

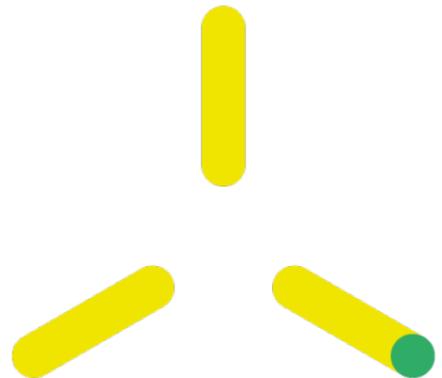


CEPE PLAINE DE THOU



Etude Patrimoniale et Paysagère

02/2025



MAITRE D'OUVRAGE

CEPE Plaine de Thou
330 rue du Mourelet ZI de
la Courtine 84000
AVIGNON
<https://qenergy.eu/france/fr/>

REALISATION DE L'ETUDE



UNE SOCIÉTÉ DE SOCOTEC

SOCOTEC AMENAGEMENT BIODIVERSITE SAS
4 rue Jean le Rond d'Alembert
81000 Albi
Tél. : 05 63 48 10 33 contact@artifex-conseil.fr
RCS 899 702 013

www.artifex-conseil.fr

AUTEURS DU DOCUMENT

Personne	Fonction	Contribution	Organisme
Mathias PAYRASTRE	Consultant Paysage	Rédaction de l'étude	METAFOLIA
Jean-Cyrille MOLITOR	Chef de projet	Relecture et validation	ARTIFEX

PARTIE 1 : MÉTHODOLOGIE	7
I. PRÉAMBULE	8
1. Terminologies	8
1.1. Les notions de paysage	8
1.2. Les zonages paysagers	8
1.3. Le patrimoine réglementé	8
II. MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE	10
1. L'étude d'impact	10
1.1. Les références, guides	10
1.2. Le déroulé de l'étude	10
2. Cadrage du territoire d'étude	10
2.1. Elaboration de la Zone d'influence Visuelle	10
2.2. Définition des aires d'études	10
3. Qualification des enjeux	11
3.1. Etat des lieux du territoire d'étude	11
3.2. Détermination des enjeux bruts	11
3.3. Définition des enjeux sensibles du projet	12
4. Définition de la variante d'implantation	12
5. Analyse des effets	12
5.1. Les photomontages	13
5.2. L'interprétation des photomontages : détermination de l'effet	14
5.3. La saturation visuelle	14
6. Qualification des impacts	15
7. Définition de la séquence ERC	15
III. GLOSSAIRE	15
PARTIE 2 : ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE	16
I. INTRODUCTION AU PROJET	17
II. GRANDES CARACTÉRISTIQUES ET ENJEUX DU TERRITOIRE D'ÉTUDE	18
1. Les aires d'étude	18
1.1. Définition des aires d'étude théoriques	18
1.2. Redéfinition des aires d'étude	19
2. Les ensembles et zonages paysagers	20
2.1. Les unités paysagères	20
2.2. Le contexte éolien	24
2.3. Synthèse des enjeux des ensembles et zonages paysagers	26
3. Le patrimoine inventorié	27
3.1. Le patrimoine protégé	27
3.2. Synthèse des enjeux patrimoniaux	33
III. DESCRIPTION ET ORGANISATION DU TERRITOIRE D'ÉTUDE AUX DIFFÉRENTES ÉCHELLES	34
1. Le paysage aux aires d'étude éloignée et rapprochée	34
1.1. Les logiques territoriales	34
1.2. Les dynamiques touristiques et culturelles	37
1.3. Synthèse des enjeux paysagers aux aires d'études éloignée et rapprochée	39
2. Le paysage à l'aire d'étude immédiate	40
2.1. Organisation et composantes paysagères	40
2.2. Synthèse des enjeux paysagers à l'échelle immédiate	42
3. Caractéristiques et composantes du site d'étude	43
3.1. Présentation du site d'étude	43
3.2. Synthèse des enjeux paysagers à l'échelle du site d'étude	44
4. Synthèse des enjeux bruts du territoire d'étude	45
IV. ANALYSE DES PERCEPTIONS	46
1. Perceptions à l'échelle éloignée	46
1.1. Analyse des perceptions	46
1.2. Les enjeux sensibles à l'échelle éloignée	54
2. Perceptions à l'échelle rapprochée	55
2.1. Analyse des perceptions	55
2.2. Les enjeux sensibles à l'échelle rapprochée	63
3. Perceptions à l'échelle immédiate	64
3.1. Analyse des perceptions	64
3.2. Les enjeux sensibles à l'échelle immédiate	71
V. CONCLUSION DU DIAGNOSTIC PAYSAGER	72
1. Synthèse des enjeux sensibles	72
2. Approche cartographique des enjeux sensibles	73
3. Orientations d'implantation	76
PARTIE 3 : CHOIX ET DESCRIPTION DE LA VARIANTE D'IMPLANTATION	77
I. CHOIX DU PÉRIMÈTRE D'IMPLANTATION	78
II. CRITÈRES DES SCÉNARIIS D'IMPLANTATION PROPOSÉS	78
1. Critères généraux	78
2. Caractéristiques et points de vue	78
III. ANALYSE DES VARIANTES D'IMPLANTATION	79
1. Présentation des variantes	79
2. Analyse de la perception des variantes	80
3. Résultat de l'analyse des variantes d'implantation	90
IV. DESCRIPTION DU PROJET CHOISI	91
1. Le projet éolien	91
2. Les aménagements connexes	91
2.1. Les aménagements permanents	91
2.2. Les aménagements temporaires	92
PARTIE 4 : ANALYSE DES IMPACTS	93
I. INTRODUCTION	94
1. Rappel des notions clés	94
2. Critères de sélection des points de vue pour la réalisation des photomontages	94
3. Principe d'analyse des effets	94
II. LES EFFETS DU PARC ÉOLIEN DE PLAINE DE THOU AUX DIFFÉRENTES AIRES D'ÉTUDE	95
1. Les effets à l'échelle éloignée	95
1.1. Présentation des points d'analyse	95
1.2. Rappel des enjeux	97
1.3. Analyse des effets	97
1.4. Synthèse des effets et détermination de l'impact	118
2. Les effets à l'échelle rapprochée	119

2.1. Présentation des points d'analyse.....	119
2.2. Rappel des enjeux.....	121
2.3. Analyse des effets.....	121
2.4. Synthèse des effets et détermination de l'impact.....	150
3. Les effets à l'échelle immédiate.....	151
3.1. Présentation des points d'analyse.....	151
3.2. Rappel des enjeux.....	153
3.3. Analyse des effets.....	153
3.4. Synthèse des effets et détermination de l'impact.....	184
4. Les effets de saturation visuelle des horizons.....	185
4.1. Présentation générale.....	185
4.2. Analyse de la saturation visuelle.....	186
4.3. Conclusion et nuance aux études de saturation.....	187
5. Les effets des aménagements connexes.....	188
5.1. Le défrichement.....	188
III. SYNTHÈSE DES IMPACTS VISUELS POTENTIELS DU PARC ÉOLIEN DE PLAINE DE THOU.....	190
PARTIE 5 : MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION, DE COMPENSATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET.....	191
I. LES MESURES D'ÉVITEMENT.....	192
II. LES MESURES DE RÉDUCTION.....	192
III. LES MESURES DE COMPENSATION.....	194
IV. LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT.....	196
PARTIE 6 : CONCLUSION.....	197
I. SYNTHÈSE DES IMPACTS RÉSIDUELS.....	198
II. SCÉNARII DE RÉFÉRENCE.....	199
III. CONCLUSION AU PROJET.....	200
1. Déroulé de l'étude d'impact.....	200
2. Contexte du projet.....	200
3. Résultats des impacts du projet.....	200
4. Les mesures appliquées.....	200
PARTIE 7 : BIBLIOGRAPHIE.....	201
PARTIE 8 : AUTEUR DE L'ÉTUDE.....	201

INDEX DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1 : Principe d'assemblage des panoramas et chevauchement.....	13	Illustration 30 : Carte de localisation des points de vue pour les photomontages à l'échelle éloignée.....	95
Illustration 2 : Exemple de cartes d'interprétation de la saturation visuelle, étude dans l'Aveyron.....	14	Illustration 31 : Carte de localisation des points de vue pour les photomontages à l'échelle rapprochée.....	119
Illustration 3 : Localisation du site d'étude.....	17	Illustration 32 : Carte de localisation des points de vue pour les photomontages à l'échelle immédiate.....	151
Illustration 4 : Les aires d'études théoriques.....	18	Illustration 33 : Localisation des points d'analyse de saturation visuelle.....	185
Illustration 5 : Les aires d'études redéfinies.....	19	Illustration 34 : Carte saturation visuelle de l'état actuel (parcs existants et autorisés).....	186
Illustration 6 : Les unités paysagères.....	20	Illustration 35 : Carte saturation visuelle avec le projet et les parcs en instruction.....	186
Illustration 7 : Contexte éolien.....	24	Illustration 36 : Localisation des zones défrichées.....	188
Illustration 8 : Le patrimoine inventorié.....	27	Illustration 37 : Localisation du rayon d'éligibilité pour la bourse aux plantes.....	193
Illustration 9 : Occupation des sols.....	34	Illustration 38 : Localisation de la lisière Nord de la Baillerie.....	194
Illustration 10 : Réseau viaire et habitat.....	35	Illustration 39 : Localisation du sentier du Bois des Cartes et de la cabane du Méridien.....	196
Illustration 11 : Tourisme.....	37		
Illustration 12 : Bloc d'organisation du relief à l'échelle immédiate.....	40		
Illustration 13 : Organisation du territoire à l'échelle immédiate.....	40		
Illustration 14 : Carte des composantes du site d'étude.....	43		
Illustration 15 : Carte de localisation des points de vue à l'échelle éloignée.....	46		
Illustration 16 : Carte de localisation des points de vue à l'échelle rapprochée.....	55		
Illustration 17 : Carte de localisation des points de vue à l'échelle immédiate.....	64		
Illustration 18 : Synthèse des enjeux sensibles du territoire d'étude.....	73		
Illustration 19 : Synthèse des enjeux sensibles à une échelle proche.....	74		
Illustration 20 : Synthèse des enjeux sensibles du site d'étude.....	75		
Illustration 22 : Préconisation d'implantation à une échelle éloignée.....	76		
Illustration 21 : Préconisation d'implantation à une échelle proche.....	76		
Illustration 23 : Carte de localisation des points de vue pour l'analyse des variantes.....	78		
Illustration 28 : Variante C.....	79		
Illustration 24 : Variante A.....	79		
Illustration 26 : Variante D.....	79		
Illustration 25 : Variante B.....	79		
Illustration 27 : Variante E.....	79		
Illustration 29 : Description du projet.....	91		



PARTIE 1 : MÉTHODOLOGIE



Dans le cadre réglementaire des études d'impacts sur l'environnement, le volet paysager constitue une analyse sensible de l'environnement dans lequel va évoluer le projet éolien en question. L'étude des paysages, à travers leurs composantes permettent de les interpréter et de comprendre leurs évolutions.

La présente étude propose dans un premier temps un préambule qui détaille les concepts, les notions paysagères et patrimoniales ainsi que les clés pour comprendre et interpréter un paysage éolien. La méthodologie de travail et le déroulé de l'étude d'impact paysagère pour un projet éolien seront présentés dans un second temps.



I. PRÉAMBULE

1. TERMINOLOGIES

1.1. Les notions de paysage

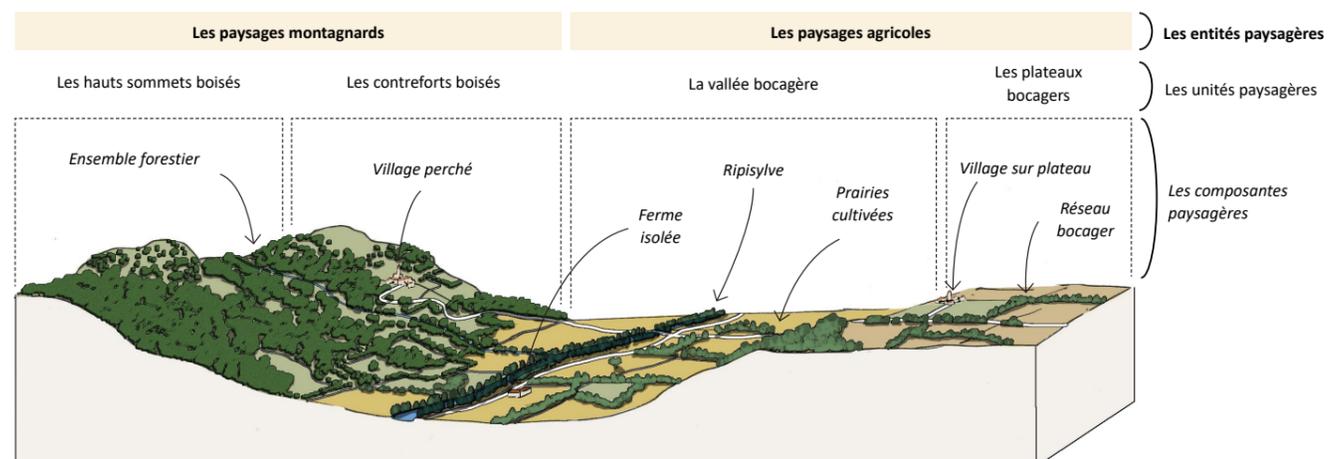
Selon la Convention européenne du paysage (Convention Européenne du Paysage, art. L. 350-1 A du code de l'environnement, adoptée le 20 octobre 2000 à Florence), le **paysage** désigne « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Il s'agit ainsi de décrire un espace au-delà de ses seules qualités visuelles en incluant les usages, les pratiques, ou encore les représentations collectives. Les Atlas de Paysages découpent et décrivent les territoires en lien avec ce grand principe. Les échelles paysagères sont alors imbriquées les unes dans les autres pour s'adapter à l'échelle de lecture et décrire finement le territoire.

Une **entité paysagère**, ou ensemble de paysages, est une vaste portion de territoire présentant des caractéristiques communes (géomorphologie, occupation du sol). Une entité paysagère peut être divisée en plus petits ensembles cohérents appelés unités paysagères.

Une **unité paysagère** est une « portion de territoire présentant des caractéristiques communes et cohérentes (géomorphologie, éléments naturels ou bâtis, activités, mais également perceptions que l'on en a). Une unité paysagère se compose de structures et motifs paysagers qui sont la source de son unicité. Le découpage d'un territoire en unités paysagères permet de décrire la diversité des identités paysagères. » (Définition de l'Atlas des paysages de Haute-Garonne, en ligne)

Un élément de paysage, également dit **composante paysagère**, est un « macro-élément identifié, qui résulte de l'action de la nature et/ou de l'Homme. Les unités paysagères sont constituées de l'assemblage de plusieurs éléments paysagers (routes, forêts, cours d'eau, prairies, villes, villages...). » (Définition de l'Atlas des paysages de Haute-Garonne, en ligne). Ces composantes dessinent des motifs paysagers.



1.2. Les zonages paysagers

1.2.1. Les Parc Naturels Régionaux (PNR)



Les **PNR** ont été institués par un décret en date du 1er mars 1967 qui précisait que pouvait être classé en Parc Naturel Régional « le territoire de tout ou partie d'une ou plusieurs communes lorsqu'il présente un intérêt particulier par la qualité de son patrimoine naturel et culturel, pour la détente, le repos des hommes et le tourisme, et qu'il importe de protéger et d'organiser ».

La loi Paysage du 8 janvier 1993 consacre le régime d'opposabilité des chartes de parcs naturels régionaux aux documents d'urbanisme. Son article L 244-1 précise que « l'État et les collectivités territoriales adhérant à la charte appliquent les orientations et les mesures de la charte dans l'exercice de leurs compétences sur le territoire du Parc. Ils assurent en conséquence la cohérence de leurs actions et des moyens qu'ils y consacrent.

Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les orientations et mesures de la charte ». La charte est rédigée pour une durée de 12 ans, au terme de laquelle elle doit être révisée afin que le label puisse être renouvelé.

Les PNR portent 5 missions, fixées par le Code de l'Environnement :

- Préserver et valoriser les patrimoines naturels, culturels et paysagers
- Aménager le territoire
- Favoriser le développement économique et social
- Accueillir, éduquer et informer les habitants et visiteurs
- Conduire des actions expérimentales ou innovantes

1.2.2. Les Parcs Nationaux Français (PNF)



Les **PNF** ont été institués par la loi votée le 22 juillet 1960 appelée parc national « à la française ». Cette loi a été créée dans un objectif « d'allier les actions humaines et la protection de la nature » suite à des élans de modernisation de l'agriculture. Ainsi « cette loi permet la création par décret en Conseil d'État de sept parcs nationaux en métropole (la Vanoise le 6 juillet 1963, Port-Cros le 14 décembre 1963, les Pyrénées le 23 mars 1967, les Cévennes le 2 septembre 1970, les Ecrins le 23 mars 1973, le Mercantour le 18 août 1979) et dans un département d'outremer (la Guadeloupe le 20 février 1989). »

En 2006, la loi du 14 avril fait évoluer les dispositifs législatifs et réglementaires permettant la création de 3 nouveaux parcs : Parc national de La Réunion (2007), Parc amazonien de Guyane (2007), Parc national des Calanques (2012).

Le Parc National c'est avant tout « un territoire dont les patrimoines naturel, culturel et paysager ont été jugés exceptionnels, justifiant une protection et une gestion adaptées, confiées à un établissement public sous tutelle du ministère en charge de l'Ecologie ».

1.3. Le patrimoine réglementé

Le patrimoine réglementé porte sur « l'ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique » (Code du patrimoine, art. L1) ainsi que sur « les paysages patrimoniaux relevant de la politique des sites relevant du code de l'environnement » (art. L341-1).

Le patrimoine réglementé regroupe ainsi le patrimoine mondial de l'UNESCO, les monuments historiques, les sites protégés, les Grands Sites de France, les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR), mais aussi l'archéologie (zone de présomption de prescription archéologique).

1.3.1. Le patrimoine mondial de l'UNESCO



Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Le **patrimoine mondial de l'UNESCO** est une appellation attribuée à des lieux ou des biens, situés à travers le monde, possédant une valeur universelle exceptionnelle. A ce titre, ils sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial afin d'être protégés pour que les générations futures puissent encore les apprécier à leur tour.

Selon la définition du Comité du Patrimoine Mondial figurant dans les « Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial » (mises à jour en juillet 2013), l'attribution du label « vise à encourager à travers le monde l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel considéré comme ayant une valeur exceptionnelle pour l'humanité et une application universelle ».

Ce label a été institué en 1972 par la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, ratifiée par la France en 1975 et aujourd'hui ratifiée par 141 États parties.

L'actualisation en 2015 du texte des Orientations formule les principes de mise en œuvre et de fonctionnement de la Convention, en définissant les règles d'inscription et de bonne gestion des biens. A ce titre, la préservation d'un bien labellisé UNESCO est fondée sur sa Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E.), correspondant au bien, à sa zone tampon et à ses aires extérieures.

La sous-direction des monuments historiques et des sites patrimoniaux coordonne la protection et la gestion des biens culturels français inscrits au patrimoine mondial, qu'ils soient constitués d'un seul monument ou, pour les biens les plus récents, de territoires étendus ou d'éléments disséminés sur plusieurs territoires. Elle veille notamment à l'élaboration et à la modification des périmètres d'inscription, à l'adéquation des dispositifs de protection avec les limites des biens et leurs zones tampons, et au suivi des projets et aménagements susceptibles d'avoir un impact sur la V.U.E. des biens. En liaison avec un réseau de correspondants dans chaque direction régionale des Affaires culturelles (DRAC), elle s'efforce de trouver, en lien avec les gestionnaires et les collectivités territoriales concernées, toutes les solutions permettant d'assurer le maintien de la V.U.E. de chaque bien inscrit.

1.3.2. Les monuments historiques

MONUMENT



HISTORIQUE

Les **monuments historiques** regroupent des meubles ou immeubles protégés au titre du code du patrimoine pour leur intérêt historique, artistique et/ou architectural. A ce titre le patrimoine protégé au titre des monuments historiques comprend aujourd'hui de multiples domaines comme le patrimoine domestique, religieux ou encore industriel. Son champ temporel s'étend de la période préhistorique au XX^{ème} siècle.

La législation distingue deux types de protection : les monuments historiques classés et les monuments historiques inscrits.

Sont **classés** parmi les monuments historiques, « *les immeubles dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public* ». C'est le plus haut niveau de protection.

Sont **inscrits** parmi les monuments historiques « *les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat au titre des monuments historiques, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation* ».

La distinction entre inscrit et classé peut également se comprendre selon le rayonnement de l'intérêt patrimonial de l'édifice : ainsi le classement s'effectue à un niveau national et l'inscription s'opère à un niveau régional.

Pour les édifices classés, comme pour les inscrits, cette protection peut être totale ou partielle, ne concernant que certaines parties d'un immeuble (ex : façade, toiture, portail, etc.).

Ces monuments sont référencés sur la base « Mérimée » du Ministère de la Culture. La loi du 25 février 1943 instaure un périmètre de 500 m (les « abords ») ou un périmètre délimité des abords (PDA) autour des monuments protégés et un régime de contrôle, par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), des travaux effectués dans ce périmètre.

1.3.3. Les sites inscrits ou classés



Site classé
Patrimoine
national

Les **sites inscrits ou classés** regroupent des ensembles conjuguant bâti et paysage, ou des sites naturels, attractifs, parfois fragiles.

Selon la définition donnée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, et au titre de la loi du 2 mai 1930, les « **Sites classés** sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national : éléments remarquables, lieux dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les événements qui s'y sont déroulés... **L'inscription** est une reconnaissance de la qualité d'un site justifiant une surveillance de son évolution, sous forme d'une consultation de l'Architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris ».

En site inscrit, les travaux susceptibles de modifier l'état des lieux ou l'aspect des sites sont soumis à avis simple (ou conforme en cas de démolition) de l'Architecte des Bâtiments de France

En site classé, les travaux susceptibles de modifier l'état des lieux ou l'aspect des sites sont soumis à autorisation spéciale préalable du Ministère chargé des sites, après avis de la DREAL, de la DRAC (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du département concerné) et de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS).

Les sites protégés sont référencés sur les sites internet des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

1.3.4. Les Grands Sites de France



Le label **Grand Site de France** appartient à l'État, qui l'a déposé à l'Institut national de la propriété industrielle en 2003. Il est géré par le Ministère en charge de l'Écologie. Il est inscrit au code de l'environnement (art. L341-15-1) depuis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement : « *Le label Grand Site de France peut être attribué par le ministre chargé des sites à un site classé de grande notoriété et de forte fréquentation. L'attribution du label est subordonnée à la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable. Le périmètre du territoire concerné par le label peut comprendre d'autres communes que celles incluant le site classé, établissement public, un syndicat mixte ou un organisme de gestion regroupant notamment les collectivités territoriales concernées. La décision d'attribution fixe la durée du label.* ».

Les travaux au sein des Grands Sites de France relèvent donc du même régime que les travaux en site classé : ils sont soumis à autorisation spéciale préalable du Ministère chargé des sites, après avis de la DREAL, de la DRAC (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du département concerné) et de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS).

1.3.5. Les sites patrimoniaux remarquables



SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Les **Sites Patrimoniaux Remarquables** (SPR) ont été créés suite à la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016. Ils sont, au sens de l'article L631-1 du code du patrimoine, « *les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public.* »

Les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur peuvent être classés au même titre.

Les sites patrimoniaux remarquables se substituent aux anciens dispositifs de protection que sont les secteurs sauvegardés, les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP). Ces derniers ont été automatiquement transformés par la loi en sites patrimoniaux remarquables.

Les travaux dans les sites patrimoniaux remarquables relèvent du même régime d'autorisation que les travaux dans le périmètre de protection des monuments historiques : ils sont soumis à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

1.3.6. Le patrimoine archéologique

Le **patrimoine archéologique** est défini par l'article L510-1 du code du patrimoine. Ainsi, « *constituent des éléments du patrimoine archéologique tous les vestiges, biens et autres traces de l'existence de l'humanité, y compris le contexte dans lequel ils s'inscrivent, dont la sauvegarde et l'étude, notamment par des fouilles ou des découvertes, permettent de retracer le développement de l'histoire de l'humanité et de sa relation avec l'environnement naturel.* »

Créés par la loi du 1er août 2003 relative à l'archéologie préventive, les zones de présomption de prescription archéologique (ZPPA) se substituent aux zones de saisine instituées par la loi de 2001 qui elles-mêmes succédaient aux périmètres de protection archéologique pris dans le cadre du décret 86-192. Ce sont des zones dans lesquelles les travaux d'aménagement soumis à autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir) peuvent faire l'objet de prescriptions d'archéologie préventive.

Dans le cadre d'une étude d'impact, les dossiers doivent être transmis à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Le projet photovoltaïque est alors susceptible de faire l'objet de prescriptions d'archéologie préventive, diagnostics et fouilles, en fonction du contexte archéologique proche notamment.

II. MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

1. L'ÉTUDE D'IMPACT

1.1. Les références, guides

- Le guide « **Les Atlas de Paysages, Méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages** », édité par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, en 2015, propose une méthode d'élaboration des Atlas de Paysages.
- Le « **Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres** », édité par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, en 2016, actualisé en 2020, propose une méthodologie de réalisation des études d'impacts.
- Le guide « **Evaluation environnementale - Guide d'interprétation de la réforme du 3 août 2016** » édité par le Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable en 2017.

1.2. Le déroulé de l'étude

Selon le Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts, des projets de parcs éoliens terrestres, l'étude d'impact paysagère a pour objectif de déterminer l'impact d'un projet sur un territoire donné. Afin d'étudier cet impact, plusieurs étapes sont nécessaires pour aboutir l'analyse. L'étude d'impact se décompose ainsi de la sorte suivante :

- Bibliographie et données réglementaires** : Consultation des bases de données disponibles en ligne et sollicitation des organismes et administrations :
 - Patrimoine inventorié : MH, Sites, SPR, Grands Sites de France, Opération grand site
 - Paysage : Unités paysagères, PNR, PN...
 - Tourisme : tracés de randonnée, points d'intérêt et d'observation de paysage, site d'accueil du public
- Investigation terrain** : Parcours du territoire d'étude afin d'effectuer les relevés paysagers, relever les points sensibles au regard du site d'étude
- Analyse du territoire d'étude et des perceptions - Détermination des enjeux** :
 - Présentation du territoire et détermination des enjeux bruts : organisation du relief, recensement des composantes paysagères et patrimoniales clés, analyse des usages et dynamiques territoriales...
 - Analyse des perceptions possibles sur des éléments hauts sur le site d'étude (éoliennes du projet) pour la définition des enjeux sensibles : présentation de panoramas pour l'aide à la compréhension de l'organisation du territoire et des perceptions sur le paysage du site d'étude
- Préconisations d'implantation** : suite à l'identification des enjeux sensibles, des recommandations sur une implantation à privilégier pour le paysage et le patrimoine est proposée.
- Analyse des variantes d'implantation et choix de la variante finale** : étude de l'implantation la plus adéquate au regard du paysage avec présentation de plusieurs possibilités d'implantation (variation du nombre d'éolienne et/ou de l'emplacement des mâts et plateformes) et type de gabarits.
- Analyse des impacts du projet** : Détermination des effets visuels et cumulés du projet sur le paysage et le patrimoine. Cette analyse se base sur l'interprétation de photomontages et de cartes (aménagements connexes et saturation visuelle).
- Définition des mesures et des impacts résiduels** : proposition d'action ou aménagement pour limiter les impacts du projet afin d'obtenir des impacts résiduels plus acceptables au regard des variables environnementales.
- Analyse de scénario de références** : étude de l'évolution du paysage avec et sans le projet éolien
- Conclusion du projet** : synthèse de l'analyse du territoire et de l'intégration du projet

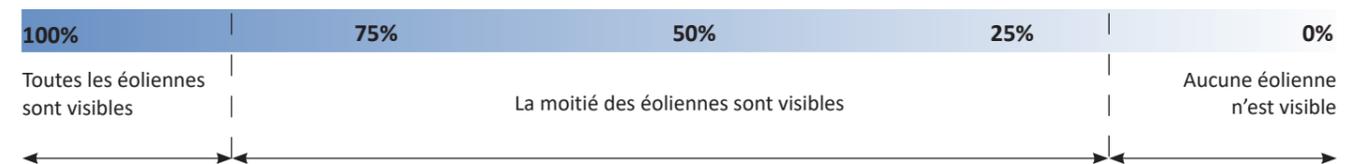
2. CADRAGE DU TERRITOIRE D'ÉTUDE

2.1. Elaboration de la Zone d'influence Visuelle

Dans le but d'étudier les portions du territoire qui pourront potentiellement être concernées par la visibilité du projet éolien, une **Zone d'Influence Visuelle** (ou **ZIV**) est générée. Cette approche théorique permet de mettre en lumière le bassin visuel du projet, c'est à dire les portions de territoire d'où le parc éolien peut être visible et celles d'où il ne le sera pas. Pour ce calcul, plusieurs critères sont pris en compte :

- Le **relief** - les données de relief sont issues de l'IGN - BD Alti MNT 5 m.
- La **position des éoliennes** (pré-implantation) - cette donnée est fournie par le développeur, elle est maximisante à ce stade de l'étude, et ne tient pas compte des contraintes techniques et environnementales
- La **hauteur des éoliennes** - cette donnée est fournie par le développeur, elle est maximisante à ce stade de l'étude
- La **taille de l'observateur** - elle est fixée à 1,70 m, et correspond à une hauteur moyenne de l'Homme.

Le résultat obtenu est une carte en dégradé de couleurs qui représente les zones de visibilité potentielle du projet. Plus la zone est éclairée d'une couleur bleu foncé, plus les éoliennes sont visibles.



Cette méthode cartographique est maximisante, c'est à dire qu'elle maximise les zones d'où le projet sera visible. Ainsi les points suivants ne sont pas pris en compte lors du calcul de la ZIV (sauf indication contraire) :

- Les **secteurs bâtis** (villes, villages et constructions isolées) : à cause de la complexité des volumes, l'irrégularité des constructions pouvant masquer tout ou partie des éoliennes. Ainsi, le rendu apparaît plus impactant qu'il ne l'est vraiment au niveau des zones habitées.
- Les **boisements** : cette donnée complexe et en perpétuelle évolution crée de réels écrans visuels, permettant de minimiser les zones de visibilité cartographiées (vérifié lors de la sortie sur le terrain). Cette donnée peut être ajoutée selon une hauteur spécifique à chaque formation végétale sur l'ensemble du territoire d'étude.
- La **précision du relief** : la simulation se base sur un maillage de 5 m (BD Alti MNT 5).

2.2. Définition des aires d'études

2.2.1. Les aires d'étude théoriques

Afin de définir un territoire d'étude, des rayons de 1 km, 10 km et 20 km sont tracés autour du site d'étude. Chaque rayon correspond à une aire d'étude qui englobe des caractéristiques et des composantes paysagères clés à l'étude d'un projet (les définitions sont issues du guide) :

- L'aire éloignée (20 km)** : « la délimitation de l'aire d'étude éloignée renvoie à l'appréciation de la prégnance du projet éolien dans son environnement et non uniquement à sa visibilité. C'est sur la base de cette évaluation de la prégnance du projet de parc éolien que doit être choisie l'aire d'étude éloignée. »
- L'aire rapprochée (10 km)** : elle « s'appuie sur la description des structures paysagères qui sont liées notamment à des usages et véhiculent des valeurs. Elle est conduite à l'échelle des bassins de vie. »
- L'aire immédiate (1 km)** : « elle se consacre aux éléments de patrimoine concernés directement et indirectement par les travaux de construction des éoliennes et les aménagements connexes. [...] Elle permet de décrire le contexte local (trame végétale existante, topographie, parcellaire, etc.), les aménagements (éventuels modelages de terres, chemins d'accès, aires de grutage, structures de livraison, parkings, etc.) et le traitement du projet. »
- Le site d'étude** : il est dessiné par le porteur de projet selon les normes et la réglementation en vigueur vis à vis de la distance minimale aux habitations (500m), des couloirs aériens, des contraintes techniques et foncières, etc.

2.2.2. Les aires d'étude redéfinies

A l'issue de l'investigation terrain, de l'analyse de la zone d'influence visuelle et des composantes paysagères clés, les aires d'étude sont redéfinies afin de proposer un **territoire d'étude cohérent** vis à vis de son organisation et de la perception potentielle du projet éolien. Le principe des trois aires d'étude est conservé, mais les aires sont redessinées en s'appuyant sur les composantes du territoire que sont le relief, les axes principaux de communication, les ensembles urbains, les cours d'eau, les trames végétales, etc., mais également sur les zones de visibilité du projet. Ces composantes, décrites dans l'étude cadrent le territoire d'étude et participent à sa compréhension.

3. QUALIFICATION DES ENJEUX

3.1. Etat des lieux du territoire d'étude

La définition des aires d'étude a permis de cadrer le territoire d'étude du projet, et ainsi de s'attarder sur les composantes qui le caractérise et qui pourront potentiellement être impactées par le projet.

En effet, la compréhension d'un territoire et de son paysage passe par son étude, et plus particulièrement par la compréhension de ses composantes physiques et de ses logiques d'utilisation. Ces éléments seront présentés à travers des cartes et des descriptifs pour chaque aire d'étude. Un inventaire des éléments patrimoniaux et touristiques sera mis en évidence, ainsi que le recensement du contexte éolien et des infrastructures actrices de l'évolution des paysages.

L'état des lieux correspond à la phase de l'état initial dans une étude d'impact, permettant d'aboutir à la définition d'enjeux.

3.2. Détermination des enjeux bruts

Chaque composante définie dans l'état des lieux présente une valeur sur son territoire, liée à sa fonction et sa reconnaissance. Cette valeur correspond à son enjeu, qui selon la définition du Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres de 2020, « un enjeu est une valeur prise par une fonction ou un usage, un territoire ou un milieu au regard de préoccupations écologiques, patrimoniales, paysagères, sociologiques, de qualité de la vie et de santé ». Il est également cité que « la notion d'enjeu est indépendante de celle d'un effet ou d'impact ». Ainsi le niveau de l'enjeu est défini au regard de sa valeur sur le territoire, et non au regard du projet.

Chaque enjeu identifié est catégorisé par thématique :

- **Enjeux paysagers :**
 - Enjeux liés aux grands ensembles paysagers (unités paysagères, PNR...)
 - Enjeux liés à la présence de l'éolien sur le territoire (parcs existants, autorisés et en instruction).
 - Enjeux liés aux composantes intrinsèques du site d'étude
- **Enjeux patrimoniaux** - Enjeux liés au patrimoine inventorié (MH, Sites, SPR...)
- **Enjeux sur la V.U.E** - Enjeux liés à la présence d'un site UNESCO et à ses particularités associées
- **Enjeux de logiques territoriales** - Enjeux liés à l'occupation du sol et aux logiques d'usage du territoire (axe de communication, lieu de vie, agriculture, hydrographie...)
- **Enjeux touristiques et culturels** - Enjeux liés aux dynamiques touristiques et culturelles

La valeur de ces enjeux peut varier selon des critères que sont :

- **La valeur réglementaire** - Il s'agit ici de définir la valeur réglementaire de l'enjeu qui permet de différencier un patrimoine protégé d'un élément de petit patrimoine par exemple. Plus la protection réglementaire est importante, plus ce critère a d'importance.
- **La fréquentation** - Ce critère témoigne de l'usage et de l'attractivité de l'enjeu. Plus l'enjeu est fréquenté plus sa valeur territoriale est forte.
- **La valeur emblématique et sa représentation sociale** - Il s'agit de définir la portée symbolique de l'enjeu à l'échelle du territoire, en prenant en compte l'attachement social dont on lui témoigne.

Chaque enjeu présente alors un niveau, variant de faible à exceptionnel :

Pas d'enjeu	Faible	Modéré	Fort	Très fort	Exceptionnel
-------------	--------	--------	------	-----------	--------------

Les critères influençant sur la détermination du niveau d'enjeu sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Thématique	Enjeu faible	Enjeu modéré	Enjeu fort	Enjeu très fort	Enjeu exceptionnel
Paysage	Ensembles et zonages paysagers	Paysage banal, de moindre intérêt	→	Paysage emblématique, représentatif ou rare	
		Ensemble peu représentatif et/ou caractéristique du territoire		Ensemble atypique Zonage à forte protection paysagère et/ou patrimoniale	
	Le contexte éolien	Composante isolée	→	Multiplication des composantes (effets cumulés) Élément de repère dans le paysage Proximité du site d'étude	
Dynamiques	Composante du site d'étude	Composante paysagère peu caractéristique du territoire	→	Composante paysagère caractéristique et ou emblématique du territoire	Composante à caractère exceptionnel
		Composante peu qualitative		Composante paysagère qualitative Élément de repère dans le paysage	
Dynamiques	Axes de communication	Axe secondaire, peu fréquenté	→	Axe très fréquenté Impulse une dynamique localement Proximité du site d'étude	

Thématique		Enjeu faible	Enjeu modéré	Enjeu fort	Enjeu très fort	Enjeu exceptionnel
Patrimoine	Patrimoine bâti ou paysager protégé	Élément peu emblématique du territoire	→	Élément d'intérêt touristique (ouvert au public, forte fréquentation, site belvédère...)	Élément à valeur exceptionnelle	Élément emblématique, caractéristique et/ou reconnu sur le territoire
		Élément isolé, présentant peu d'intérêt local	→	Élément présentant plusieurs protections		Élément de repère dans le paysage (clocher, tour...)
			→	Proximité du site d'étude		
	UNESCO	→				Protection à caractère exceptionnel
	Archéologie	Pas de ZPPA sur le site d'étude	→	ZPPA sur le site d'étude		
Tourisme	Sites et itinéraires touristiques	Site peu connu, peu emblématique	→	Site très fréquenté		Site emblématique, reconnu
		Site peu fréquenté	→	Site d'observation du paysage remarquable		
		Site de moindre intérêt	→	Proximité du site d'étude		
Social	Lieux de vie	Position isolée du contexte environnant	→	Caractère patrimonial, architectural et/ou touristique		Position privilégiée sur le territoire (promontoire...)
		Lieu peu habité et fréquenté	→	Grand ensemble urbain impulsant une certaine dynamique sur le territoire		
		Dynamique territoriale réduite voire nulle	→	Proximité du site d'étude		

3.3. Définition des enjeux sensibles du projet

La détermination des enjeux bruts, a permis d'identifier une sélection de points d'intérêts du territoire, depuis lesquels il semble important de vérifier les relations visuelles qui peuvent exister avec le site d'étude et le projet éolien. Ainsi, afin de préciser ces relations, une ZIV ainsi qu'une sélection de points de vue issus de la prospection sur le terrain sont présentés, mettant en évidence les secteurs sensibles au regard d'un potentiel projet. Les enjeux bruts présentant une visibilité potentielle en direction du projet sont alors considérés comme des enjeux sensibles qui seront ensuite vérifiés en phase impacts.

Le passage de l'enjeu brut à l'enjeu sensible se fait de manière simple :

- **Pas de visibilité possible** de structure haute (125 à 250 m) : l'enjeu n'est pas sensible
- **Visibilité et/ou covisibilité possible** de structures hautes (125 à 250 m) : l'enjeu est sensible

Cette approche de l'enjeu sensible permet d'écarter les enjeux du territoire qui ne présenteront pas de lien direct avec le projet, et ainsi se concentrer sur les secteurs et les composantes qui pourront être impactées par ce dernier.

L'ensemble de ces enjeux sont synthétisés dans un tableau regroupant l'ensemble des thématiques et sont ensuite cartographiés. Cette représentation cartographique permet d'identifier les secteurs d'attention vis à vis d'un projet éolien, et participe à proposer des orientations d'implantation selon des grands principes. A l'échelle du site d'étude, ces enjeux permettent de préciser les secteurs à éviter pour l'implantation du projet.

Le tableau de synthèse se présente de la manière suivante :

Catégorie	Enjeu identifié	Niveau d'enjeu brut	Sensibilité paysagère	Enjeu sensible
Paysager Patrimonial Touristique Social	Nom de l'enjeu retenu	Faible à Exceptionnel	Qualification de la relation visuelle Qualification de la valeur/rôle de l'enjeu Identification des potentielles modifications des composantes et des ensembles paysagers	Oui Non

Les enjeux sensibles identifiés sont ensuite représentés sur une carte de synthèse des enjeux, permettant ainsi de localiser les secteurs d'attention au regard d'un projet éolien sur le site d'étude. Cette synthèse permet par la suite de réaliser des préconisations et des recommandations d'implantation les plus favorables pour le paysage et le patrimoine.

4. DÉFINITION DE LA VARIANTE D'IMPLANTATION

À l'issue de la mise en évidence des **enjeux sensibles** du territoire d'étude et en tenant compte des **recommandations d'implantations**, plusieurs propositions d'implantation sont présentées (variantes). Chaque variante proposée tient compte des enjeux identifiés pour chaque thématique qui compose l'étude d'impact (paysage, patrimoine, biodiversité, milieu humain, milieu physique, etc.) et des contraintes techniques d'accès et de production identifiées par le porteur de projet.

Dans le cadre de l'étude paysagère et patrimoniale, l'analyse de plusieurs variantes d'implantation (modification de la position et/ou du nombre d'éoliennes) et parfois de plusieurs variantes de gabarits d'éoliennes (hauteur du mat, diamètre du rotor, longueur des pales, etc.), passe par l'interprétation cartographique (éviter ou non de composantes sur le site d'étude) et de photomontages. Ces photomontages permettent de réaliser une comparaison entre chaque variante et d'identifier une implantation qui offre les effets les moins impactants pour le paysage et le patrimoine.

Une variante préférentielle au regard des enjeux paysagers et patrimoniaux et des autres thématiques, est alors mise en évidence et sera utilisée comme implantation finale et de référence pour l'étude des impacts.

5. ANALYSE DES EFFETS

« Un effet est la conséquence objective du projet sur l'environnement indépendamment du territoire qui sera affecté ». Les effets permettent de préciser par la suite les impacts du projet éolien sur le paysage et le patrimoine.

Une première partie de présentation du projet final précise les caractéristiques du parc et l'emprise globale du projet (accès, plateformes, postes...).

L'analyse des effets se fait ensuite à travers l'interprétation de photomontages, réalisés sur la base de l'implantation finale et du gabarit préférentiel définis en amont. Une sélection de points de vue représentatifs des enjeux sensibles identifiés à l'état initial est faite pour chaque aire d'étude. Ces photomontages permettront de visualiser l'intégration du parc dans son environnement proche et lointain, et ainsi d'identifier les effets visuels sur le paysage et les effets cumulés avec le contexte éolien environnant (existant, autorisé ou en instruction) afin de déterminer un impact brut pour chaque enjeu pressenti.

5.1. Les photomontages

5.1.1. Les prises de vue

Pour chaque point de vue, des photographies sont réalisées avec un appareil photo à focale fixe (50 mm) et un trépied à rotule permettant de gérer les angles de prise de vue. Ainsi, pour des photos au format paysage, des photos sont prises tous les 30°. Cet angle passe à 15° pour les prises de vue en portrait.

La rotation selon un angle défini permet un chevauchement régulier de chaque prise de vue, favorisant le montage du panorama le plus optimal possible. Cette étape est réalisée à l'aide d'un logiciel de création d'image panoramique. L'illustration suivante présente le principe de chevauchement et le résultat obtenu. Des éléments de repère permettent de visualiser les zones de superposition.

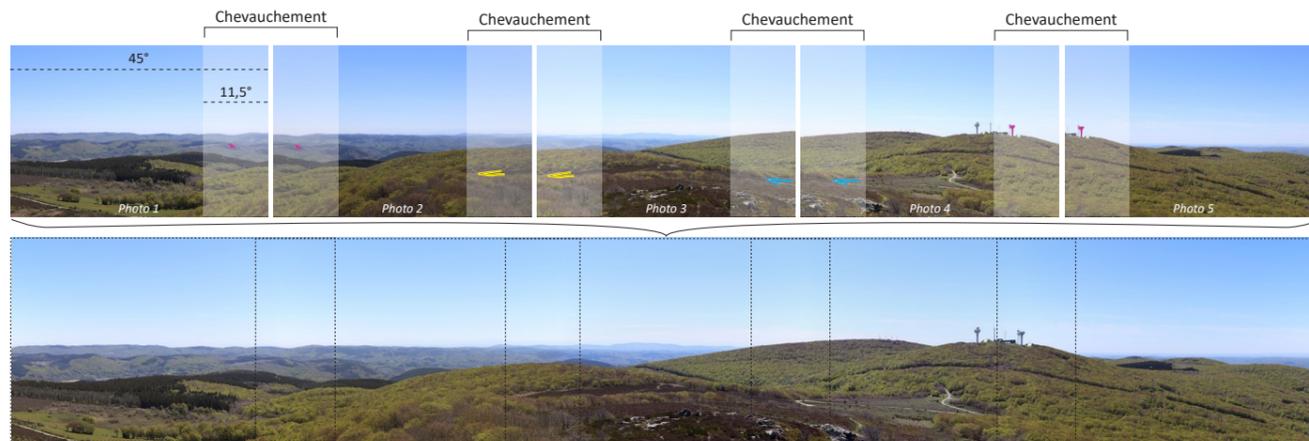


Illustration 1 : Principe d'assemblage des panoramas et chevauchement
Source : ARTIFEX

Les panoramas de ce document sont toujours présentés selon un angle qui couvre 40° et 120° du paysage selon les recommandations du guide de l'étude d'impact. Le photomontage à 40° correspond à la vision humaine de l'œil sur un point fixe. Le photomontage à 120° correspond à l'angle couvert par le champ de vision en tournant la tête et permet ainsi d'avoir une plus large vision du projet dans son environnement.

De plus ces ouvertures constantes permettent de pouvoir comparer ces simulations entre elles, et ainsi d'apprécier justement les effets visuels d'un projet éolien. En effet, si 2 éoliennes de 2 photomontages apparaissent de même taille, c'est que la distance observateur/éoliennes est identique. Il n'y a aucun effet de grossissement ou de rétrécissement d'un photomontage à l'autre.

5.1.2. Méthode de réalisation des photomontages

Le photomontage est un outil technique d'évaluation de l'impact d'un projet éolien sur le paysage. Il permet de rendre compte de l'intégration d'un projet éolien dans le paysage depuis un point de vue donné. Une fois le panorama réalisé et l'implantation du projet choisie, plusieurs étapes sont nécessaires à la réalisation d'un photomontage, réalisé avec le logiciel WindPro :

1. Intégration des données techniques sur le logiciel WindPro

Des données multiples de base sont renseignées, précisant les caractéristiques du territoire étudié (MNT, contexte éolien...), mais également les caractéristiques des éléments techniques (implantation et caractéristiques du modèle d'éolienne retenu, coordonnées des points de vue...).

Exemple des caractéristiques techniques renseignées pour le modèle d'éolienne

Principales caractéristiques	Caractéristiques détaillées	Commentaires	Anciens noms
Fabricant	VESTAS		
Modèle	V110-2.0		
Puissance nominale	2 000,0 kW		
Générateur secondaire	kW		
Diamètre du rotor	110,0 m		
Mât	101 Tubulaire		
Raccordement au réseau	50/60 Hz		
Pays (origine)	Danemark		
Type de pale	Vestas		
Type de générateur	Variable		
A la puissance nominale	t/mn		
Au couplage	t/mn		
Hauteur du moyeu	95,0 m		
Autres hauteurs (m)	125,0		
Ajouter Supprimer			
Largeur maximale de la pale	3,60 m*		
Largeur de la pale à 90% du rayon	0,86 m*		
Valide <input checked="" type="checkbox"/>			
		Remarques	
		IEC IIIA (95 m), IEC IIIA (125 m).	
		Charger photo	Effacer photo

2. Calage des panoramas

A l'aide de points de repères déterminés dans le paysage observé (bâti, pylône, végétation...) l'horizon du panorama est calé sur le modèle numérique de terrain (MNT de l'IGN) correspondant au relief existant. Cette méthode permet de retranscrire la ligne d'horizon et ainsi de se situer spatialement.

A l'issue de ce premier calage, les éoliennes du projet sont positionnées grâce à leurs coordonnées d'implantation. Elles sont représentées schématiquement avec le diamètre du rotor et la hauteur du mât selon les caractéristiques renseignées au préalable. Il s'agit ici d'un document de travail.



3. Simulation de l'éolienne virtuelle

Les éoliennes sont ensuite simulées de manière plus représentatives, grâce aux caractéristiques du modèle renseigné. Les pales, le mât et la nacelle sont alors représentées de manière réaliste. Différentes étapes sont nécessaires avant d'obtenir le photomontage finalisé, au plus proche de la réalité.

> l'esquisse :

Elle représente les éoliennes intégrées de manière brutes dans le paysage, sans tenir compte des masques visuels que sont le relief, la végétation ou encore les éléments anthropiques. Les éoliennes tiennent compte des caractéristiques techniques déterminées et sont teintées selon leur état : projet développé, parc en instruction, parc autorisé, etc. L'esquisse permet alors de visualiser rapidement le parc dans son ensemble et de le positionner sur le territoire. Le rotor des éoliennes est positionné face à l'observateur pour une représentation maximisante de l'impact.



> le photomontage réaliste :

Il s'appuie sur l'esquisse en appliquant des effets qui tiennent compte de nombreux critères pour un rendu réaliste. Une couleur blanche-grise est appliquée au gabarit, répondant à la réglementation en vigueur. Des effets d'ombrage et de teinte selon les caractéristiques météorologiques peuvent être appliqués. Ainsi, la date, l'heure et l'orientation des prises de vue des photos utilisées pour le panorama jouent un rôle important dans l'application de ces effets qui permettent une représentation au plus proche de la réalité.



Une fois l'ensemble de ces paramètres réglés, une partie de chaque éolienne peut être gommée afin de la positionner sur le bon plan dans le paysage. En effet, les écrans visuels existants (végétation, bâti, relief...) peuvent masquer une partie de l'éolienne et induire en erreur quant à la bonne position de cette dernière sur l'horizon si cette opération n'est pas réalisée.



4. Export des photomontages

L'ensemble des pièces graphiques réalisées peuvent être exportées sous format .jpeg afin de les exploiter. Différents cadrages peuvent être réalisés selon les demandes. Ils sont paramétrables sur le logiciel Windpro.

5.2. L'interprétation des photomontages : détermination de l'effet

Les photomontages sont présentés par échelle (éloignée, rapprochée et immédiate). Ils représentent chacun un ou des enjeux sensibles identifiés à l'état initial.

Pour chaque photomontage, une carte de localisation de la prise de vue ainsi que plusieurs éléments techniques sont précisés, correspondant aux caractéristiques de la prise de vue :

- Le numéro du point de vue,
- Sa localisation (commune et lieu)
- Ses coordonnées,
- Son altitude,
- L'orientation de la vue,
- La date et la saison de la prise de vue,
- L'éolienne la plus proche et sa distance
- Le nombre d'éolienne visible depuis le point de vue
- Le niveau d'enjeu associé (ou la fourchette d'enjeux)

Trois visuels sont présentés en parallèle, coupés à 120° : un panorama de l'existant, un photomontage du projet et enfin l'esquisse du projet. Le photomontage est ensuite décomposé en 3, avec des cadrages à 40° présentés en pleine page chacun.

L'analyse de ces photomontages permet d'identifier un **niveau d'effet visuel** qui permettra de définir le niveau d'impact brut du projet depuis les enjeux concernés selon la règle de croisement « enjeu x effet = impact » (détaillé plus loin). Cet effet est caractérisé

selon les principes définis dans le préambule, tenant compte de la **composition de chaque paysage** étudié et des **caractéristiques** de ce dernier. Ces caractéristiques ont été mises en évidence dans l'état initial et sont reprécisées dans la description de chaque point de vue.

5.3. La saturation visuelle

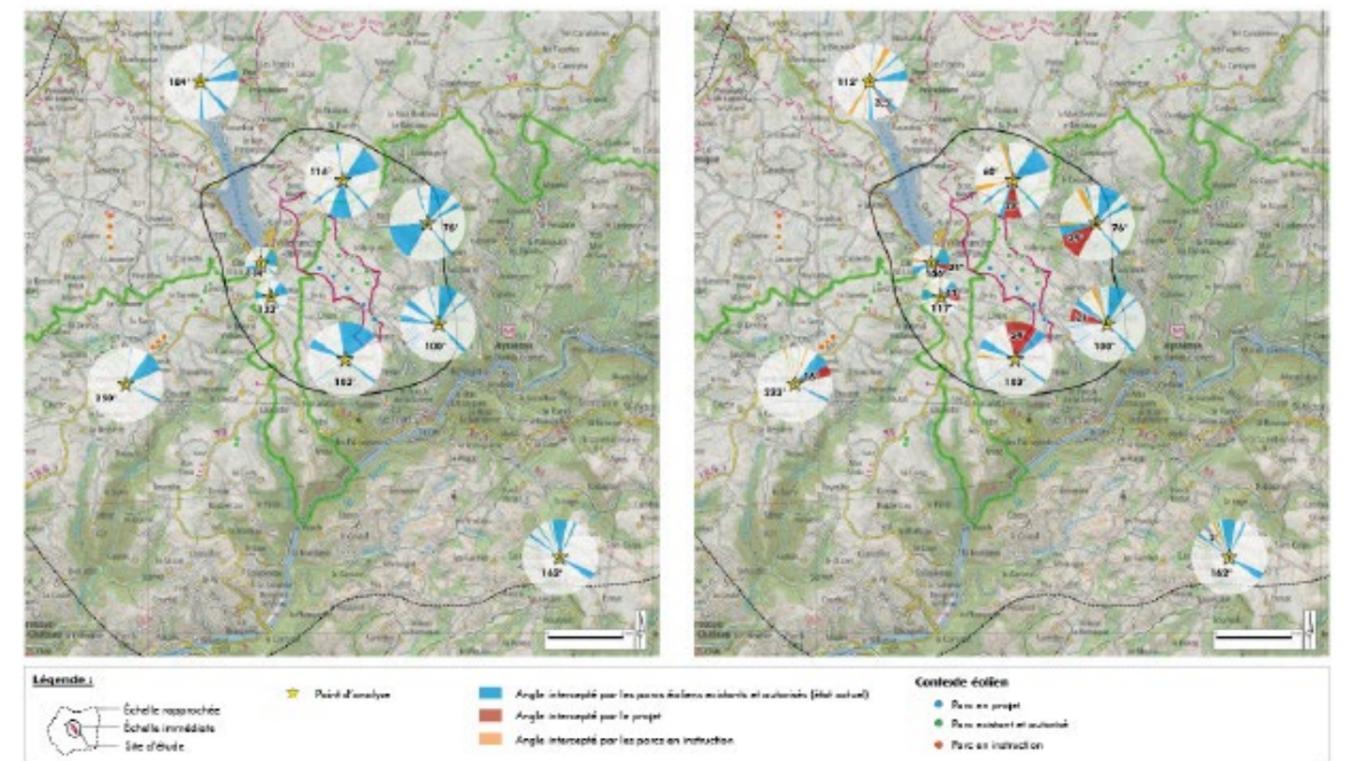
La saturation visuelle est définie par le **Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisation 2020)** à travers l'analyse des effets cumulés « L'objectif de l'étude des effets cumulés est de cartographier et qualifier les espaces de respiration existants pour éviter de générer des situations de saturation visuelle. Un espace de respiration est un angle de vue exempt de champs éoliens ». L'analyse de ces effets se base la perception depuis les lieux de vie proches, isolés, groupés ou principaux depuis un rayon d'analyse de 10 km. Chaque cas d'étude est à adapter selon le territoire.

C'est ainsi une **approche théorique et cartographique** qui est proposée afin d'étudier principalement cet indice d'**espace de respiration visuelle**. Elle ne tient pas compte du contexte paysager environnant, soit du relief et du couvert végétal, qui peuvent être des composantes participant à limiter la perception de l'éolien sur un territoire. Ainsi plusieurs cartes sont présentées pour aborder cette thématique :

- Une **carte de localisation des points d'analyse avec la ZIV**. Elle permet de préciser les lieux de vie depuis lesquels le projet peut être visible (tient compte du relief, mais pas des boisements et du bâti) et permet de justifier le choix des points d'analyse présentés en suivant.
- Une **carte de saturation qui tient compte des parcs éoliens existants et autorisés** sur le territoire d'étude. Elle présente l'ensemble des points d'analyse afin d'avoir une vision d'ensemble.
- Une **carte de saturation qui tient compte du projet en question, des parcs existants, autorisés et en instruction** sur le territoire d'étude. Elle permet de visualiser l'occupation de l'horizon par le projet, mais également l'évolution potentielle de l'éolien sur l'horizon.

A noter que selon les territoires d'étude, un rayon correspondant au bassin visuel de l'éolien peut être défini afin de ne présenter que le contexte éolien inclus dans ce bassin et qui peut être perceptible depuis les points d'analyse. Le reste du contexte éolien est alors exclus de l'analyse

Illustration 2 : Exemple de cartes d'interprétation de la saturation visuelle, étude dans l'Aveyron
Source : ARTIFEX



Un tableau de synthèse est proposé en suivant afin de préciser les **risques de saturation** pour chaque point d'analyse. D'après la méthodologie proposée en 2007 par la DIREN Centre, un **seuil d'alerte est fixé de 160° à 180°**. En dessous de ces valeurs, un risque de saturation existe.

N° point d'analyse	Nom	ETAT ACTUEL		ETAT AVEC LE PROJET X				ETAT AVEC LE PROJET X ET LES PARCS EN INSTRUCTION	
		Angle de respiration	Risque de saturation de l'horizon	Angle de respiration	Angle couvert par le projet X	Réduction de l'angle de respiration existant	Risque de saturation de l'horizon	Angle de respiration	Risque de saturation de l'horizon
			Pas de risque à fort (risque de saturation si angle > 160-180°)				Pas de risque à fort (risque de saturation si angle > 160-180°)		Pas de risque à fort (risque de saturation si angle > 160-180°)

A l'issue de cette analyse et des résultats obtenus, il est important de préciser **l'évolution de la densité de l'éolien sur l'horizon et les potentiels effets engendrés**.

6. QUALIFICATION DES IMPACTS

L'une des étapes clés de l'évaluation environnementale consiste à déterminer, conformément au Code de l'environnement, la nature, l'intensité, l'étendue et la durée de tous les impacts environnementaux, positifs ou négatifs, que le projet peut engendrer. Dans le présent rapport, les notions d'effets et d'impacts seront utilisés de la façon suivante :

- Un **effet** est la conséquence objective du projet sur l'environnement indépendamment du territoire qui sera affecté : par exemple, une éolienne engendrera la diminution d'une respiration paysagère. L'effet a été défini à travers l'analyse des photomontages.
- L'**impact** est la transposition de cet effet sur une échelle de valeur (enjeu) : à niveau d'effet égal, l'impact de l'éolienne sera moindre si le point d'observation présente des enjeux réduits.

L'évaluation d'un impact sera alors le croisement d'un enjeu (défini dans l'état initial) et d'un effet lié au projet :

$$\text{ENJEU} \times \text{EFFET} = \text{IMPACT}$$

Les niveaux d'impacts sont les suivants :

Pas d'impact	Faible	Modéré	Fort	Très fort	Exceptionnel
--------------	--------	--------	------	-----------	--------------

Tableau de croisement :

Enjeu \ Effet	Pas d'enjeu	Faible	Modéré	Fort	Très fort	Exceptionnel
Pas d'effet	Pas d'impact					
Insignifiant	Pas d'impact	Pas d'impact	Faible	Faible	Faible	Faible
Minime	Pas d'impact	Faible	Faible	Faible	Modéré	Modéré
Moyen	Pas d'impact	Faible	Modéré	Modéré	Fort	Fort
Important	Pas d'impact	Faible	Modéré	Fort	Fort	Très fort
Maximal	Pas d'impact	Faible	Modéré	Fort	Très fort	Exceptionnel

A l'issue de l'attribution de ces niveaux pour chaque point d'analyse, une fourchette de niveau d'impact est alors donnée et répertoriée dans un **tableau de synthèse** par échelle.

7. DÉFINITION DE LA SÉQUENCE ERC

Cette partie traite de la séquence **ERC** : Éviter, Réduire, Compenser. « La séquence ERC s'inscrit dans une démarche de développement durable et vise une meilleure prise en compte de l'environnement dans les processus de décision. »

Le projet éolien en tant que projet de paysage prend en compte, lors de l'analyse des variantes, des mesures d'évitement qui participent dans un premier temps à limiter certains impacts pouvant être notables pour le paysage et le patrimoine. Ces mesures sont rappelées dans cette partie.

Les éoliennes, étant des structures de grande taille, créent de nouvelles composantes verticales et en mouvement dans le paysage qui sont difficilement camouflables. Cette perception de l'éolien implique parfois des impacts élevés, nécessitant la mise en place de mesures de réduction et d'accompagnement.

La définition des impacts bruts, a permis de mettre en évidence les secteurs sensibles nécessitant une attention certaine. Ainsi, les impacts qualifiés de modérés à exceptionnels sont considérés comme notables pour le paysage et devront présenter des mesures participant à une meilleure intégration du projet dans son ensemble (éoliennes, accès, postes...).

Les mesures proposées respecteront le format suivant :

- Nom de la mesure
- Objectif à atteindre : réduction ou accompagnement de l'impact
- Description de la mesure
- Localisation de la mesure
- Modalité de suivi de la mesure et de ses effets
- Indicateurs d'efficacité de la mesure
- Coût de la mesure

L'application de mesures de réduction, a pour objectif de présenter des impacts résiduels minimisés. L'application de mesures d'accompagnement favoriseront un projet plus cohérent avec les enjeux du territoire.

III. GLOSSAIRE

UP : Unité paysagère
 GR : Sentier de grande randonnée
 GRP : Sentier de grande randonnée de pays
 PR : Sentier de petite randonnée
 MH : Monument historique
 SI : Site inscrit
 SC : Site classé
 SPR : Site patrimonial remarquable
 OGS : Opération grand site
 PNR : Parc naturel régional
 PN : Parc national
 DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
 ZIV : Zone d'influence visuelle



PARTIE 2 : ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE

I. INTRODUCTION AU PROJET

Le projet éolien de Plaine de Thou se situe dans le département de la Vienne au sein de la commune de Rouillé. Il s'inscrit dans un territoire où le paysage évolue rapidement et se tourne largement vers les énergies renouvelables.

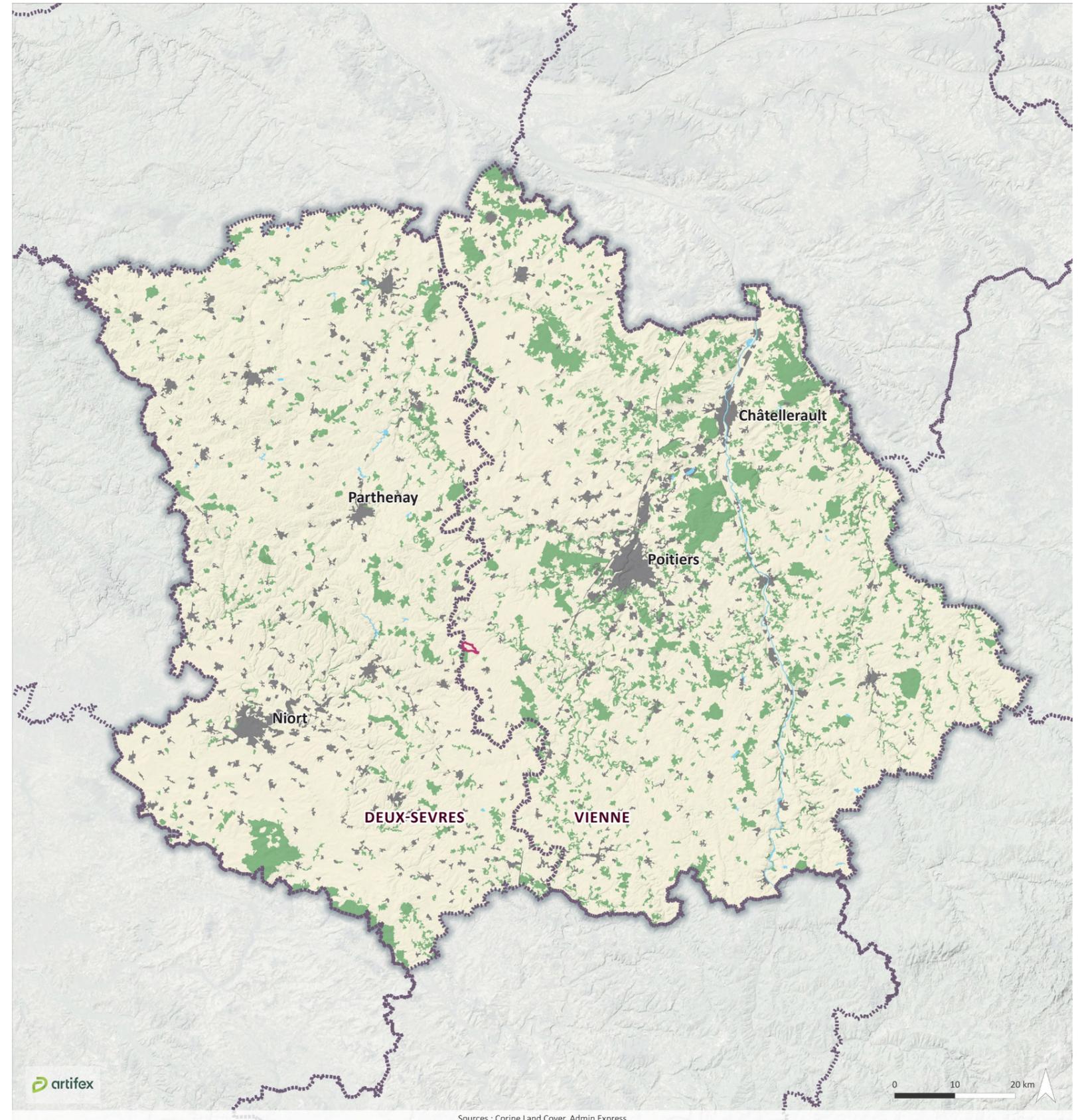
L'étude paysagère et patrimoniale portera ainsi sur un territoire d'étude défini par des aires d'étude selon les recommandations du Guide relatif à l'élaboration des études d'impact des projets de parcs éoliens terrestre, édité par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer en 2020. Ces aires sont au nombre de trois (éloignée, rapprochée et immédiate) et permettent, chacune, d'avoir une approche des composantes à enjeux vis à vis du projet éolien, selon le bassin de vision de ce dernier.

Ainsi, une analyse du territoire d'étude, englobant l'ensemble des aires d'étude est présentée. Cette approche globale permet de comprendre l'organisation du territoire, les grandes logiques et les composantes clés de ce dernier. Des précisions seront données quant aux logiques d'usages et d'organisation de l'espace à l'échelle immédiate, justifiant de sa proximité au site d'étude du projet et ainsi des perceptions d'autant plus sensibles à cet effet. La perception de l'éolien aux échelles éloignée et rapprochée peut se recouper, c'est pourquoi elles ne feront pas l'objet de précisions supplémentaires vis à vis du diagnostic présenté en amont.

Le diagnostic paysager permet de faire ressortir les enjeux bruts du territoire d'étude, qui seront en relation avec les effets du projet dans une seconde partie afin de déterminer les impacts du projet. La détermination des enjeux permettra d'orienter au mieux l'implantation du projet afin de faciliter son intégration dans le paysage, lointain comme local.

La carte ci-contre localise le projet à l'échelle des départements des Deux-Sèvres et de la Vienne

Illustration 3 : Localisation du site d'étude
Réalisation : ARTIFEX



Légende	
	Site d'étude
	Limite départementale
	Cours d'eau
	Boisement
	Urbanisation
	Agriculture

II. GRANDES CARACTÉRISTIQUES ET ENJEUX DU TERRITOIRE D'ÉTUDE

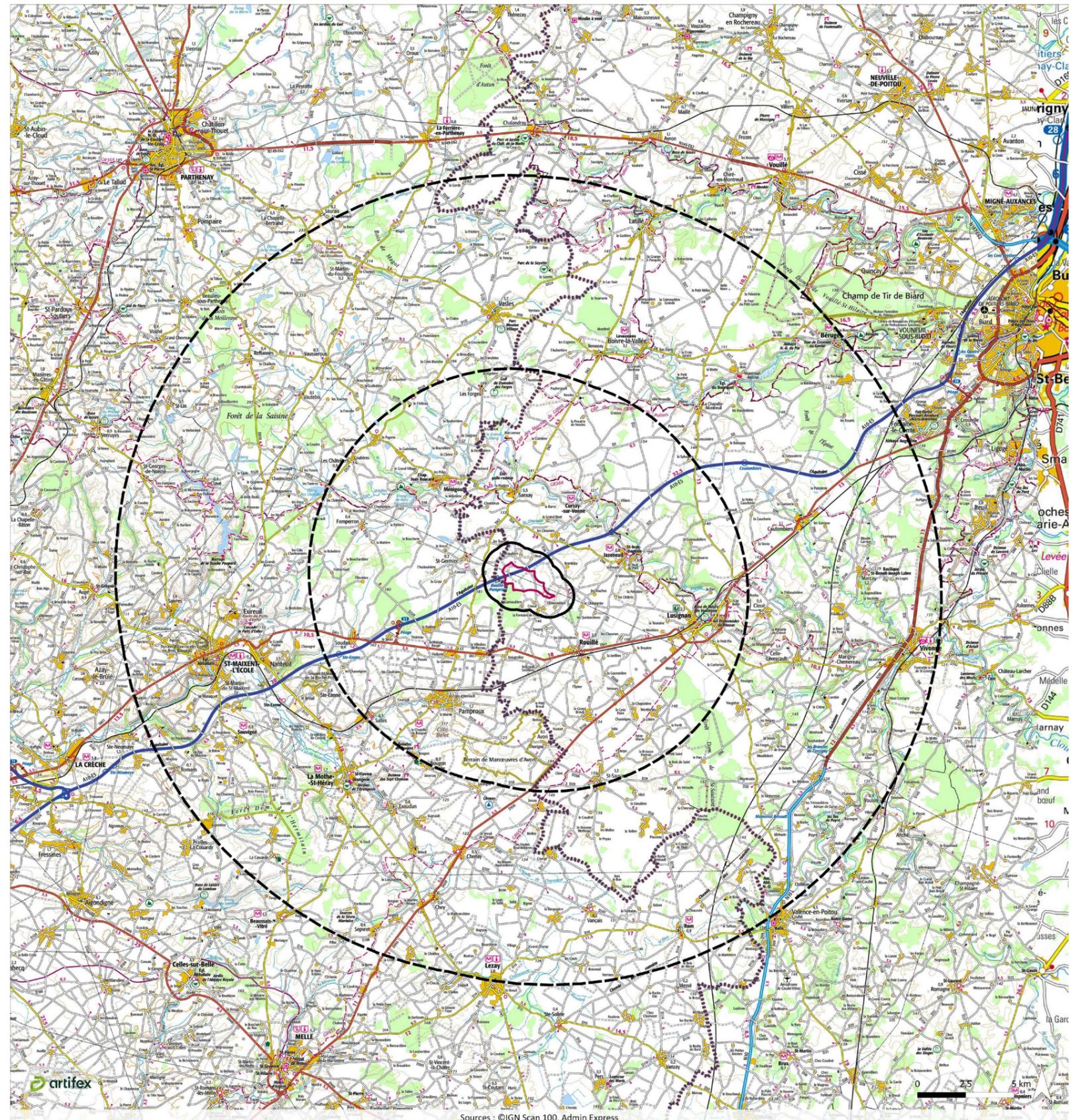
1. LES AIRES D'ÉTUDE

1.1. Définition des aires d'étude théoriques

En suivant les recommandations du Guide relatif à l'élaboration des études d'impact des projets de parcs éoliens terrestre, édité par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer en 2020, des aires d'études théoriques composées de cercles concentriques sont définies :

- **L'aire d'étude éloignée** : ce vaste périmètre de 20 km autour du site d'étude correspond au bassin visuel théorique. Il présente des paysages emblématiques et offre de larges ouvertures sur le territoire.
- **L'aire d'étude rapprochée** : cette échelle de 10 km autour du site d'étude permet d'identifier les logiques d'usages, intimement liées à l'organisation des composantes du territoire (relief, points d'observations, lieux de vie, tourisme...)
- **L'aire d'étude immédiate** : cette échelle s'étend sur 1 km autour du site d'étude. Elle rassemble les composantes sensibles (habitat, patrimoine, voies de communication...) qui présentent un rapport direct au projet éolien, durant sa phase de travaux et d'exploitation.
- **Le site d'étude** : cette échelle résulte initialement de la prise en compte de contraintes et de données multiples telles que le gisement éolien, la facilité d'accès, la possibilité de raccordement au réseau électrique, les servitudes, l'habitat, le patrimoine naturel, les zones protégées, les paysages sensibles...

Illustration 4 : Les aires d'études théoriques
Réalisation : ARTIFEX



Légende

- | | | | |
|-------|--------------------|-------|---|
| ----- | Échelle éloignée | | Limite départementale |
| ----- | Échelle rapprochée | ——— | Autoroute |
| ——— | Échelle immédiate | ——— | Grand axe (nationale et départementale) |
| ——— | Site d'étude | ——— | Route départementale |
| | | ——— | Route secondaire |
| | | ++++ | Voie ferrée |
| | | ——— | LGV |
| | | ——— | Cours d'eau |
| | | ■ | Boisement |
| | | ■ | Urbanisation |

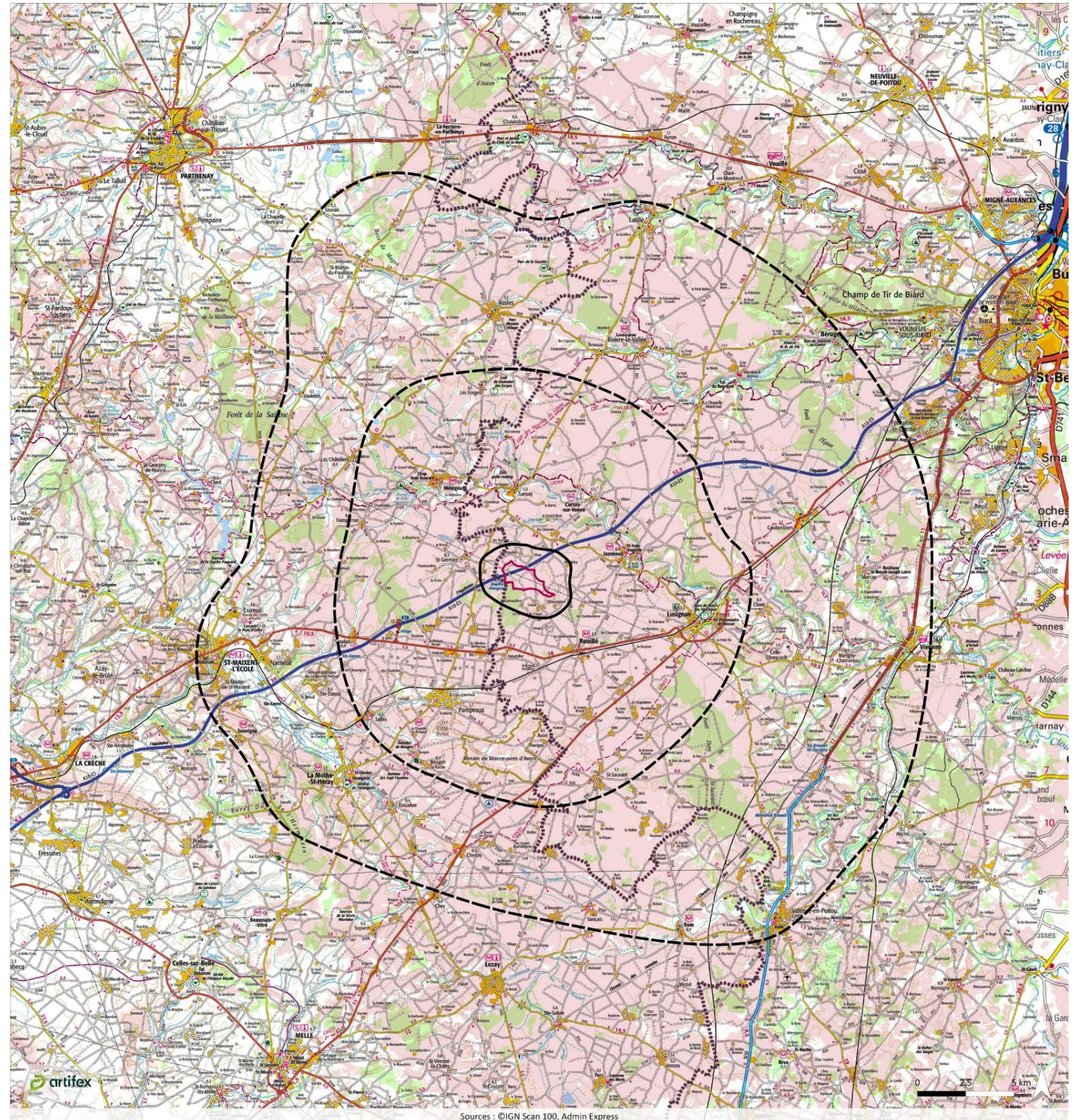
1.2. Redéfinition des aires d'étude

Une première analyse du territoire, couplée au travail de terrain et au bassin visuel (Zone d'Influence Visuelle - ZIV) a permis de redéfinir les aires d'études théoriques afin d'appréhender au mieux le territoire d'étude. La ZIV (aplat rouge) a été définie selon une implantation d'éoliennes d'une hauteur de 180 m.

Ces nouvelles aires d'étude tiennent compte de la Zone d'Influence Visuelle (ZIV), tout en s'appuyant sur les composantes du territoire telles le relief, les boisements, les axes de communication, les sites et sentiers touristiques, l'urbanisation, le patrimoine inventorié ou encore le contexte éolien.

- L'échelle éloignée se dessine sur le bassin de visibilité mais également sur les composantes du grand territoire. Ce large territoire est animé par les rivières qui creusent les plateaux. La vallée de la Boivre marque le Nord de l'aire tandis que la Sèvre niortaise rythme la partie Sud. Il comprend les petites villes situées entre Niort et Poitiers comme Saint-Maixent-l'École, Valence-en-Poitou et Vivonne. Ces lieux de vie sont desservis plus ou moins directement par des voies de communications importantes (A10, N10, D611, D150).
- L'échelle rapprochée quant à elle s'appuie sur les composantes paysagères mais également les usages à valeur plus locale. L'aire englobe alors l'ensemble des lieux de vie majeurs qui offrent également un contexte patrimonial intéressant (Lusignan, Ménigoute, Sanxay, Rouillé, Jazeneuil...). A l'image de l'aire éloignée, elle est également traversée par des grands axes majeurs (A10, D611, D150). Des sentiers de grande randonnée tels que le GR655 et le GR364 sont balisés, respectivement au Sud et au Nord de l'aire d'étude et participent à faire découvrir les paysages agricoles de ce territoire.
- L'échelle immédiate se concentre sur les éléments paysagers présentant une relation directe au site d'étude. Elle englobe le hameau de Crieuil et de nombreux lieux-dits (l'Étournelière, la Garnaudière, Brantelay, Landraulière, la Baillerie, Thou, Matran, la Sauvagère...) et voies de communication (A10, D5, D26...) implantés à proximité du site d'étude et pouvant présenter des relations visuelles directes. Un sentier de randonnée circule au Sud et entretient des relations très rapprochées avec le site d'étude.
- Le site d'étude présente une emprise identique à celle définie pour les aires théoriques. Il tient compte des nombreuses contraintes techniques et environnementales.

Illustration 5 : Les aires d'études redéfinies
Réalisation : ARTIFEX



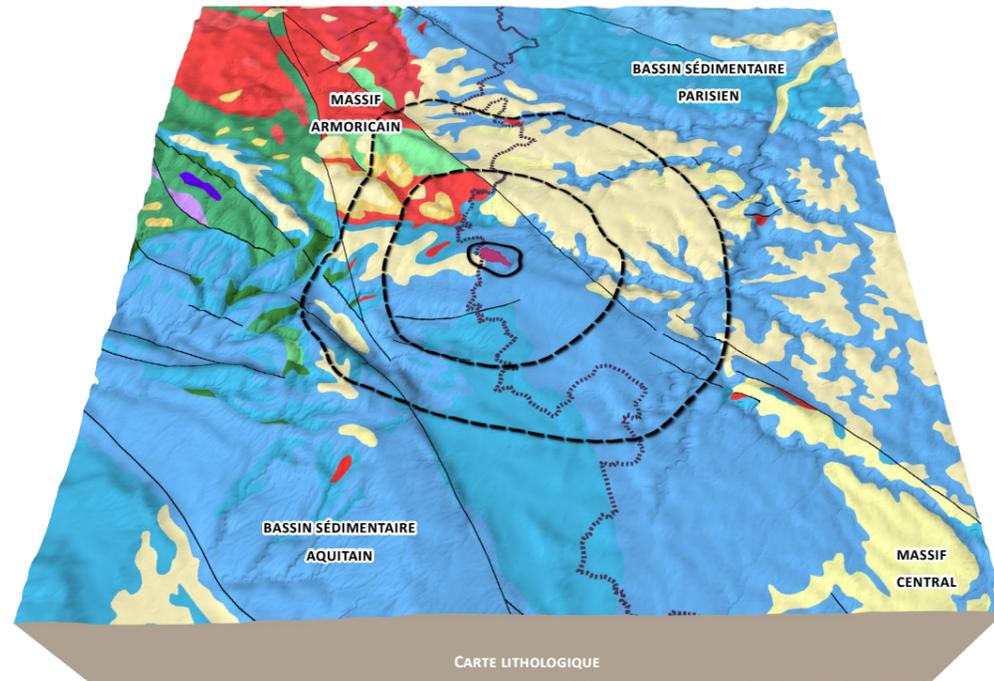
Légende

- | | | | |
|---------|---------------------------|-------|---|
| ----- | Échelle éloignée | | Limite départementale |
| - - - - | Échelle rapprochée | ——— | Autoroute |
| ——— | Échelle immédiate | ——— | Grand axe (nationale et départementale) |
| ——— | Site d'étude | ——— | Route départementale |
| ■ | Zone d'influence visuelle | ——— | Route secondaire |
| | | ++++ | Voie ferrée |
| | | ——— | LGV |
| | | ——— | Cours d'eau |
| | | ■ | Boisement |
| | | ■ | Urbanisation |

2. LES ENSEMBLES ET ZONAGES PAYSAGERS

2.1. Les unités paysagères

Le territoire d'étude se situe au Nord de la région Nouvelle-Aquitaine, à cheval sur les départements de la Vienne (86) et des Deux-Sèvres (79). Il est à l'interface des bassins sédimentaires parisiens et aquitain et des vieux massifs central et armoricain. Cette diversité géologique et géomorphologique participe au fondement de ces paysages variés.



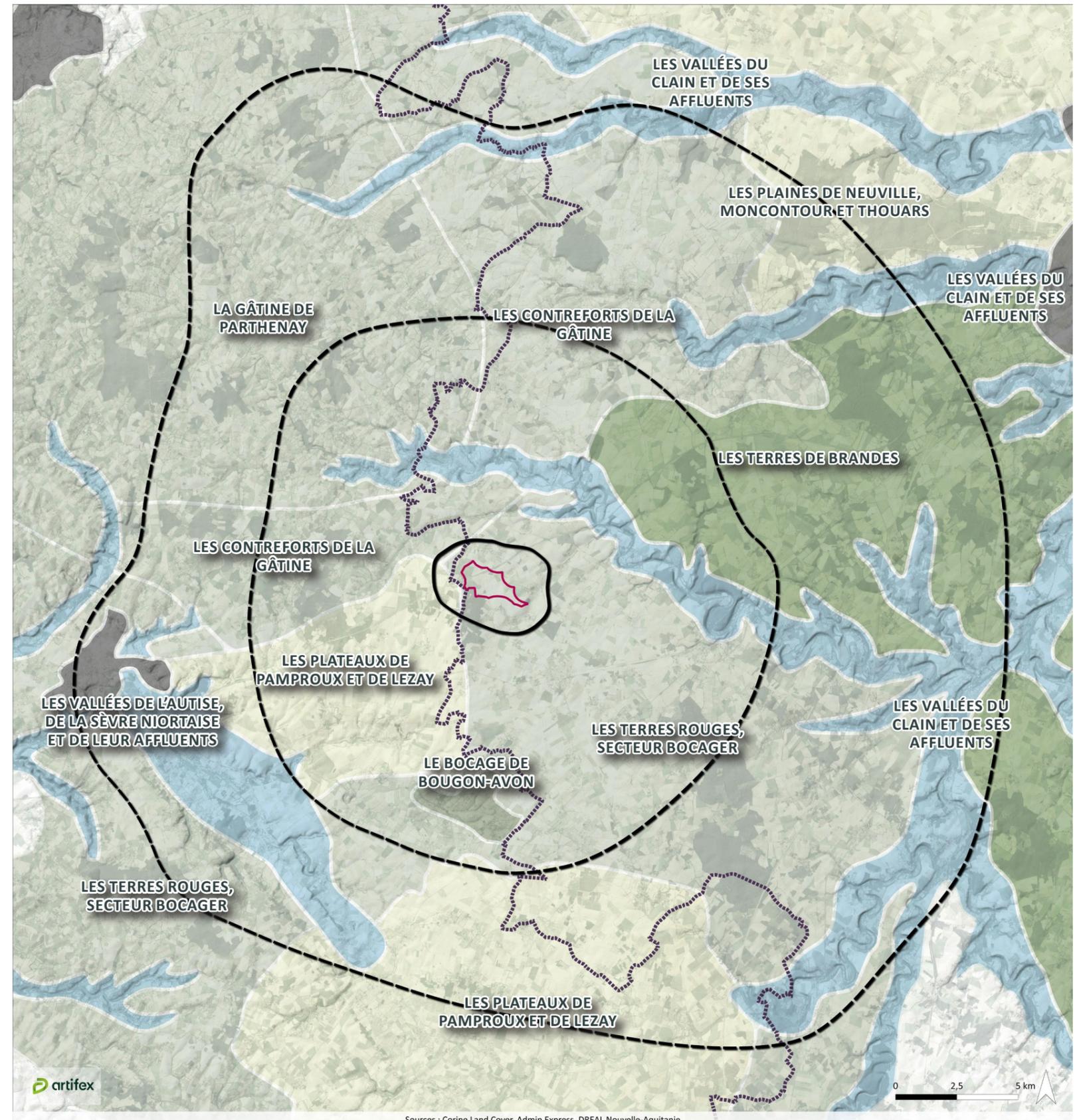
L'atlas des paysages de Poitou-Charente permet d'identifier et de caractériser les paysages qui composent ce territoire. Ils sont découpés en de grands ensembles paysagers, présentant chacun leur particularités.

Cinq ensembles sont identifiés, découpés en 9 unités paysagères sur ce territoire d'étude :

Légende

- **les paysages de bocages** : la Gâtine de Parthenay, les contreforts de la Gâtine et les terres rouges - secteur bocager
 - **les paysages singuliers** : le bocage de Bougon-Avon
 - **les plaines de champs ouverts** : les plateaux de Pamproux et de Lezay, les plaines de Neuville, Moncontour et Thouars
 - **les plaines vallonnées et/ou boisées** : les terres de Brandes
 - **les vallées** : les vallées du Clain et de ses affluents, les vallées de l'Autise, de la Sèvre Niortaise et de leurs affluents
- - - - - Échelle éloignée Limite départementale
 - - - - - Échelle rapprochée ■ Boisement
 ———— Échelle immédiate ■ Urbanisation
 ———— Site d'étude

Illustration 6 : Les unités paysagères
Réalisation : ARTIFEX



Sources : Corine Land Cover, Admin Express, DREAL Nouvelle-Aquitaine

2.1.1. Les paysages de bocages

- **La Gâtine de Parthenay**

Cette unité s'inscrit au cœur du bocage deux-sèvrier, et s'organise entre vallons frais et plaines agricoles où règne un dense réseau bocager qui structure l'espace. Ces haies libres ou basses taillées sous futaie sont largement dominées par le chêne. Des ensembles boisés dessinent également le paysage sous forme de taillis, bosquets, forêts, et parfois de vergers plantés. L'eau est elle aussi très présente, avec la prise de nombreuses sources, creusant ainsi le relief et notamment la couche granite qui compose ce territoire. De nombreux chaos ou pierres levées, éléments emblématiques de l'unité, se regroupent dans les prairies et plus ponctuellement dans les haies.

L'habitat se disperse sur le territoire sous forme de hameaux, fermes isolées, châteaux et manoirs présentant une architecture de qualité construits en granite et couverts en schiste ou en tuile canal. Il est desservi par un dense réseau de voies secondaires sinueuses qui tendent à devenir rectilignes sur les hauteurs.



Ambiance paysagère de la Gâtine de Parthenay

Source : ARTIFEX

- **Les contreforts de la Gâtine**

C'est un paysage agricole extensif animé par de nombreuses petites vallées qui se dessinent au cœur de cette unité. Un maillage de prairies, haies, boisements de feuillus (chênes et frênes) et de quelques vergers résiduels (pruniers et pommiers) habille le micro relief des contreforts de la Gâtine. Le réseau bocager qui anime le paysage tend à se simplifier sur les hauteurs laissant place à de plus vastes parcelles cultivées (colza, tournesol...). C'est alors un paysage semi-bocager de transition qui se dessine entre les vastes plaines agricoles de Neuville à Thouars et les paysages plus confidentiels de bocage de la Gâtine.

L'habitat, relativement dispersé, offre un bâti de caractère à travers ses corps de fermes isolés et ses grandes bâtisses en schiste et granit. Les bourgs par leurs implantations étagées dans les vallées, offrent des ensembles remarquables dans le paysage.



Ambiance paysagère des contreforts de la Gâtine

Source : ARTIFEX

- **Les terres rouges, secteur bocager**

C'est au cœur de cette unité que s'inscrit le site d'étude. C'est un paysage qui se dessine sur des terres argilo-calcaires, quelque peu vallonné et qui s'articule entre pentes bocagères et plateaux agricoles ouverts. Le bocage maille nettement le paysage et le parcellaire, avec une dominance du chêne et du châtaignier. Quelques forêts et de beaux sujets anciens isolés au cœur du parcellaire agricole en font des éléments emblématiques de l'unité. Les haies sont également accompagnées d'un réseau de murets en pierres sèches calcaires (bocage lithique) structurant d'autant plus le paysage.

L'habitat se disperse sous forme de fermes, châteaux, manoirs ou logis isolés implantés plutôt dans les vallées. Il présente une architecture en pierre blanche de «la chaille» ou de «pierres en bossage» qui se retrouve également dans les bourgs qui eux s'étalent en toile d'araignée. Cet habitat est desservi par un dense réseau viaire qui maille ainsi le paysage de l'unité.



Ambiance paysagère des terres rouges

Source : ARTIFEX

2.1.2. Les paysages singuliers

- **Le bocage de Bougon-Avon**

Le bocage de Bougon-Avon s'étend sur un vaste plateau karstique, traversé par des petites vallées sèches qui créent un léger relief vallonné et animé de quelques dolines, composantes caractéristiques du milieu. Le terrain de manœuvre militaire d'Avon qui occupe l'ensemble de l'emprise de l'unité, a participé à conserver un paysage bocager de caractère comme figé dans le temps et qui témoigne d'anciennes pratiques agricoles d'élevage. Une dense trame bocagère résiduelle offre un cloisonnement parcellaire remarquable qui contraste nettement avec les paysages voisins plus ouverts, cultivés et au rythme paysager plus structuré. Ces haies anciennes, libres ou entretenues, ainsi que les bosquets dessinent le paysage de ce plateau et se composent essentiellement, d'ormes, érables, chênes, troènes, merisiers, prunelliers, aubépines... Le chêne, emblématique de ce type de milieu sec s'isole ou offre de très belles chênaies anciennes bien conservées. Ce paysage singulier offre une riche faune et flore, préservée par l'activité de pâturage et l'accès privilégié des militaires.



Ambiance paysagère du bocage de Bougon-Avon

Source : ARTIFEX

2.1.3. Les paysages de plaines de champs ouverts

- **Les plateaux de Pamproux et de Lezay**

Ces vastes plateaux calcaires se décomposent en deux ensembles séparés par les secteurs bocagers du Bougon-Avon (terrain militaire) et des terres rouges. Ces plateaux agricoles offrent un paysage largement ouvert abritant des espèces messicoles caractéristiques des milieux agricoles. Ces espèces tendent à disparaître avec l'intensification de l'activité agricole sur les plateaux, et l'extension des parcelles participe à la disparition des murets en pierres sèches, vestiges des anciennes pratiques agricoles. Les bourgs s'inscrivent sur les pentes douces des vallées leur offrant un cadre plus verdoyant.



Ambiance paysagère des plateaux de Pamproux et de Lezay

Source : ARTIFEX

- **Les plaines de Neuville, Moncontour et Thouars**

Cette unité constitue une vaste étendue ouverte de champs cultivés témoignant d'une agriculture intensive. Quelques boisements ponctuent toutefois ce paysage monotone, formant des ensembles importants pour la faune locale. Ils se composent essentiellement de sureaux, cornouillers et de chênes, tandis que le noyer quant à lui se disperse en sujet isolé, qui en fait un élément de repère et emblématique de ce paysage agricole. Egalement, quelques peupleraies et saulaies se dessinent à proximité des cours d'eau. La configuration du territoire et la proximité de Poitiers a favorisé le développement urbain des bourgs anciens qui s'inscrivent sur les rares reliefs. Toutefois des ceintures vertes composées de jardins, vignes et vergers se dessinent autour de ces ensembles urbains aux allures très modernes. L'habitat ancien présente néanmoins un caractère architectural certain, constitué en pierre de taille et aux toitures pentues en tuile plate «de Bourgogne» ou en ardoise. Ce vaste paysage plan présente quelques césures formées par les vallées du Pallu, de la Boivre et de la Dive, mais également mis en évidence par les ondulations des cuestas et des buttes témoins qui ponctuent ce territoire relativement plan.



Ambiance paysagère de la plaine de Neuville

Source : ARTIFEX

2.1.4. Les paysages de plaines vallonnées et/ou boisées

- **Les terres de Brandes**

C'est un vaste paysage de plaine agricole s'étendant sur une grande partie du département de la Vienne qui se dessine. Il est ponctué d'un petit réseau de haies, de bosquets et de quelques forêts, où le chêne domine. Un maillage parcellaire s'organise de manière aléatoire entre prairies, landes et grandes cultures ouvrant alors le paysage. De nombreux cours d'eau parcourent ce territoire, participant à la création d'un micro relief animant le paysage et favorisant ainsi la création de zone au caractère humide et d'étangs. L'habitat se disperse et se fait plus rare que sur le reste du territoire, et se rassemble en bourgs de caractère.



Ambiance paysagère des terres de Brandes

Source : ARTIFEX

2.1.5. Les paysages de vallées

- **Les vallées du Clain et de ses affluents**

Ces vallées sont à l'origine de formations géologiques calcaires et granitiques, creusant ainsi les paysages de plateaux agricoles. Elles sont relativement étroites et deviennent rapidement confidentielles par la présence de boisements de chênes et de frênes qui habillent les coteaux et qui s'intensifient sur certains secteurs (vallées de la Boivre, du Miosson, de Menuse...). L'habitat s'installe dans les vallées et s'y développe fortement sur les pentes ou à flanc de coteau, tandis que les moulins, châteaux, fermes et manoirs s'implantent à proximité de l'eau. Ces bourgs anciens tendent aujourd'hui à s'étendre sur les plateaux agricoles et bocagers bordant les vallées, laissant les fonds de vallée s'enfricher au cours du temps et où des peupleraies s'y développent. Le réseau viaire longe globalement les coteaux, et franchissent ponctuellement les vallées offrant alors des ambiances toutes aussi insolites.



Ambiance paysagère de la vallée de la Boivre

Source : ARTIFEX

• **Les vallées de l'Autise, de la Sèvre Niortaise et de leurs affluents**

Ces petites vallées boisées et confidentielles forment de nombreux méandres jusqu'à Niort, creusant alors les paysages bocagers de la Gâtine. En aval, elles traversent la plaine d'openfield offrant un paysage plus ouvert animé par la présence de peupleraies qui font l'identité de ce paysage de vallée agricole. L'habitat s'installe également sur les pentes ou à flanc de coteaux, se développant alors sur les plateaux ou les plaines bordant les vallées. Un petit patrimoine lié à l'eau s'inscrit dans les fonds de vallée (moulin, ouvrage hydraulique, pont...) ainsi que des ensembles bâtis de caractère.



Ambiance paysagère de la vallée de la Sèvre Niortaise

Source : ARTIFEX

Thématique	Enjeu retenu	Description de l'enjeu	Échelle concernée	Niveau enjeu brut
Contexte paysager - Enjeux paysagers	Les secteurs bocagers	Les unités caractérisées par le bocage animent la majeure partie du territoire d'étude. Elles sont au nombre de 4 et présentent toutes une spécificité qui leur est propre. Elles offrent des paysages agricoles animés par une dense trame bocagère qui en fait son identité et son caractère.	Éloignée Rapprochée Immédiate	Fort
	Les vallées	Un grand réseau hydrographique parcourt le territoire d'étude, formant des vallées plus ou moins larges et confidentielles. Il s'agit principalement des vallées du Clain, de la Boivre, de la Sèvre Niortaise et de l'ensemble de leurs affluents. Elles marquent alors le paysage et participent au caractère de ce dernier.	Éloignée Rapprochée Immédiate	Fort
	Les plaines de champs ouverts	Ces vastes étendues cultivées participent à l'ouverture des paysages de part la disparition du linéaire bocager au profit de plus grandes parcelles. C'est un paysage moins confidentiel qui se dessine.	Éloignée	Modéré
	Les plaines vallonnées et/ou boisées	C'est un paysage de transition entre les plaines ouvertes et le secteur bocager.	Éloignée Rapprochée	Modéré

2.2. Le contexte éolien

Les parcs existants, au nombre de 11 avec 44 éoliennes au total, se concentrent principalement au sein des aires d'étude rapprochée et immédiate et s'implantent à proximité des grands axes de communication de l'A10 et de la D611.

Le développement de l'éolien est nettement visible sur le territoire, avec pas moins de 4 parcs éoliens autorisés et 20 éoliennes au total qui vont sortir de terre dans un futur proche. Ils se dispersent sur l'ensemble de l'aire rapprochée et sur la moitié Est de l'aire éloignée.

Quelques projets en instruction sont également identifiés dans les mêmes secteurs, avec 5 parcs composés de 19 éoliennes.

L'ensemble du contexte présenté s'inscrit sur le territoire selon des dynamiques linéaires principalement mais qui ne respectent pas une orientation globale similaire.

La carte suivante permet de localiser l'ensemble de ce contexte éolien, qui est présenté plus précisément en page suivante dans un tableau.



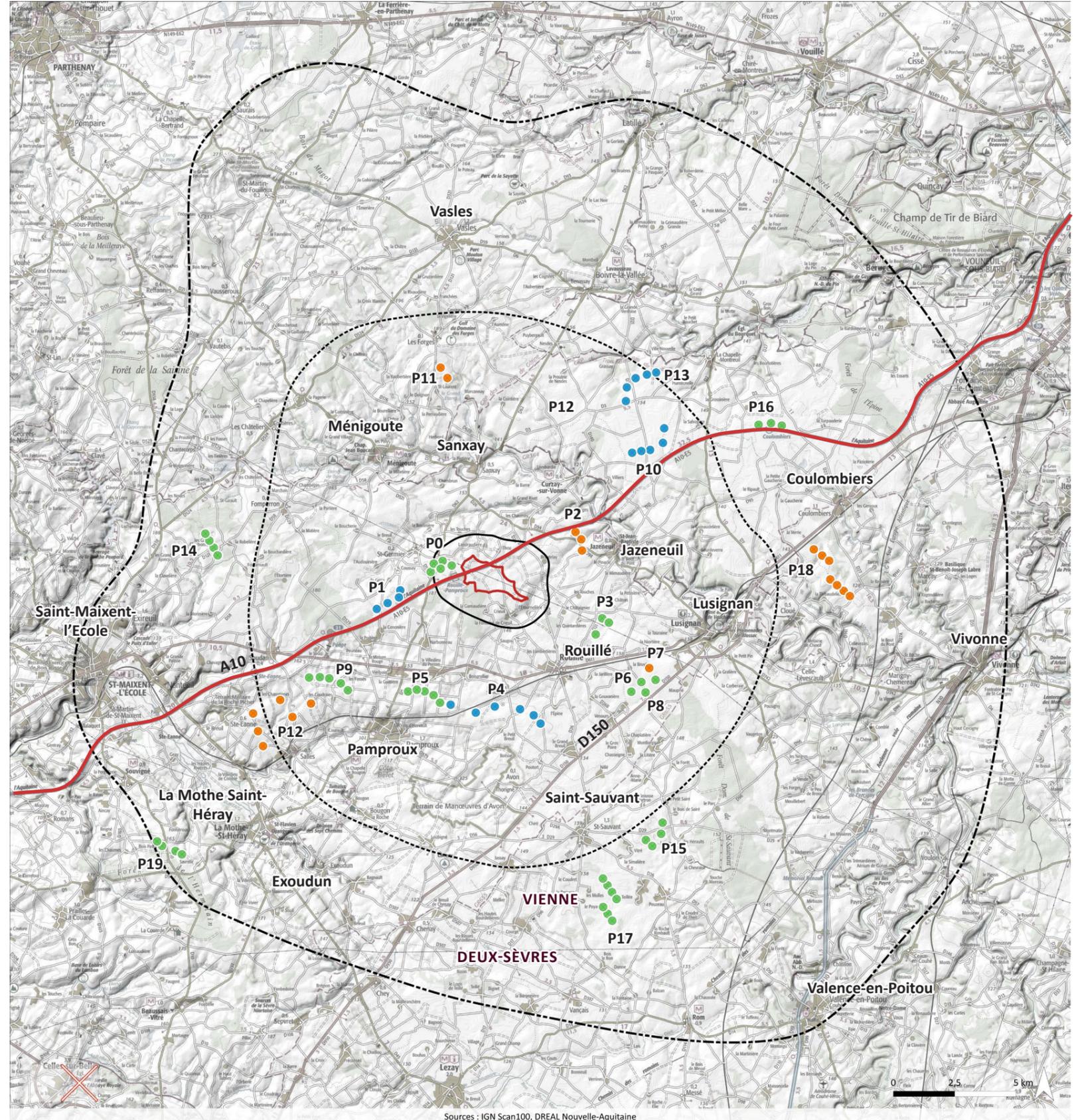
P1 - Parc éolien de Pamproux
Source : ARTIFEX



P18 - Parc éolien de la Plaine des Molles
Source : ARTIFEX

Légende			
-----	Échelle éloignée		Autoroute
- - - - -	Échelle rapprochée		Éolienne existante
—————	Échelle immédiate		Éolienne autorisée
—————	Site d'étude		Éolienne en instruction

Illustration 7 : Contexte éolien
Réalisation : METAFOLIA



Sources : IGN Scan100, DREAL Nouvelle-Aquitaine

N°	Nom parc	Commune	Etat	Nombre d'éolienne	Hauteur éolienne	Distance (km)	Échelle
0	Ferme éolienne de Saint-Germier	Saint-Germier	Construit	5	145	0,40	Immédiate
1	Ferme éolienne de Pamproux	Pamproux - Rouillé	Autorisé	4	150	2,32	Rapprochée
2	Mélusine	Jazeneuil	En instruction	3	180	2,90	Rapprochée
3	Berceronne	Rouillé	Construit	3	165	3,12	Rapprochée
4	Champs Carrés	Rouillé	Autorisé	6	165	4,40	Rapprochée
5	Parc éolien de Soudan	Pamproux	Construit	5	150	4,56	Rapprochée
6	Parc éolien de Lusignan	Lusignan	Construit	3	123	5,66	Rapprochée
7	Parc éolien de Lusignan II	Lusignan	En instruction	1	145	5,69	Rapprochée
8	Parc éolien de Lusignan E-33	Lusignan	Construit	1	67	6,13	Rapprochée
9	Parc éolien de Pamproux	Pamproux	Construit	5	150	6,47	Rapprochée
10	Boivre Plaine des Moulins	Boivre-la-Vallée	Autorisé	5	180	7,08	Rapprochée
11	Parc éolien de la Naulerie	Les Forges	En instruction	2	200	7,30	Rapprochée
12	Parc éolien de la plaine de Balusson	Salles	En instruction	6	200	7,96	Rapprochée
13	Boivre Lavausseau	Boivre-la-Vallée	Autorisé	5	180	8,42	Rapprochée
14	Champvoisin de Fomperron	Fomperron	Construit	4	150	9,94	Eloignée
15	Croix de l'Érable	Saint-Sauvant	Construit	4	180	10,65	Eloignée
16	Parc éolien SOCPE Champs Chagnots	La Chapelle-Montreuil	Construit	3	145	11,74	Eloignée
17	La plaine des Molles	Saint-Sauvant	Construit	7	180	11,78	Eloignée
18	Fontenelles	Coulombiers - Cloué	En instruction	7	140	11,82	Eloignée
19	Souvigné	La Mothe Saint-Heray	Construit	4	140	16,11	Eloignée

2.3. Synthèse des enjeux des ensembles et zonages paysagers

Le tableau ci-dessous synthétise les grands ensembles et zonages paysagers concernés par le territoire d'étude. Il comprend également le contexte éolien qui apparaît comme une donnée essentielle vis-à-vis de la compréhension du grand paysage. Un niveau d'enjeu est estimé pour chacun de ces éléments de contexte paysager. Il est évalué en fonction de son emprise et de sa localisation sur le territoire d'étude. Il l'est également en fonction de son degré d'intérêt patrimonial, touristique et paysagers qu'il procure au territoire étudié.

Echelle	Enjeu retenu	Niveau enjeu
Contexte paysager		
Eloignée	Unité paysagère : Les terres rouges - Secteur Bocager	Modéré
	Unité paysagère : Le plateau de Pamproux et Lezay	Modéré
	Les parcs éoliens existants	Modéré
	Les parcs éoliens autorisés	Modéré
	Les parcs éoliens en instruction	Faible
Rapprochée	Unité paysagère : Les terres rouges - Secteur Bocager	Modéré
	Unité paysagère : Le plateau de Pamproux et Lezay	Modéré
	Les parcs éoliens existants	Fort
	Les parcs éoliens autorisés	Fort
	Les parcs éoliens en instruction	Modéré
Immédiate	Unité paysagère : Les terres rouges - Secteur Bocager	Fort
	Unité paysagère : Le plateau de Pamproux et Lezay	Fort
	Les parcs éoliens existants	Très fort
Site d'étude	Unité paysagère : Les terres rouges - Secteur Bocager	Très fort

3. LE PATRIMOINE INVENTORIÉ

3.1. Le patrimoine protégé

Le territoire d'étude recèle de nombreux éléments patrimoniaux reconnus et faisant l'objet de mesures de protection. Il présente un grand nombre de Monuments historiques qui se répartissent principalement en cœur de bourg ou se dispersent ponctuellement dans les vallées. Des Sites inscrits et classés sont également identifiés. Il s'agit essentiellement d'ensembles naturels et de quelques ensembles bâtis.

Ce patrimoine inventorié est localisé sur la carte ci-contre, et détaillé en pages suivantes. L'aplat bleu correspond à la zone de visibilité potentielle du projet (ZIV), permettant ainsi d'identifier le patrimoine pouvant présenter des vues sur le projet. Cette ZIV tient compte que du relief (BD Alti 5m) et des formations végétales arborées (boisement estimé à 15 m, haies estimées à 6 m). Le bâti n'est pas pris en compte.

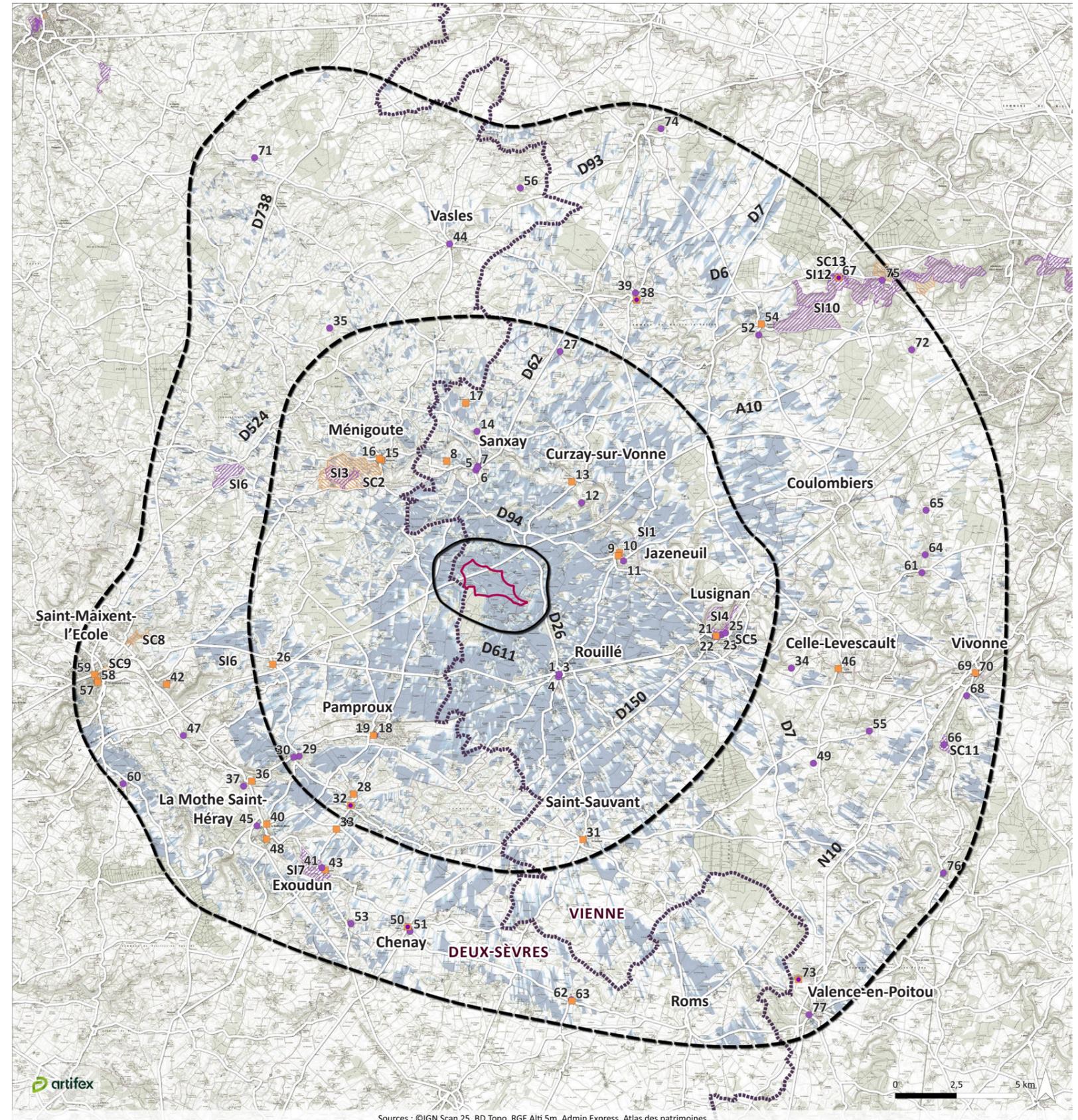
L'enjeu attribué à chaque élément inventorié est associé à une catégorie définie en amont. Si l'on prend l'exemple des églises ou châteaux, ils sont rapidement identifiables par leur structure élevée (clocher, tour...) et sont ainsi des éléments sensibles du paysage. A l'inverse, des éléments plus anecdotiques comme les croix ou dolmens, qui constituent tout de même des éléments de repères, sont difficilement perceptibles aux échelles lointaines et se fondent plus rapidement dans le paysage.

3.1.1. Les Monuments Historiques

Les Monuments Historiques (MH) sont référencés sur la base « Mérimée » du Ministère de la Culture et font l'objet d'une veille particulière de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Les MH font l'objet d'un périmètre de protection d'un rayon de 500 mètres. Un des autres enjeux lié à la présence de ces Monuments Historiques est le principe de covisibilité. Ce principe peut signifier deux situations : la première, lorsqu'un patrimoine bâti est visible depuis un autre, la seconde, lorsque les deux édifices sont visibles conjointement, depuis un même point de vue.

77 procédures d'inscription et de classement en tant que **Monuments Historiques** (MH) sont recensées sur ce territoire d'étude. Ils sont répartis au sein de l'échelle éloignée et rapprochée.

Illustration 8 : Le patrimoine inventorié
Réalisation : ARTIFEX



Légende

----- Échelle éloignée Limite départementale	● MH inscrit
----- Échelle rapprochée	Zone d'influence visuelle	■ MH classé
----- Échelle immédiate	- +	▨ Site inscrit
----- Site d'étude		▨ Site classé

Liste des Monuments Historiques recensés sur le territoire :

N°	Nom	Commune	Département	Protection	Date	Distance (km)	Échelle	Niveau enjeu	Contexte paysager	Relation visuelle possible avec le projet (visibilité et/ou covisibilité)
1	Eglise Saint-Hilaire	Rouillé	Vienne	Partiellement inscrit	17/04/1935	3,18	Rapprochée	Fort	Coeur de bourg	Pas de visibilité possible Covisibilité possible
2	Eglise Saint-Hilaire Transept	Rouillé	Vienne	Inscrit	17/04/1935	3,18	Rapprochée	Fort	Coeur de bourg	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
3	Eglise Saint-Hilaire Choeur	Rouillé	Vienne	Inscrit	17/04/1935	3,19	Rapprochée	Fort	Coeur de bourg	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
4	Temple protestant	Rouillé	Vienne	Inscrit	21/09/1998	3,28	Rapprochée	Modéré	Coeur de bourg	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
5	Maison du 15e siècle	Sanxay	Vienne	Partiellement inscrit	18/02/1927	3,64	Rapprochée	Modéré	Coeur de bourg	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
6	Eglise Saint-Pierre	Sanxay	Vienne	Inscrit	17/06/1926	3,74	Rapprochée	Fort	Coeur de bourg	Pas de visibilité possible Covisibilité possible
7	Maison	Sanxay	Vienne	Partiellement inscrit	17/04/1935	3,80	Rapprochée	Fort	Coeur de bourg	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
8	Ruines gallo-romaines d'Herbord	Sanxay	Vienne	Classé	27/11/1882	4,15	Rapprochée	Modéré	Plaine agricole	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
9	Maison du 15e siècle	Jazeneuil	Vienne	Classé	02/03/1993 ; 12/02/2012	4,16	Rapprochée	Modéré	Coeur de bourg	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
10	Eglise	Jazeneuil	Vienne	Classé	11/08/1883	4,26	Rapprochée	Fort	Coeur de bourg	Pas de visibilité possible Covisibilité possible
11	Château de la Cour	Jazeneuil	Vienne	Partiellement inscrit	05/11/1937	4,26	Rapprochée	Fort	Plaine agricole	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
12	Château	Curzay-sur-Vonne	Vienne	Partiellement inscrit	02/03/1993 ; 18/02/1927	4,28	Rapprochée	Fort	Plaine agricole	Visibilité possible Covisibilité possible
13	Eglise Saint-Martin	Curzay-sur-Vonne	Vienne	Classé	04/08/1925	4,62	Rapprochée	Fort	Coeur de bourg	Pas de visibilité possible Covisibilité possible
14	Château de la Coincardière	Sanxay	Vienne	Partiellement inscrit	17/04/1935	5,22	Rapprochée	Fort	Coeur de bourg	Visibilité possible Covisibilité possible
15	Croix hosannière	Ménigoute	Deux-Sèvres	Classé	22/03/1889	5,47	Rapprochée	Modéré	Coeur de bourg	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
16	Chapelle	Ménigoute	Deux-Sèvres	Classé	31/12/1862	5,56	Rapprochée	Modéré	Coeur de bourg	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
17	Château de Marconnay	Sanxay	Vienne	Partiellement Classé	18/09/1929 ; 18/08/2005	6,39	Rapprochée	Fort	Plaine bogaère	Pas de visibilité possible Covisibilité possible
18	Halle	Pamproux	Deux-Sèvres	Inscrit	28/06/2011	7,01	Rapprochée	Modéré	Coeur de bourg	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
19	Eglise Saint-Maixent	Pamproux	Deux-Sèvres	Classé	10/02/1913	7,05	Rapprochée	Fort	Coeur de bourg	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
20	Maisons à pans de bois du 16e siècle	Lusignan	Vienne	Partiellement inscrit	28/06/1927	7,77	Rapprochée	Modéré	Coeur de bourg	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
21	Eglise	Lusignan	Vienne	Classé	31/12/1862	7,80	Rapprochée	Fort	Coeur de bourg	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
22	Halles	Lusignan	Vienne	Inscrit	30/04/1990	7,86	Rapprochée	Modéré	Coeur de bourg	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
23	Maison du Gouverneur	Lusignan	Vienne	Partiellement inscrit	17/04/1935	7,93	Rapprochée	Modéré	Coeur de bourg	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
24	Maison	Lusignan	Vienne	Partiellement inscrit	17/04/1935	8,01	Rapprochée	Modéré	Coeur de bourg	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible



N°	Nom	Commune	Département	Protection	Date	Distance (km)	Échelle	Niveau enjeu	Contexte paysager	Relation visuelle possible avec le projet (visibilité et/ou covisibilité)
25	Château	Lusignan	Vienne	Inscrit	02/07/1997	8,16	Rapprochée	Fort	Coeur de bourg	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
26	Eglise	Soudan	Deux-Sèvres	Classé	30/10/1917	8,40	Rapprochée	Fort	Plaine bocagère	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
27	Eglise de Nesde	Benassay	Vienne	Partiellement inscrit	04/10/1932	9,19	Rapprochée	Fort	Plaine bocagère	Visibilité possible Covisibilité possible
28	Tumuli (groupe de six)	Bougon	Deux-Sèvres	Classé	08/02/1960	9,49	Rapprochée	Modéré	Plaine bocagère	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
29	Château	Salles	Deux-Sèvres	Partiellement inscrit	31/12/1993	9,64	Rapprochée	Fort	Vallée boisée	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
30	Eglise	Salles	Deux-Sèvres	Partiellement inscrit	29/12/1997	9,82	Rapprochée	Fort	Coeur de bourg	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
31	Eglise Saint-Sylvain	Saint-Sauvant	Vienne	Classé	20/07/1979	9,88	Rapprochée	Fort	Coeur de bourg	Pas de visibilité possible Covisibilité possible
32	Eglise Saint-Pierre	Bougon	Deux-Sèvres	Partiellement Classé-Inscrit	27/01/1933 ; 11/10/1929	9,95	Rapprochée	Fort	Coeur de bourg	Pas de visibilité possible Covisibilité possible
33	Dolmen des Sept Chemins	Bougon	Deux-Sèvres	Classé	06/01/1971	11,07	Eloignée	Modéré	Plaine bocagère	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
34	Logis de la Tiffanelière	Celle-Lévescault	Vienne	Inscrit	12/12/2002	11,07	Eloignée	Modéré	Plaine agricole	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
35	Logis	Vasles	Deux-Sèvres	Partiellement inscrit	05/12/1984	11,08	Eloignée	Modéré	Plaine bocagère	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
36	Dolmen	Mothe-Saint-Héray	Deux-Sèvres	Classé	03/08/1970	11,73	Eloignée	Fort	Vallée boisée	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
37	Château de Villedieu de Comblé	Sainte-Eanne	Deux-Sèvres	Partiellement inscrit	03/06/1996 ; 25/11/1969 ; 06/09/1943	12,12	Eloignée	Fort	Vallée boisée	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
38	Commanderie	Lavausseau	Vienne	Partiellement Classé-Inscrit	29/01/2013 ; 12/02/2013	12,33	Eloignée	Modéré	Vallée boisée	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
39	Maison	Lavausseau	Vienne	Partiellement inscrit	17/04/1935	12,57	Eloignée	Modéré	Vallée boisée	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
40	Eglise Saint-Héray	Mothe-Saint-Héray	Deux-Sèvres	Partiellement Classé	22/10/1913	12,59	Eloignée	Fort	Coeur de bourg	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
41	Logis de Boissec	Exoudun	Deux-Sèvres	Partiellement inscrit	19/09/2001	12,74	Eloignée	Modéré	Vallée	Pas de visibilité possible Covisibilité possible
42	Dolmen	Nanteuil	Deux-Sèvres	Classé	28/07/1970	12,74	Eloignée	Modéré	Plaine agricole	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
43	Dolmen	Exoudun	Deux-Sèvres	Classé	01/07/1970	12,74	Eloignée	Modéré	Vallée	Pas de visibilité possible Covisibilité possible
44	Maison	Vasles	Deux-Sèvres	Inscrit	18/09/2006	12,89	Eloignée	Modéré	Coeur de bourg	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
45	Moulin à eau de Pont l'Abbé	Mothe-Saint-Héray	Deux-Sèvres	Inscrit	29/08/1991	12,89	Eloignée	Modéré	Vallée de la Sèvre Niortaise	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
46	Eglise Saint-Etienne	Celle-Lévescault	Vienne	Classé	14/12/1914	12,94	Eloignée	Fort	Coeur de bourg	Pas de visibilité possible Covisibilité possible
47	Eglise Sainte-Eanne	Sainte-Eanne	Deux-Sèvres	Inscrit	30/08/1937	12,94	Eloignée	Fort	Vallée de la Sèvre Niortaise	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
48	Château (restes de l'ancien)	Mothe-Saint-Héray	Deux-Sèvres	Partiellement Classé	10/10/1927 ; 20/06/1925 ; 18/12/1927	13,07	Eloignée	Fort	Vallée de la Sèvre Niortaise	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible

N°	Nom	Commune	Département	Protection	Date	Distance (km)	Échelle	Niveau enjeu	Contexte paysager	Relation visuelle possible avec le projet (visibilité et/ou covisibilité)
49	Château de Lavau	Celle-Lévescault	Vienne	Partiellement inscrit	17/04/1935	13,36	Eloignée	Fort	Plaine bocagère	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
50	Eglise Notre-Dame	Chenay	Deux-Sèvres	Partiellement Classé-Inscrit	21/12/1984 ; 06/11/1909	13,78	Eloignée	Fort	Plaine bocagère	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
51	Temple protestant	Chenay	Deux-Sèvres	Partiellement inscrit	21/09/1998	13,94	Eloignée	Modéré	Plaine bocagère	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
52	Eglise	Montreuil-Bonnin	Vienne	Partiellement inscrit	17/04/1935	14,21	Eloignée	Fort	Vallée de la Boivre	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
53	Logis du Brieuil	Chenay	Deux-Sèvres	Inscrit	02/03/1993	14,30	Eloignée	Modéré	Vallée de la Sèvre Niortaise	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
54	Château	Montreuil-Bonnin	Vienne	Classé	31/12/1840	14,59	Eloignée	Fort	Vallée de la Boivre	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
55	Chapelle de Comblé	Celle-Lévescault	Vienne	Inscrit	17/12/1968	14,87	Eloignée	Fort	Vallée boisée	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
56	Château de la Sayette	Vasles	Deux-Sèvres	Inscrit	23/07/2004	15,26	Eloignée	Fort	Plaine bocagère	Pas de visibilité possible Covisibilité possible
57	Eglise Saint-Léger	Saint-Maixent-l'École	Deux-Sèvres	Partiellement Classé	01/01/1889	15,41	Eloignée	Fort	Vallée de la Sèvre Niortaise	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
58	Abbaye	Saint-Maixent-l'École	Deux-Sèvres	Classé	20/11/2012	15,41	Eloignée	Fort	Vallée de la Sèvre Niortaise	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
59	Porte Châlon	Saint-Maixent-l'École	Deux-Sèvres	Classé	14/05/1999	15,46	Eloignée	Modéré	Vallée de la Sèvre Niortaise	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
60	Temple protestant	Souigné	Deux-Sèvres	Inscrit	21/09/1998	16,03	Eloignée	Modéré	Cœur de bourg	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
61	Basilique Saint Benoît-Joseph Labre	Marçay	Vienne	Inscrit	04/01/2011	16,11	Eloignée	Fort	Vallée boisée	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
62	Temple protestant	Vançais	Deux-Sèvres	Inscrit	21/09/1998	16,21	Eloignée	Modéré	Cœur de bourg	Pas de visibilité possible Covisibilité possible
63	Eglise Saint-Martin	Vançais	Deux-Sèvres	Classé	19/03/1990	16,26	Eloignée	Fort	Cœur de bourg	Pas de visibilité possible Covisibilité possible
64	Château de Bierson	Marçay	Vienne	Partiellement inscrit	10/07/1989	16,32	Eloignée	Fort	Vallée boisée	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
65	Abbaye de Bonnevaux	Marçay	Vienne	Partiellement inscrit	27/06/1967	16,66	Eloignée	Fort	Plaine agricole	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
66	Château de Cercigny	Vivonne	Vienne	Partiellement inscrit	23/09/1998 ; 31/12/1993	17,92	Eloignée	Fort	Vallée du Clain	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
67	Abbaye du Pin	Béruges	Vienne	Partiellement Classé-Inscrit	28/09/1993 ; 12/10/1995	18,19	Eloignée	Fort	Vallée de la Boivre	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
68	Manoir de Jorigny	Vivonne	Vienne	Partiellement inscrit	04/10/1973	18,28	Eloignée	Modéré	Vallée du Clain	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
69	Eglise Saint-Georges	Vivonne	Vienne	Classé	31/12/1912	18,46	Eloignée	Fort	Cœur de bourg	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
70	Maison	Vivonne	Vienne	Partiellement inscrit	15/04/1935	18,48	Eloignée	Modéré	Cœur de bourg	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
71	Logis Laspois	Saint-Martin-du-Fouilloux	Deux-Sèvres	Partiellement inscrit	16/12/1987	18,62	Eloignée	Modéré	Plaine bocagère	Visibilité possible Covisibilité possible
72	Logis des Piliers	Fontaine-le-Comte	Vienne	Partiellement inscrit	08/03/1991	18,73	Eloignée	Modéré	Plaine agricole	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible

N°	Nom	Commune	Département	Protection	Date	Distance (km)	Échelle	Niveau enjeu	Contexte paysager	Relation visuelle possible avec le projet (visibilité et/ou covisibilité)
73	Abbaye de Valence	Couhé	Vienne	Partiellement Classé-Inscrit	12/10/1959 ; 07/10/1997 ; 18/11/1999	18,91	Eloignée	Fort	Vallée de la Dive	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
74	Château de la Chèze	Latillé	Vienne	Partiellement inscrit	31/12/1985 ; 08/11/2005	19,15	Eloignée	Fort	Vallée boisée	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
75	Tour	Béruges	Vienne	Inscrit	13/06/1991	19,50	Eloignée	Fort	Vallée de la Boivre	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
76	Château de Villenon	Anché	Vienne	Partiellement inscrit	30/04/1990	20,21	Eloignée	Fort	Vallée boisée	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible
77	Halles	Couhé	Vienne	Inscrit	23/10/1941	20,33	Eloignée	Modéré	Cœur de bourg	Pas de visibilité possible Pas de covisibilité possible



MH 31 - Église St-Sylvain, St-Sauvant
Source : ARTIFEX



MH 52 - Église St-Heray, La Mothe-St-Héray
Source : ARTIFEX



MH 33 - Dolmen des Sept Chemins, Bougon
Source : ARTIFEX



MH 1 - Eglise Sainte-Hilaire, Rouillé
Source : ARTIFEX



MH 12 - Château de Curzay, Curzay-sur-Vonne
Source : ARTIFEX



MH 11 - Château de la Cour, Jazeneuil
Source : ARTIFEX



MH 22 - Halles, Lusignan
Source : ARTIFEX



MH 28 - Tumulus, Bougon
Source : ARTIFEX

3.1.2. Les Sites inscrits et classés

Selon la définition donnée par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, « les Sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national : éléments remarquables, lieux dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les événements qui s'y sont déroulés... Les sites inscrits sont une reconnaissance de la qualité d'un site justifiant une surveillance de son évolution, sous forme d'une consultation de l'Architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris ». Les Sites protégés, inscrits ou classés, regroupent des ensembles conjuguant bâti et paysage, ou des sites naturels attractifs, parfois fragiles.

7 Sites inscrits (SI) et 6 Sites classés (SC) se trouvent sur le territoire d'étude. Ils se situent en majorité à l'échelle éloignée, seulement 5 d'entre eux figurent au sein de l'échelle rapprochée, aucun à l'échelle immédiate.

Liste des Sites recensés sur le territoire :

N°	Nom	Commune	Protection	Distance (km)	Échelle	Niveau enjeu	Contexte paysager	Relation visuelle possible avec le projet (visibilité et/ou covisibilité)
SI1	Grottes des fées	Jazeneuil	Inscrit	4,88	Rapprochée	Fort	Dans une vallée boisée	Pas de visibilité possible
SC2	Chaos granitiques de Gâtine poitevine	Ménigoute	Classé	5,03	Rapprochée	Fort	Au cœur de vallons arborés	Visibilité possible
SI3	Etang du Bois Pouvreau, ruines du château féodal, vieux moulin et leurs abords	Les Châteliers, Ménigoute	Inscrit	5,63	Rapprochée	Fort	Au cœur de vallons arborés	Visibilité possible
SI4	Cirque de la Vonne	Lusignan	Inscrit	7,33	Rapprochée	Fort	Dans la vallée creusée de la Vonne	Pas de visibilité possible
SC5	Promenade de Blossac	Lusignan	Classé	8,02	Rapprochée	Fort	Dans la vallée creusée de la Vonne	Pas de visibilité possible
SI6	Etang des châteliers	Les Châteliers	Inscrit	9,73	Éloignée	Fort	Au fond d'un vallon	Pas de visibilité possible
SI7	Ensemble formé par le bourg	Exoudun	Inscrit	12,43	Éloignée	Fort	Sur le flanc de la vallée de la Sèvre Niortaise	Visibilité possible
SC8	Ravin du puits d'enfer	Exireuil	Classé	12,95	Éloignée	Fort	Dans un vallon	Pas de visibilité possible
SC9	Allées et promenades	Saint-Maixent l'Ecole	Classé	14,83	Éloignée	Fort	En milieu urbanisé	Pas de visibilité possible
SI10	Vallée de la Boivre	Boivre-la-Vallée	Inscrit	14,84	Éloignée	Fort	Dans la vallée de la Boivre	Pas de visibilité possible
SC11	Château de Cercigny	Vivonne	Classé	17,74	Éloignée	Fort	Dans la vallée de la Boivre	Pas de visibilité possible
SI12	Ancienne Abbaye du Pin	Béruges	Inscrit	17,82	Éloignée	Fort	Dans la vallée de la Boivre	Pas de visibilité possible



SI 2 - Cirque de la Vonne
Source : ARTIFEX



SC 2 - Chaos granitiques de Gâtine poitevine
Source : ARTIFEX



SI 5 - Étang des Chatelliers
Source : ARTIFEX



SC3 et SI6 - Ancienne abbaye du Pin
Source : ARTIFEX

3.1.3. Les Sites Patrimoniaux Remarquable (SPR)

Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) ont été créés suite à la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 et ont pour but la protection, la restauration ou la réhabilitation d'espaces dont les qualités paysagères, architecturales ou naturelles ont un intérêt public. Ce zonage inclut les anciens Secteurs Sauvegardés, les Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) et les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP).

Aucun SPR se trouve sur le territoire d'étude.

3.2. Synthèse des enjeux patrimoniaux

Le tableau ci-dessous synthétise les éléments protégés localisés au sein du territoire d'étude, qui présentent éventuellement des relations visuelles avec le site d'étude et de potentielles éoliennes sur son emprise. Il constitue un premier tri permettant de soulever les points d'attention à approfondir lors de l'analyse des perceptions.

Echelle	Enjeu retenu	Niveau enjeu
Patrimoine protégé		
Eloignée	Monuments historiques (Eglises, Châteaux) : MH46, MH56, MH63, MH71	Fort
	Monuments historiques (Maisons, dolmens) : MH41, MH43, MH62	Modéré
	Sites inscrits et classés : SI7	Fort
Rapprochée	Monuments historiques (Eglises, Châteaux) : MH1, MH6, MH10, MH13, MH14, MH17, MH27, MH31, MH32	Fort
	Sites inscrits et classés : SC2 et SI3	Fort

III. DESCRIPTION ET ORGANISATION DU TERRITOIRE D'ÉTUDE AUX DIFFÉRENTES ÉCHELLES

1. LE PAYSAGE AUX AIRES D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE ET RAPPROCHÉE

1.1. Les logiques territoriales

1.1.1. Relief, hydrographie et occupation du sol

Le territoire d'étude s'organise à travers de vastes plateaux agricoles creusés par de nombreuses vallées relativement étroites et boisées. Il offre un relief peu marqué, animé par une dense trame bocagère accompagnée de quelques forêts où le chêne et le frêne dominent. Ce vaste linéaire de haies tantôt arbustif, tantôt arboré, fait du bocage un élément de caractère et donne une identité à ce territoire. Il maille les paysages agricoles cultivés (maïs, blé, tournesol...) et pâturés (ovin et bovin) créant un parcellaire quadrillé et rythmé par le végétal. La présence de cette trame végétale participe à limiter de larges ouvertures sur les paysages environnants et anime la lecture de ce dernier.

Les vallées, quant à elles, par leur configuration, offrent un cadre plus confidentiel, plus frais. Elles tendent à s'enfricher avec l'agriculture qui a muté sur les plateaux pour de plus grands espaces. Quelques prairies et espaces cultivés perdurent toutefois, accueillant également des plantations de peupleraies. Ces vallées par leur caractère boisé créent des corridors au cœur d'un paysage plan plus monotone. Le caractère de ces vallées est également mis en avant à travers la présence de petits éléments de patrimoine, tels les ponts, moulins, lavoirs et autres composantes bâties liées à l'eau.

La composition des sols influence par défaut l'occupation du sol. Le couvert végétal témoigne alors des caractéristiques du sol, principalement calcaire et granitique sur ce territoire. Cette composition est mise en évidence avec la présence du chêne et du frêne. La modification des paysages par l'agriculture tend à faire disparaître ces composantes clé à l'identification des sols, et la disparition d'espaces naturels. La présence du terrain militaire de Bougon-Avon, par l'absence de modification de ce paysage, permet de conserver un milieu riche d'espèces caractéristiques des sols calcaires et d'offrir un paysage figé dans le temps témoignant des activités agricoles d'autrefois.

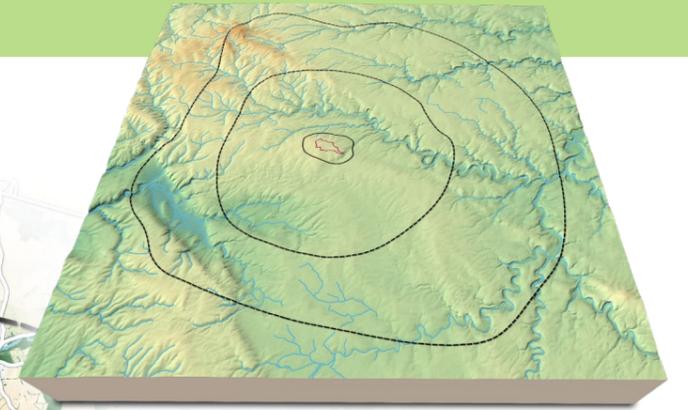
1.1.2. Habitat

L'organisation du territoire a largement influencé l'implantation de l'habitat qui se disperse en de nombreux lieux-dits et se rassemble en petits villages. Les noyaux anciens de ces bourgs s'implantent sur les plateaux (Rouillé, St-Sauvant, Vançais, Vasles...), en fond de vallée s'étendant sur les pentes (Jazeneuil, La-Mothe-St-Héray, Curzay-sur-Vonne, St-Maixent-l'École...), ou encore en promontoire à flanc de coteau dominant les vallées (Lusignan, Sanxay...). L'urbanisation croissante de ces lieux de vie, influencée par la proximité des grands pôles urbains de Poitiers au Nord-Est et de Niort au Sud-Ouest, se fait petit à petit sur les plateaux, modifiant ainsi la perception de l'habitat sur le territoire à travers des quartiers résidentiels. De nombreuses bâtisses de caractère (manoirs, châteaux, domaines...) se dispersent dans les fonds de vallées ou sur les plateaux au cœur d'un écrin de verdure, leur offrant un cadre privilégié.

L'utilisation des ressources locales pour l'architecture de l'habitat participe à la création d'un patrimoine architectural de qualité. Les maisons traditionnelles sont construites en pierres blanches calcaires, et aux toitures en schiste ou tuile plate selon les secteurs. Des ensembles bâtis de caractère se dessinent alors sur le territoire, tel Lusignan, La Mothe-St-Héray ou encore St-Sauvan, Jazeneuil et bien d'autres.

De nombreux bourgs s'implantent sur ce territoire d'étude, offrant pour les plus importants services et commerces, parfois uniquement de première nécessité, permettant de conserver un certain dynamisme au cœur de ce territoire au caractère rural. Ces lieux de vie, parfois reculés, sont desservis par un dense réseau viaire secondaire qui maille le paysage.

Illustration 9 : Occupation des sols
Réalisation : ARTIFEX



Légende		
-----	Échelle éloignée	Boisement
- - - - -	Échelle rapprochée	Culture
—————	Échelle immédiate	Prairie
—	Site d'étude	
.....	Limite départementale	
———	Route	
———	Cours d'eau	
□	Urbanisation	

Illustration 10 : Réseau viaire et habitat
Réalisation : ARTIFEX

1.1.3. Axes de communication

Ce territoire agricole est largement marqué par le grand nombre de voies de communication qui le parcourent. En effet, par sa position entre Poitiers et Niort, c'est un territoire de transition qui se dessine et où le réseau se fluidifie. L'A10, qui relie ces deux pôles, traverse du Nord-Est vers l'Ouest le territoire d'étude en passant par son cœur, soit le site d'étude du projet. Deux autres grands axes, la N10 à l'Est et la N149 au Nord permettent de rejoindre respectivement Poitiers à Angoulême et Poitiers à Nantes sans prendre l'autoroute en passant par Parthenay et Cholet. Elles relient et desservent également quelques lieux de vie majeurs de l'aire d'étude (Valence-en-Poitou, Vivonne, Vouillé...). Ces autres pôles de vie principaux dont Lusignan et Saint-Maixent-l'École sont reliés par les grandes départementales D611 et D150 qui font la jonction Poitiers-Niort sans autoroute.

Le reste du territoire est largement desservi et maillé par de nombreuses routes départementales, secondées par un réseau de voies communales en très bon état. Elles permettent de relier l'ensemble des lieux de vie plus reculés ou isolés en parcourant les plateaux, longeant les vallées et traversant les bourgs de caractère.

Le passage de voies ferrées permet également de desservir ce territoire au caractère rural, à l'interface de pôles plus dynamiques. Trois axes sont identifiés dont deux voies classiques et une ligne à grande vitesse. Elles traversent l'aire du Nord-Est vers le Sud-Ouest pour relier Poitiers à Niort, et du Nord vers le Sud sur la partie Est de l'aire d'étude afin de relier Poitiers à Angoulême. La ligne LGV Sud-Europe Atlantique suit également un tracé Nord / Sud, reliant à une échelle locale Poitiers à Angoulême et de manière plus large, Paris à Bordeaux.

Les grandes voies de communication que sont l'A10 et la LGV principalement, marquent le paysage par leurs infrastructures, et créent ainsi parfois des éléments de repère.

1.1.4. Composantes verticales

L'évolution du paysage se fait par l'aménagement de nombreuses composantes liées à l'évolution de l'utilisation des territoires, à une échelle locale voire départementale ou nationale. Ainsi les paysages d'aujourd'hui sont animés des composantes verticales qui créent des éléments de repère sur le territoire, et qui rythment également la perception des horizons et la lecture des paysages. Le caractère plan du territoire favorise parfois la perception de ces éléments dans le paysage.

Ces composantes verticales ne sont autres que les lignes électriques, les lignes à haute tension, l'éolien, les antennes ou encore les structures électriques de la LGV. L'activité agricole participe elle aussi à animer ces paysages avec la présence de silos et d'entrepôts aux teintes claires qui s'imposent par leurs dimensions dans un paysage marqué par le vert de la végétation. Un grand nombre de châteaux d'eau se dessinent également, créant quelques points d'appel dans le paysage par leur teinte claire.



Légende

-----	Échelle éloignée	Limite départementale
- · - · -	Échelle rapprochée	—	Autoroute
—	Échelle immédiate	—	Grand axe (nationale)
—	Site d'étude	—	Route départementale principale
		—	Route départementale
		—	Cours d'eau
		■	Boisement
		■	Prairie
		■	Urbanisation



Ambiance bocagère et silhouettes urbaines
Source : ARTIFEX



Ambiance de pâturage
Source : ARTIFEX



N149
Source : ARTIFEX



A10
Source : ARTIFEX



Ambiance paysagère de la vallée de la Boivre
Source : ARTIFEX



Cœur de Lusignan
Source : ARTIFEX



D611
Source : ARTIFEX



Voie romaine
Source : ARTIFEX



Sanxay, au bord de l'eau
Source : ARTIFEX



Lieu-dit au bâti caractéristique isolé dans son écrin végétal
Source : ARTIFEX



Silos agricoles et châteaux d'eau émergeant des boisements
Source : ARTIFEX



Éoliennes sur l'horizon à Pamproux et bâti industriel
Source : ARTIFEX



Silhouette bâtie derrière la trame bocagère depuis la D93
Source : ARTIFEX



Forêt Saint-Sauvant - D29
Source : ARTIFEX



LGV Sud-Europe Atlantique
Source : ARTIFEX



Réseaux de lignes électriques, en coeur de champ et sur l'horizon derrière la silhouette villageoise
Source : ARTIFEX

1.2. Les dynamiques touristiques et culturelles

1.2.1. Un territoire de découverte

Ce territoire rural offre un tourisme vert de pleine nature et patrimonial mis en avant par le Pays Mélusin. En effet, le caractère relativement plan présente peu de points d'intérêt d'observation du paysage. Toutefois quelques belvédères sont identifiés, principalement dans le département des Deux-Sèvres, offrant des ouvertures sur les paysages naturels ou urbains environnants. Le plus emblématique est la table d'orientation du Terrier de Saint-Martin-du-Fouilloux au Nord-Ouest, qui présente une vue panoramique sur les paysages bocagers de la Gâtine. Les belvédères du Puits d'Enfer, de la Dame de Chambrille et son rocher et d'Exoudun plus au Sud-Ouest, offrent quant à eux des vues plus restreintes qui s'ouvrent sur la vallée de la Sèvre Niortaise. Ceux identifiés à Sanxay et Lusignan s'ouvrent sur la vallée de la Vonne et ses paysages remarquables.

La pratique de la randonnée est fortement mise en avant sur ce territoire, notamment avec le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle empruntant les traces des GR655 et GR364. Le GR de Pays des 3 Batailles de Poitiers et le GRP des marches de Gâtine parcourent le territoire à la découverte de ses paysages et de son patrimoine local. Un parcours à vélo, le circuit des six vallées se dessine à l'Est, sinuant entre les vallées de la Vonne, de la Dive, du Clain, de la Clouère, de la Rune et du Palais. Un grand nombre de petits sentiers parcourent également les paysages agricoles et de vallée à une échelle plus locale et maillent l'ensemble du territoire. Ils donnent accès à des sites d'intérêt, dont les belvédères, dolmens et autres particularités du territoire.

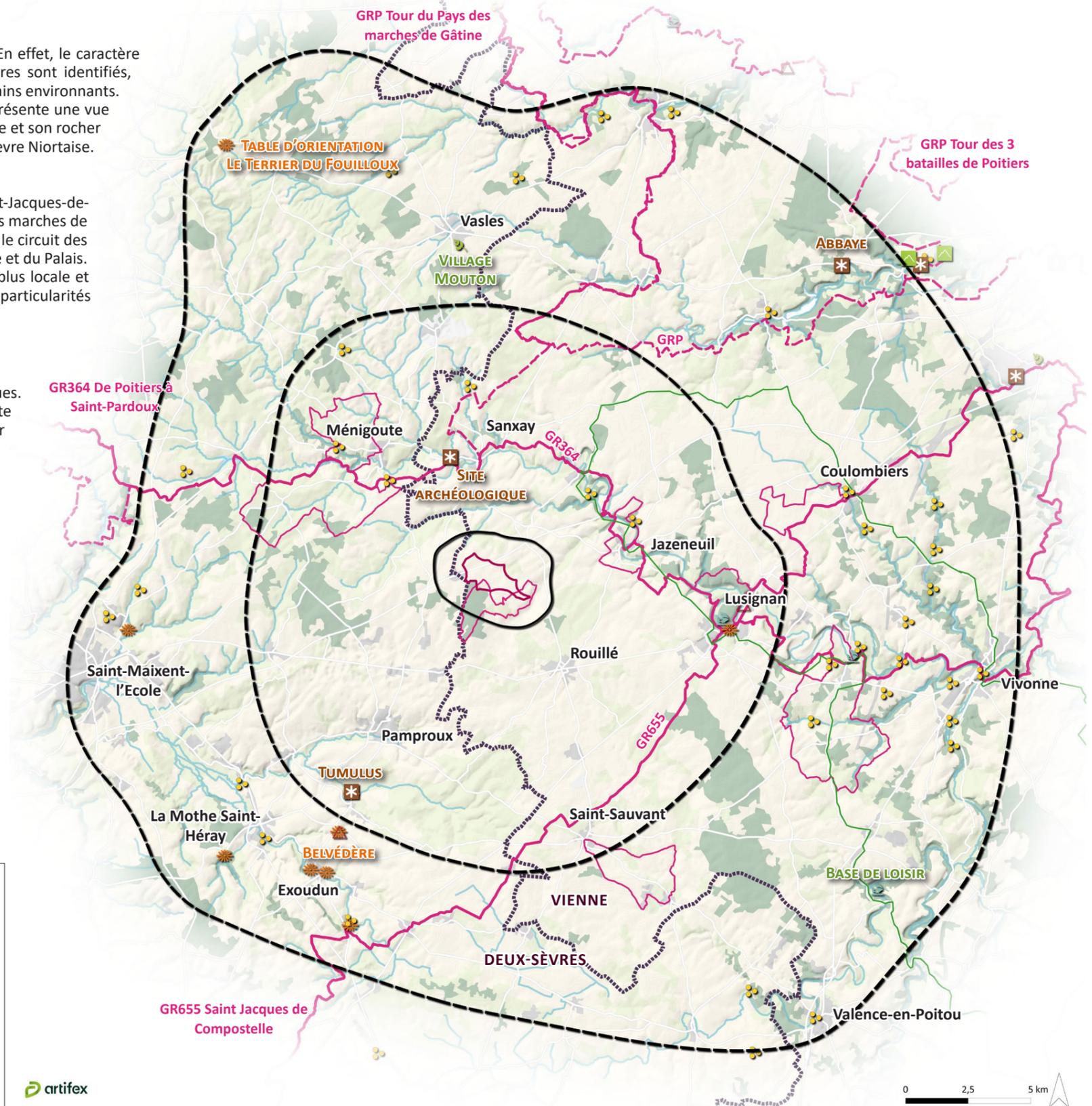
1.2.2. Un territoire d'histoire

En effet, l'histoire de ce territoire est marquée par la présence de sites et d'éléments de patrimoine emblématiques. Le Tumulus de Bougon et son musée sont reconnus comme un des sites touristiques majeurs du secteur. S'ajoute à ce dernier le site gallo-romain de Sanxay. Leurs configurations et leurs mises en abîme permettent au visiteur de vivre une expérience hors du temps. D'autres sites et petits patrimoines témoignent de l'occupation d'anciennes populations avec la présence d'aqueducs dans la vallée de la Boivre, de sites archéologiques et de grottes à Lusignan, ainsi que de nombreux dolmens et menhirs qui se dispersent au cœur du parcellaire agricole. Le patrimoine bâti présente lui aussi un intérêt certain, notamment avec la présence d'anciennes abbayes, viaducs et d'un nombre considérable de châteaux témoignant par leur architecture des époques traversées. C'est un territoire riche de son histoire et qui a su préserver son patrimoine, qui anime le Pays Mélusin. La légende de la fée Mélusine, notamment à Lusignan qui figure comme le berceau de cette légende, fait l'objet d'un intérêt touristique.

1.2.3. Un territoire aux activités de pleine de nature

Les vallées ont rendu propice l'installation d'activités liées à l'eau avec la présence de bases de loisirs et d'activités de canoë dans les vallées de la Vonne, de la Boivre, de la Dive et la Vendelogne. Ces vallées, notamment celles de la Boivre et de l'Auxance accueillent des activités d'escalade sur leurs versants les plus escarpés où la roche fait surface. Quelques parcs, dont le plus populaire est le « Mouton village » à Vasles, offre un ensemble animalier et un arboretum remarquable. Il figure également comme refuge LPO (ligue de protection pour les oiseaux) pour la diversité des espèces qu'il accueille. Les bourgs de Lusignan et de Vivonne présentent le label de station verte, offrant alors aux touristes un cadre d'accueil privilégié, tourné vers l'écotourisme.

Illustration 11 : Tourisme
Réalisation : ARTIFEX



Légende			
-----	Échelle éloignée		Table d'orientation/Belvédère
- - - - -	Échelle rapprochée		Patrimoine bâti
————	Échelle immédiate		Parc de loisirs
————	Site d'étude		Château
.....	Limite départementale		
————	Route		
————	Cours d'eau		
————	Boisement		
————	Urbanisation		
————	GR		
————	GRP		
————	Sentier de petite randonnée		



Ambiance GR 655
Source : ARTIFEX



Ambiance de sentier au coeur de la Gâtine Poitevine
Source : ARTIFEX



Rocher de la Dame de Chambrille
Source : ARTIFEX



Aire aménagée en bord de Vonne à Lusignan
Source : ARTIFEX



Belvédère du Terrier de Fouilloux
Source : ARTIFEX



Borne de randonnées dans la vallée de la Boivre
Source : ARTIFEX



Site des Tumulus de Bougon
Source : ARTIFEX



Site Gallo romain de Sanxay
Source : tourisme-vienne

1.3. Synthèse des enjeux paysagers aux aires d'études éloignée et rapprochée

Echelle	Enjeu retenu	Niveau enjeu
Logiques territoriales - Habitat		
Eloignée	Les petites agglomérations : Vivonne, Valence en Poitou, Saint-Maixent-l'École	Fort
	Les villages sur les plateaux : Coulombiers	Fort
	Les villages dans les vallons ou a flanc de coteau : Vasles, Exoudun, La Mothe-Sain-Heray	Fort
	Les lieux de vie plus isolés sur les plateaux	Modéré
	Les lieux de vie plus isolés dans les vallons	Modéré
Rapprochée	Les petites agglomérations : Pamproux, Lusignan	Très fort
	Les villages sur les plateaux : Rouillé, Saint-Sauvant	Fort
	Les villages dans les vallons ou a flanc de coteau : Jazeneuil, Sanxay, Ménigoute	Fort
	Les lieux de vie plus isolés sur les plateaux	Fort
	Les lieux de vie plus isolés dans les vallons	Modéré
Logiques territoriales - Réseau viaire		
Eloignée	Les autoroutes : A10	Fort
	LGV	Fort
	Les routes nationales : N10	Fort
	Les grandes routes départementales : D611 et D150	Modéré
	Le reste du réseau secondaire départemental	Modéré
	Les routes communales	Faible
Rapprochée	Les autoroutes : A10	Très fort
	Les grandes routes départementales : D611 et D150	Fort
	Le reste du réseau secondaire départemental : D94, D62, D5, D7, D329	Modéré
	Les routes communales	Faible

Echelle	Enjeu retenu	Niveau enjeu
Dynamiques touristiques et culturelles		
Eloignée	Les sentiers de grande randonnée : GR655 et GR364	Très fort
	Les grandes randonnées de pays : GRP Tour du Pays des marches de Gâtine, GRP Tour des trois batailles de Poitiers	Fort
	Les sentiers de petite randonnée	Fort
	Les belvédères : tables d'orientation et autres points de vue aménagés	Très fort
	Vélo : Circuit des six vallées	Faible
	Les châteaux	Faible
	Les parcs de loisirs : le Village Mouton, la base de loisir de Payré	Modéré
Rapprochée	Les sentiers de grande randonnée : GR655 et GR364	Très fort
	Les grandes randonnées de pays : GRP Tour du Pays des marches de Gâtine, GRP Tour des trois batailles de Poitiers	Très fort
	Les sentiers de petite randonnée	Fort
	Les sites archéologiques : Tumulus de Bougon	Fort
	Site Gallo-romain de Sanxay	Fort
	Les belvédères : tables d'orientation et autres points de vue aménagés	Très fort
	Vélo : Circuit des six vallées	Modéré
Les châteaux	Faible	

2. LE PAYSAGE À L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

2.1. Organisation et composantes paysagères

A l'échelle immédiate, c'est un territoire rural qui se dessine au cœur d'un paysage de plateau agricole. Quelques ruisseaux créent des micros vallées ou de légères dépressions dans le paysage, animant ainsi ce dernier qui offre un relief relativement plan. Le contexte agricole présente un paysage ouvert sur les plateaux, maillé par une trame bocagère qui tend toutefois à disparaître et ponctué par des boisements plus ou moins conséquents, comme le Bois des Cartes au Sud, le Bois de la Gautelière ou le Grand Bois au Sud.

L'habitat se disperse en lieux-dits et fermes, sur les plateaux ou sur les pentes des micro-vallées creusées par des petits cours d'eau. Ces lieux de vie plus isolés, s'inscrivent généralement dans un contexte arboré, bordant l'ensemble du hameau et les isolant à petite échelle des vues depuis l'extérieur. L'ensemble de l'habitat est desservi par un réseau viaire secondaire composé de routes communales et de quelques départementales (D5, D26). L'aire est également traversée par l'A10, qui s'inscrit dans ce paysage légèrement en contrebas, mais qui reste identifiable par ses composantes (panneaux, glissières...), ainsi que le passage des véhicules. D'autres composantes à connotation plus industrielle sont identifiables dans ce paysage, comme la ligne électrique haute-tension qui traverse l'aire d'étude ou le château d'eau au Nord au cœur du lieu-dit les Jaunilières de Martran. A l'Ouest, le parc éolien de Pamproux anime l'horizon du territoire à travers ses 5 éoliennes. Ces différents éléments créent des points de repère dans le paysage.

Au Sud de ce territoire rural, des sentiers parcourent ces paysages, entre vallée et plateau à la découverte du paysage local, du patrimoine bâti et de l'histoire du Pays Mélusin, largement promue par les offices de tourisme du Grand Poitiers. Le seul balisé sur ce secteur est le PR de Jazeneuil qui traverse le Bois des Cartes et les hameaux de la Garnaudière et Crieuil. Les chemins agricoles sont également empruntés localement pour la pratique de la randonnée et autres.

A cette échelle, la proximité au site d'étude peut favoriser des relations visuelles directes, atténuées depuis certains secteurs par le micro relief, le bocage, les boisements ou l'urbanisation.

Illustration 12 : Bloc d'organisation du relief à l'échelle immédiate
Réalisation : ARTIFEX

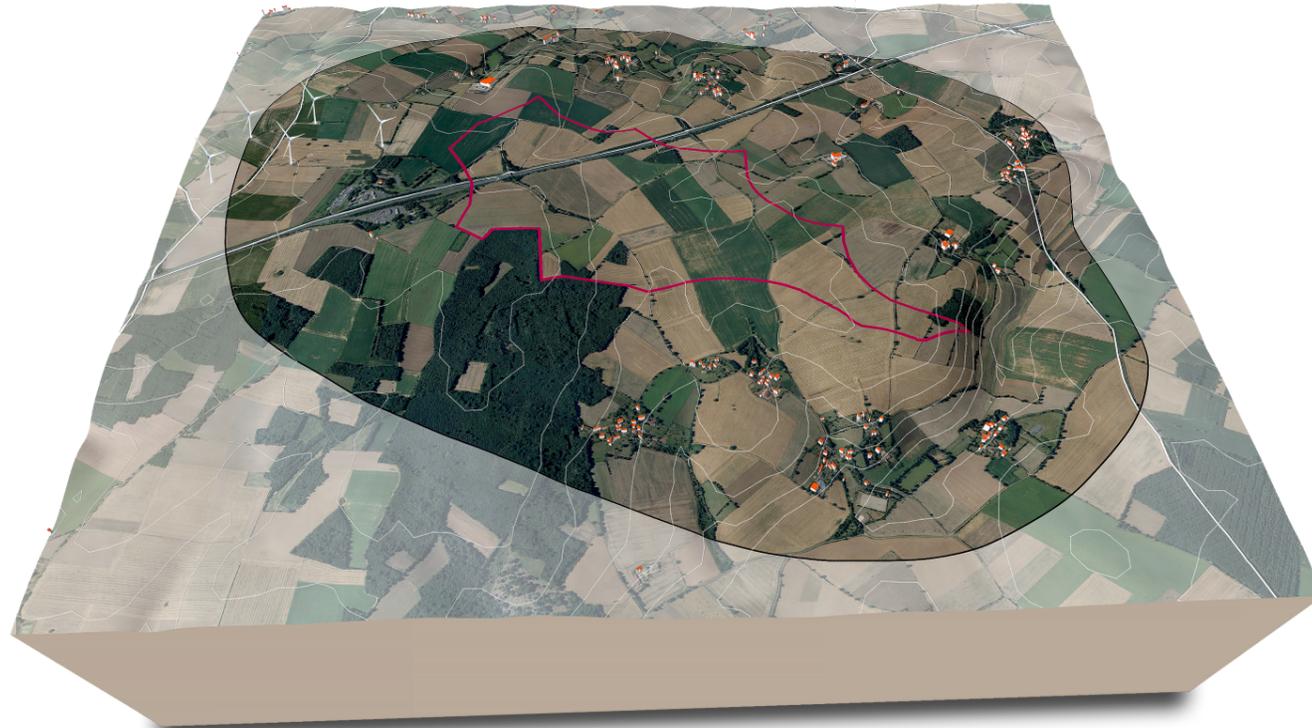
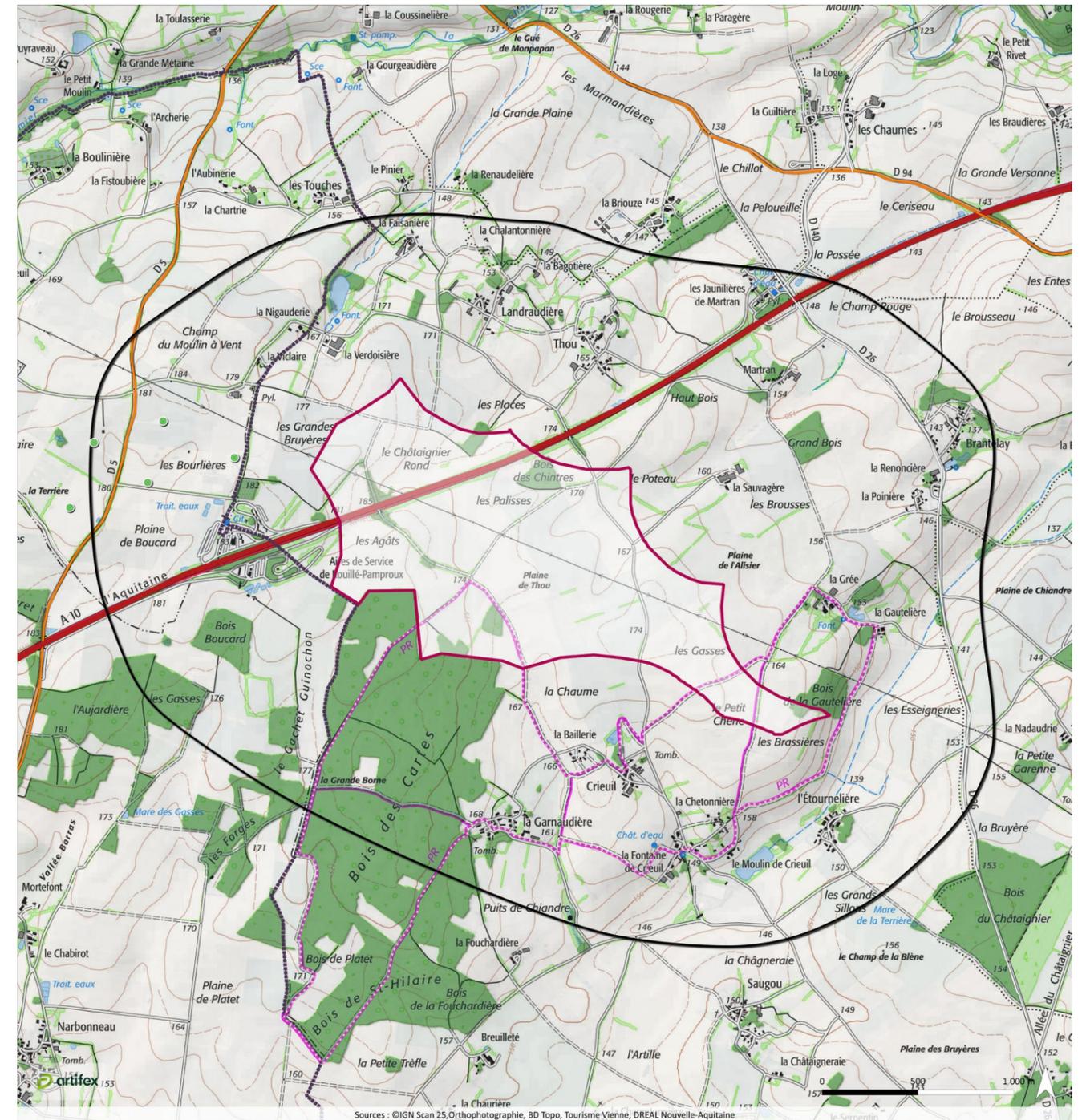


Illustration 13 : Organisation du territoire à l'échelle immédiate
Réalisation : ARTIFEX



Légende

- Échelle immédiate
- Site d'étude
- Autoroute
- Route départementale
- Route communale
- Sentier de petite randonnée
- Cours d'eau



PR de Jazeneuil - Sentier Bois des Cartes
Source : ARTIFEX



Piste au cœur du Bois des Cartes
Source : ARTIFEX



Hameau de l'Étournelière
Source : ARTIFEX



Chemin communal bordé par une haie discontinue
Source : ARTIFEX



D5
Source : ARTIFEX



D26
Source : ARTIFEX



Lieu-dit de la Baillerie
Source : ARTIFEX



Hameau de Crieuil
Source : ARTIFEX



A10
Source : ARTIFEX

2.2. Synthèse des enjeux paysagers à l'échelle immédiate

Echelle	Enjeu retenu	Niveau enjeu brut
Logiques territoriales - Habitat		
Immédiate	Les lieux-dits très proches : la Baillerie, la Garnaudière, la Chetonnière, l'Etournelière, le Grée, la Gautelière, la Saucagère, Thou, Landraulière, la Verdoisière	Très fort
	Les autres lieux-dits sur le plateau	Fort
	Les autres lieux-dit sur les pentes	Fort
Logiques territoriales - Réseau viaire		
Immédiate	A10	Très fort
	D5	Très fort
	D26	Très fort
	Les routes communales	Fort
	Les pistes agricoles et chemins communaux	Fort
Dynamiques touristiques et culturelles		
Immédiate	Sentier de petite randonnée : Sentier du Bois des Cartes	Très fort

3. CARACTÉRISTIQUES ET COMPOSANTES DU SITE D'ÉTUDE

3.1. Présentation du site d'étude

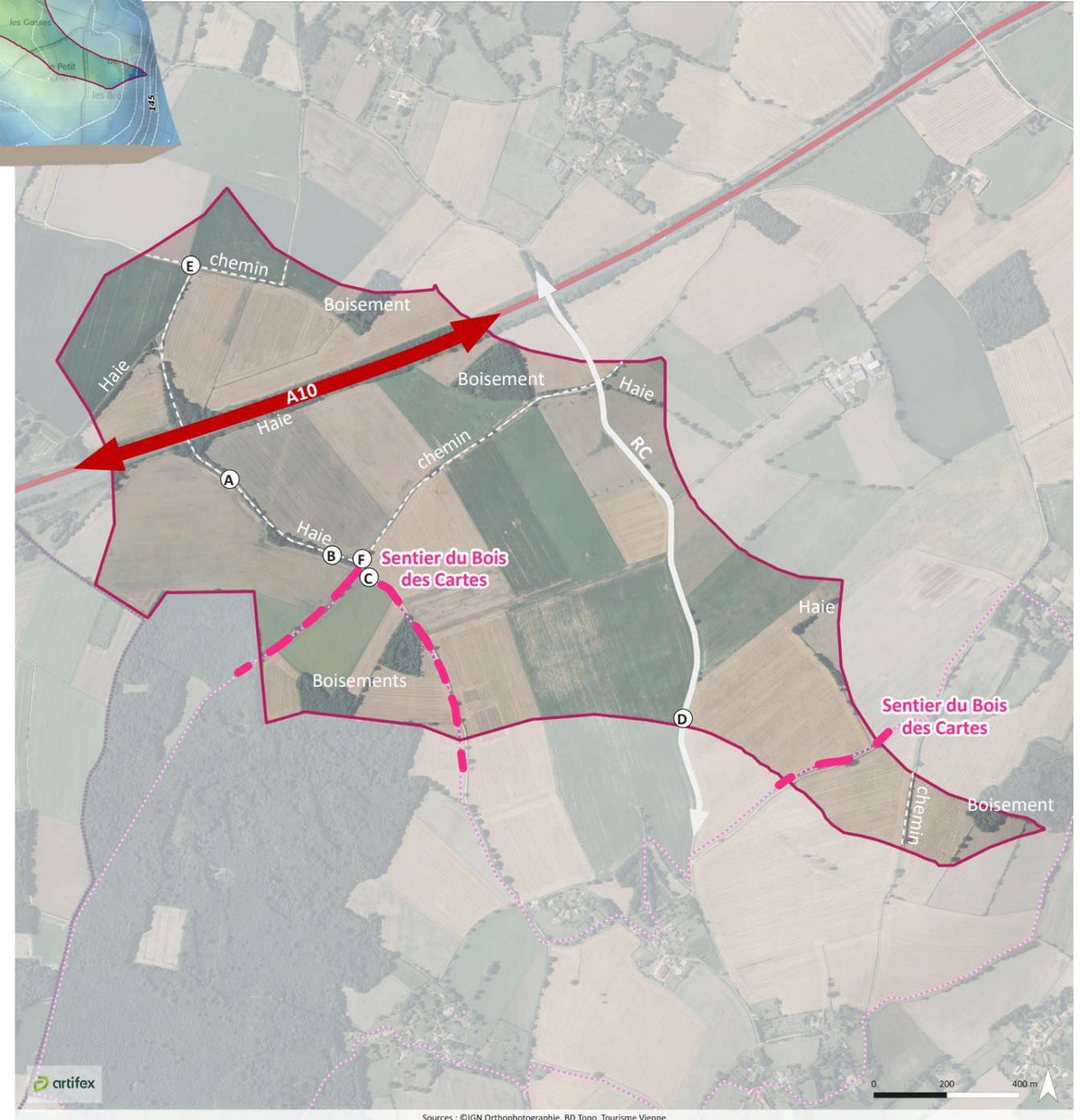
Le site d'étude s'étend sur environ 208 ha au cœur d'un vaste plateau à la pente très douce en direction de l'Est.

Il s'inscrit au cœur de paysages marqués par l'agriculture et les boisements. En effet, la surface agricole utile du périmètre d'étude est essentiellement composée par la production de céréales à vocation intensive. Les quelques boisements, les haies et les arbres isolés animent l'horizon et rythment ce paysage assez monotone. Cette végétation ligneuse fait office de limites des parcelles agricoles.

Plusieurs axes de communications traversent le site d'étude, à l'image de l'autoroute A10 qui fait office de véritable cloison, séparant le site d'étude en deux parties distinctes. A noter que la chaussée de cette voie se trouve en contrebas par rapport à ses talus largement arborés de part et d'autre de l'autoroute. Des chemins agricoles quadrillent dès lors la zone d'étude et sont également empruntés par les promeneurs, où une partie est balisée par le sentier de petite randonnée du Bois des Cartes. Une route communale traverse également le site d'étude du Nord au Sud et permet de relier les lieux de vie isolés sur ce plateau aux villages de Rouillé au Sud et Sanxay au Nord.



Illustration 14 : Carte des composantes du site d'étude
Réalisation : ARTIFEX



A - Ambiance de la piste agricole bordée par des haies
Source : ARTIFEX



B - Ambiance de la piste agricole bordée par des haies arborées
Source : ARTIFEX



C - Boisement au Sud du site d'étude
Source : ARTIFEX

Légende

- Site d'étude
- A Point de vue
- ↔ Autoroute
- Route communale
- Sentier de petite randonnée
- Chemin agricole



D - Vue du site d'étude depuis la route communale

Source : ARTIFEX



E - Vue depuis le chemin au Nord du site d'étude

Source : ARTIFEX



F - Vue depuis le sentier du Bois des Cartes au cœur des parcelles cultivées

Source : ARTIFEX

3.2. Synthèse des enjeux paysagers à l'échelle du site d'étude

Echelle	Enjeu retenu	Niveau enjeu brut
Composantes paysagères du site d'étude		
Site d'étude	Les boisements	Fort
	Les haies	Fort
	Les cultures	Modéré
	Les prairies	Modéré
	A10	Très fort
	Les pistes et chemins agricoles	Fort
	Le sentier de petite randonnée : Le sentier du Bois des Cartes	Très fort

4. SYNTHÈSE DES ENJEUX BRUTS DU TERRITOIRE D'ÉTUDE

Echelle	Enjeu retenu	Niveau enjeu
Contexte paysager		
Eloignée	Unité paysagère : Les terres rouges - Secteur Bocager	Modéré
	Unité paysagère : Le plateau de Pamproux et Lezay	Modéré
	Les parcs éoliens existants	Modéré
	Les parcs éoliens autorisés	Modéré
	Les parcs éoliens en instruction	Faible
Rapprochée	Unité paysagère : Les terres rouges - Secteur Bocager	Modéré
	Unité paysagère : Le plateau de Pamproux et Lezay	Modéré
	Les parcs éoliens existants	Fort
	Les parcs éoliens autorisés	Fort
Immédiate	Les parcs éoliens en instruction	Modéré
	Unité paysagère : Les terres rouges - Secteur Bocager	Fort
	Unité paysagère : Le plateau de Pamproux et Lezay	Fort
Site d'étude	Les parcs éoliens existants	Très fort
	Unité paysagère : Les terres rouges - Secteur Bocager	Très fort
Patrimoine protégé		
Eloignée	Monuments historiques (Eglises, Châteaux) : MH46, MH56, MH63, MH71	Fort
	Monuments historiques (Maisons, dolmens) : MH41, MH43, MH62	Modéré
	Sites inscrits et classés : SI7	Fort
Rapprochée	Monuments historiques (Eglises, Châteaux) : MH1, MH6, MH10, MH13, MH14, MH17, MH27, MH31, MH32	Fort
	Sites inscrits et classés : SC2 et SI3	Fort
Logiques territoriales - Habitat		
Eloignée	Les petites agglomérations : Vivonne, Valence en Poitou, Saint-Maixent-l'École	Fort
	Les villages sur les plateaux : Coulombiers	Fort
	Les villages dans les vallons ou a flanc de coteau : Vasles, Exoudun, La Mothe-Sain-Heray	Fort
	Les lieux de vie plus isolés sur les plateaux	Modéré
	Les lieux de vie plus isolés dans les vallons	Modéré
Rapprochée	Les petites agglomérations : Pamproux, Lusignan	Très fort
	Les villages sur les plateaux : Rouillé, Saint-Sauvant	Fort
	Les villages dans les vallons ou a flanc de coteau : Jazeneuil, Sanxay, Ménigoute	Fort
	Les lieux de vie plus isolés sur les plateaux	Fort
	Les lieux de vie plus isolés dans les vallons	Modéré
Immédiate	Les lieux-dits très proches : la Baillerie, la Garnaudière, la Chetonnière, l'Étournelière, le Grée, la Gautelière, la Saucagère, Thou, Landraulière, la Verdoisière	Très fort
	Les autres lieux-dits sur le plateau	Fort
	Les autres lieux-dit sur les pentes	Fort

Echelle	Enjeu retenu	Niveau enjeu
Logiques territoriales - Réseau viaire		
Eloignée	Les autoroutes : A10	Fort
	LGV	Fort
	Les routes nationales : N10	Fort
	Les grandes routes départementales : D611 et D150	Modéré
	Le reste du réseau secondaire départemental	Modéré
	Les routes communales	Faible
Rapprochée	Les autoroutes : A10	Très fort
	Les grandes routes départementales : D611 et D150	Fort
	Le reste du réseau secondaire départemental : D94, D62, D5, D7, D329	Modéré
	Les routes communales	Faible
Immédiate	A10	Très fort
	D5	Très fort
	D26	Très fort
	Les routes communales	Fort
	Les pistes agricoles et chemins communaux	Fort
Dynamiques touristiques et culturelles		
Eloignée	Les sentiers de grande randonnée : GR655 et GR364	Très fort
	Les grandes randonnées de pays : GRP Tour du Pays des marches de Gâtine, GRP Tour des trois batailles de Poitiers	Fort
	Les sentiers de petite randonnée	Fort
	Les belvédères : tables d'orientation et autres points de vue aménagés	
	Vélo : Circuit des six vallées	Faible
	Les châteaux	Faible
	Les parcs de loisirs : le Village Mouton, la base de loisir de Payré	Modéré
Rapprochée	Les sentiers de grande randonnée : GR655 et GR364	Très fort
	Les grandes randonnées de pays : GRP Tour du Pays des marches de Gâtine, GRP Tour des trois batailles de Poitiers	Très fort
	Les sentiers de petite randonnée	Fort
	Les sites archéologiques : Tumulus de Bougon	Fort
	Site Gallo-romain de Sanxay	Fort
	Les belvédères : tables d'orientation et autres points de vue aménagés	Très fort
	Vélo : Circuit des six vallées	Modéré
	Les châteaux	Faible
Immédiate	Sentier de petite randonnée : Sentier du Bois des Cartes	Très fort
Composantes du site d'étude		
Site d'étude	Les boisements	Fort
	Les haies	Fort
	Les cultures	Modéré
	Les prairies	Modéré
	A10	Très fort
	Les pistes et chemins agricoles	Fort
	Le sentier de petite randonnée : Le sentier du Bois des Cartes	Très fort

IV. ANALYSE DES PERCEPTIONS

La détermination des points de vue présentés pour l'analyse des perceptions, est fondée sur plusieurs critères qui sont croisés pour en déterminer leur pertinence. Ainsi, dans un premier temps, l'ensemble des composantes qui présentent des enjeux sur le territoire ont été sélectionnées, et ont ensuite été mises en relation avec les potentielles visibilitées du site d'étude grâce à la Zone d'Influence Visuelle (ZIV) et à la prospection sur terrain.

L'ensemble des panoramas sont répartis et présentés selon les trois échelles d'étude (éloignée, rapprochée et immédiate) afin de couvrir l'ensemble du territoire d'étude, mais également afin de permettre d'intégrer les notions de distance et de valeurs sociales et emblématiques (ces notions seront d'autant plus mises en avant dans l'analyse des impacts). Ainsi, une sélection de 22 points de vue a été faite dans le but de présenter, dans la mesure du possible, les enjeux sensibles du territoire.

1. PERCEPTIONS À L'ÉCHELLE ÉLOIGNÉE

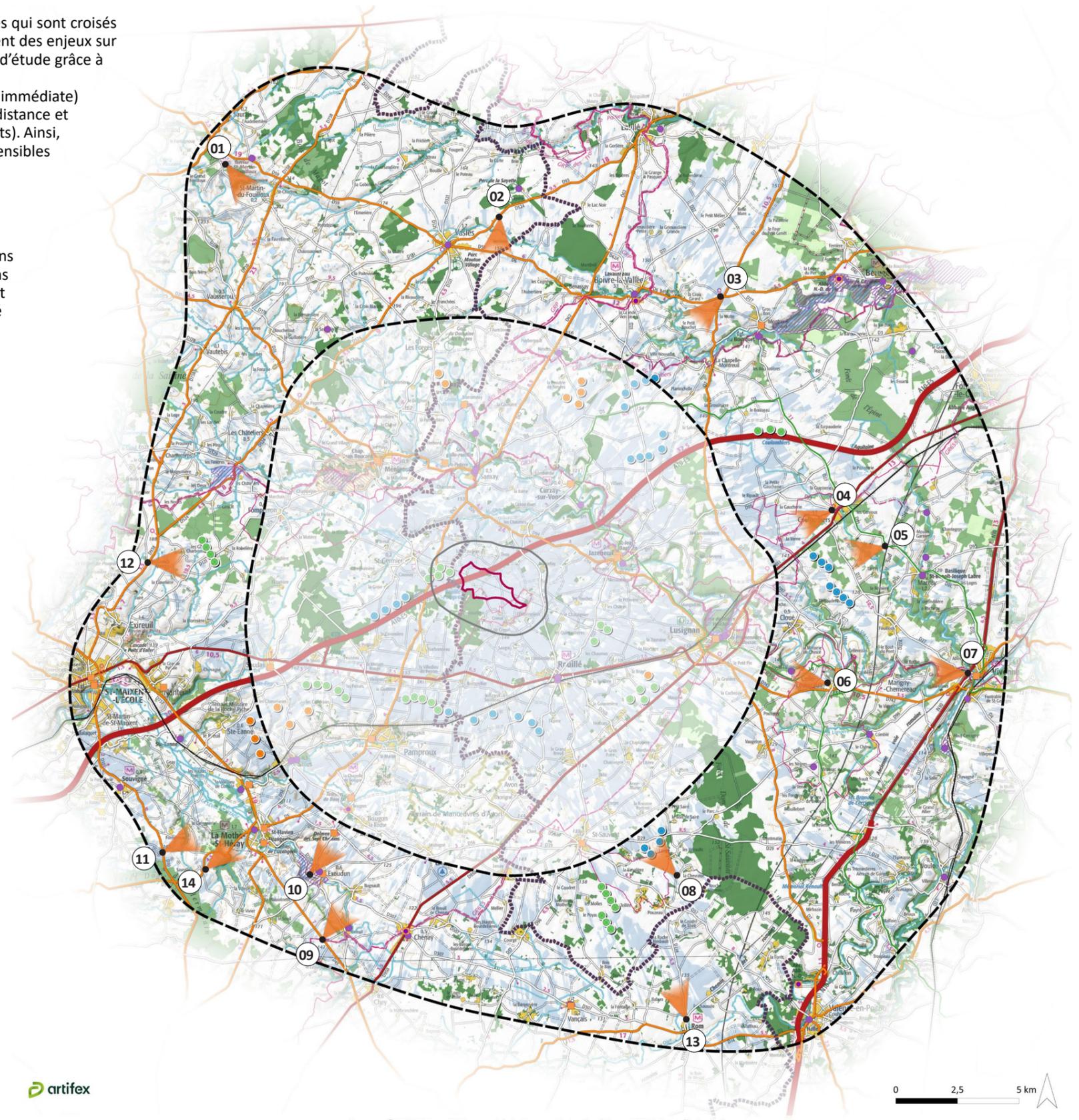
Les panoramas illustrant les perceptions à l'échelle éloignée sont localisés sur la carte ci-contre. Des précisions concernant leur localisation, le type d'enjeu qu'ils présentent et la distance au site d'étude sont détaillées dans le tableau ci-dessous. L'ensemble des perceptions sont présentées sur les pages en suivant, mettant en avant pour chacune d'entre elle les écrans visuels qui s'inscrivent entre le point de vue et le site d'étude, la possibilité de percevoir le site d'étude et des structures de grande hauteur (soit des éoliennes) et les différents effets visuels potentiels sur le projet qui seront vérifiés par la suite dans l'analyse des impacts.

1.1. Analyse des perceptions

N°	Commune	Localisation	Enjeux concernés					Distance au site d'étude (km)	
			Paysagers	Dynamiques	Sociaux	Patrimoniaux	Touristiques		Eoliens
01	Saint-Martin-du-Fouilloux	Table d'orientation du Terrier du Fouilloux	x				x	x	19,08
02	Vasles	D524	x	x				x	14,01
03	Boivre-la-Vallée	D6 + D7	x	x				x	14,41
04	Coulombiers	GR655 + D95	x	x			x	x	12,99
05	Marçay	LGV + d95	x	x				x	14,86
06	Celles Levescault	Celles Levescault	x		x			x	12,63
07	Vivonne	N10 + Vivonne	x	x	x			x	18,16
08	Saint-Savant	La Cheveraise	x		x			x	12,63
09	Exoudun	GR655 + D45	x	x			x	x	15,14
10	Exoudun	Belvédère	x			x	x	x	12,99
11	Souvigné	D10	x					x	16,20
12	Exireuil	D939 + Les Grands ajoncs	x	x	x			x	12,61
13	Rom	Rom Sortie Nord - D114	x	x	x				18,05
14	La Mothe-Saint-Héray	D5	x	x				x	15,45

Légende			
-----	Échelle éloignée	Limite départementale
- - - - -	Échelle rapprochée	■	Boisement
—	Échelle immédiate	●	Éolienne existante
—	Site d'étude	●	Éolienne autorisée
—	Zone d'influence visuelle	●	Éolienne en instruction
-		●	MH inscrit
+		■	MH classé
		■	Site inscrit
		■	Site classé

Illustration 15 : Carte de localisation des points de vue à l'échelle éloignée
Réalisation : ARTIFEX



n°1

Saint-Martin-de-Fouilloux - Table d'orientation du Terrier de Fouilloux

19,08 km

Nord-Ouest



Source : ARTIFEX

TYPE DE PERCEPTION

- Statique

ECRANS VISUELS

- Végétation
- Relief

VISIBILITE DU SITE D'ETUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

EFFETS VISUELS POTENTIELS

- Visibilité depuis un site touristique (table d'orientation, panneaux d'informations, sentier de randonnée...)
- Effet cumulé avec les éoliennes existantes de Boivre

n°2

Valses - D524

14,01 km

Nord



Source : ARTIFEX

TYPE DE PERCEPTION

- Dynamique

ECRANS VISUELS

- Végétation
- Relief

VISIBILITE DU SITE D'ETUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

EFFETS VISUELS POTENTIELS

- Visibilité depuis un axe de communication (D524)

n°3 Boivre-la-Vallée - D6, croisement D7

14,41 km

Nord-Est



Source : ARTIFEX

<p>TYPE DE PERCEPTION</p> <ul style="list-style-type: none"> Dynamique 	<p>ECRANS VISUELS</p> <ul style="list-style-type: none"> Végétation Relief 	<p>VISIBILITE DU SITE D'ETUDE</p> <ul style="list-style-type: none"> Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels Visibilité de structures de grande hauteur possible 	<p>EFFETS VISUELS POTENTIELS</p> <ul style="list-style-type: none"> Visibilité depuis un axe de communication (D6 et D7)
--	---	---	--

n°4 Coulombiers - D95, GR655

12,99 km

Nord-Est



Source : ARTIFEX

<p>TYPE DE PERCEPTION</p> <ul style="list-style-type: none"> Dynamique Statique 	<p>ECRANS VISUELS</p> <ul style="list-style-type: none"> Végétation Relief 	<p>VISIBILITE DU SITE D'ETUDE</p> <ul style="list-style-type: none"> Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels Visibilité de structures de grande hauteur possible 	<p>EFFETS VISUELS POTENTIELS</p> <ul style="list-style-type: none"> Visibilité depuis un axe de communication (D95) Visibilité depuis un sentier de randonnée (GR655) Visibilité depuis le Nord de Coulombiers
--	---	---	--

n°5

Marçay - LGV, D95

14,46 km

Est



Source : ARTIFEX

TYPE DE PERCEPTION

- Dynamique

ECRANS VISUELS

- Végétation
- Relief

VISIBILITE DU SITE D'ETUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

EFFETS VISUELS POTENTIELS

- Visibilité depuis un axe de communication (D95)
- Visibilité depuis la LGV

n°6

Celle-Levescault

12,63 km

Est



Source : ARTIFEX

TYPE DE PERCEPTION

- Dynamique
- Statique

ECRANS VISUELS

- Relief

VISIBILITE DU SITE D'ETUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par le faux plat
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

EFFETS VISUELS POTENTIELS

- Visibilité depuis les habitations à l'Ouest de Celles-Levescault

n°7

Vivonne - Cœur de bourg, N10

18,16 km

Est



Source : ARTIFEX

TYPE DE PERCEPTION

- Statique

ECRANS VISUELS

- Relief
- Végétation

VISIBILITE DU SITE D'ETUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur impossible

EFFETS VISUELS POTENTIELS

- Visibilité depuis le bourg de Vivonne

n°8

Saint-Sauvant - La Cheveraise

12,63 km

Sud-Est



Source : ARTIFEX

TYPE DE PERCEPTION

- Dynamique

ECRANS VISUELS

- Relief
- Végétation

VISIBILITE DU SITE D'ETUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

EFFETS VISUELS POTENTIELS

- Visibilité depuis la plaine agricole au Sud-Est
- Effet cumulé avec un parc éolien (Parc éolien de la Plaine des Molles)

n°9

Exoudun - D45, GR655

15,14 km

Sud-Ouest



TYPE DE PERCEPTION

- Dynamique
- Statique

ECRANS VISUELS

- Relief
- Végétation

VISIBILITE DU SITE D'ETUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

EFFETS VISUELS POTENTIELS

- Visibilité depuis un axe de communication (D45)
- Visibilité depuis un sentier de randonnée (GR655)
- Effet cumulé avec un parc éolien (Parc éolien de Pamproux et Ferme éolienne de Soudan)

n°10

Exoudun - Belvédère d'Exoudun

12,99 km

Sud-Ouest



TYPE DE PERCEPTION

- Statique

ECRANS VISUELS

- Relief
- Végétation

VISIBILITE DU SITE D'ETUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

EFFETS VISUELS POTENTIELS

- Visibilité depuis un lieu d'observation du paysage (Belvédère Exoudun)
- Coisibilité avec le patrimoine protégé d'Exoudun
- Effet cumulé avec un parc éolien (Parc éolien de Pamproux et Ferme éolienne de Soudan)

n°11

Souvigné - D10

16,20 km

Sud-Ouest



TYPE DE PERCEPTION
<ul style="list-style-type: none"> Dynamique

ECRANS VISUELS
<ul style="list-style-type: none"> Végétation

VISIBILITE DU SITE D'ETUDE
<ul style="list-style-type: none"> Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels Visibilité de structures de grande hauteur possible

EFFETS VISUELS POTENTIELS
<ul style="list-style-type: none"> Visibilité depuis un axe de communication (D10) Effet cumulé avec un parc éolien (Parc éolien de Pamproux et Ferme éolienne de Soudan)

n°12

Exireuil - D938, Les Grands Ajoncs

12,61 km

Ouest



TYPE DE PERCEPTION
<ul style="list-style-type: none"> Dynamique Statique

ECRANS VISUELS
<ul style="list-style-type: none"> Relief Végétation

VISIBILITE DU SITE D'ETUDE
<ul style="list-style-type: none"> Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels Visibilité de structures de grande hauteur possible

EFFETS VISUELS POTENTIELS
<ul style="list-style-type: none"> Visibilité depuis un axe de communication (D938) Effet cumulé avec un parc éolien (Champs Voisin de Fomperron)

n°13

Rom - Sortie du village - D114

18,05 km

Sud



TYPE DE PERCEPTION

- Dynamique
- Statique

ECRANS VISUELS

- Végétation
- Relief

VISIBILITE DU SITE D'ETUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur impossible

EFFETS VISUELS POTENTIELS

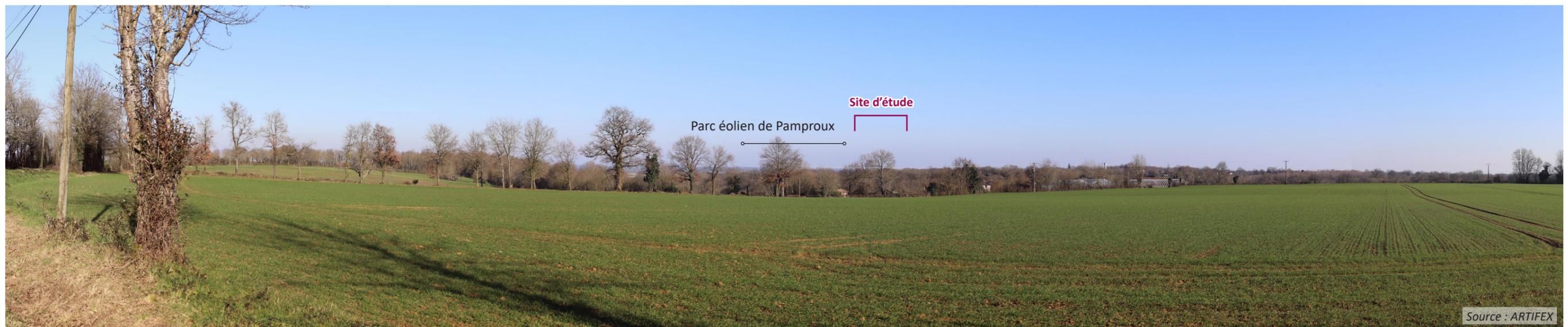
- Visibilité depuis un axe de communication (D114)
- Visibilité depuis le village de Rom

n°14

La Mothe Saint Heray - D5

15,45 km

Sud-Ouest



TYPE DE PERCEPTION

- Dynamique

ECRANS VISUELS

- Végétation

VISIBILITE DU SITE D'ETUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

EFFETS VISUELS POTENTIELS

- Visibilité depuis un axe de communication (D5)
- Effet cumulé avec un parc éolien (Parc éolien de Pamproux)

1.2. Les enjeux sensibles à l'échelle éloignée

L'analyse des visibilitées sur la base de la ZIV et des panoramas présentés ci-avant a permis d'identifier les enjeux du territoire qui seront potentiellement impactés par le projet. Ainsi le tableau ci-dessous présente par enjeu brut identifié en amont, les visibilitées et/ou covisibilitées possibles ainsi que les potentielles modifications des ensembles paysagers liées à un futur projet éolien. Ces notions permettent de déterminer si l'enjeu est sensible ou non au regard d'un futur projet et devra ainsi être traité en phase impact. L'ensemble des enjeux considérés comme sensibles seront synthétisés à l'issue de l'analyse des visibilitées pour chaque échelle.

Pour rappel, la détermination du niveau de l'enjeu est faite de manière brute. C'est à dire que le niveau est qualifié au regard de sa valeur sur le territoire étudié et de la proximité au site d'étude.

Enjeu retenu	Niveau enjeu	Visibilité / relation site d'étude	Enjeu sensible
Contexte paysager			
Unité paysagère : Les terres rouges - Secteur Bocager	Modéré	Modification des paysages	Oui
Unité paysagère : Le plateau de Pamproux et Lezay	Modéré	Pas de modification des paysages	Non
Les parcs éoliens existants	Modéré	Effet cumulé possible	Oui
Les parcs éoliens autorisés	Modéré	Effet cumulé possible	Oui
Les parcs éoliens en instruction	Faible	Effet cumulé possible	Oui
Patrimoine protégé			
Monuments historiques (Eglises, Châteaux) : MH46, MH56, MH63, MH71	Fort	Visibilité possible depuis le MH71 Covisibilité avec les MH46, MH56, MH63, MH71	Oui
Monuments historiques (Maisons, dolmens) : MH41, MH43, MH62	Modéré	Covisibilité avec MH41, MH43, MH62	Oui
Sites inscrits et classés : SI7	Fort	Visibilité possible	Oui
Logiques territoriales - Habitat			
Les petites agglomérations : Vivonne, Valence en Poitou, Saint-Maixent-l'École	Fort	Pas de visibilité possible	Non
Les villages sur les plateaux : Coulombiers	Fort	Visibilité possible	Oui
Les villages dans les vallons ou à flanc de coteau : Vasles, Exoudun, La Mothe-Sain-Heray	Fort	Visibilité possible	Oui
Les lieux de vie plus isolés sur les plateaux	Modéré	Visibilité possible	Oui
Les lieux de vie plus isolés dans les vallons	Modéré	Pas de visibilité possible	Non
Logiques territoriales - Réseau viaire			
Les autoroutes : A10	Fort	Visibilité possible	Oui
LGV	Fort	Visibilité possible	Oui
Les routes nationales : N10	Fort	Pas de visibilité possible	Non
Les grandes routes départementales : D611 et D150	Modéré	Visibilité possible	Oui
Le reste du réseau secondaire départemental	Modéré	Visibilité possible	Oui
Les routes communales	Faible	Visibilité possible	Oui

Enjeu retenu	Niveau enjeu	Visibilité / relation site d'étude	Enjeu sensible
Dynamiques touristiques et culturelles			
Les sentiers de grande randonnée : GR655 et GR364	Très fort	Visibilité possible	Oui
Les grandes randonnées de pays : GRP Tour du Pays des marches de Gâtine, GRP Tour des trois batailles de Poitiers	Fort	Visibilité possible	Oui
Les sentiers de petite randonnée	Fort	Visibilité possible	Oui
Les belvédères : tables d'orientation et autres points de vue aménagés	Très fort	Visibilité possible	Oui
Vélo : Circuit des six vallées	Faible	Visibilité possible	Oui
Les châteaux	Faible	Visibilité possible	Oui
Les parcs de loisirs : le Village Mouton, la base de loisir de Payré	Modéré	Pas de visibilité possible	Non

2. PERCEPTIONS À L'ÉCHELLE RAPPROCHÉE

2.1. Analyse des perceptions

Les panoramas illustrant les perceptions à l'échelle rapprochée sont localisés sur la carte ci-contre. Des précisions concernant leur localisation, le type d'enjeu qu'ils présentent et la distance au site d'étude sont détaillées dans le tableau ci-dessous. L'ensemble des perceptions sont présentées sur les pages en suivant, mettant en avant pour chacune d'entre elle les écrans visuels qui s'inscrivent entre le point de vue et le site d'étude, la possibilité de percevoir le site d'étude et des structures de grande hauteur (soit des éoliennes) et les différents effets visuels potentiels sur le projet qui seront vérifiés par la suite dans l'analyse des impacts.

N°	Commune	Localisation	Enjeux concernés					Distance au site d'étude (km)
			Paysagers	Dynamiques	Sociaux	Patrimoniaux	Touristiques	
15	Boivre-la-Vallée	D62 - GR655	x	x			x	8,81
16	Curzay-sur-Vonne	Château de Curzay MH12	x	x	x	x	x	4,13
17	Jazeneuil	Bourg - MH10	x		x	x	x	4,27
18	Jazeneuil	Hauteur de bourg	x		x	x	x	4,38
19	Lusignan	Entrée de ville - D150	x	x	x			7,20
20	Rouillé	D150	x	x				6,46
21	Rouillé	Entrée village - D26	x	x	x			4,38
22	Rouillé	Entrée village - D611	x	x	x			3,42
23	Bougon	Tumulus - MH28	x			x	x	8,97
24	Pamproux	D5	x	x	x			8,21
25	Pamproux	D611 x D329	x	x				5,14
26	Saint-Germier	Bourg	x		x			1,96
27	Ménigoute	GR655 - Site protégé	x			x	x	5,41
28	Sanxay	Hauteur - GR655	x	x	x		x	4,14

Légende

- Échelle rapprochée
- Échelle immédiate
- Site d'étude
- Zone d'influence visuelle
- Limite départementale
- Boisement
- Éolienne existante
- Éolienne autorisée
- Éolienne en instruction
- MH inscrit
- MH classé
- Site inscrit
- Site classé

Illustration 16 : Carte de localisation des points de vue à l'échelle rapprochée
Réalisation : ARTIFEX



Sources : ©IGN BD Topo, BD Topage, Admin Express, Corine Land Cover, DREAL Nouvelle-Aquitaine

n°15

Boivre-la-Vallée - D62 - GR364 - GRP

8,81 km

Nord



Source : ARTIFEX

TYPE DE PERCEPTION

- Dynamique
- Statique

ECRANS VISUELS

- Végétation
- Relief

VISIBILITE DU SITE D'ETUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur impossible

EFFETS VISUELS POTENTIELS

- Visibilité depuis un axe de communication (D62)
- Visibilité depuis un sentier de randonnée (GRP et GR364)

n°16

Curzay-sur-Vonne - Château de Curzay (MH)

4,13 km

Nord-Est



Source : ARTIFEX

TYPE DE PERCEPTION

- Dynamique
- Statique

ECRANS VISUELS

- Végétation

VISIBILITE DU SITE D'ETUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

EFFETS VISUELS POTENTIELS

- Visibilité depuis un axe de communication (route communale)
- Visibilité depuis un élément de patrimoine protégé (Château de Curzay)

n°17

Jazeneuil - Bourg - MH10

4,27 km

Est



TYPE DE PERCEPTION

- Statique

ECRANS VISUELS

- Végétation
- Relief
- Bâti

VISIBILITE DU SITE D'ETUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

EFFETS VISUELS POTENTIELS

- Visibilité depuis un lieu de vie (Jazeneuil)
- Covisibilité avec un élément de patrimoine protégé (Eglise Jazeneuil)

n°18

Jazeneuil - Hauteur bourg - MH10

4,38 km

Est



TYPE DE PERCEPTION

- Dynamique
- Statique

ECRANS VISUELS

- Végétation
- Bâti

VISIBILITE DU SITE D'ETUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

EFFETS VISUELS POTENTIELS

- Visibilité depuis un lieu de vie (Jazeneuil)
- Covisibilité avec un élément de patrimoine protégé (Eglise Jazeneuil)

n°19

Lusignan - Entrée de ville - D150

7,20 km

Sud-Est



Source : ARTIFEX

TYPE DE PERCEPTION

- Dynamique
- Statique

ECRANS VISUELS

- Végétation

VISIBILITE DU SITE D'ETUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

EFFETS VISUELS POTENTIELS

- Visibilité depuis un axe de communication (D150)
- Effet cumulé avec un parc éolien (Parc éolien de Berceronne)

n°20

Rouillé - D150

6,50 km

Sud



Source : ARTIFEX

TYPE DE PERCEPTION

- Dynamique

ECRANS VISUELS

- Végétation

VISIBILITE DU SITE D'ETUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

EFFETS VISUELS POTENTIELS

- Visibilité depuis un axe de communication (D150)
- Effet cumulé avec un parc éolien (Parc éolien de Pamproux et Ferme éolienne de Soudan)

n°21 Rouillé - Entrée village - D26

4,38 km

Sud



Source : ARTIFEX

TYPE DE PERCEPTION

- Dynamique

ECRANS VISUELS

- Végétation

VISIBILITE DU SITE D'ETUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

EFFETS VISUELS POTENTIELS

- Visibilité depuis un axe de communication (D26)
- Visibilité depuis le village de Rouillé

n°22 Rouillé - Entrée village - D611

3,42 km

Sud



Source : ARTIFEX

TYPE DE PERCEPTION

- Dynamique

ECRANS VISUELS

- Végétation
- Bâti

VISIBILITE DU SITE D'ETUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

EFFETS VISUELS POTENTIELS

- Visibilité depuis un axe de communication (D611)
- Visibilité depuis le village de Rouillé
- Effet cumulé avec un parc éolien (Parc éolien de Berceronne)

n°23

Bougon -Tumulus - MH28

8,97 km

Sud-Ouest



Source : ARTIFEX

TYPE DE PERCEPTION

- Statique

ECRANS VISUELS

- Végétation

VISIBILITE DU SITE D'ETUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

EFFETS VISUELS POTENTIELS

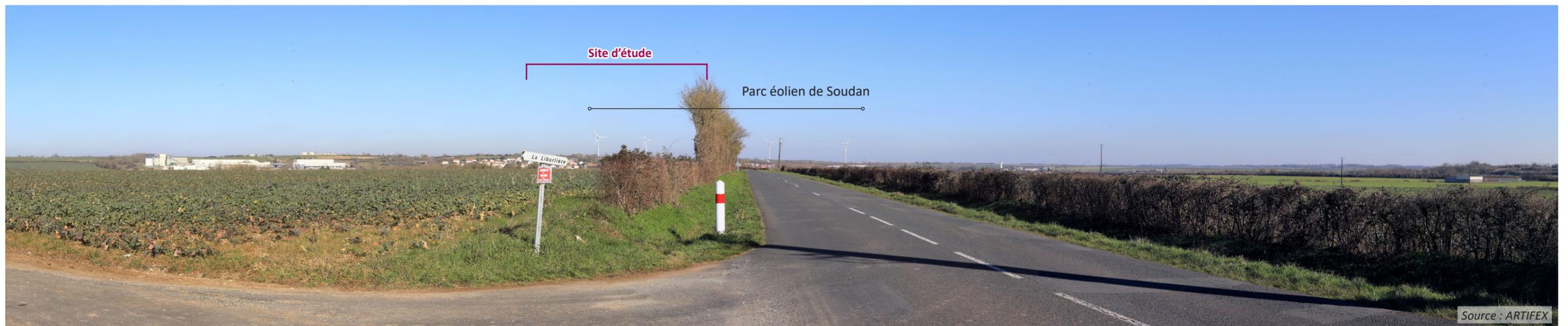
- Visibilité depuis un lieu touristique accueillant un monument historique (MH28 Tumulus)
- Effet cumulé avec un parc éolien (Parc éolien de Soudan)

n°24

Pamproux - D1

8,21 km

Sud-Ouest



Source : ARTIFEX

TYPE DE PERCEPTION

- Dynamique

ECRANS VISUELS

- Végétation

VISIBILITE DU SITE D'ETUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

EFFETS VISUELS POTENTIELS

- Visibilité depuis un axe de communication (D1)
- Effet cumulé avec un parc éolien (Parc éolien de Soudan)

n°25

Pamproux - D611 x D329

5,14 km

Sud-Ouest



TYPE DE PERCEPTION

- Dynamique

ECRANS VISUELS

- Végétation (Bois des Cartes)

VISIBILITE DU SITE D'ETUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

EFFETS VISUELS POTENTIELS

- Visibilité depuis un axe de communication (D611 et D329)
- Effet cumulé avec un parc éolien (Ferme éolienne de Saint-Germier et Parc éolien de Berceronne)

n°26

Saint Germier - Bourg

1,96 km

Ouest



TYPE DE PERCEPTION

- Dynamique
- Statique

ECRANS VISUELS

- Végétation
- Bâti

VISIBILITE DU SITE D'ETUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

EFFETS VISUELS POTENTIELS

- Visibilité depuis un axe de communication (route communale)
- Visibilité depuis un lieu de vie (village de Saint-Germier)
- Effet cumulé avec un parc éolien (Ferme éolienne de Saint-Germier)

n°27

Ménigoute - GR364 - Site inscrit - D58

5,41 km

Nord-Ouest



TYPE DE PERCEPTION

- Dynamique
- Statique

ECRANS VISUELS

- Végétation
- Relief

VISIBILITE DU SITE D'ETUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

EFFETS VISUELS POTENTIELS

- Visibilité depuis un axe de communication (D58)
- Visibilité depuis un sentier de randonnée (GR364)
- Visibilité depuis un élément de patrimoine protégé (site inscrit et classé)

n°28

Sanxay - Sortie Nord du village - GR364

4,14 km

Nord



TYPE DE PERCEPTION

- Statique

ECRANS VISUELS

- Végétation

VISIBILITE DU SITE D'ETUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

EFFETS VISUELS POTENTIELS

- Visibilité depuis un sentier de randonnée (GR364)
- Visibilité depuis un lieu de vie (hauteurs du village de Sanxay)
- Effet cumulé avec un parc éolien (Ferme éolienne de Saint-Germier)

2.2. Les enjeux sensibles à l'échelle rapprochée

De la même manière qu'à l'échelle éloignée, le tableau ci-dessous présente par enjeu brut identifié en amont, les visibilitées et/ou covisibilitées possibles ainsi que les potentielles modifications des ensembles paysagers liées à un futur projet éolien. Ces notions permettent de déterminer si l'enjeu est sensible ou non au regard d'un futur projet et devra ainsi être traité en phase impact. L'ensemble des enjeux considérés comme sensibles seront synthétisés à l'issue de l'analyse des visibilitées pour chaque échelle.

Pour rappel, la détermination du niveau de l'enjeu est faite de manière brute. C'est à dire que le niveau est qualifié au regard de sa valeur sur le territoire étudié et de la proximité au site d'étude.

Enjeu retenu	Niveau enjeu	Visibilité / relation site d'étude	Enjeu sensible
Contexte paysager			
Unité paysagère : Les terres rouges - Secteur Bocager	Modéré	Modification des paysages	Oui
Unité paysagère : Le plateau de Pamproux et Lezay	Modéré	Pas de modification des paysages	Non
Les parcs éoliens existants	Fort	Covisibilité possible	Oui
Les parcs éoliens autorisés	Fort	Covisibilité possible	Oui
Patrimoine protégé			
Monuments historiques (Eglises, Châteaux) : MH1, MH6, MH10, MH13, MH14, MH17, MH27, MH31, MH32	Fort	Visibilité depuis les MH12, MH14, MH27, MH31 Covisibilité avec MH1, MH6, MH10, MH13, MH14, MH17, MH27, MH31, MH32	Oui
Sites inscrits et classés : SC2 et SI3	Fort	Visibilité possible	Oui
Logiques territoriales - Habitat			
Les petites agglomérations : Pamproux, Lusignan	Très fort	Pas de visibilité possible	Non
Les villages sur les plateaux : Rouillé, Saint-Sauvant	Fort	Visibilité possible	Oui
Les villages dans les vallons ou a flanc de coteau : Jazeneuil, Sanxay, Ménigoute	Fort	Visibilité possible	Oui
Les lieux de vie plus isolés sur les plateaux	Fort	Visibilité possible	Oui
Les lieux de vie plus isolés dans les vallons	Modéré	Visibilité possible	Oui
Logiques territoriales - Réseau viaire			
Les autoroutes : A10	Très fort	Visibilité possible	Oui
Les grandes routes départementales : D611 et D150	Fort	Visibilité possible	Oui
Le reste du réseau secondaire départemental : D94, D62, D5, D7, D329	Modéré	Visibilité possible	Oui
Les routes communales	Faible	Visibilité possible	Oui

Enjeu retenu	Niveau enjeu	Visibilité / relation site d'étude	Enjeu sensible
Dynamiques touristiques et culturelles			
Les sentiers de grande randonnée : GR655 et GR364	Très fort	Visibilité possible	Oui
Les grandes randonnées de pays : GRP Tour du Pays des marches de Gâtine, GRP Tour des trois batailles de Poitiers	Très fort	Visibilité possible	Oui
Les sentiers de petite randonnée	Fort	Visibilité possible	Oui
Les sites archéologiques : Tumulus de Bougon	Fort	Visibilité possible	Oui
Site Gallo-romain de Sanxay	Fort	Pas de visibilité possible	Non
Vélo : Circuit des six vallées	Modéré	Visibilité possible	Oui
Les châteaux	Faible	Visibilité possible	Oui

3. PERCEPTIONS À L'ÉCHELLE IMMÉDIATE

3.1. Analyse des perceptions

Les panoramas illustrant les perceptions à l'échelle immédiate sont localisés sur la carte ci-contre. Des précisions concernant leur localisation, le type d'enjeu qu'ils présentent et la distance au site d'étude sont détaillées dans le tableau ci-dessous. L'ensemble des perceptions sont présentées sur les pages en suivant, mettant en avant pour chacune d'entre elle les écrans visuels qui s'inscrivent entre le point de vue et le site d'étude, la possibilité de percevoir le site d'étude et des structures de grande hauteur (soit des éoliennes) et les différents effets visuels potentiels sur le projet qui seront vérifiés par la suite dans l'analyse des impacts.

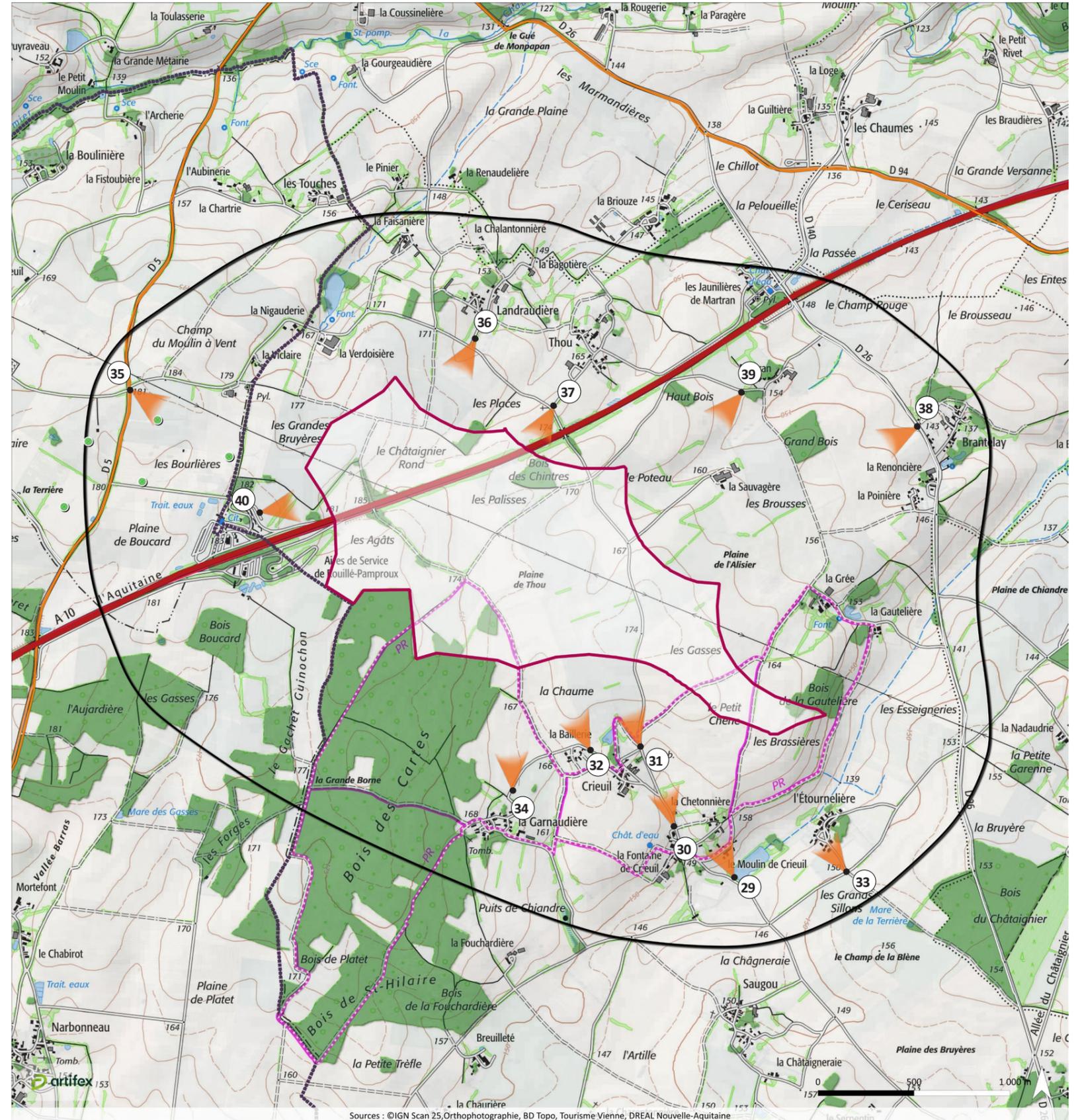
N°	Commune	Localisation	Enjeux concernés					Distance au site d'étude (km)	
			Paysagers	Dynamiques	Sociaux	Patrimoniaux	Touristiques		Eoliens
29	Rouillé	Sentier étang du moulin - Hameau de la Fontaine de Crieuil	x	x	x		x	x	0,77
30	Rouillé	Sortie hameau de la Fontaine de Crieuil	x	x	x			x	0,64
31	Rouillé	Crieuil - Sentier de randonnée	x	x	x		x	x	0,40
32	Rouillé	La Baillerie	x		x			x	0,50
33	Rouillé	L'Étournelière	x	x	x			x	0,81
34	Rouillé	La Garnaudière	x	x	x			x	0,62
35	Saint-Germier	D5	x	x				x	1,01
36	Rouillé	Landraudière	x	x	x			x	0,40
37	Rouillé	Thou	x	x	x			x	0,26
38	Rouillé	Brantelay	x	x	x			x	1,32
39	Rouillé	Martran	x	x	x			x	0,72
40	Rouillé	Aire d'autoroute	x		x		x	x	0,40

Légende

- Échelle immédiate
- Site d'étude
- Zone d'influence visuelle
- Limite départementale
- Boisement
- Éolienne existante
- Éolienne autorisée
- Éolienne en instruction
- MH inscrit
- MH classé
- Site inscrit
- Site classé

Illustration 17 : Carte de localisation des points de vue à l'échelle immédiate

Réalisation : ARTIFEX



Sources : ©IGN Scan 25, Orthophotographie, BD Topo, Tourisme Vienne, DREAL Nouvelle-Aquitaine

n°29

Rouillé - Sentier étang du moulin - Hameau de la Fontaine de Crieuil

770 m

Sud



Source : ARTIFEX

TYPE DE PERCEPTION

- Dynamique
- Statique

ECRANS VISUELS

- Végétation
- Relief

VISIBILITE DU SITE D'ETUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

EFFETS VISUELS POTENTIELS

- Visibilité depuis un sentier de randonnée (sentier de l'étang du moulin)
- Visibilité depuis un lieu de vie (lieu-dit la Fontaine de Crieuil)
- Visibilité depuis un axe de communication (route communale)

n°30

Rouillé - Sortie hameau de la Fontaine de Crieuil

640 m

Sud



Source : ARTIFEX

TYPE DE PERCEPTION

- Statique
- Dynamique

ECRANS VISUELS

- Végétation

VISIBILITE DU SITE D'ETUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

EFFETS VISUELS POTENTIELS

- Visibilité depuis un lieu de vie (lieu-dit la Fontaine de Crieuil)
- Visibilité depuis un axe de communication (route communale)

n°31

Rouillé - Crieuil - Sentier de randonnée

400 m

Sud



Source : ARTIFEX

TYPE DE PERCEPTION

- Dynamique
- Statique

ECRANS VISUELS

- Végétation

VISIBILITE DU SITE D'ETUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

EFFETS VISUELS POTENTIELS

- Visibilité depuis un axe de communication (route communale)
- Visibilité depuis un sentier de randonnée (sentier du Bois des Cartes)
- Visibilité depuis un lieu de vie (lieu-dit Crieuil)

n°32

Rouillé - La Baillerie

500 m

Sud



Source : ARTIFEX

TYPE DE PERCEPTION

- Statique
- Dynamique

ECRANS VISUELS

- Végétation

VISIBILITE DU SITE D'ETUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

EFFETS VISUELS POTENTIELS

- Visibilité depuis un lieu de vie (lieu-dit la Baillerie)
- Effet cumulé avec un parc éolien (Parc éolien de Pamproux)

n°33

Rouillé - L'Étournalière

810 m

Sud-Est



TYPE DE PERCEPTION

- Dynamique
- Statique

ECRANS VISUELS

- Végétation
- Bâti

VISIBILITE DU SITE D'ETUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

EFFETS VISUELS POTENTIELS

- Visibilité depuis un lieu de vie (lieu-dit l'Étournalière)
- Visibilité depuis un axe de communication (route communale)

n°34

Rouillé - la Garnaudière

620 m

Sud



TYPE DE PERCEPTION

- Statique
- Dynamique

ECRANS VISUELS

- Végétation

VISIBILITE DU SITE D'ETUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

EFFETS VISUELS POTENTIELS

- Visibilité depuis un axe de communication (route communale)
- Visibilité depuis un lieu de vie (lieu-dit la Garnaudière)

n°35

Saint-Germier - D5

1,01 km

Ouest



Source : ARTIFEX

TYPE DE PERCEPTION

- Dynamique

ECRANS VISUELS

- Végétation

VISIBILITE DU SITE D'ETUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

EFFETS VISUELS POTENTIELS

- Effet cumulé avec un parc éolien (Ferme éolienne de Saint-Germier)
- Visibilité depuis un axe de communication (D5 et route communale)

n°36

Rouillé - Landraudiere

400 m

Nord



Source : ARTIFEX

TYPE DE PERCEPTION

- Statique

ECRANS VISUELS

- Végétation

VISIBILITE DU SITE D'ETUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

EFFETS VISUELS POTENTIELS

- Visibilité depuis un lieu de vie (lieu-dit Landraudière)
- Effet cumulé avec un parc éolien (Parc éolien de Pamproux)

n°37

Rouillé - Thou

260 m

Nord



Source : ARTIFEX

TYPE DE PERCEPTION

- Dynamique
- Statique

ECRANS VISUELS

- Végétation

VISIBILITE DU SITE D'ETUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

EFFETS VISUELS POTENTIELS

- Visibilité depuis un axe de communication (D26)
- Visibilité depuis un lieu de vie (lieu-dit Thou)
- Effet cumulé avec un parc éolien (Parc éolien de Pamproux)

n°38

Rouillé - Brantelay - D26

1,32 km

Nord-Est



Source : ARTIFEX

TYPE DE PERCEPTION

- Statique
- Dynamique

ECRANS VISUELS

- Végétation

VISIBILITE DU SITE D'ETUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

EFFETS VISUELS POTENTIELS

- Visibilité depuis un axe de communication (D26)
- Visibilité depuis un lieu de vie (lieu-dit Brantelay)

n°39

Rouillé - Martran

720 m

Nord-Est



Source : ARTIFEX

TYPE DE PERCEPTION

- Dynamique
- Statique

ECRANS VISUELS

- Végétation
- Relief

VISIBILITE DU SITE D'ETUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

EFFETS VISUELS POTENTIELS

- Visibilité depuis un axe de communication (route communale)
- Visibilité depuis un lieu de vie (lieu-dit la Martran)
- Effet cumulé avec un parc éolien (Parc éolien de Pamproux)

n°40

Rouillé - Aire d'autoroute

400 m

Ouest



Source : ARTIFEX

TYPE DE PERCEPTION

- Statique

ECRANS VISUELS

- Végétation

VISIBILITE DU SITE D'ETUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

EFFETS VISUELS POTENTIELS

- Visibilité depuis un lieu public (Aire d'autoroute)
- Effet cumulé avec un parc éolien (Parc éolien de Pamproux)

3.2. Les enjeux sensibles à l'échelle immédiate

De la même manière qu'à l'échelle éloignée, le tableau ci-dessous présente par enjeu brut identifié en amont, les visibilitées et/ou covisibilitées possibles ainsi que les potentielles modifications des ensembles paysagers liées à un futur projet éolien. Ces notions permettent de déterminer si l'enjeu est sensible ou non au regard d'un futur projet et devra ainsi être traité en phase impact. L'ensemble des enjeux considérés comme sensibles seront synthétisés à l'issue de l'analyse des visibilitées pour chaque échelle.

Pour rappel, la détermination du niveau de l'enjeu est faite de manière brute. C'est à dire que le niveau est qualifié au regard de sa valeur sur le territoire étudié et de la proximité au site d'étude.

Enjeu retenu	Niveau enjeu	Visibilité / relation site d'étude	Enjeu sensible
Contexte paysager			
Unité paysagère : Les terres rouges - Secteur Bocager	Fort	Modification des paysages	Oui
Unité paysagère : Le plateau de Pamproux et Lezay	Fort	Pas de modification des paysages	Oui
Les parcs éoliens existants	Très fort	Effet cumulé possible	Oui
Logiques territoriales - Habitat			
Les lieux-dits très proches : la Baillerie, la Garnaudière, la Chetonnaire, l'Etournelière, le Grée, la Gautelière, la Saucagère, Thou, Landraulière, la Verdoisière	Très fort	Visibilité possible	Oui
Les autres lieux-dits sur le plateau	Fort	Visibilité possible	Oui
Les autres lieux-dit sur les pentes	Fort	Visibilité possible	Oui
Logiques territoriales - Réseau viaire			
A10 - Aire de service	Très fort	Visibilité possible	Oui
D5	Très fort	Visibilité possible	Oui
D26	Très fort	Visibilité possible	Oui
Les routes communales	Fort	Visibilité possible	Oui
Les pistes agricoles et chemins communaux	Fort	Visibilité possible	Oui
Dynamiques touristiques et culturelles			
Sentier de petite randonnée : Sentier du Bois des Cartes	Très fort	Visibilité possible	Oui

V. CONCLUSION DU DIAGNOSTIC PAYSAGER

1. SYNTHÈSE DES ENJEUX SENSIBLES

L'étude des visibilitées a permis de faire ressortir des enjeux sensibles au regard d'un potentiel projet sur le territoire étudié. Le tableau ci-dessous liste ces enjeux sensibles, les autres enjeux identifiés ont été exclus de cette synthèse, ne présentant aucun risque d'être impacté par le futur projet.

Afin de localiser plus précisément l'ensemble de ces enjeux, des cartes sont présentées en pages suivantes. Elles permettent de visualiser la répartition de ces enjeux sur le territoire et de comprendre leur rayonnement.

Echelle	Enjeu retenu	Niveau enjeu sensible
Contexte paysager		
Eloignée	Unité paysagère : Les terres rouges - Secteur Bocager	Modéré
	Les parcs éoliens existants	Modéré
	Les parcs éoliens autorisés	Modéré
	Les parcs éoliens en instruction	Faible
Rapprochée	Unité paysagère : Les terres rouges - Secteur Bocager	Modéré
	Les parcs éoliens existants	Fort
	Les parcs éoliens autorisés	Fort
Immédiate	Unité paysagère : Les terres rouges - Secteur Bocager	Fort
	Unité paysagère : Le plateau de Pamproux et Lezay	Fort
	Les parcs éoliens existants	Très fort
Site d'étude	Unité paysagère : Les terres rouges - Secteur Bocager	Très fort
Patrimoine protégé		
Eloignée	Monuments historiques (Eglises, Châteaux) : MH46, MH56, MH63, MH71	Fort
	Monuments historiques (Maisons, dolmens) : MH41, MH43, MH62	Modéré
	Sites inscrits et classés : S17	Fort
Rapprochée	Monuments historiques (Eglises, Châteaux) : MH1, MH6, MH10, MH13, MH14, MH17, MH27, MH31, MH32	Fort
	Sites inscrits et classés : SC2 et SI3	Fort
Logiques territoriales - Habitat		
Eloignée	Les villages sur les plateaux : Coulombiers	Fort
	Les villages dans les vallons ou a flanc de coteau : Vasles, Exoudun, La Mothe-Sain-Heray	Fort
	Les lieux de vie plus isolés sur les plateaux	Modéré
Rapprochée	Les villages sur les plateaux : Rouillé, Saint-Sauvant	Fort
	Les villages dans les vallons ou a flanc de coteau : Jazeneuil, Sanxay, Ménigoute	Fort
	Les lieux de vie plus isolés sur les plateaux	Fort
	Les lieux de vie plus isolés dans les vallons	Modéré
Immédiate	Les lieux-dits très proches : la Baillerie, la Garnaudière, la Chetonnaire, l'Etournelière, le Grée, la Gautelière, la Sauvagère, Thou, Landraulière, la Verdoisière	Très fort
	Les autres lieux-dits sur le plateau	Fort
	Les autres lieux-dit sur les pentes	Fort

Echelle	Enjeu retenu	Niveau enjeu sensible
Logiques territoriales - Réseau viaire		
Eloignée	Les autoroutes : A10	Fort
	LGV	Fort
	Les grandes routes départementales : D611 et D150	Modéré
	Le reste du reseau secondaire départemental	Modéré
	Les routes communales	Faible
Rapprochée	Les autoroutes : A10	Très fort
	Les grandes routes départementales : D611 et D150	Fort
	Le reste du réseau secondaire départemental : D94, D62, D5, D7, D329, D26	Modéré
Immédiate	Les routes communales	Faible
	A10	Très fort
	D5	Très fort
	D26	Très fort
	Les routes communales	Fort
	Les pistes agricoles et chemins communaux	Fort
Dynamiques touristiques et culturelles		
Eloignée	Les sentiers de grande randonnée : GR655 et GR364	Très fort
	Les grandes randonnées de pays : GRP Tour du Pays des marches de Gâtine, GRP Tour des trois batailles de Poitiers	Fort
	Les sentiers de petite randonnée	Fort
	Les belvédères : tables d'orientation et autres points de vue aménagés	Très fort
	Vélo : Circuit des six vallées	Faible
	Les châteaux	Faible
Rapprochée	Les sentiers de grande randonnée : GR655 et GR364	Très fort
	Les grandes randonnées de pays : GRP Tour du Pays des marches de Gâtine, GRP Tour des trois batailles de Poitiers	Très fort
	Les sentiers de petite randonnée	Fort
	Les sites archéologiques : Tumulus de Bougon	Fort
	Vélo : Circuit des six vallées	Modéré
Immédiate	Les châteaux	Faible
	Sentier de petite randonnée : Sentier du Bois des Cartes	Très fort
Composantes paysagères du site d'étude		
Site d'étude	Les boisements	Fort
	Les haies	Fort
	Les cultures	Modéré
	Les prairies	Modéré
	A10	Très fort
	Les pistes et chemins agricoles	Fort
	Le sentier de petite randonnée : Le sentier du Bois des Cartes	Très fort

2. APPROCHE CARTOGRAPHIQUE DES ENJEUX SENSIBLES

La carte ci-contre localise l'ensemble des enjeux identifiés sur le territoire pouvant présenter des visibilités sur les éoliennes implantées sur le site d'étude. Chaque enjeu présente un niveau représenté par sa couleur. Les axes de communication, les éléments de patrimoine, les points d'observation du territoire ou encore les éoliennes existantes ou en projet figurent sur cette carte.

L'ensemble des enjeux identifiés hors de la zone d'influence visuelle et ne présentant aucune ouverture possible en direction du projet, lié au couvert boisé par exemple, ont été écartés des enjeux du territoire. La ZIV figure également sur la carte afin de préciser les secteurs écartés. La teinte bleue présente les zones potentielles de visibilité et le vert les zones boisées.

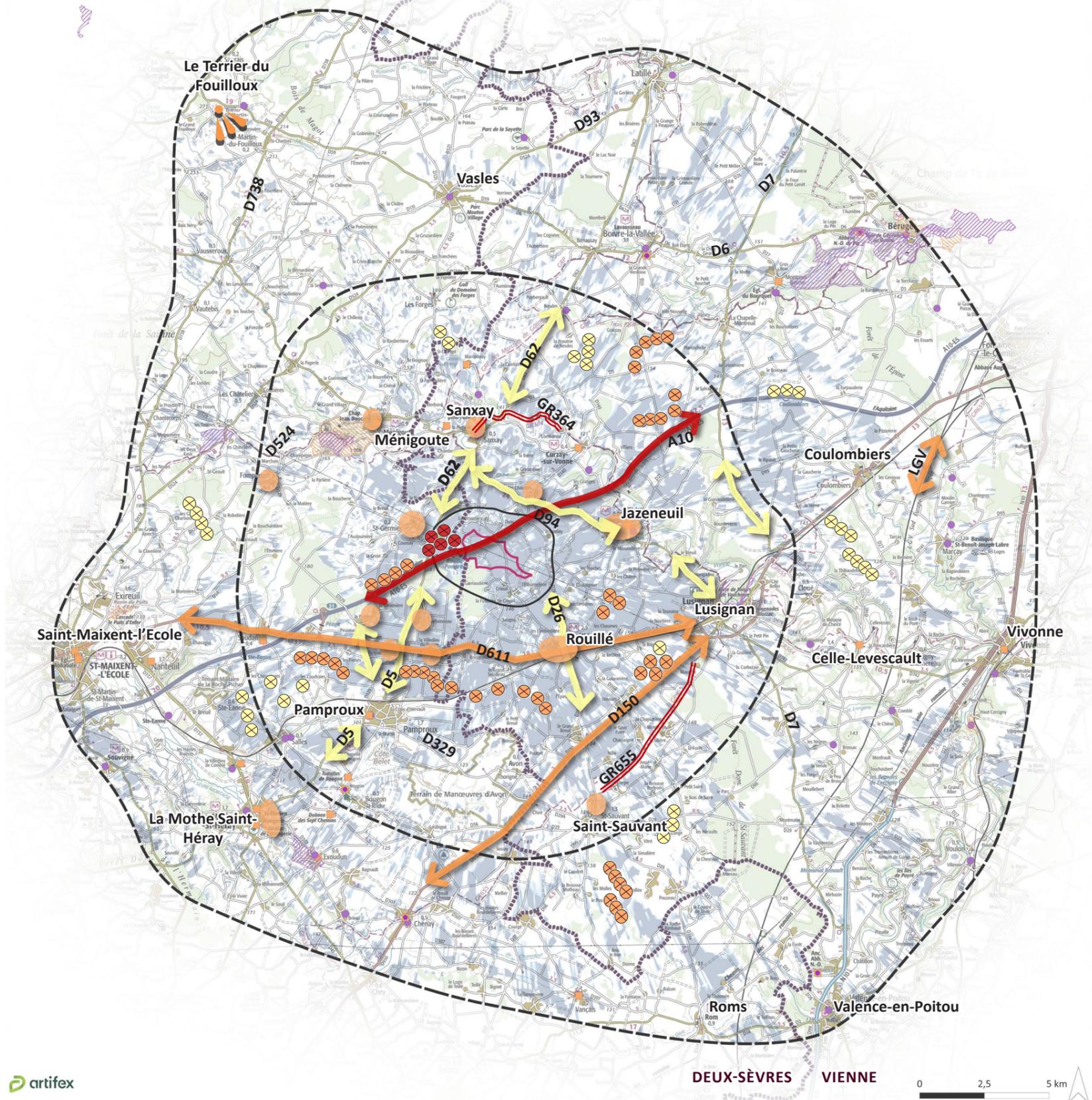
Caractéristiques des composantes à enjeux du territoire d'étude :

- Les axes de communications parcourant l'aire immédiate présentent des sensibilités au regard du site d'étude. Leur position sur les plateaux leur offre de larges ouvertures sur les environs et notamment sur le site d'étude. Les axes dans les vallées sont rapidement déconnectés du contexte environnant, d'autant marqué par le couvert boisé. La proximité au site d'étude amplifie sa prégnance et justifie un niveau d'enjeu plus élevé allant jusqu'à Très fort.
- Les bourgs majeurs implantés aux échelles éloignée rapprochée s'inscrivent sur des plateaux et présentent alors des vues ouvertes sur les paysages environnants depuis leurs lisières principalement. Les lieux-dits dispersés à ces échelles présentent des perceptions franches, amplifiées à l'échelle immédiate et liées à la proximité (précisions en page suivante).
- Des sentiers de grande randonnée, de type GR et GRP parcourent le territoire et présentent ponctuellement des visibilités sur les tronçons traversant les plateaux et à proximité du site d'étude (principalement au Nord vers Sanxay et au Sud-Est à proximité de Saint-Sauvant).
- Les points d'observation stratégiques du territoire présentent des vues à 360° sur les paysages environnants et lointains. Ils représentent des points emblématiques localement et offrent des vues remarquables qui s'ouvrent en direction du site d'étude.
- Le contexte éolien existant qui se dessine à l'échelle éloignée est rapidement déconnecté visuellement du site d'étude, tandis qu'aux échelles plus proches, les éoliennes autorisées et en instruction pourront présenter des effets cumulés, d'autant plus marqués à l'échelle immédiate, renforçant le risque de saturation visuelle.

Légende

- Limite départementale
- Niveau d'enjeu**
- Faible
- Modéré
- Fort
- Très fort
- Exceptionnel

Illustration 18 : Synthèse des enjeux sensibles du territoire d'étude
Réalisation : ARTIFEX



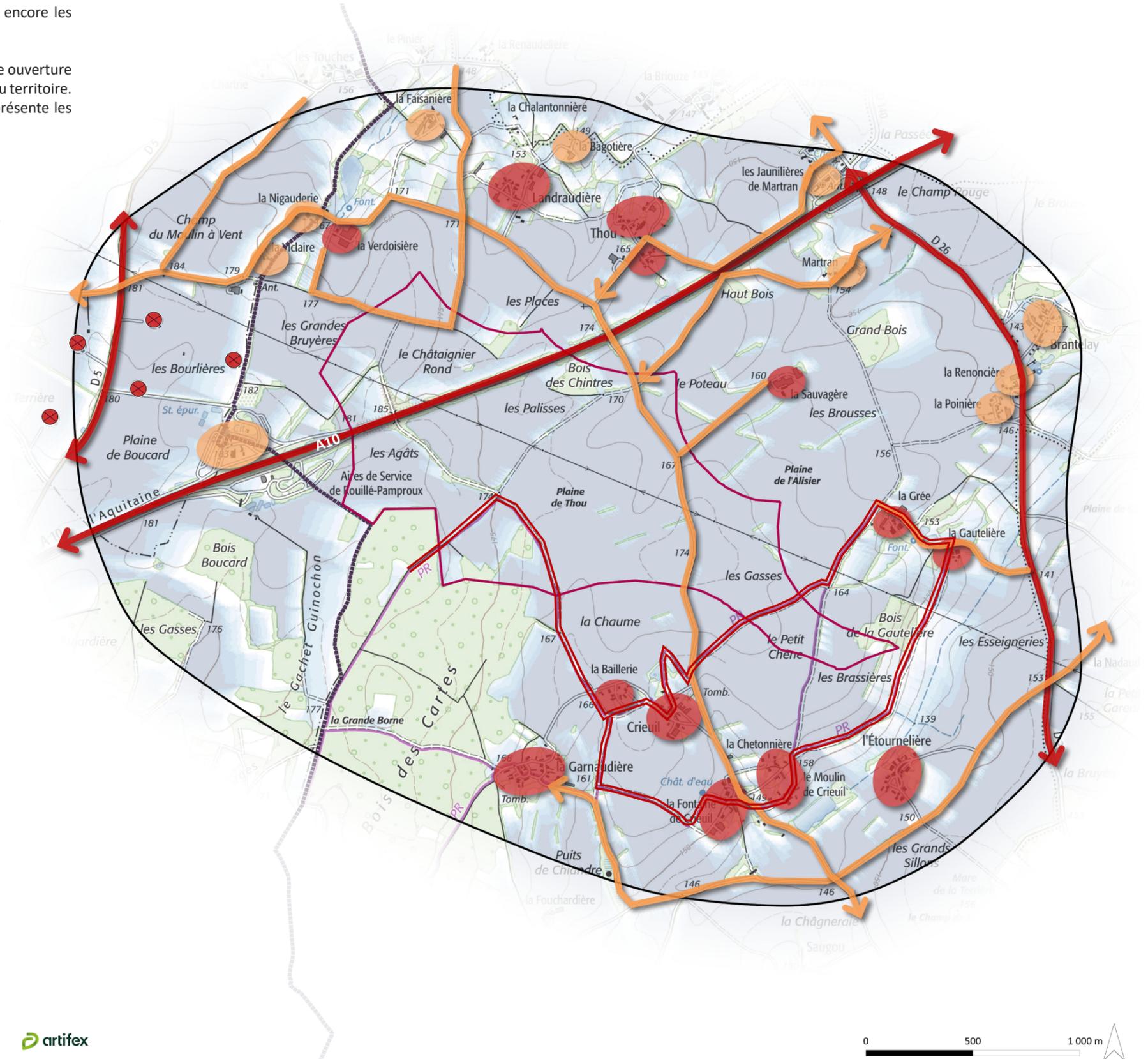
La carte ci-contre localise l'ensemble des enjeux identifiés sur le territoire pouvant présenter des visibilité sur le site d'étude. Chaque enjeu présente un niveau représenté par sa couleur. Les axes de communication, les éléments de patrimoine, les points d'observation du territoire ou encore les éoliennes existantes ou en projet figurent sur cette carte.

L'ensemble des enjeux identifiés hors de la zone d'influence visuelle et ne présentant aucune ouverture possible en direction du projet, lié au couvert boisé par exemple, ont été écartés des enjeux du territoire. La ZIV figure également sur la carte afin de préciser les secteurs écartés. La teinte bleue présente les zones potentielles de visibilité et le vert les zones boisées.

Caractéristiques des composantes à enjeux du territoire d'étude :

- L'ensemble des lieux de vie implantés sur les plateaux présentent de larges ouvertures en direction du site d'étude. Les lieux de vie les plus proches bénéficient d'un niveau d'enjeu plus élevé.
- Les axes desservant ces lieux de vie quadrillent les plateaux et bénéficient de larges ouvertures sur les paysages environnants, et notamment en direction du site d'étude. L'autoroute A10 présente un niveau d'enjeu plus élevé au regard de sa fréquentation.
- Le sentier des Bois des Cartes parcourt son boisement éponyme et le plateau agricole, bénéficiant de vues sur les composantes paysagères du site d'étude.
- La ferme éolienne de Saint-Germier anime le paysage proche. Une relation visuelle proche avec le site d'étude justifie un niveau d'enjeu très fort.

Illustration 19 : Synthèse des enjeux sensibles à une échelle proche
Réalisation : ARTIFEX



La carte ci-contre identifie l'ensemble des enjeux sensibles compris dans le périmètre de la zone d'implantation potentielle (site d'étude) :



L'A10, axe majeur de l'aire immédiate et de l'ensemble du territoire d'étude traverse le Nord du site d'étude. Cette route présente des vues globalement limitées sur les parcelles agricoles du site d'étude en raison de son encaissement et de son contexte très arboré.



Les chemins agricoles et les routes communales traversant le site d'étude bénéficient de visibilité très rapprochées sur les composantes du site d'étude en raison d'un contexte paysager largement ouvert.



Le sentier de randonnée du Bois des Cartes traverse la partie Sud du site d'étude et entretient des relations visuelles avec les parcelles agricoles proches.

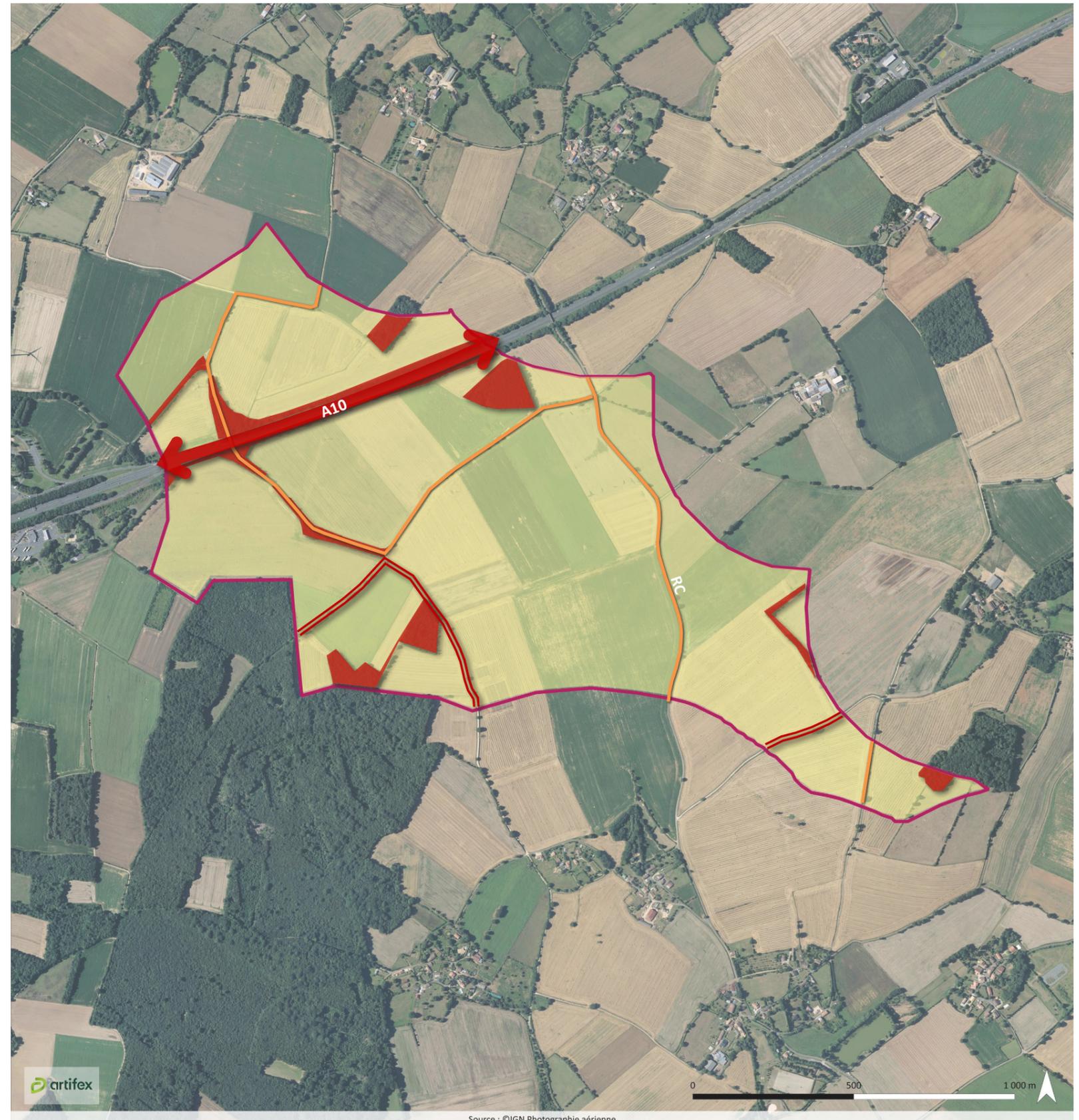


Les haies et les boisements qui ponctuent le site d'étude participent à diversifier ce paysage relativement monotone, offrant du rythme le long des routes et chemins en ouvrant ou fermant les perceptions sur l'horizon.



Le parcellaire agricole est une composante paysagère représentative du territoire étudié. Il anime le paysage à travers ses différents types de culture.

Illustration 20 : Synthèse des enjeux sensibles du site d'étude
Réalisation : ARTIFEX



3. ORIENTATIONS D'IMPLANTATION

Dans l'objectif d'intégrer au mieux le projet dans le paysage, dans son environnement proche et lointain, il est important de veiller à une implantation réfléchie qui tient compte des composantes du territoire, mais également des points d'observation sensibles. Une orientation d'implantation est préconisée au regard du paysage et du patrimoine :

- L'implantation linéaire ou groupée pouvant s'inscrire selon la même orientation que l'A10, selon un axe Sud-Ouest/Nord-Est. Cette orientation en parallèle est réfléchie dans un objectif de cohérence paysagère avec les parcs éoliens existants et autorisés qui suivent le même axe. Les habitations proches s'inscrivent pour la majorité en parallèle de cet axe et bénéficient d'une lecture du parc éolien favorisée. Cette implantation s'inscrit de manière générale en résonance avec les dynamiques linéaires formées par les voies de communication où les éoliennes apportent du rythme dans ce paysage perçu.

Illustration 22 : Préconisation d'implantation à une échelle éloignée
Réalisation : ARTIFEX

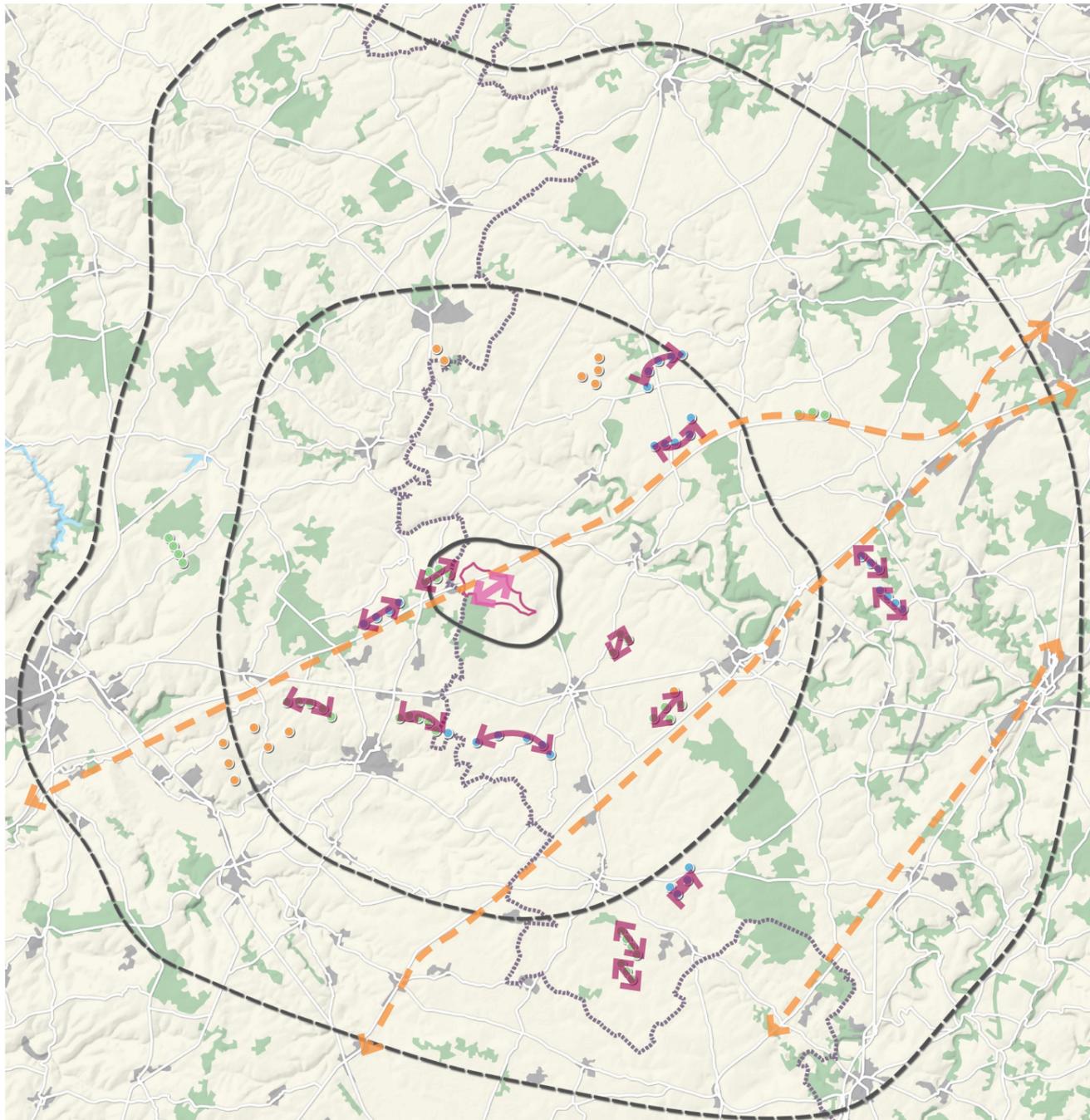
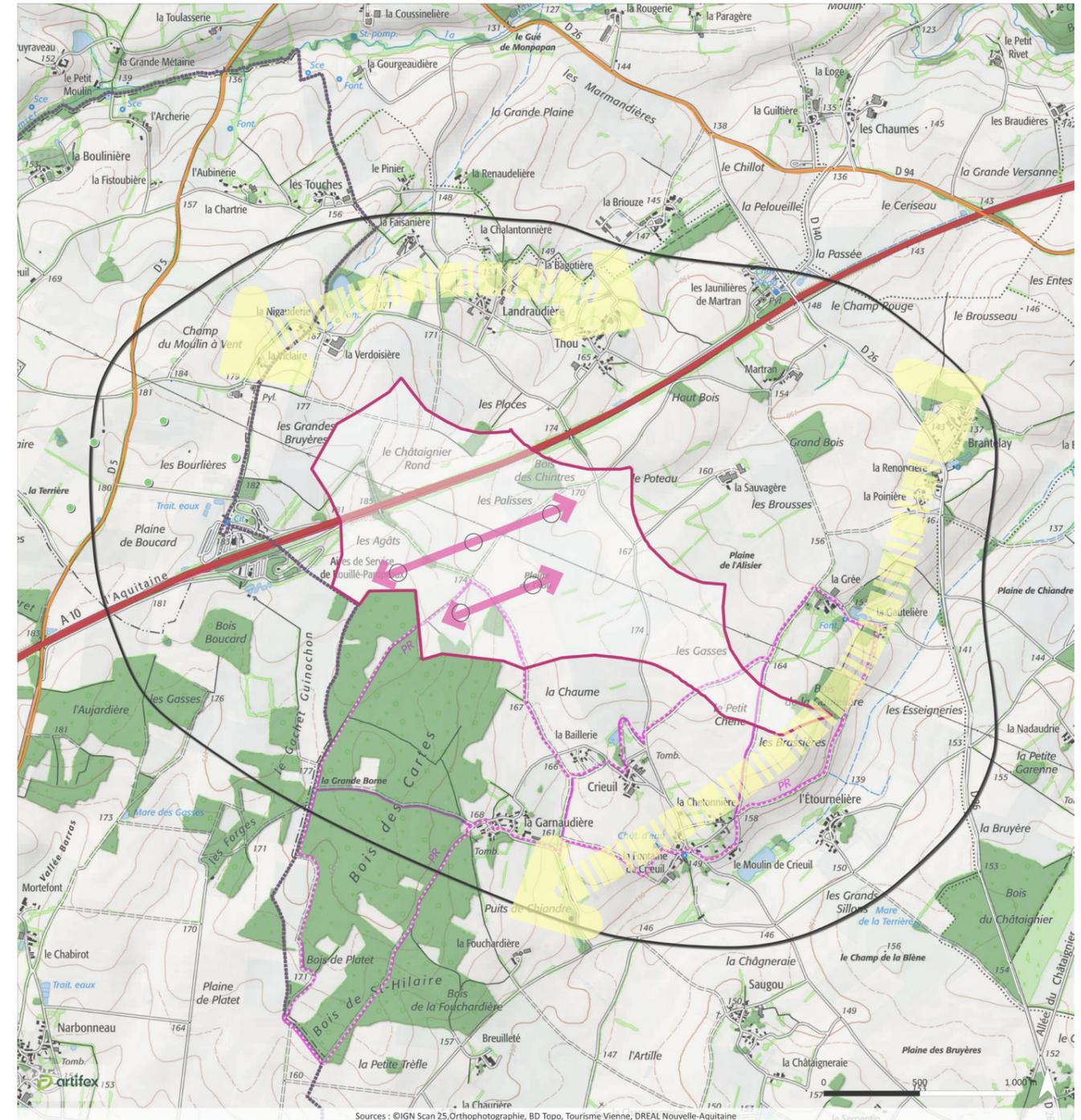


Illustration 21 : Préconisation d'implantation à une échelle proche

Réalisation : ARTIFEX



Légende

- Échelle éloignée
- Échelle rapprochée
- Échelle immédiate
- Site d'étude
- Route
- Cours d'eau
- Boisement
- Urbanisation
- Éolienne existante
- Éolienne autorisée
- Éolienne en instruction
- ↔ Point d'intérêt sensible
- ↔ Grandes dynamiques territoriales
- ↔ Logiques d'implantation des éoliennes
- ↔ Préconisation d'implantation



PARTIE 3 : CHOIX ET DESCRIPTION DE LA VARIANTE D'IMPLANTATION

I. CHOIX DU PÉRIMÈTRE D'IMPLANTATION

Le site du projet, défini comme site d'étude dans la première phase d'analyse du territoire, a préalablement été dessiné en tenant compte de nombreux facteurs tels que :

- Les données généralistes multiples (contexte éolien régional - SRE, gisement éolien potentiel, facilité d'accès, possibilité de raccordement au réseau électrique haute ou moyenne tension, risque incendie...),
- Les zones d'habitation (500 mètres d'éloignement, conformément aux dispositions réglementaires du Code de l'Urbanisme),
- Les servitudes aéronautiques, radioélectriques (radars, aéroport),
- Les servitudes de voiries (telles que l'éloignement par rapport aux voies de circulation),
- Le patrimoine historique et architectural (tels que les monuments historiques, les sites et secteurs historiques et architecturaux protégés, les prescriptions archéologiques)
- Le patrimoine touristique et paysager (tels que les sites paysagers protégés, les systèmes de vues et points de vue emblématiques du territoire, les espaces boisés classés...).

II. CRITÈRES DES SCÉNARIIS D'IMPLANTATION PROPOSÉS

1. CRITÈRES GÉNÉRAUX

Étant donné le contexte paysager mis en évidence dans l'état initial, l'implantation du parc éolien de Plaine de Thou doit se faire en respectant les grandes dynamiques paysagères. L'implantation tient compte de nombreuses contraintes et a été réfléchi au mieux afin de s'intégrer dans son paysage environnant. La logique étant de s'inscrire sur la même dynamique que les projets existants à proximité. Conserver au mieux cette dynamique existante permet de veiller également à la bonne intégration des éoliennes au sein d'un contexte éolien dense, et ainsi éviter de créer de nouveaux effets de superposition.

Le scénario retenu doit préférentiellement se positionner selon les lignes du relief, et tenir compte de l'orientation des parcs existants proches et lointains afin de réduire les effets de superposition et limiter la modification du paysage. Le choix du scénario doit également tenir compte en amont de l'emprise du projet concernant :

- Les voies d'accès existantes et le parcellaire : il convient de respecter l'organisation et la trame en place afin d'en limiter le morcellement, tout en mettant à profit au maximum les éléments existants (routes communales, pistes D.F.C.I., sentiers de randonnée...).
- Les ambiances paysagères locales : il convient de respecter au maximum la trame végétale en place et leur évolution.
- Les pratiques locales : il convient de respecter les pratiques telles la randonnée ou l'exploitation du couvert forestier
- Le socle topographique : Le projet doit tenir compte des ondulations de relief, aussi bien dans l'implantation des éoliennes que pour celles des aménagements connexes. Ceci afin d'intégrer au mieux le projet, d'implanter si nécessaires des nouvelles pistes...

2. CARACTÉRISTIQUES ET POINTS DE VUE

Dans le but de présenter un projet cohérent, plusieurs scénarios d'implantation ont été étudiés afin de définir celui de moindre impact en tenant compte de tous les aspects techniques, environnementaux et paysagers.

Ainsi la partie suivante décompose 4 des variantes d'implantation, qui ont permis d'étudier des scénarios au regard des différentes thématiques qui composent une étude d'impact environnemental, mais plus particulièrement, ici, au regard des enjeux paysagers et patrimoniaux.

Les variantes d'implantations sont représentées avec le gabarit d'éoliennes retenu au chapitre suivant. Il présente des dimensions respectant des proportions relativement similaires à celles des parcs construits à proximité. Le léger jeu de relief a été pris en compte dans le choix des variantes pour offrir une perception de l'éolien la plus cohérente sur ce territoire.

Le tableau ci-contre détaille le gabarit utilisé pour l'ensemble des variantes présentées en suivant :

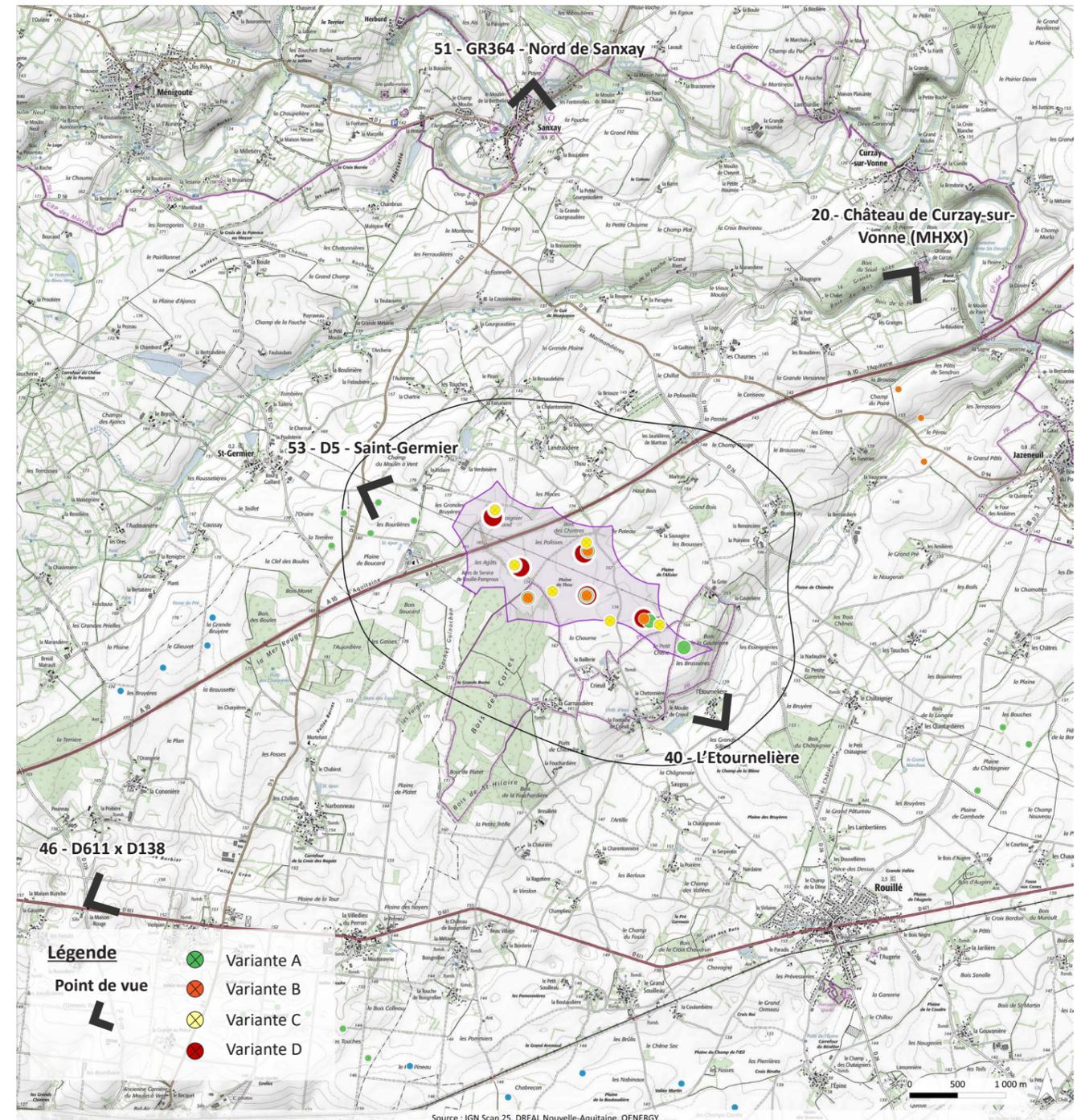
Modèle	-
Hauteur totale en bout de pale	180 m
Diamètre du rotor	140 m
Hauteur au moyeu	110 m

La carte ci-contre localise les points de vue sélectionnés pour présenter les différentes variantes d'implantation au travers des photomontages. Ils se répartissent au sein des aires immédiate et rapprochée, donnant à voir des points sensibles du territoire proche : point de passage principal (D611), lieu patrimonial (Château de Curzay), espace touristique (GR364 au Nord de Sanxay) et lieu de passage plus local desservant les lieux-dits (D5).

Pour chaque variante, une analyse des photomontages est faite permettant ainsi d'identifier l'intégration du projet dans le paysage depuis les points de vue choisis.

Illustration 23 : Carte de localisation des points de vue pour l'analyse des variantes

Réalisation : METAFOLIA



III. ANALYSE DES VARIANTES D'IMPLANTATION

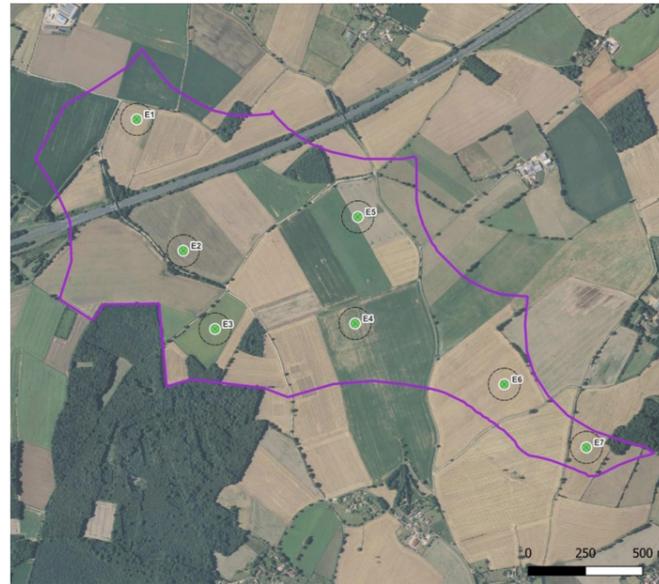
1. PRÉSENTATION DES VARIANTES

Quatre variantes d'implantation sont proposées. Leur évolution tient compte des contraintes du terrain et des enjeux environnementaux, paysagers et patrimoniaux. Les cartes présentent les implantations de chacune des variantes.

Elles sont illustrées par des photomontages en pages suivantes.

Légende	
	Site d'étude
	Variante A
	Variante B
	Variante C
	Variante D

Illustration 24 : Variante A



Cette variante d'implantation propose un schéma à **7 éoliennes** réparties globalement sur l'ensemble du site d'étude. Plusieurs alignements se distinguent, notamment dans un sens Nord/Sud et également dans un sens Ouest/Est. Les espacements entre les éoliennes sont hétérogènes. Cette variante répond à la variante la plus optimisée du point de vue de la puissance de production.

Illustration 25 : Variante B



Cette variante d'implantation propose un dessin à **6 éoliennes**. Elle présente une implantation quasi-identique à la variante A avec une éolienne en moins au Sud-Est. Ici aussi, les alignements sont plutôt variables et les espacements hétérogènes.

Illustration 26 : Variante C



Cette variante d'implantation propose un dessin à **6 éoliennes**. Elle présente une implantation avec un arc de cercle globalement orienté Nord-Ouest/Sud-Est avec des espacements encore plus réguliers.

Illustration 27 : Variante D



Cette variante d'implantation propose un dessin à **5 éoliennes**. Elle présente une implantation similaire à la variante C mais avec une éolienne en moins ainsi qu'un alignement orienté Nord-Ouest/Sud-Est, limitant les effets de superposition. Les espacements entre les éoliennes sont globalement homogènes.

Source : IGN Orthophotographie - DREAL Nouvelle-Aquitaine
Réalisation : METAFOLIA

2. ANALYSE DE LA PERCEPTION DES VARIANTES

La présentation des variantes ci-avant est illustrée ici à l'aide de photomontages mettant en comparaison les implantations depuis 5 points de vue représentatifs des enjeux du territoire d'étude à une échelle relativement proche. Des esquisses sont présentées afin de bien identifier la position des éoliennes. Les éoliennes avec l'étiquette bleue correspondent aux éoliennes du projet du Plaine de Thou, les autres représentent les parcs autorisés mais non construits.

Point de vue 20 : Château de Curzay-sur-Vonne (MH12)



Depuis ce point, la variante est très peu visible. En effet, la lisière boisée à proximité du château limite toutes perceptions lointaines. La taille des éoliennes permet toutefois de rendre visible une partie du rotor de l'éolienne E4.



Depuis ce point, cette variante est également très peu visible. En effet, la lisière boisée à proximité du château limite toutes perceptions lointaines. La taille des éoliennes permet toutefois de rendre visible une partie du rotor de l'éolienne E4.



Variante C - Esquisse 120°

De la même manière, la variante C est très peu visible depuis ce point. Seule l'éolienne E4 est perceptible au dessus de la trame arborée.



Variante D - Esquisse 120°

Depuis ce point, et de la même manière, la variante D est très peu visible. En effet, la lisière boisée à proximité du château limite toutes perceptions lointaines. La taille des éoliennes permet toute fois de rendre visible une faible partie du rotor des éoliennes E3 et E4.

Point de vue 40 : L'Etournelière



Depuis ce point, la variante A se localise en arrière plan du lieu-dit de l'Etournelière. Les éoliennes E7 et E6 sont prégnantes et induisent un effet de surplomb vis-à-vis de ces habitations. Des effets de superposition entre E1 et E4 participent à brouiller la lecture d'ensemble du projet éolien de Plaine de Thou.



Depuis ce point, la variante B se localise en arrière plan du lieu-dit de l'Etournelière. L'éolienne E6 est prégnante et induit un effet de surplomb vis-à-vis de ces habitations. Des effets de superposition entre E1/E4 et E5/E6 participent à brouiller la lecture d'ensemble du projet éolien de Plaine de Thou.



Toujours en arrière-plan de l'Étournelière, E6 surplombe le même hameau et des effets de superposition sont notables entre E2/E3 et E1/E5. Les éoliennes du projets sont perceptibles sur des plans différents induisant une hétérogénéité dans la lecture du parc.



Depuis ce point, la variante D se localise en arrière plan du lieu-dit de l'Étournelière et présente des similitudes avec la variante C mais avec une éolienne en moins sur la partie Ouest. L'éolienne E5 surplombe les habitations de l'Étournelière. Des effets de superposition entre E1/E4 et E3/E5 participent à brouiller la lecture d'ensemble du projet éolien de Plaine de Thou.

Point de vue 46 : D611 x D138 - Pamproux



Depuis ce point, la variante A est bien visible sur ce plateau qui est dénué d'écran visuel, notamment au premier plan. Les éoliennes sont bien lisibles et présentent des espacements plutôt homogènes. Par le biais de ses 7 éoliennes, le parc s'inscrit sur un champ de vision assez large dans le paysage.



Depuis ce point, la variante B s'inscrit dans une même logique que la précédente avec une éolienne en moins (E7). Le projet de Plaine de Thou s'inscrit alors dans un espace plus réduit dans le paysage. Un effet de superposition est toujours notable entre E3 et E5.



Variante C - Esquisse 120°

1 2 4 3 5 6

La variante C présente une implantation différente des autres avec une implantation qui ne présente aucun effet de superposition. Les espacements entre les mâts sont plutôt lisibles avec une séquence E1 isolée, E2/E3/E4 en groupe et E5/E6 en groupe également.



Variante D - Esquisse 120°

1 2 3 4 5

La variante D présente une implantation différente des autres avec une implantation qui ne présente aucun effet de superposition ainsi qu'une éolienne en moins. Les espacements entre les mâts sont globalement homogènes, mis à part E1 qui se détache légèrement du groupe.

Point de vue 51 : GRXX - Nord de Sanxay



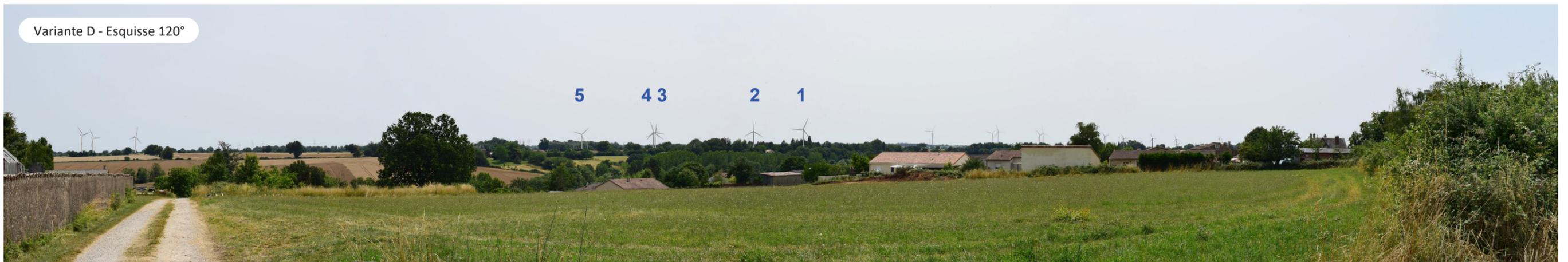
Depuis ce point, la variante A est bien visible depuis ce rebord de plateau. Les éoliennes sont bien lisibles et présentent des espacements plutôt hétérogènes. Des effets de superposition sont notables entre E4/E5 et E2/E3. Le caractère aléatoire de l'emplacement des éoliennes vu depuis ce point induit une mauvaise lecture du parc dans le paysage.



La variante B s'inscrit dans une même logique que la précédente sauf que E7 a été supprimée. Des effets de superposition sont toujours notables entre E4/E5 et E2/E3. Ici, la lecture globale du parc dans le paysage est aussi affectée par le manque de homogénéité dans le positionnement et l'espacement des mâts.



La variante C présente une implantation plus lisible que les précédentes avec un seul léger effet de superposition entre E4 et E5. Les espacements plutôt réguliers entre les différents mâts permettent une bonne lisibilité du projet dans son ensemble.



Cette dernière variante présente une implantation similaire de la précédente, mis à part la suppression d'une éolienne du bouquet cité ci-dessus. Ainsi, E5 s'isole sur la gauche, E3 et E4 se regroupent et E1/E2 s'inscrivent plus à droite avec des espacements cohérents. Ici aussi, la lecture du parc éolien dans le paysage est bonne.

Point de vue 53 : D5 - Saint-Germier



Depuis ce point, la variante A est peu visible étant donné que la haie taillée au premier plan filtre les vues plus lointaines. L'implantation présentée s'inscrit de manière plutôt aléatoire, avec des éoliennes sur des plans différents et des alignements peu lisibles.



Ici, la variante B présente une implantation quasi-similaire à la précédente. E7 qui se situait à proximité du bouquet E2/E4/E6 a été supprimée. La lisibilité du parc est toujours la même, avec une logique peu cohérente.



Variante C - Esquisse 120°

De la même manière que la variante précédente, un bouquet d'éolienne se concentre en E2/E3/E5/E6 tandis que E1 et E4 s'isolent. La lecture globale du parc est toujours la même depuis ce point de vue.



Variante D - Esquisse 120°

La variante D présente une implantation avec 5 éoliennes. La suppression de l'éolienne la plus à droite du panorama induit une structure un peu plus cohérente du parc. Ainsi, l'implantation s'inscrit en 2 groupes E1/E3 et E2/E4/E5. Des effets de superposition sont toujours notables entre les éoliennes du second groupe.

3. RÉSULTAT DE L'ANALYSE DES VARIANTES D'IMPLANTATION

La variante spatiale retenue est la variante D, en raison d'un nombre réduit d'éoliennes et de son arc éolien qui s'avère être le plus régulier et lisible des variantes.

	Variante A 7 éoliennes	Variante B 6 éoliennes	Variante C 6 éoliennes	Variante D (retenue) 5 éoliennes
Implantation				
Faiblesses	<ul style="list-style-type: none"> E7 proche des habitations au Sud-Est. Nombreux effets de superposition. Intervalles non réguliers entre les mâts du projet. Pas d'alignement particuliers perceptible depuis les points de vue analysés. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombreux effets de superposition. Intervalles non réguliers entre les mâts du projet. Pas d'alignement particulier perceptible depuis les points de vue analysés. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombreux effets de superposition (causé par l'isolement de E4). 	<ul style="list-style-type: none"> Effets de superposition (causé par l'isolement de E3).
Atouts		<ul style="list-style-type: none"> Passage à 6 éoliennes. 	<ul style="list-style-type: none"> Intervalles plus homogènes entre les mâts du projet. Un alignement perceptible dès lors que l'on se situe au Sud-Ouest ou Nord-Est du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> Passage à 5 éoliennes Intervalles plus homogènes entre les mâts du projet. Un alignement perceptible dès lors que l'on se situe au Sud ou au Nord du projet
Proposition d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> Réduire le nombre d'éoliennes. Eviter l'effet de suplomb. 	<ul style="list-style-type: none"> Limiter les effets de superposition en proposant une implantation avec un alignement plus lisible. Réduire le nombre d'éoliennes. 	<ul style="list-style-type: none"> Rendre plus homogène les espacements entre les mâts du projet Proposer une implantation avec un alignement plus lisible. Réduire le nombre d'éoliennes. 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'alignement pour limiter les effets de superposition

IV. DESCRIPTION DU PROJET CHOISI

1. LE PROJET ÉOLIEN

L'analyse comparative des variantes présentée précédemment a permis de mettre en évidence une implantation de moindre impact sur le paysage et l'environnement. Ainsi le parc de Plaine de Thou se compose de 5 éoliennes réparties selon un arc orienté Nord-Ouest/Sud-Est avec une éolienne s'isolant légèrement au Nord. Ainsi, les éoliennes s'inscrivent sur un plateau agricole maillé par une trame bocagère résiduelle et des boisements ponctuels.

Les carte ci-contre présente le positionnement précis de chaque éolienne ainsi que les voies d'accès et les aménagements connexes liés à la phase d'exploitation et de chantier.

Les caractéristiques des éoliennes s'inscrivent avec une hauteur en bout de pale de 180 m et un diamètre de rotor de 140 m.

Le tableau suivant présente les caractéristiques de chaque éolienne :

Infrastructure	X (L93)	Y (L93)	Altitude (m NGF)	Hauteur (m)	Diamètre rotor (m)
E1	469196	6599664	177	180	140
E2	469481	6599139	176	180	140
E3	470145	6599284	170	180	140
E4	470178	6598848	171	180	140
E5	470765	6598608	172	180	140
PDL1	469242	6599603	175	-	-
PDL2	469457	6598859	178	-	-

2. LES AMÉNAGEMENTS CONNEXES

Les aménagements connexes font partie intégrante du projet éolien. Ils concernent tous les aménagements à petite échelle (site d'implantation, échelle immédiate et parfois échelle rapprochée) qui accompagnent les éoliennes : pistes, postes de livraison et autres plateformes. Ces aménagements connexes sont de deux types : **temporaires** liés au chantier, et **permanents** liés à la phase d'exploitation.

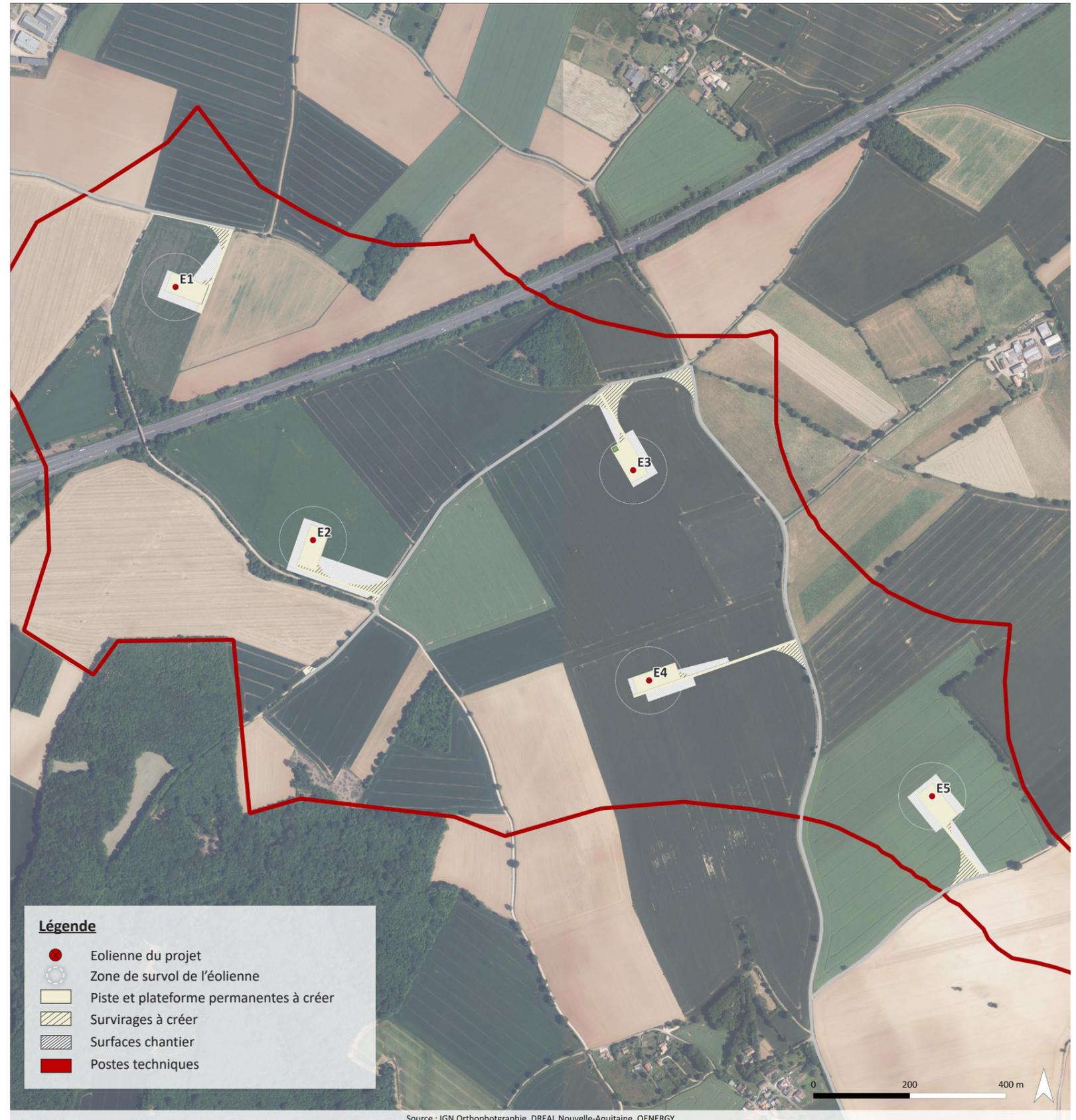
Leurs caractéristiques sont présentées dans les tableaux en suivant.

2.1. Les aménagements permanents

Le tableau ci-dessous rassemble les données des aménagements connexes. Selon le type d'aménagement, il est notifié entre parenthèses le nombre d'éléments qui seront implantés au sein du parc éolien. Les surfaces indiquées sont des moyennes d'emprises couvertes et résultent de la somme des surfaces des éléments.

Type d'aménagement	Emprise
Locaux techniques (2)	63 m ²
Plateforme locaux techniques	474 m ²
Plateforme de maintenance (5)	16 686 m ²
Plateforme blade lifter	3 150 m ²
Piste à créer	22 002 m ²
Virage à créer	21 639 m ²

Illustration 28 : Description du projet
Réalisation : METAFOLIA



Source : IGN Orthophotographie, DREAL Nouvelle-Aquitaine, QENERGY

2.1.1. Les postes de livraison

Le projet présente un poste de livraison (PDL1) à proximité sur la plateforme de E1 ainsi qu'un autre poste de livraison (PDL2) installés le long du chemin agricole au Sud de l'éolienne E2.

2.1.2. Les plateformes de maintenance des éoliennes

Ces plateformes sont implantées au pied de chacune des éoliennes du projet. Elles permettent leur montage et leur accès durant la phase d'exploitation du parc afin de garantir leur entretien et maintenance.

2.1.3. Les voies d'accès

Les pistes permettent dans un premier temps d'acheminer les matériaux et les éléments techniques et garantissent un accès facilité au parc durant la phase travaux. Elles seront utilisées ensuite pour l'exploitation du parc et pourront profiter aux pratiques locales pour l'accès aux parcelles agricoles.

Ces pistes s'inscrivent en grande partie sur des tracés existants qui nécessitent un renforcement et un élargissement sur certaines portions. D'autres pistes sont créées pour permettre l'accès à chacune des 5 éoliennes. Ces pistes devront présenter le même type de revêtement que ce qui existe actuellement de type grave non traitée (GNT) compactée, de teinte claire et issue des filières locales.

2.2. Les aménagements temporaires

Ces aménagements temporaires servent principalement au stockage des éoliennes et à l'installation de la grue de montage pendant les travaux.

Type d'aménagement	Emprise
Plateforme de montage	27 297 m ²
Stockage des pales	16 354 m ²



PARTIE 4 : ANALYSE DES IMPACTS

I. INTRODUCTION

1. RAPPEL DES NOTIONS CLÉS

L'évaluation des impacts du projet au regard du paysage se base sur les recommandations du Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres. Cette détermination se base sur le croisement des enjeux déterminés dans l'état initial par les effets perçus du projet dans le paysage (effets visuels principalement).

Ainsi, pour rappel, les notions d'enjeu, d'effet et d'impact sont utilisées de la façon suivante :

- Un enjeu est une valeur prise par une fonction ou un usage, un territoire ou un milieu au regard de préoccupations écologiques, patrimoniales, paysagères, sociologiques, de qualité de la vie et de santé.
- Un effet est la conséquence objective du projet sur l'environnement indépendamment du territoire qui sera affecté. On parle ici d'effet visuel, cumulatif et cumulé (Cf. méthodologie).
- L'impact est la transposition de cet effet sur une échelle de valeur.

L'évaluation d'un impact sera alors le croisement d'un enjeu et d'un effet : **ENJEU x EFFET = IMPACT**

Le tableau ci-dessous présente le résultat de ce croisement :

Enjeu \ Effet	Pas d'enjeu	Faible	Modéré	Fort	Très fort	Exceptionnel
Pas d'effet	Pas d'impact					
Insignifiant	Pas d'impact	Pas d'impact	Faible	Faible	Faible	Faible
Minime	Pas d'impact	Faible	Faible	Faible	Modéré	Modéré
Moyen	Pas d'impact	Faible	Modéré	Modéré	Fort	Fort
Important	Pas d'impact	Faible	Modéré	Fort	Fort	Très fort
Maximal	Pas d'impact	Faible	Modéré	Fort	Très fort	Exceptionnel

L'analyse des enjeux du territoire a permis de déterminer les sites sensibles de ce dernier, et ainsi de proposer une sélection de photomontages pour étudier depuis ces sites les effets du renouvellement du parc. Cette sélection permet ainsi de mettre en relation les enjeux avec les effets perçus au regard du nouveau projet, afin de déterminer par la suite un niveau d'impact au regard de l'existant.

2. CRITÈRES DE SÉLECTION DES POINTS DE VUE POUR LA RÉALISATION DES PHOTOMONTAGES

La détermination de l'impact se fonde ainsi sur le croisement des enjeux et des effets perçus sur le paysage.

La sélection des photomontages s'est établie de manière stratégique dans le but de couvrir l'ensemble des aires études et de traiter les différentes thématiques sensibles du territoire déterminées dans l'état initial :

- **Enjeux paysagers** : Points de vue illustrant un paysage emblématique des unités paysagères,
- **Enjeux dynamiques** : Points de vue illustrant les vues depuis les axes de transport structurant le territoire (autoroute, route, voie ferrée...).
- **Enjeux sociaux** : Points de vue illustrant le paysage quotidien des habitants et usagers autour du site du projet (franges résidentielles, hameaux, bourgs...).
- **Enjeux patrimoniaux** : Points de vue dans ou à proximité d'éléments patrimoniaux (Monuments historiques classés ou Inscrits) et/ou de secteurs patrimoniaux (Sites classés ou inscrits, SPR..) qui donnent à voir de la visibilité ou de la covisibilité avec le site du projet.

- **Enjeux UNESCO** : Points de vue illustrant les vues dans ou à proximité de sites UNESCO.
- **Enjeux touristiques** : Points de vue illustrant des sites et parcours touristiques à forte reconnaissance locale (base de loisirs, étapes de circuits de randonnée, attractions, belvédères localisés ou curiosités touristiques).
- **Enjeux éoliens** : Point de vue illustrant l'insertion du projet au sein des parcs éoliens existants ou en projet.

Une diversité de paysages et de sensibilités patrimoniales et touristiques animent le territoire, c'est pourquoi un choix exhaustif donnant à voir les enjeux majeurs a été fait. Ce choix s'est également fait grâce à la création de la Zone d'Influence Visuelle du projet selon la variante retenue (variante D) et le gabarit pressenti. Ainsi 35 photomontages sont présentés à travers les trois échelles d'étude (éloignée, rapprochée et immédiate), présentant à chaque niveau des sensibilités propres à chacune d'entre elle, également influencé par la proximité ou non projet.

3. PRINCIPE D'ANALYSE DES EFFETS

L'analyse des effets se fait sur la base de photomontages, réparties dans trois échelles : éloignée, rapprochée et immédiate. Cette analyse tient compte de l'implantation la plus favorable pour le paysage, soit ici la variante D et présente un gabarit cohérent avec son contexte paysager et éolien environnant. Il a été choisi ici de présenter l'ensemble des photomontages avec un gabarit correspondant à la Vestas V140 pour une hauteur en bout de pale de 180 m.

L'analyse suivante est alors décomposée par échelle, permettant d'identifier les effets du projet dans le paysage.

II. LES EFFETS DU PARC ÉOLIEN DE PLAINE DE THOU AUX DIFFÉRENTES AIRES D'ÉTUDE

L'étude des effets d'un parc éolien passe par l'analyse de photomontages par aire d'étude, soit par bassin de vision du projet. Ils permettent de mettre en évidence les effets visuels, cumulés ainsi que la saturation des horizons. Le choix des points de vue pour la réalisation de photomontages s'est fait sur la base des enjeux identifiés sur le territoire. Ces enjeux sont rappelés par aire d'étude et associés pour les principaux à des photomontages. L'ensemble des points de vue choisis sont localisés sur une carte par échelle. Pour chaque point d'observation un ensemble de données techniques sont détaillées dans un tableau commun.

1. LES EFFETS À L'ÉCHELLE ÉLOIGNÉE

1.1. Présentation des points d'analyse

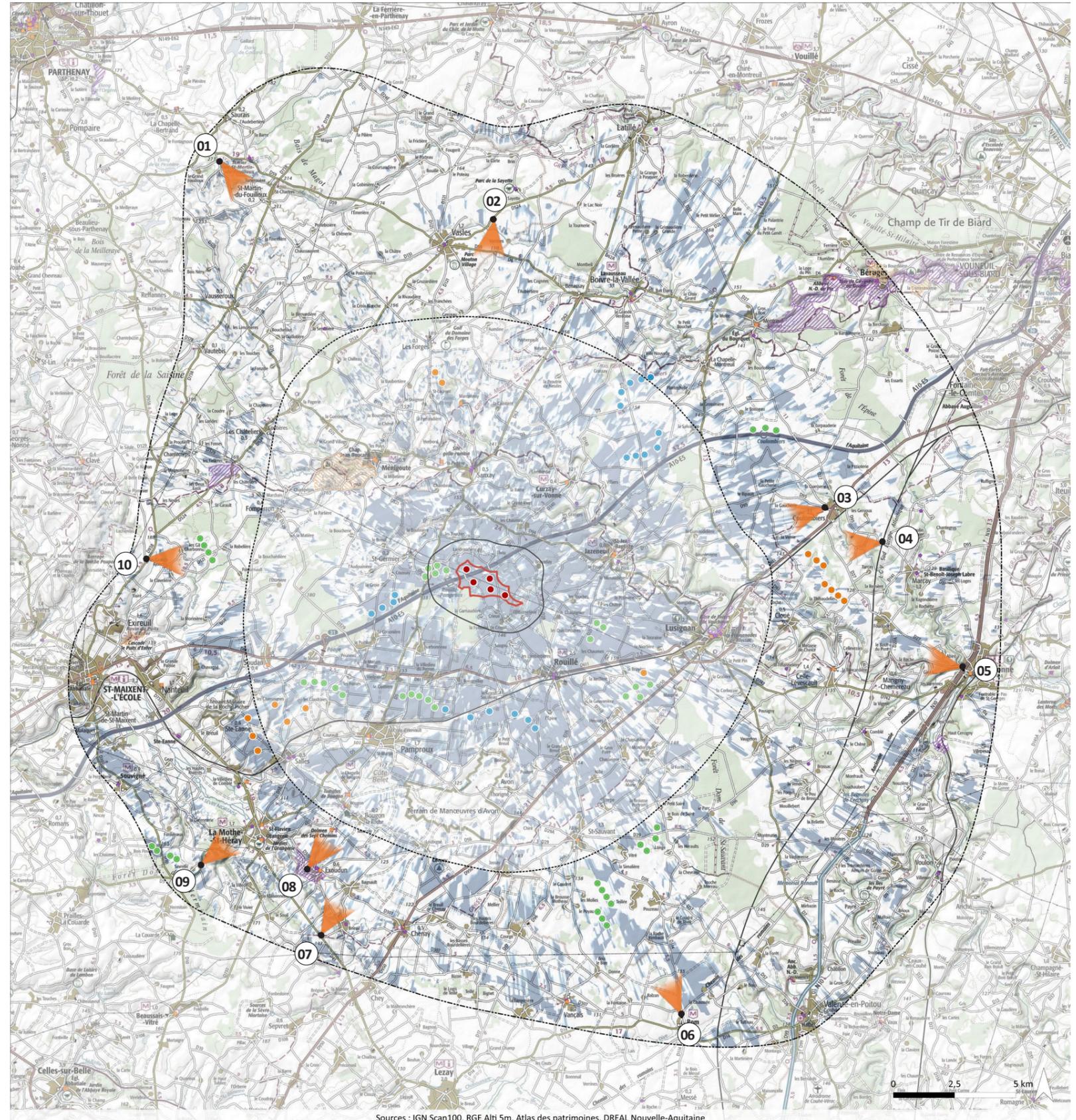
1.1.1. Localisation des points de vue

La carte ci-contre localise les points de vue utilisés à l'échelle éloignée pour la réalisation des photomontages servant à mesurer les effets produits par le projet éolien de Plaine de Thou.

Ce sont les différents modes de perception des éoliennes et les effets produits qui seront analysés par le biais de ces 10 photomontages.

Les points de vue se répartissent de manière relativement homogène sur la quasi-totalité de l'aire d'étude éloignée, depuis des points emblématiques pouvant potentiellement présenter des ouvertures sur le projet. Il s'agit de points d'intérêts touristique, patrimonial ou des lieux de vie et de circulation. Le léger jeu de relief et le maillage végétal qui anime le territoire influencent la perception de l'éolien existant et du projet de Plaine de Thou.

Illustration 29 : Carte de localisation des points de vue pour les photomontages à l'échelle éloignée
Réalisation : METAFOLIA



Légende			
-----	Échelle éloignée	● Éolienne du projet	● MH inscrit
- - - - -	Échelle rapprochée	● Éolienne existante	■ MH classé
————	Échelle immédiate	● Éolienne autorisée	▨ Site inscrit
—	Site d'étude	● Éolienne en instruction	▨ Site classé
Zone d'influence visuelle		▲ Point de vue	
- +			

Sources : IGN Scan100, RGE Alt 5m, Atlas des patrimoines, DREAL Nouvelle-Aquitaine

1.1.2. Les données techniques

Le tableau suivant regroupe les données techniques des photomontages présentés en suivant pour l'échelle éloignée.

Numéro de la prise de vue	Commune	Lieux	Enjeux						X L93	Y L93	Altitude (m)	Saison	Date de prise de vue	Éolienne la plus proche	Distance de l'éolienne la plus proche (km)	Nombre d'éoliennes visibles
			Paysager	Dynamique	Social	Patrimonial	Touristique	Eolien								
01	Saint-Martin-du-Fouilloux	Table d'orientation Le Terrier du Fouilloux	x			x	x	x	459158	6616239	269	Printemps	30/03/2023	E1	19,38	0/5
02	Vasles	D524	x	x				x	470322	6614001	162	Été	28/06/2023	E1	14,38	3/5
03	Coulombiers	GR655 - D95	x	x			x	x	483886	6602129	140	Printemps	30/03/2023	E5	13,58	0/5
04	Marçay	Ligne LGV - D95	x	x			x	x	486146	6600707	147	Printemps	30/03/2023	E5	15,52	3/5
05	Vivonne	N10 - Vivonne	x	x	x		x	x	489442	6595566	95	Printemps	21/03/2023	E5	18,92	0/5
06	Exoudun	GR655 - D45	x	x			x	x	463256	6584716	151	Été	23/07/2023	E2	15,70	5/5
07	Exoudun	Belvédère Exoudun	x		x	x	x	x	462751	6587385	100	Automne	04/10/2023	E2	13,54	0/5
08	Exireuil	Les Grands ajoncs - D938	x	x	x		x	x	456172	6600012	178	Été	28/06/2023	E1	13,10	0/5
09	Rom	Rom Sortie Nord - D114	x	x	x			x	477962	6581434	118	Printemps	30/03/2023	E5	18,62	0/5
10	La Mothe-Saint-Héray	D5	x	x				x	458406	6587591	169	Printemps	21/03/2023	E2	16,00	0/5

1.2. Rappel des enjeux

Le tableau suivant synthétise les enjeux pour chaque photomontage présenté en suivant pour l'échelle éloignée.

Thématique	Enjeu retenu	Niveau d'enjeu	Photomontage
Contexte paysager - Enjeux paysagers	Unité paysagère : Les terres rouges - Secteur Bocager	Modéré	L'ensemble des panoramas
Logiques territoriales - Enjeux territoriaux	Les villages sur les plateaux : Coulombiers	Fort	3, 9
	Les villages dans les vallons ou a flanc de coteau : Vasles, Exoudun, La Mothe-Saint-Heray	Fort	5, 7, 10
	Les lieux de vie plus isolés sur les plateaux	Modéré	8
	Les autoroutes : A10	Fort	-
	LGV	Fort	4
	Les grandes routes départementales : D611 et D150	Modéré	-
	Le reste du reseau secondaire départemental	Modéré	2, 3, 4, 8, 10
	Les routes communales	Faible	-
Patrimoine protégé - Enjeux patrimoniaux	Monuments historiques (Eglises, Châteaux) : MH46, MH56, MH63, MH71	Fort	-
	Monuments historiques (Maisons, dolmens) : MH41, MH43, MH62	Modéré	-
	Sites inscrits et classés : SI7	Fort	7
Dynamiques touristiques et culturelles- Enjeux touristiques et culturels	Les sentiers de grande randonnée : GR655 et GR364	Très fort	3
	Les grandes randonnées de pays : GRP Tour du Pays des marches de Gâtine, GRP Tour des trois batailles de Poitiers	Fort	-
	Les sentiers de petite randonnée	Fort	-
	Les belvédères : tables d'orientation et autres points de vue aménagés	Très fort	1, 7
	Vélo : Circuit des six vallées	Faible	-
	Les châteaux	Faible	-

1.3. Analyse des effets

A noter, que les photomontages présentés en pages suivantes, et pour le reste de l'étude s'appuient sur les recommandations du *Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres*, édité par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer en 2016 et actualisé en octobre 2020.

L'analyse qui en découle, tient donc compte de ces dernières recommandations et permet de mettre en évidence les effets visuels et cumulés du parc dans son environnement paysager et patrimonial.

Le contexte éolien illustré sur les planches de photomontages et notamment sur les esquisses en noir et blanc présente les parcs éoliens avec des couleurs distinctes. La légende listée ci-dessous détaille le nom de chaque parc éolien recensés au sein de l'échelle éloignée.

Légende contexte éolien

	Plaine de Thou (projet)
	Saint-Germier
	Parc éolien de Lusignan-Sergies
	Parc éolien de Pamproux
	Parc éolien de Soudan
	Parc éolien de Lusignan Enercon
	Berceronne
	Croix de l'Erable
	Parc éolien de Saint-Sauvant
	Parc éolien de Souvigné
	SOCPE Champs Chagnots
	Champvoisin
	Boivre Lavausseau
	Boivre Plaine des Moulins
	Champs Carré
	Ferme éolienne de Pamproux
	Lusignan II
	La Naulerie
	Fontenelle Cloué Coulombiers
	Mélusine

01. TABLE D'ORIENTATION LE TERRIER DU FOUILLOUX - SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX

Données techniques

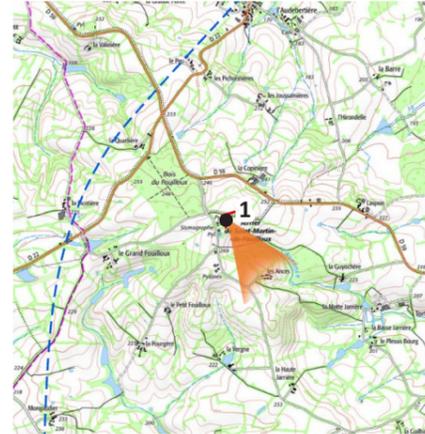
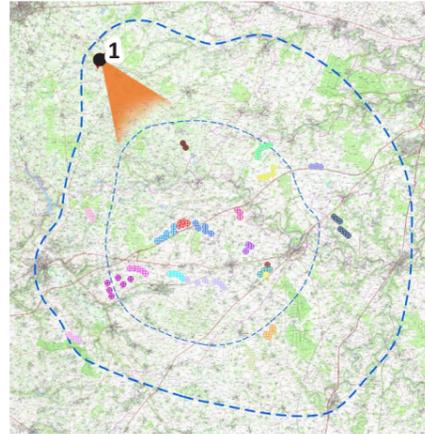
Coordonnées (L93)
X : 459158
Y : 6616239

Altitude : 269 m

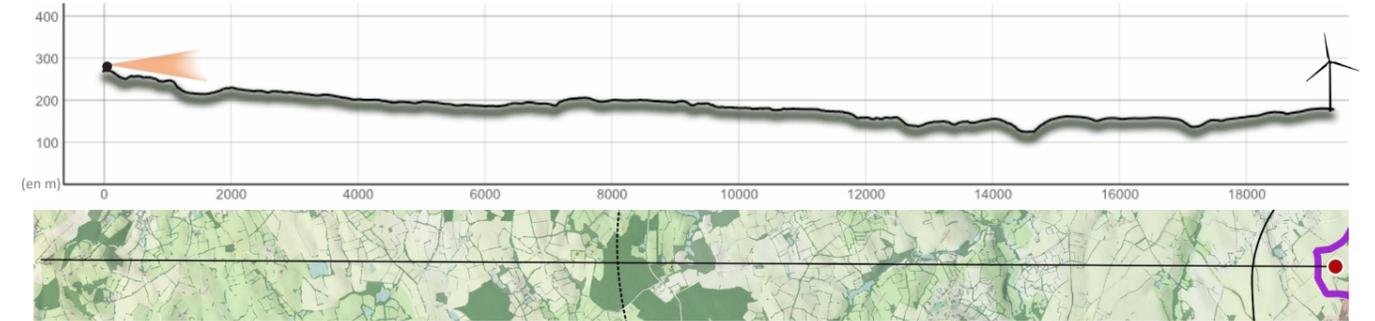
Eolienne la plus proche : E1
Distance : 19,38

Nombre d'éoliennes visibles : 0/5

Niveau d'enjeu : **Très fort**



La table d'orientation du Terrier du Fouilloux domine les environs et constitue un lieu d'observation du paysage. Un sentier de randonnée passe par cette table justifiant son attrait touristique. Le contexte largement bocager à proximité contribue à réduire les ouvertures visuelles.



Esquisse 120°



Source : QENERGY

Photomontage 120°



Source : QENERGY



Source : QENERGY

Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

Effet visuel	Pas d'effet
L'emplacement du projet de Plaine de Thou au Sud-Est par rapport à la table d'orientation participe à sa non-visibilité étant donné qu'un boisement au premier plan cache la vue lointaine. Le projet n'est donc pas visible depuis ce point, même en condition hivernale.	

Effet cumulé	Pas d'effet
Il n'y a pas d'effet cumulé étant donné que le projet est totalement masqué depuis ce point de vue.	

Niveau d'impact défini :
Pas d'impact

02. D524 - VASLES

Données techniques

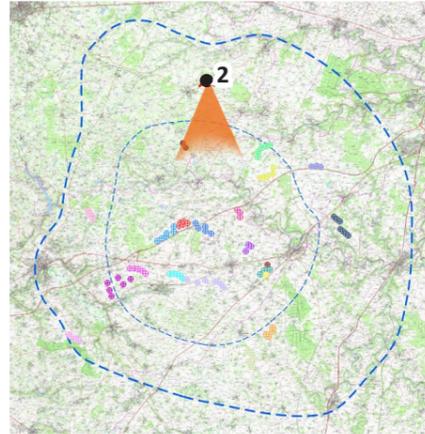
Coordonnées (L93)
X : 470322
Y : 6614001

Altitude : 162 m

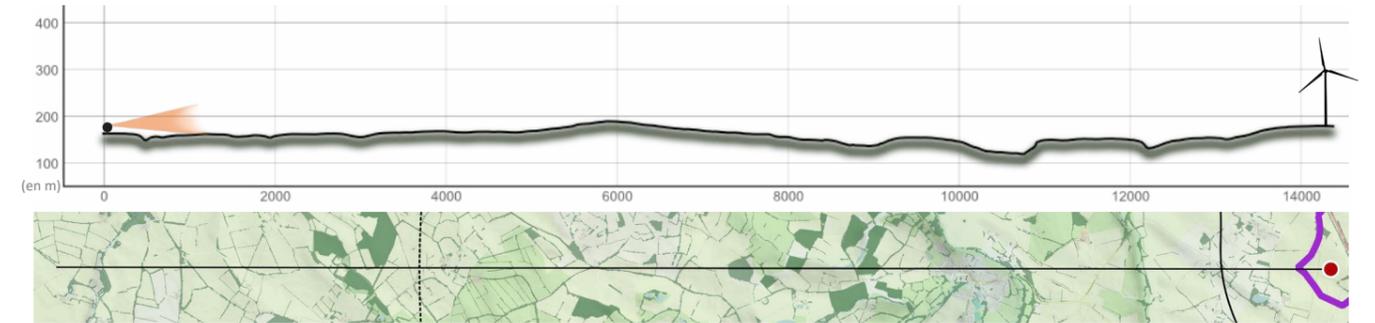
Eolienne la plus proche : E1
Distance : 14,38 km

Nombre d'éoliennes visibles : 3/5

Niveau d'enjeu : **Modéré**



Cette vue prise depuis la D524 est représentative du Nord du territoire et des contreforts de la Gatine. Le paysage est animé par les pratiques agricoles et le bocage qui quadrille ces terres. Les ouvertures visuelles sont plutôt limitées et passagères.





Source : QENERGY

Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

Effet visuel	Insignifiant
Seuls les bouts de pale des éoliennes sont visibles depuis cette route. En effet, même si le bocage ne masque pas le projet, sa distance réduit sa prégnance. De plus, les cultures agricoles ainsi que les herbes folles en bord de route participent à réduire la visibilité du projet.	

Effet cumulé	Pas d'effet
De la même manière, quelques bouts de pale du parc éolien de Saint-Germier sont visibles mais ne changent aucunement la qualité initiale du paysage perçu depuis cette route.	

<p>Niveau d'impact défini :</p> <p>Faible</p>
--

03. GR655 - D95 - COULOMBIERS

Données techniques

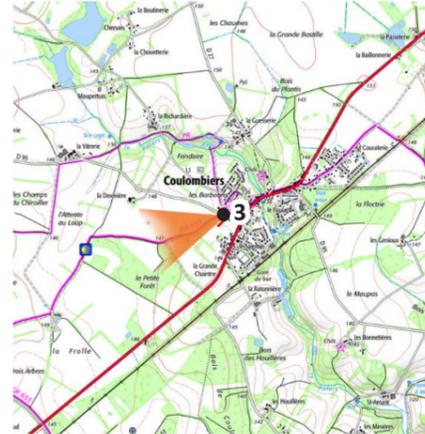
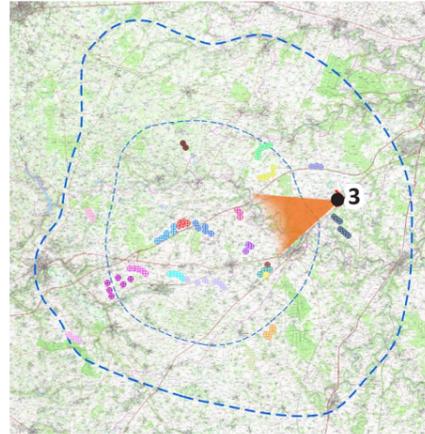
Coordonnées (L93)
X : 483886
Y : 6602129

Altitude : 140 m

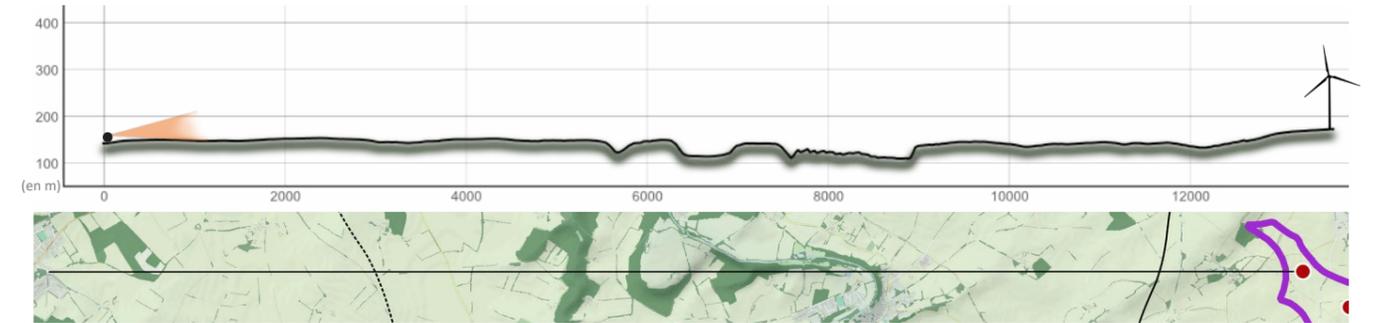
Eolienne la plus proche : E5
Distance : 13,58 km

Nombre d'éoliennes visibles : 0/5

Niveau d'enjeu : Très fort



Ce point de vue a été pris à l'intersection d'une route départementale secondaire (D90) et d'un GR (655). Il est également représentatif des perceptions depuis l'habitat plutôt rural de Coulombiers et plus largement de l'unité paysagère des Terres de Brandes.





Source : QENERGY

Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

Effet visuel	Pas d'effet
Le contexte bâti et végétal environnant ainsi que l'éloignement du projet participent à limiter totalement la perception du projet. Le projet n'est pas visible depuis ce point de vue.	

Effet cumulé	Pas d'effet
Il n'y a pas d'effet cumulé étant donné que le projet est totalement masqué depuis ce point de vue.	

<p>Niveau d'impact défini :</p> <p>Pas d'impact</p>
--

04. LIGNE LGV - D95 - MARÇAY

Données techniques

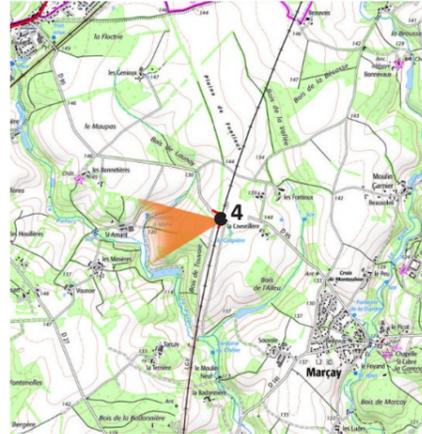
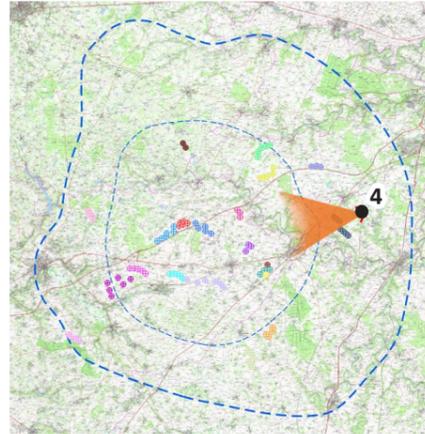
Coordonnées (L93)
X : 486146
Y : 6600707

Altitude : 147 m

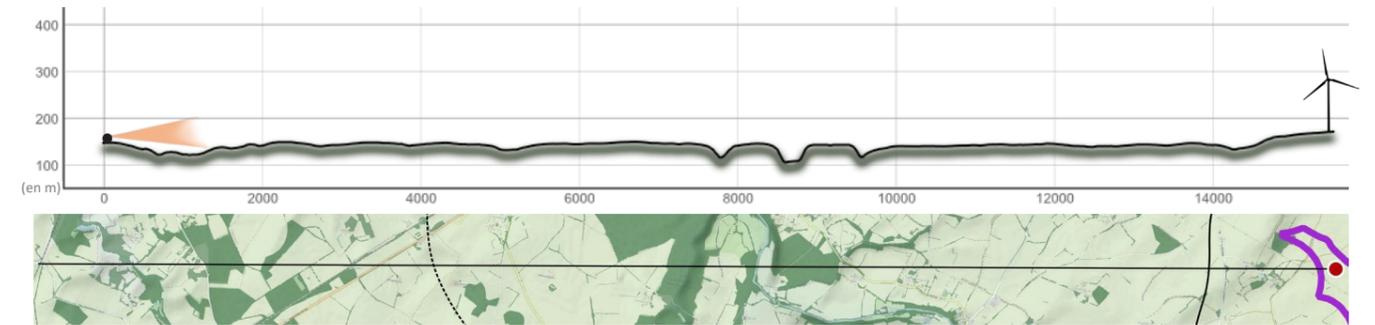
Eolienne la plus proche : E5
Distance : 15,52 km

Nombre d'éoliennes visibles : 3/5

Niveau d'enjeu : **Fort**



Toujours au coeur de l'unité paysagère des Terres de Brandes, mais cette fois-ci en contexte plus ouvert, au croisement de la ligne à grande vitesse et de la route départementale D95, les horizons lointains sont désormais perceptibles.



Esquisse 120°



Source : QENERGY

Photomontage 120°



Source : QENERGY



Source : QENERGY

Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

Effet visuel	Minime
Seuls les bouts de pale des éoliennes sont visibles depuis ce point de vue. En effet, une haie à proximité filtre la vision du projet. De plus l'éloignement du projet réduit sa prégnance. Le projet est faiblement visible et ne modifie pas la perception du paysage initial.	

Effet cumulé	Insignifiant
Une partie des éoliennes du parc de Fontenelle est bien visible. Mais la faible visibilité du projet de Plaine de Thou lui confère un effet cumulé insignifiant depuis ce point de vue.	

<p>Niveau d'impact défini :</p> <p>Faible</p>
--

05. N10 - VIVONNE

Données techniques

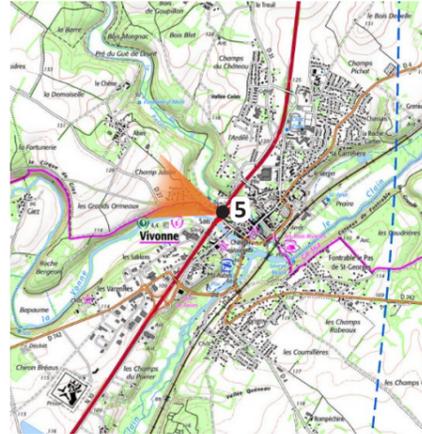
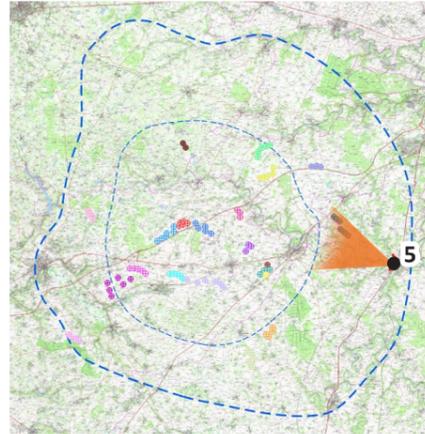
Coordonnées (L93)
X : 489442
Y : 6595566

Altitude : 95 m

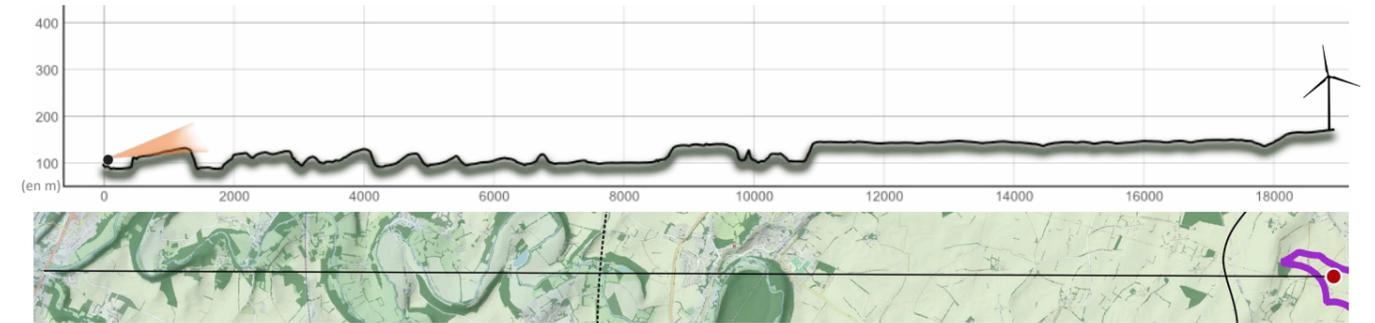
Eolienne la plus proche : E5
Distance : 18,92 km

Nombre d'éoliennes visibles : 0/5

Niveau d'enjeu : **Très fort**



Au coeur de la ville de Vivonne et au niveau du GR364 et de la N10, ce point de vue situé sur les rebords d'un vallon est représentatif des perceptions depuis l'unité paysagère des Vallées du Clain et de ses affluents. Le léger creusement de cette vallée induit de faibles ouvertures visuelles sur les plateaux voisins.



Source : QENERGY



Source : QENERGY



Source : QENERGY

Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

Effet visuel	Pas d'effet
Malgré que le point de vue soit sur un point haut de la ville de Vivonne, les ouvertures visuelles se limitent rapidement aux premiers boisements situés à proximité. Le projet éolien de Plaine de Thou n'est donc pas visible depuis ce point.	

Effet cumulé	Pas d'effet
Il n'y a pas d'effet cumulé étant donné que le projet est totalement masqué depuis ce point de vue.	

<p>Niveau d'impact défini :</p> <p>Pas d'impact</p>
--

06. GR655 - D45 - EXOUDUN

Données techniques

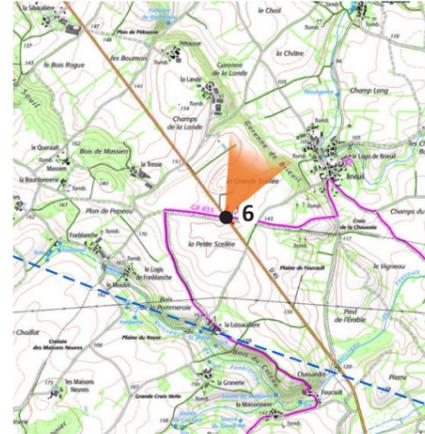
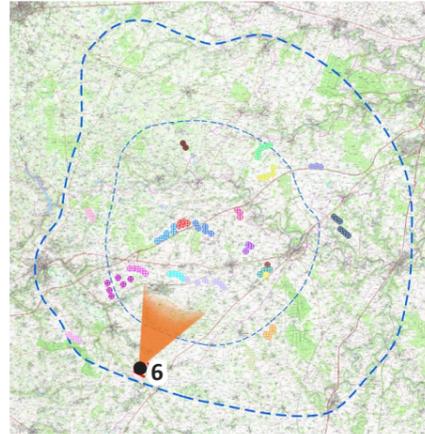
Coordonnées (L93)
X : 463256
Y : 6584716

Altitude : 151 m

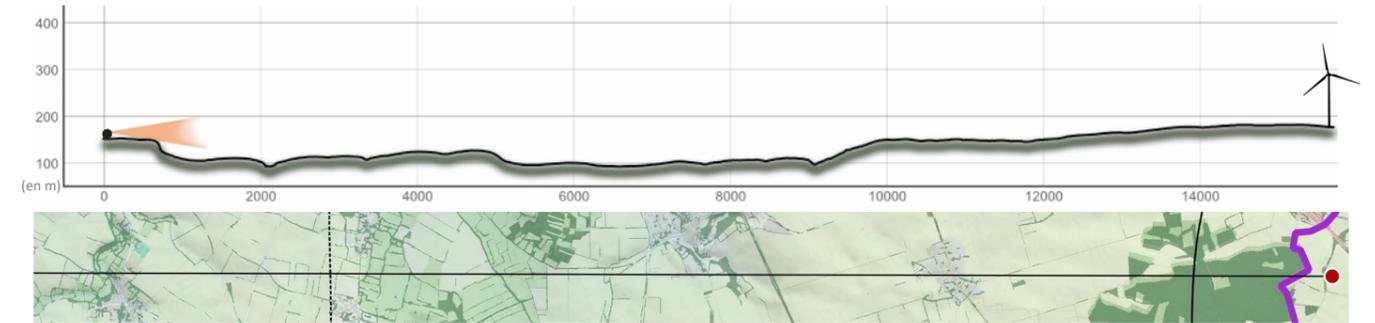
Eolienne la plus proche : E2
Distance : 15,70

Nombre d'éoliennes visibles : 5/5

Niveau d'enjeu : **Très fort**



Ce point de vue a été pris le long de la D45, là où le GR655 circule également. Il présente des ouvertures visuelles lointaines légèrement ponctuées par des arbres isolés. Le paysage perçu est représentatif de l'unité paysagère des plateaux de Pamroux et Lezay.





Source : QENERGY

Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

Effet visuel	Minime
Les 5 éoliennes du projet de Plaine de Thou sont visibles depuis ce point par l'intermédiaire de leur rotor seulement. La distance du projet ainsi que les arbres au premier participent largement à réduire le rapport d'échelle des éoliennes dans le paysage, qui sont perçus comme très réduites.	

Effet cumulé	Minime
Le parc éolien de Plaine de Thou et celui de Soudan (parc existant) s'inscrivent sur un même plan et dans des rapports d'échelle similaires. Peu d'effets de superposition entre les mâts sont à noter.	

Niveau d'impact défini :
Modéré

07. BELVÈDÈRE - EXOUDUN

Données techniques

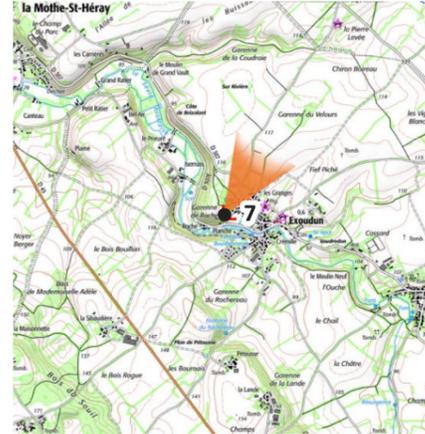
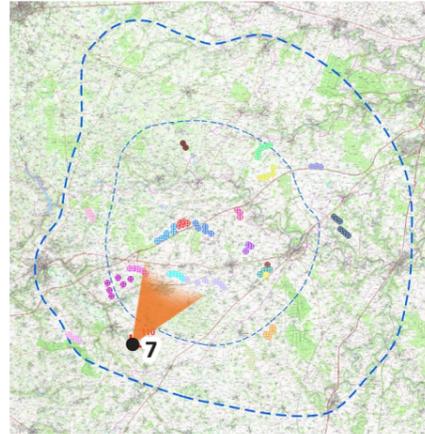
Coordonnées (L93)
X : 462751
Y : 6587385

Altitude : 100 m

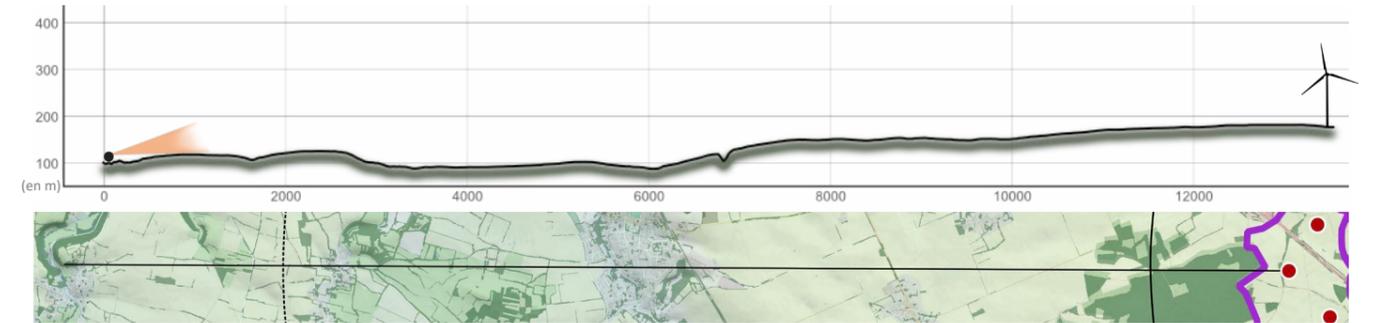
Eolienne la plus proche : E2
Distance : 13,54 km

Nombre d'éoliennes visibles : 0/5

Niveau d'enjeu : **Très fort**



Au coeur de l'unité paysagère de la vallée de la Sèvre niortaise et au sein du site inscrit d'Exoudun, un belvédère s'ouvre en direction du village. La végétation à proximité limite grandement les horizons lointains.



Esquisse 120°



Source : QENERGY

Photomontage 120°



Source : QENERGY



Source : QENERGY

Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

Effet visuel	Pas d'effet
Seule la silhouette du village d'Exoudun est visible depuis ce point de vue. Les éoliennes du projet de Plaine de Thou sont totalement masquées par la végétation proche. De plus, la caractère dépressionnaire de cette vallée limite grandement les perceptions en direction des plateaux bocagers.	

Effet cumulé	Pas d'effet
Il n'y a pas d'effet cumulé étant donné que le projet est totalement masqué depuis ce point de vue.	

Niveau d'impact défini :

Pas d'impact

08. LES GRANDS AJONCS - EXIREUIL

Données techniques

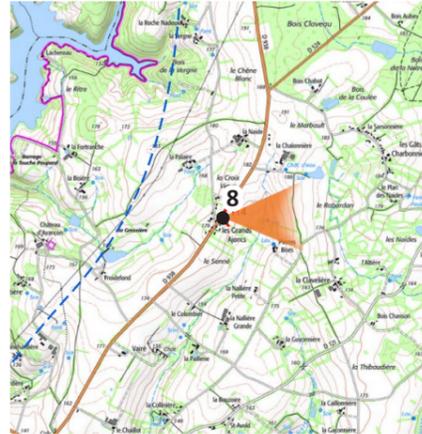
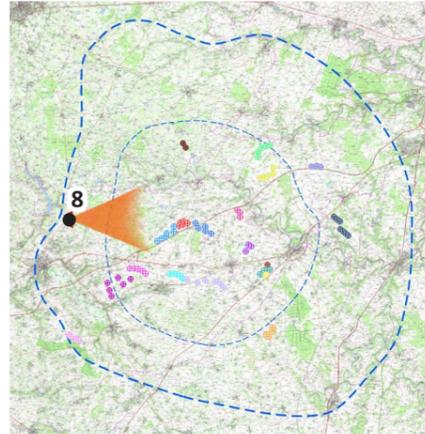
Coordonnées (L93)
X : 456172
Y : 6600012

Altitude : 178 m

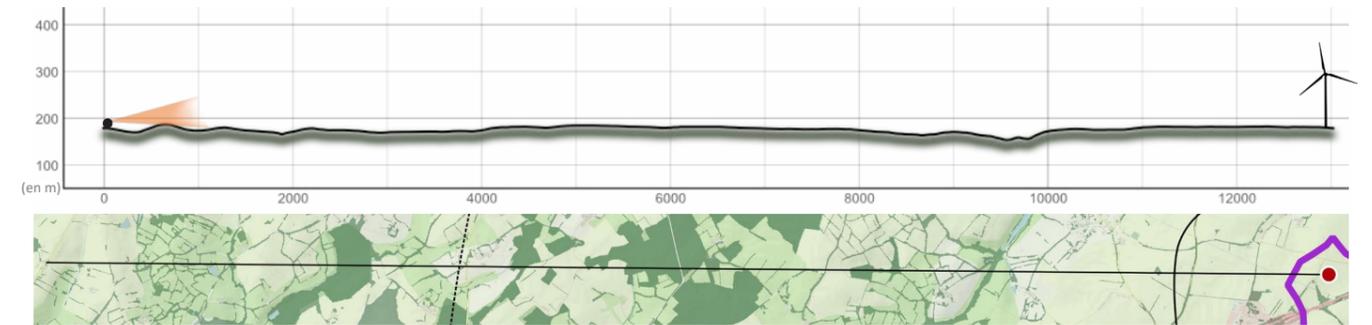
Eolienne la plus proche : E1
Distance : 13,10 km

Nombre d'éoliennes visibles : 0/5

Niveau d'enjeu : **Modéré**



Depuis les contreforts de la Gatine à l'Ouest du territoire d'étude, les perceptions s'ouvrent à la faveur d'un paysage agricole ponctué de haies et d'arbres isolés. Les éoliennes du parc de Champvoisin marque un repère mouvant dans le paysage.



Esquisse 120°

1 3 2 4 5



Source : QENERGY

Photomontage 120°



Source : QENERGY



Source : QENERGY

Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

Effet visuel	Pas d'effet
La colline au second et dernier plan participe à limiter les perceptions plus lointaines. Le projet éolien de Plaine de Thou n'est donc pas visible.	

Effet cumulé	Pas d'effet
Il n'y a pas d'effet cumulé étant donné que le projet est totalement masqué depuis ce point de vue.	

<p>Niveau d'impact défini :</p> <p>Pas d'impact</p>
--

09. D114 SORTIE NORD - ROM

Données techniques

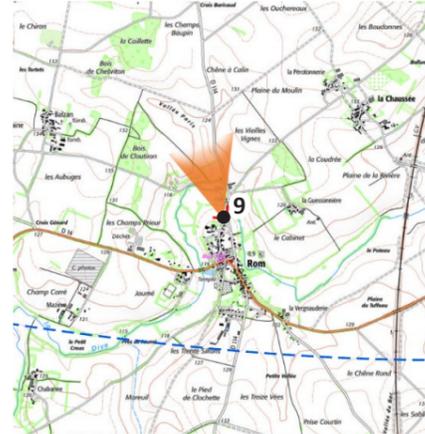
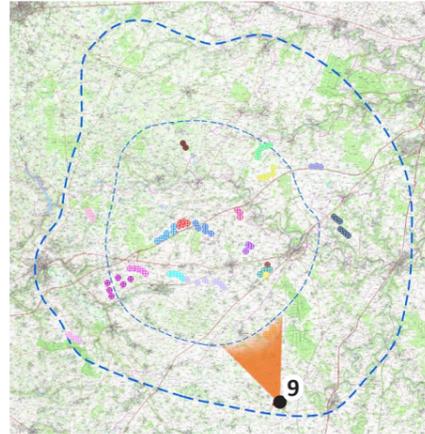
Coordonnées (L93)
X : 477962
Y : 6581434

Altitude : 118 m

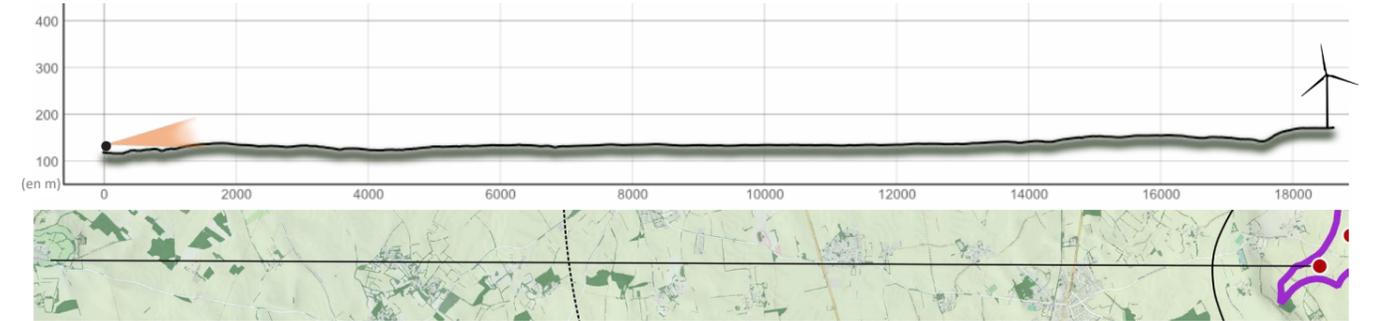
Eolienne la plus proche : E5
Distance : 18,62 km

Nombre d'éoliennes visibles : 0/5

Niveau d'enjeu : Modéré



Situé au Nord du village de Rom le long de la D114, ce point de vue est représentatif des perceptions depuis l'habitat au Sud du territoire d'étude et plus largement de l'unité paysagère du plateau de Pamproux et Lezay.



Esquisse 120°



Source : QENERGY

Photomontage 120°



Source : QENERGY



Effet visuel	Pas d'effet
Le bocage ceinturant les villages du plateau de Pamproux tel que Rom, participe à fermer les ouvertures visuelles. De ce fait, aucune vue n'est possible en direction du projet de Plaine de Thou.	

Effet cumulé	Pas d'effet
Il n'y a pas d'effet cumulé étant donné que le projet est totalement masqué depuis ce point de vue.	

<p>Niveau d'impact défini :</p> <p>Pas d'impact</p>
--

10. D5 - LA MOTHE-SAINT-HÉRAY

Données techniques

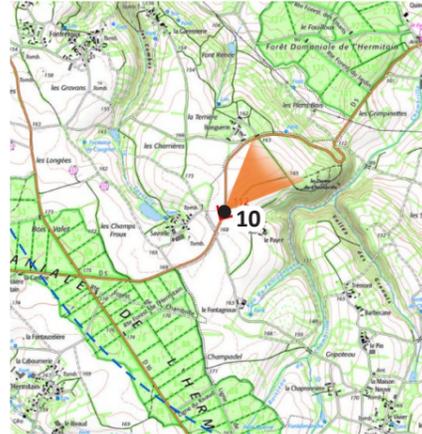
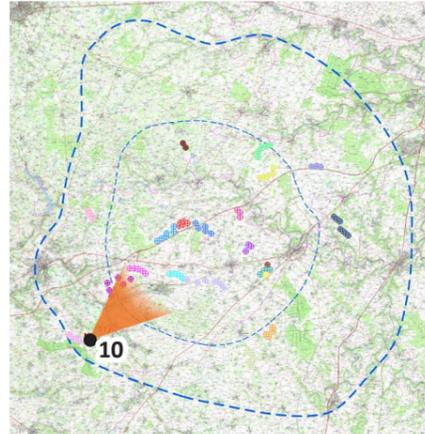
Coordonnées (L93)
X : 458406
Y : 6587591

Altitude : 169 m

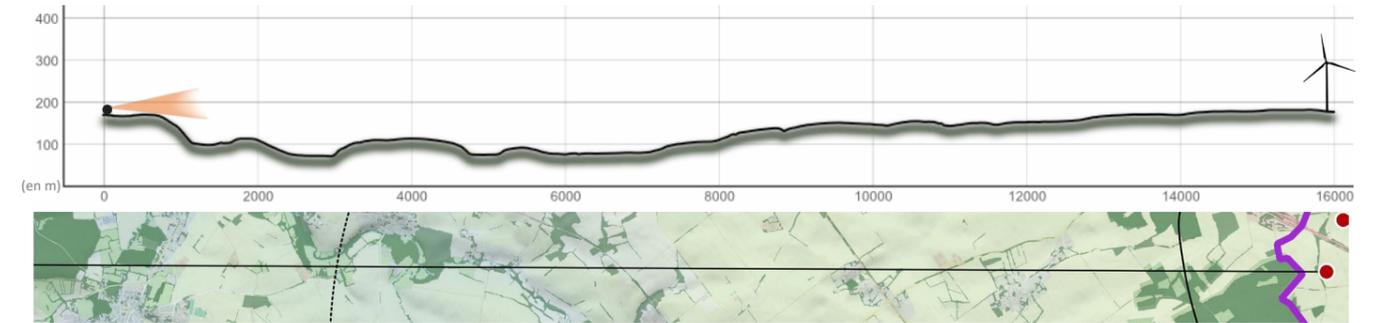
Eolienne la plus proche : E2
Distance : 16,00 km

Nombre d'éoliennes visibles : 0/5

Niveau d'enjeu : **Modéré**



Le long de cette route départementale (D5) et au coeur de l'unité paysagère des terres rouges, la vue est représentative des formes paysagères de l'unité, à savoir un bocage bien présent et marqué par des arbres de haut-jet.





Source : QENERGY

Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

Effet visuel	Pas d'effet
Malgré une position dominant la vallée de la Sèvre niortaise, les vues étant censées dominer les environs se limitent aux denses haies bocagères. Le projet n'est pas visible depuis ce point de vue.	

Effet cumulé	Pas d'effet
Il n'y a pas d'effet cumulé étant donné que le projet est totalement masqué depuis ce point de vue.	

<p>Niveau d'impact défini :</p> <p>Pas d'impact</p>
--

1.4. Synthèse des effets et détermination de l'impact

Les effets visuels sont alors jugés de **pas d'effet** de par la trame bocagère proche qui participe à filtrer les horizons lointains, à **minime** en raison de la distance de l'éolien et sa faible perception sur les horizons. Les effets cumulés sont qualifiés de **pas d'effet** à **minime**, notamment à proximité d'Exoudun (GR655/D45) ou le projet de Plaine de Thou s'inscrit en arrière-plan du parc éolien de Soudan créant ainsi quelques effets de superposition et une densification de l'éolien sur l'horizon.

Ainsi le croisement des enjeux et des effets permet d'établir un niveau d'impact variant de **pas d'impact** à **modéré** au sein de cette échelle.

Le tableau suivant reprend, par photomontage :

- la fourchette de niveaux d'enjeux pressentis
- les niveaux d'effets visuels et cumulés déterminés
- la fourchette de niveaux d'impacts définis par le croisement des enjeux et des effets.

Numéro de la prise de vue	Commune	Lieux	Enjeux						Niveau d'enjeu	Effet visuel	Effet cumulé	Niveau d'impact
			Paysager	Dynamique	Social	Patrimonial	Touristique	Eolien				
01	Saint-Martin-du-Fouilloux	Table d'orientation Le Terrier du Fouilloux	x			x	x	x	Très fort	Pas d'effet	Pas d'effet	Pas d'impact
02	Vasles	D524	x	x				x	Modéré	Insignifiant	Pas d'effet	Faible
03	Coulombiers	GR655 - D95	x	x			x	x	Très fort	Pas d'effet	Pas d'effet	Pas d'impact
04	Marçay	Ligne LGV - D95	x	x			x	x	Fort	Minime	Insignifiant	Faible
05	Vivonne	N10 - Vivonne	x	x	x		x	x	Très fort	Pas d'effet	Pas d'effet	Pas d'impact
06	Exoudun	GR655 - D45	x	x			x	x	Très fort	Minime	Minime	Modéré
07	Exoudun	Belvédère Exoudun	x		x	x	x	x	Très fort	Pas d'effet	Pas d'effet	Pas d'impact
08	Exireuil	Les Grands ajoncs - D938	x	x	x		x	x	Modéré	Pas d'effet	Pas d'effet	Pas d'impact
09	Rom	Rom Sortie Nord - D114	x	x	x			x	Modéré	Pas d'effet	Pas d'effet	Pas d'impact
10	La Mothe-Saint-Héray	D5	x	x				x	Modéré	Pas d'effet	Pas d'effet	Pas d'impact

2. LES EFFETS À L'ÉCHELLE RAPPROCHÉE

2.1. Présentation des points d'analyse

2.1.1. Localisation des points de vue

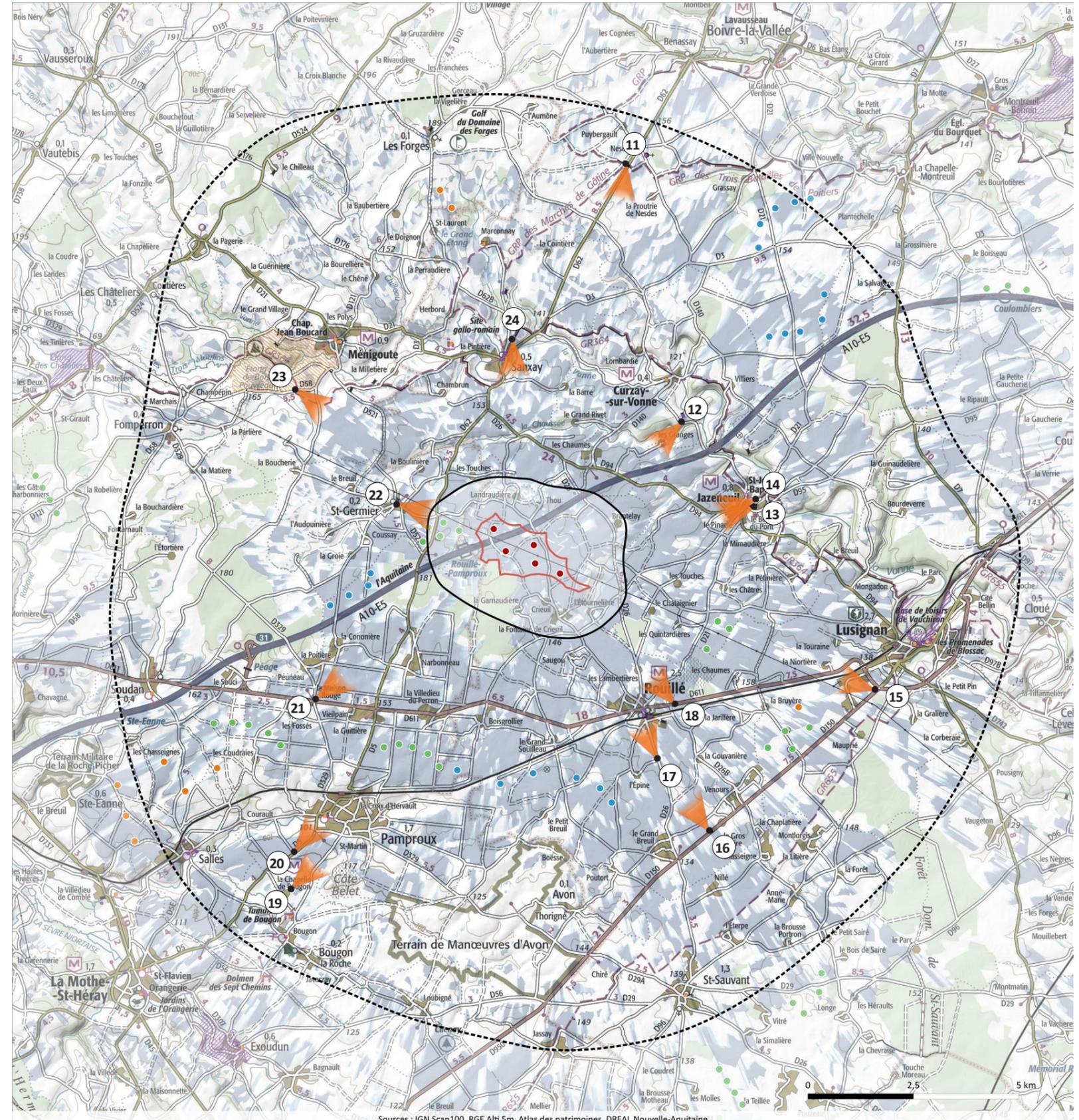
La carte ci-contre localise les points de vue utilisés à l'échelle rapprochée pour la réalisation des photomontages servant à mesurer les effets produits par le projet éolien de Plaine de Thou.

Ce sont les différents modes de perception des éoliennes et les effets produits qui seront analysés par le biais de ces 14 photomontages.

Les points de vue se répartissent de manière relativement homogène sur la quasi-totalité de l'aire d'étude rapprochée, depuis des points emblématiques pouvant potentiellement présenter des ouvertures sur le projet. Il s'agit de points d'intérêts touristique, patrimonial ou des lieux de vie et de circulation. Le léger jeu de relief et le maillage végétal qui anime le territoire influencent la perception de l'éolien existant et du projet de Plaine de Thou.

Illustration 30 : Carte de localisation des points de vue pour les photomontages à l'échelle rapprochée

Réalisation : METAFOLIA



Sources : IGN Scan100, RGE Alté 5m, Atlas des patrimoines, DREAL Nouvelle-Aquitaine

Légende

--- Echelle rapprochée

— Echelle immédiate

— Site d'étude

Zone d'influence visuelle

● Éolienne du projet

● Éolienne existante

● Éolienne autorisée

● Éolienne en instruction

▲ Point de vue

● MH inscrit

■ MH classé

▨ Site inscrit

▨ Site classé

2.1.2. Les données techniques

Le tableau suivant regroupe les données techniques des photomontages présentés en suivant pour l'échelle rapprochée.

Numéro de la prise de vue	Commune	Lieux	Enjeux						X L93	Y L93	Altitude (m)	Saison	Date de prise de vue	Éolienne la plus proche	Distance de l'éolienne la plus proche (km)	Nombre d'éoliennes visibles
			Paysager	Dynamique	Social	Patrimonial	Touristique	Eolien								
11	Boivre-la-Vallée	D62 - GR	x	x		x	x	x	472384	6608266	154	Printemps	30/03/2023	E1	9,17	0
12	Curzay-sur-Vonne	Château de Curzay	x	x	x	x	x	x	473620	6602200	135	Eté	28/06/2023	E3	4,53	2
13	Jazeneuil	Bourg + église classée	x		x	x	x	x	475293	6600203	109	Printemps	09/03/2021	E5	4,80	0
14	Jazeneuil	Hauteurs de Jazeneuil	x		x	x	x	x	475403	6600234	119	Printemps	30/03/2023	E5	4,91	0
15	Lusignan	Entrée Lusignan - D150	x	x	x		x	x	478260	6595849	148	Printemps	21/03/2023	E5	7,98	2
16	Rouillé	D150	x	x				x	474358	6592502	137	Eté	28/06/2023	E5	7,08	3
17	Rouillé	Entrée Rouillé - D26	x	x	x			x	473094	6594214	144	Printemps	30/03/2023	E5	4,97	1
18	Rouillé	Entrée Rouillé - D611	x	x	x			x	473478	6595508	153	Eté	28/06/2023	E5	4,12	0
19	Bougon	Tumulus Bougon	x			x	x	x	464360	6591112	97	Printemps	21/03/2023	E2	9,52	5
20	Pamproux	La Liborliere - D1	x	x	x		x	x	464453	6591984	105	Eté	28/06/2023	E2	8,74	0
21	Pamproux	D611 - D329	x	x	x			x	464985	6595596	156	Eté	28/06/2023	E2	5,72	5
22	Saint-Germier	Bourg Saint-Germier	x	x	x		x	x	466935	6600236	169	Printemps	21/03/2023	E1	2,33	2
23	Ménigoute	GR - Site	x		x	x		x	464528	6602968	171	Printemps	21/03/2023	E1	5,71	5
24	Sanxay	Nord Sanxay + GR	x	x	x	x	x	x	469635	6604155	148	Eté	28/06/2023	E1	4,51	5

2.2. Rappel des enjeux

Le tableau suivant synthétise les enjeux pour chaque photomontage présenté en suivant pour l'échelle rapprochée.

Thématique	Enjeu retenu	Niveau d'enjeu	Photomontage
Contexte paysager - Enjeux paysagers	Unité paysagère : Les terres rouges - Secteur Bocager	Modéré	L'ensemble des photomontages
Logiques territoriales - Enjeux territoriaux	Les villages sur les plateaux : Rouillé, Saint-Sauvant	Fort	15, 17, 18
	Les villages dans les vallons ou a flanc de coteau : Jazeneuil, Sanxay, Ménigoute	Fort	13, 14, 24
	Les lieux de vie plus isolés sur les plateaux	Fort	20, 22
	Les lieux de vie plus isolés dans les vallons	Modéré	12
	Les autoroutes : A10	Très fort	-
	Les grandes routes départementales : D611 et D150	Fort	15, 16, 18, 21
	Le reste du réseau secondaire départemental : D94, D62, D5, D7, D329, D26	Modéré	11, 12, 17, 20, 21
Contexte éolien - Enjeux éoliens	Les routes communales	Faible	-
	Les parcs éoliens existants	Fort	L'ensemble des photomontages
Patrimoine protégé - Enjeux patrimoniaux	Les parcs éoliens autorisés	Fort	
	Monuments historiques (Eglises, Châteaux) : MH1, MH6, MH10, MH13, MH14, MH17, MH27, MH31, MH32	Fort	12, 13, 14
Dynamiques touristiques et culturelles- Enjeux touristiques et culturels	Sites inscrits et classés : SC2 et SI3	Fort	23
	Les sentiers de grande randonnée : GR655 et GR364	Très fort	11, 23, 24
	Les grandes randonnées de pays : GRP Tour du Pays des marches de Gâtine, GRP Tour des trois batailles de Poitiers	Très fort	13, 14
	Les sentiers de petite randonnée	Fort	-
	Les sites archéologiques : Tumulus de Bougon	Fort	19
	Vélo : Circuit des six vallées	Modéré	13
	Les châteaux	Faible	12

2.3. Analyse des effets

A noter, que les photomontages présentés en pages suivantes, et pour le reste de l'étude s'appuient sur les recommandations du *Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres*, édité par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer en 2016 et actualisé en octobre 2020.

L'analyse qui en découle, tient donc compte de ces dernières recommandations et permet de mettre en évidence les effets visuels et cumulés du parc dans son environnement paysager et patrimonial.

Le contexte éolien illustré sur les planches de photomontages et notamment sur les esquisses en noir et blanc présente les parcs éoliens avec des couleurs distinctes. La légende listée ci-dessous détaille le nom de chaque parc éolien recensés au sein de l'échelle rapprochée.

Légende contexte éolien	
	Plaine de Thou (projet)
	Saint-Germier
	Parc éolien de Lusignan-Sergies
	Parc éolien de Pamproux
	Parc éolien de Soudan
	Parc éolien de Lusignan Enercon
	Berceronne
	Croix de l'Erable
	Parc éolien de Saint-Sauvant
	Parc éolien de Souvigné
	SOCPE Champs Chagnots
	Champvoisin
	Boivre Lavausseau
	Boivre Plaine des Moulins
	Champs Carré
	Ferme éolienne de Pamproux
	Lusignan II
	La Naulerie
	Fontenelle Cloué Coulombiers
	Mélusine

11. D62 - GRP - BOIVRE-LA-VALLÉE

Données techniques

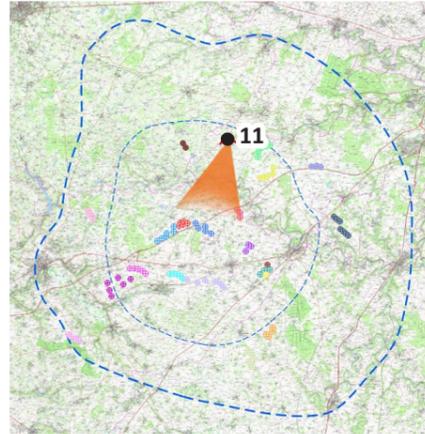
Coordonnées (L93)
X : 472384
Y : 6608266

Altitude : 154 m

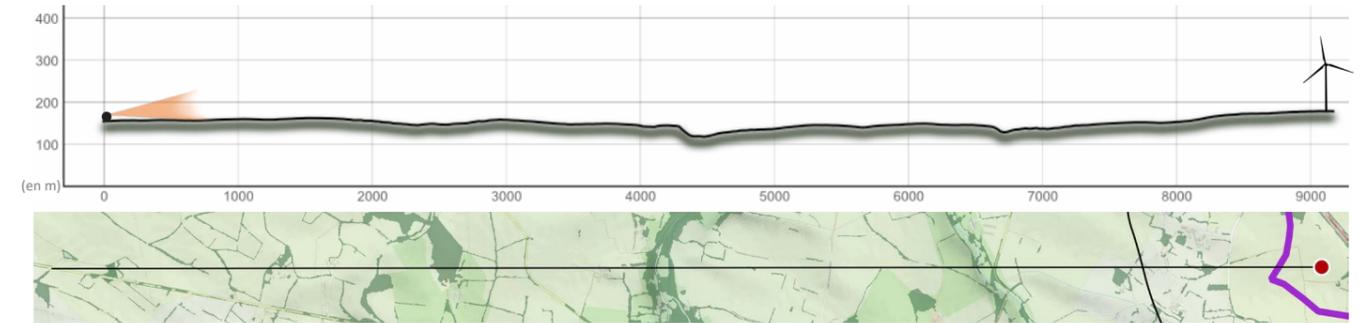
Eolienne la plus proche : E1
Distance : 9,17 km

Nombre d'éoliennes visibles : 0/5

Niveau d'enjeu : **Très fort**



Ce point de vue se situe au Nord de l'aire d'étude au coeur des contreforts de la Gatine. Le paysage le long de cette route s'ouvre à la faveur du parcellaire agricole même si le bocage, plus ou moins arboré, rythme les fenêtres visuelles.



Esquisse 120°



Source : QENERGY

Photomontage 120°



Source : QENERGY

Photomontage 60°



Source : QENERGY

Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

Effet visuel	Pas d'effet
Ici, un bosquet de jeunes arbres joue un rôle d'écran visuel au niveau du projet de Plaine de Thou. Il n'est donc pas visible depuis cette intersection entre la D62 et le GRP.	

Effet cumulé	Pas d'effet
Il n'y a pas d'effet cumulé étant donné que le projet est totalement masqué depuis ce point de vue.	

<p>Niveau d'impact défini :</p> <p>Pas d'impact</p>
--

12. CHÂTEAU DE CURZAY - CURZAY-SUR-VONNE

Données techniques

Coordonnées (L93)
X : 473620
Y : 6602200

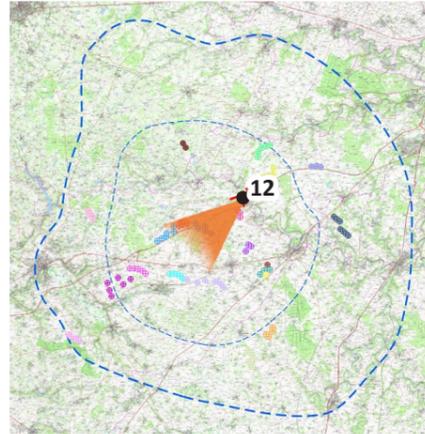
Altitude : 135 m

Eolienne la plus proche : E3
Distance : 4,53

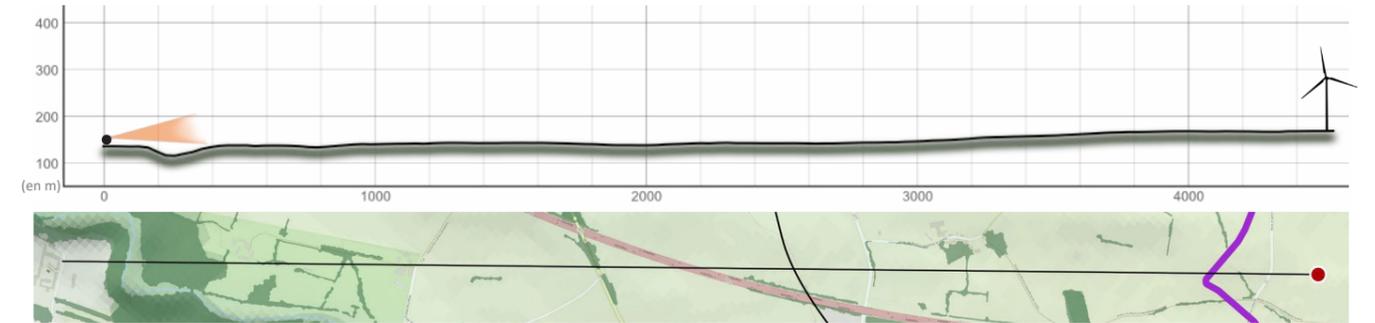
Nombre d'éoliennes visibles : 2/5

Niveau d'enjeu :

Fort



Sur les rebords boisés de la vallée de la Vonne, le Château de Curzay s'inscrit dans un contexte particulièrement fermé par les boisements rivulaires du cours de la Vonne.



Esquisse 120°



Photomontage 120°



Photomontage 60°



Source : QENERGY

Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

Effet visuel	Insignifiant
Seul les bouts de pales des éoliennes E3 et E4 sont visibles au-dessus des boisements. Le projet de Plaine de Thou est ainsi peu prégnant depuis le Château de Curzay.	

Effet cumulé	Insignifiant
La faible visibilité du projet de Plaine de Thou associée à un contexte éolien global très peu visible induit des effets cumulés non notables.	

<p>Niveau d'impact défini :</p> <p>Faible</p>
--

13. BOURG - JAZENEUIL

Données techniques

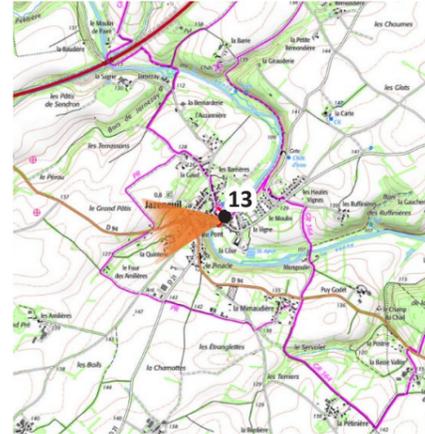
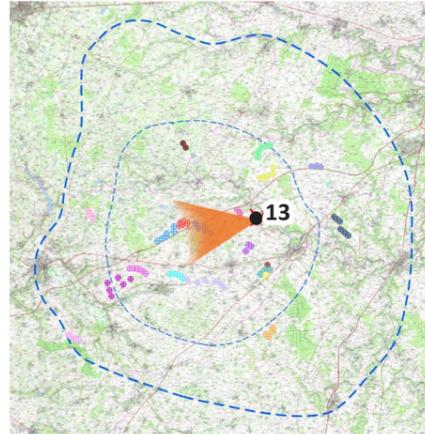
Coordonnées (L93)
X : 475293
Y : 6600203

Altitude : 109 m

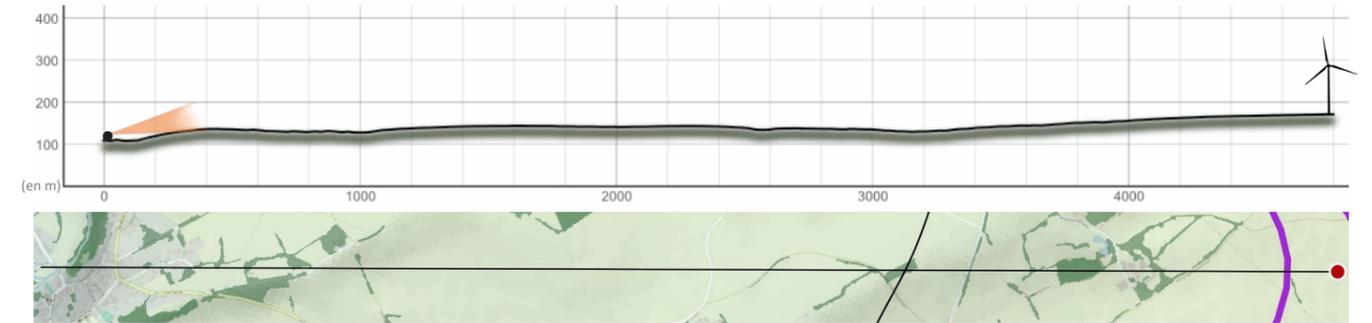
Eolienne la plus proche : E5
Distance : 4,80 km

Nombre d'éoliennes visibles : 0/5

Niveau d'enjeu : **Très fort**



Toujours au coeur de la vallée de la Vonne et à proximité du cours d'eau, ce point de vue représente les ouvertures visuelles depuis le bourg de Jazeneuil, où passe notamment le GR364.





Photomontage 60°

Source : QENERGY

Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

Effet visuel	Pas d'effet
La position en contre-bas du point de vue et l'éloignement du projet de Plaine de Thou sur le plateau agricole induit une absence totale de visibilité.	

Effet cumulé	Pas d'effet
Il n'y a pas d'effet cumulé étant donné que le projet est totalement masqué depuis ce point de vue.	

<p>Niveau d'impact défini :</p> <p>Pas d'impact</p>
--

14. HAUTEURS DE JAZENEUIL - JAZENEUIL

Données techniques

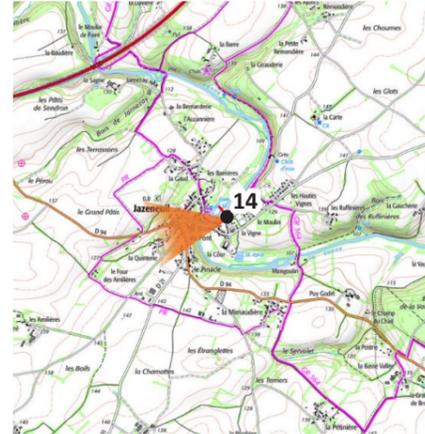
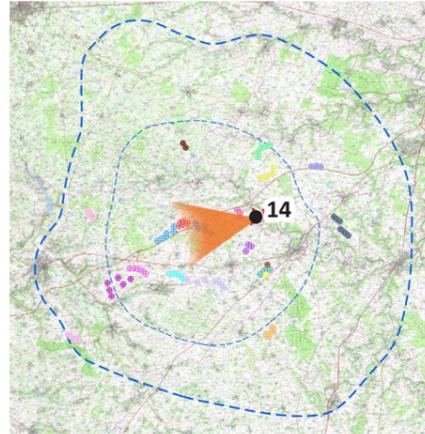
Coordonnées (L93)
X : 475403
Y : 6600234

Altitude : 119 m

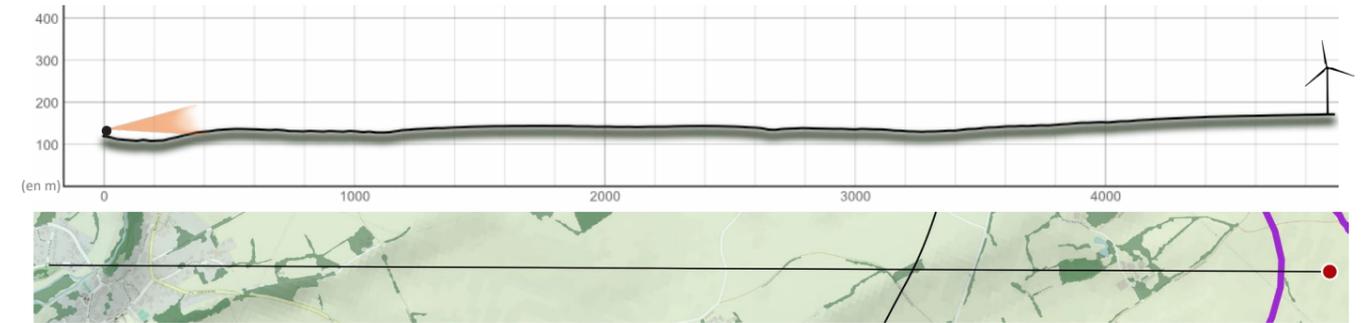
Eolienne la plus proche : E5
Distance : 4,91 km

Nombre d'éoliennes visibles : 0/5

Niveau d'enjeu : **Fort**



Dans le même village, mais cette fois sur les hauteurs pavillonnaires, la vue s'ouvre un peu plus mais reste relativement concentrée dans l'espace dépressionnaire de cette vallée.





Photomontage 60°

Source : QENERGY

Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

Effet visuel	Insignifiant
Les pentes boisées et bâties de la vallée de la Vonne participent à filtrer les vues sur le plateaux. En effet, le projet de Plaine de Thou n'est visible que par l'intermédiaire d'un bout de pale de l'éolienne E3.	

Effet cumulé	Insignifiant
Malgré la prégnance du projet de Mélusine, la très faible visibilité du projet de Plaine de Thou induit un effet cumulé non notable.	

<p>Niveau d'impact défini :</p> <p>Faible</p>
--

15. D150 - ENTRÉE DE BOURG - LUSIGNAN

Données techniques

Coordonnées (L93)
X : 478260
Y : 6595849

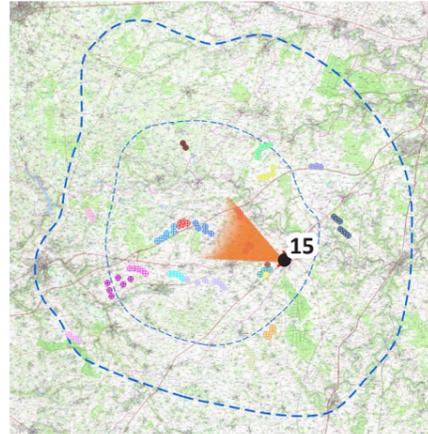
Altitude : 148 m

Eolienne la plus proche : E5
Distance : 7,98 km

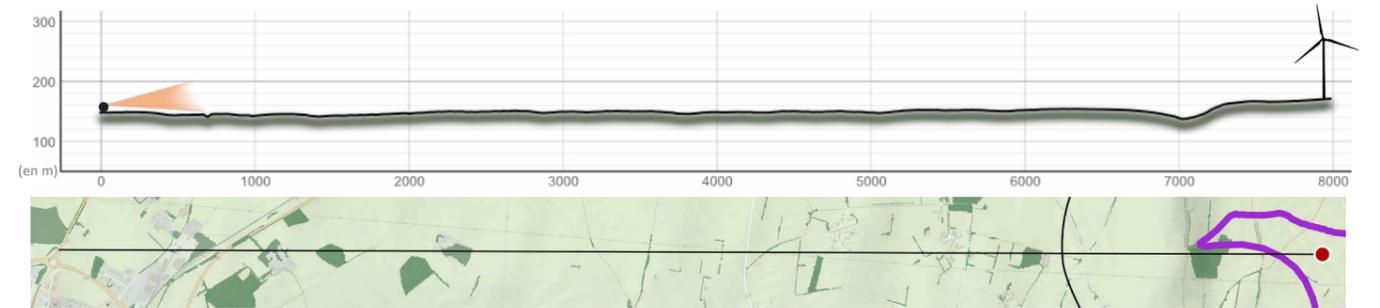
Nombre d'éoliennes visibles : 2/5

Niveau d'enjeu :

Fort



Depuis la sortie Sud de Lusignan le long de la D150, ce point de vue est représentatif de ces paysages de plateaux agricoles et de l'unité paysagère des terres rouges. Le silos visible sur le panorama témoigne de l'activité céréalière locale.





Effet visuel	Insignifiant
Le projet éolien de Plaine de Thou s'inscrit derrière une haie. Les vues sont donc filtrées et l'effet visuel est donc très largement diminué. De plus, le silos et les arbres isolés à proximité sont les premiers points de repère dans le paysage immédiat, faisant oublier ainsi l'arrière-plan.	

Effet cumulé	Insignifiant
Par sa faible visibilité, le projet de Plaine de Thou induit un effet cumulé insignifiant.	

<p>Niveau d'impact défini :</p> <p>Faible</p>
--

16. D150 - ROUILLÉ

Données techniques

Coordonnées (L93)
X : 474358
Y : 6592502

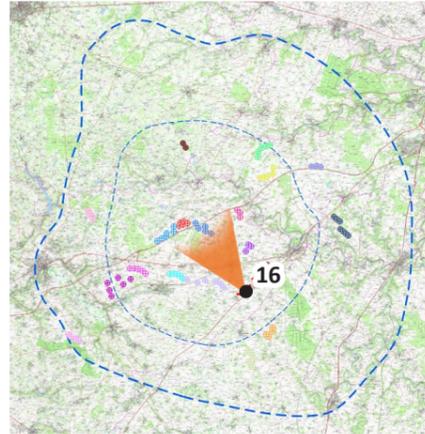
Altitude : 137 m

Eolienne la plus proche : E5
Distance : 7,08 km

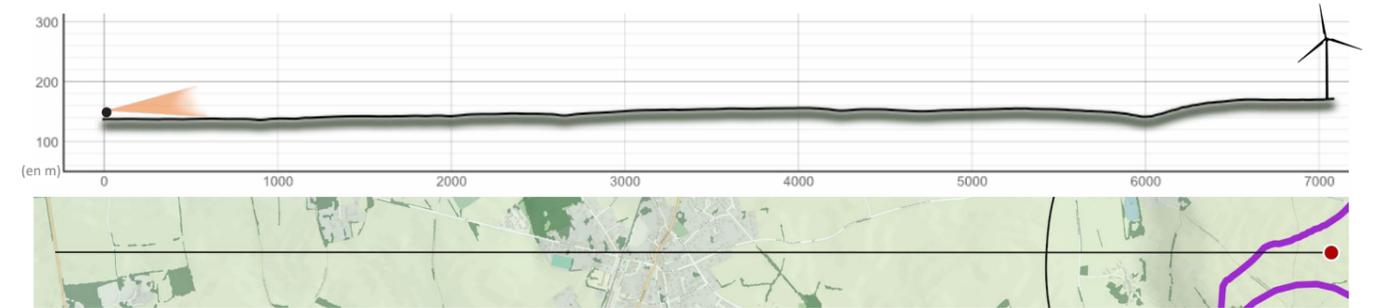
Nombre d'éoliennes visibles : 3/5

Niveau d'enjeu :

Fort



Toujours au cœur de l'unité paysagère des terres rouges, le paysage est ouvert à la faveur de parcelles agricoles céréalières. Les quelques haies et bosquets ponctuent et rythment le paysage.



Photomontage 60°



Source : QENERGY

Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

Effet visuel	Moyen
Le projet de Plaine de Thou est visible par l'intermédiaire des rotors des éoliennes E1 et E2. Des effets de superposition sont notables et participent à brouiller la lecture du parc. Enfin, la taille perçue des éolienne s'inscrit dans un rapport d'échelle cohérent vis-à-vis de la haie bocagère.	

Effet cumulé	Minime
Le cumul des motifs éoliens avec des rapports d'échelle différents participe à créer un déséquilibre dans la lecture paysage.	

Niveau d'impact défini :
Modéré

17. D26 - ENTRÉE DE BOURG - ROUILLÉ

Données techniques

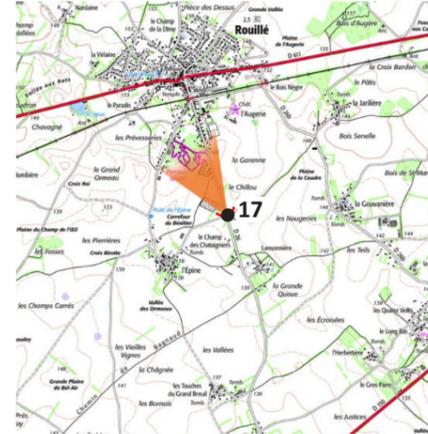
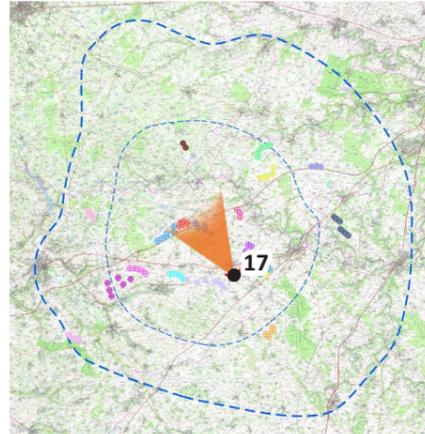
Coordonnées (L93)
X : 473094
Y : 6594214

Altitude : 144 m

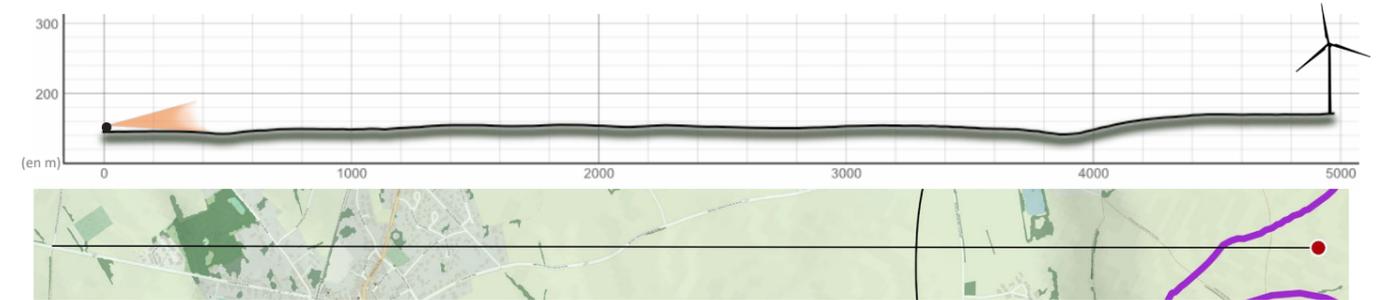
Eolienne la plus proche : E5
Distance : 4,97 km

Nombre d'éoliennes visibles : 1/5

Niveau d'enjeu : **Modéré**



Au Sud du village de Rouillé, ce point de vue illustre la perception du paysage depuis la D26. Mis à part les écrans bâti et végétatifs encerclant le village, l'horizon est relativement bien dégagé.





Effet visuel	Insignifiant
Les écrans bâti et végétal participent à réduire les visibilitées en direction du projet de Plaine de Thou. En effet, seulement un bout de pale de l'éolienne E5 est visible.	

Effet cumulé	Insignifiant
Par la faible prégnance du projet de Plaine de Thou, l'effet cumulé est non notable.	

Niveau d'impact défini :
Faible

18. D611 - ENTRÉE DE BOURG - ROUILLÉ

Données techniques

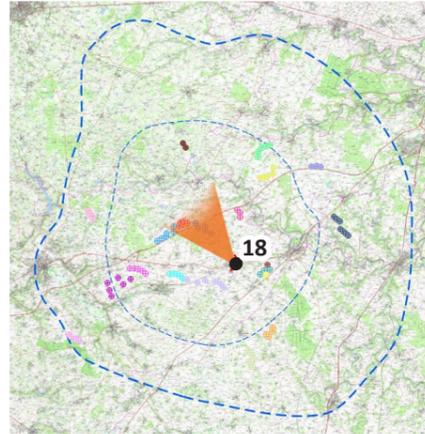
Coordonnées (L93)
X : 473478
Y : 6595508

Altitude : 153 m

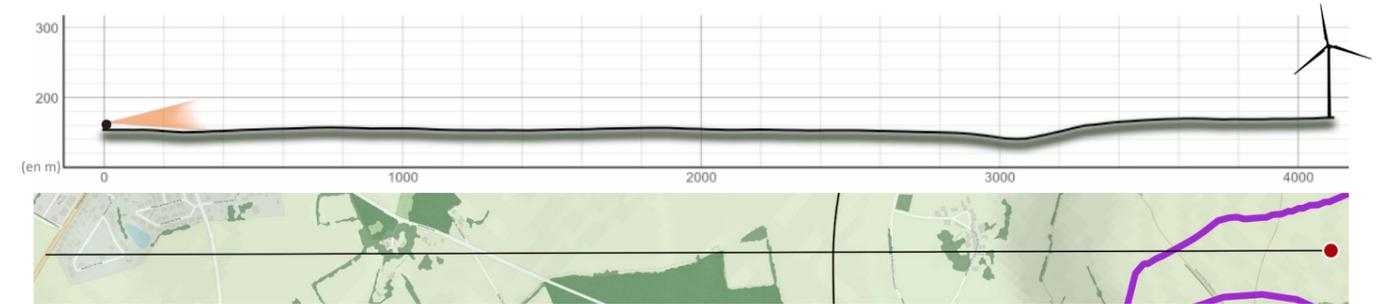
Eolienne la plus proche : E5
Distance : 4,12 km

Nombre d'éoliennes visibles : 0/5

Niveau d'enjeu : **Fort**



Ici aussi, à l'entrée du village de Rouillé, le bâti résidentiel et sa végétation ornementale participent à réduire les ouvertures visuelles. Ce pont de vue illustre la perception du paysage depuis la D611, axe majeur de cette échelle d'étude.





Effet visuel	Pas d'effet
Ici aussi, le bâti résidentiel masque le projet. Il n'y a donc pas d'effet visuel depuis ce point de vue.	

Effet cumulé	Pas d'effet
Il n'y a pas d'effet cumulé étant donné que le projet est totalement masqué depuis ce point de vue.	

<p>Niveau d'impact défini :</p> <p>Pas d'impact</p>
--

19. TUMULUS - BOUGON

Données techniques

Coordonnées (L93)
X : 464360
Y : 6591112

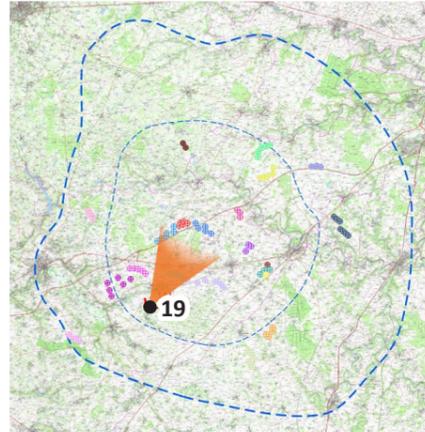
Altitude : 97 m

Eolienne la plus proche : E2
Distance : 9,52 km

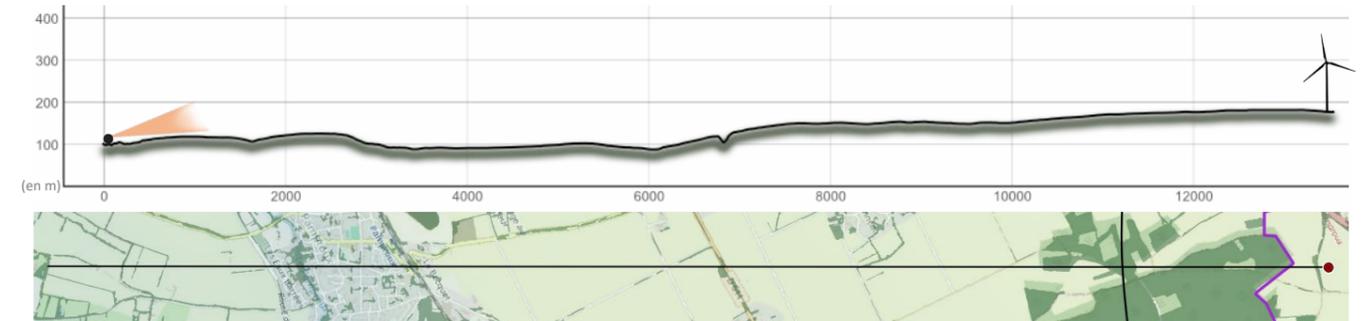
Nombre d'éoliennes visibles : 5/5

Niveau d'enjeu :

Fort



A l'interface entre le plateau de Pamproux et Lezay et les terres rouges, s'inscrit le tumulus de Bougon, site archéologique majeur du territoire d'étude. Son attrait historique joue un rôle dans l'affluence touristique du secteur.





Effet visuel	Important
Les 5 éoliennes du projet sont visibles mais seulement par le biais de leur rotor. Cette visibilité partielle associée à un mouvement de rotation participe à une mauvaise lecture de l'objet dans le paysage.	

Effet cumulé	Moyen
Le parc s'inscrit en arrière plan du parc éolien de Soudan (parc existant). Des effets de superposition avec E4 et E5 sont notables.	

Niveau d'impact défini :
Fort

20. D1 - LA LIBORLIÈRE - PAMPROUX

Données techniques

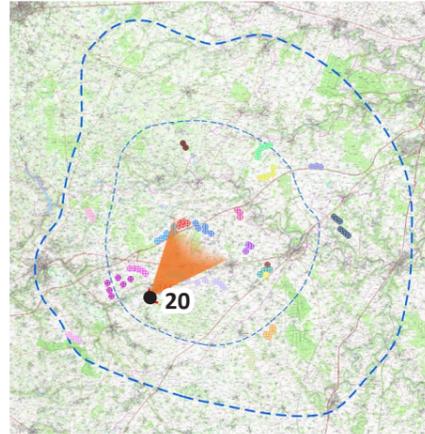
Coordonnées (L93)
X : 464453
Y : 6591984

Altitude : 105 m

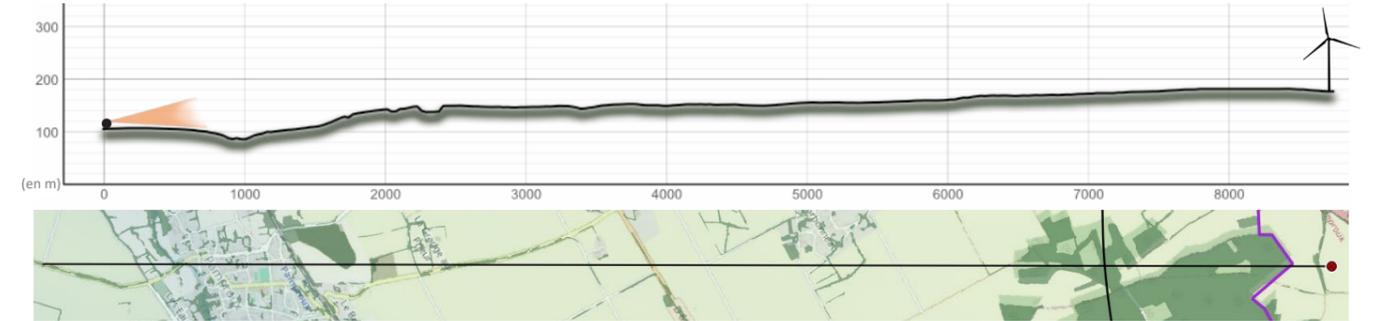
Eolienne la plus proche : E2
Distance : 8,74 km

Nombre d'éoliennes visibles : 0/5

Niveau d'enjeu : **Modéré**



Au Sud de la ville de Pamproux, cette vue prise depuis la D1 illustre des perceptions depuis ces plateaux agricoles plutôt dénués de maillage bocager. Les cultures comme le colza au premier plan limitent saisonnièrement les vues lointaines.



Esquisse 120°



Source : QENERGY

Photomontage 120°



Source : QENERGY

Photomontage 60°



Source : QENERGY

Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

Effet visuel	Pas d'effet
L'éloignement du projet additionné à la matrice céréalière présente au bord des routes participent à réduire les visibilitées sur le projet de Plaine de Thou.	

Effet cumulé	Pas d'effet
Il n'y a pas d'effet cumulé étant donné que le projet est totalement masqué depuis ce point de vue.	

<p>Niveau d'impact défini :</p> <p>Pas d'impact</p>
--

21. D611 - D329 - PAMPROUX

Données techniques

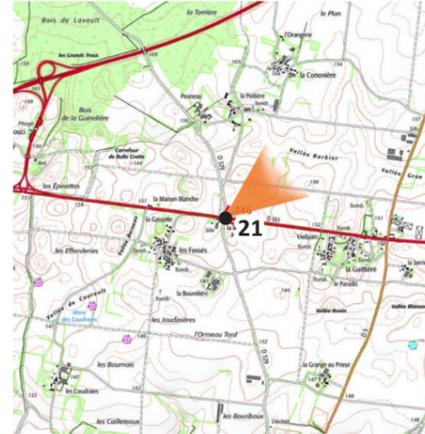
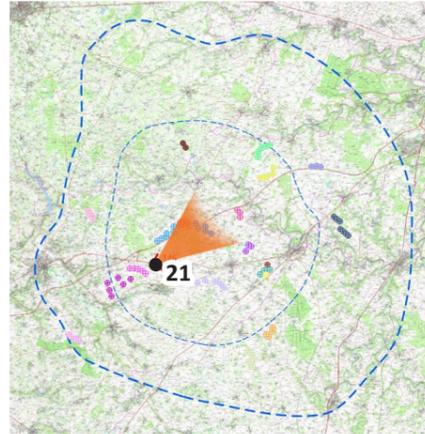
Coordonnées (L93)
X : 464985
Y : 6595596

Altitude : 156 m

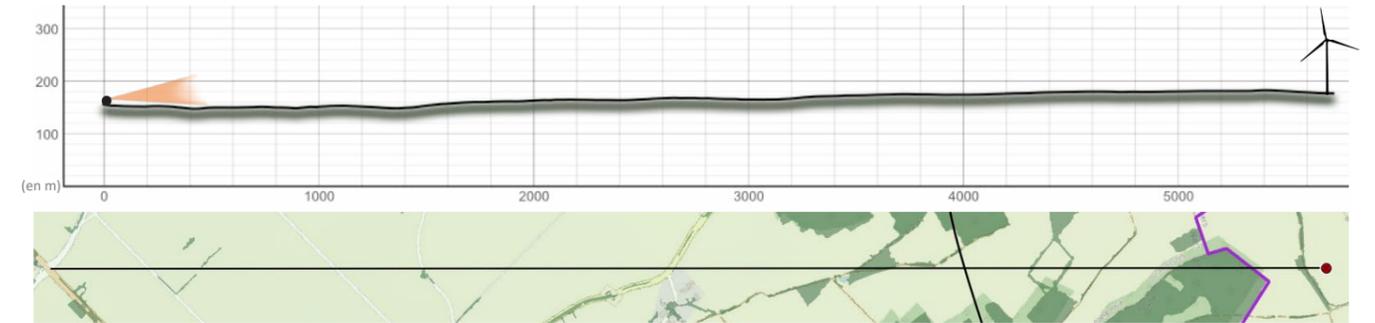
Eolienne la plus proche : E2
Distance : 5,72 km

Nombre d'éoliennes visibles : 5/5

Niveau d'enjeu : **Fort**



Au Nord de Pamproux, et au niveau de l'axe fréquenté qu'est la D611, la vue s'ouvre sur un paysage totalement ouvert et quelque peu ponctué de haies et arbres isolés découpant le parcellaire agricole.



Esquisse 120°



Source : QENERGY

Photomontage 120°



Source : QENERGY



Effet visuel	Moyen
L'ensemble du projet est bien visible. Les éoliennes bénéficient d'espacement plutôt réguliers et sont lisible dans leur quasi-entièreté. La lecture du parc dans le paysage en est donc favorisée.	

Effet cumulé	Minime
Le projet s'inscrit dans des rapports d'échelle cohérents avec le parc voisin de Saint-Germier. De légers effets de superposition avec le parc éolien de Mélusine (en instruction) sont à noter.	

Niveau d'impact défini :
Modéré

22. BOURG - SAINT-GERMIER

Données techniques

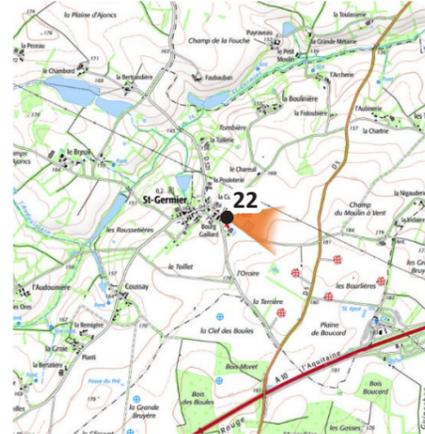
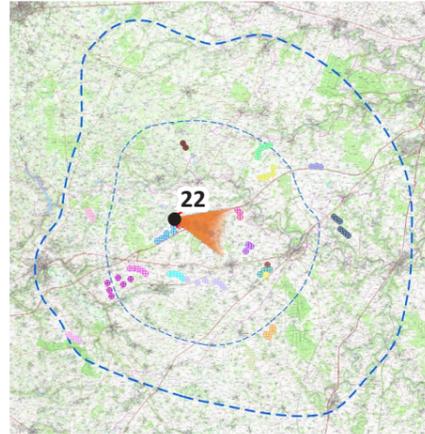
Coordonnées (L93)
X : 466935
Y : 6600236

Altitude : 169 m

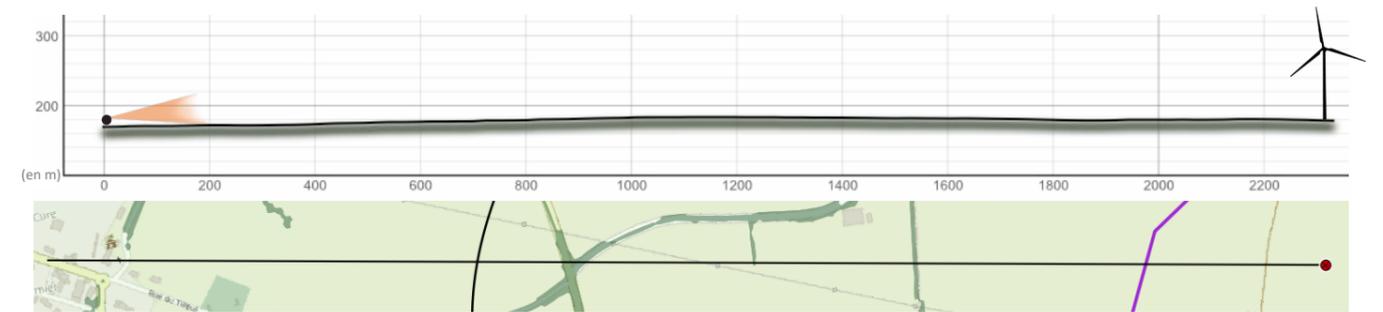
Eolienne la plus proche : E1
Distance : 2,33 km

Nombre d'éoliennes visibles : 2/5

Niveau d'enjeu : **Fort**



Ce point de vue pris dans la rue centrale du bourg de Saint-Germier est représentatif des perceptions depuis l'habitat rural de l'unité paysagère des contreforts de la Gatine. Les arbres ornementaux et le bâti résidentiel filtrent les ouvertures visuelles.





Photomontage 60°

Source : QENERGY

Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

Effet visuel	Important
Les bouts de pale des éoliennes du projet sont visibles par dessus les écrans bâti et végétatifs. L'effet mouvant des rotors associé à un visibilité partielle de l'objet éolien induit une mauvaise lecture du parc dans sa globalité.	

Effet cumulé	Moyen
Des effets de superposition sont à noter avec le parc de Saint-Germier, qui est déjà bien prégnant. Aussi, il n'y a pas de logique particulièrement notable au niveau la position des mâts vis-à-vis du parc de Saint-Germier.	

Niveau d'impact défini :
Fort

23. GR364 - SITE - MENIGOUTE

Données techniques

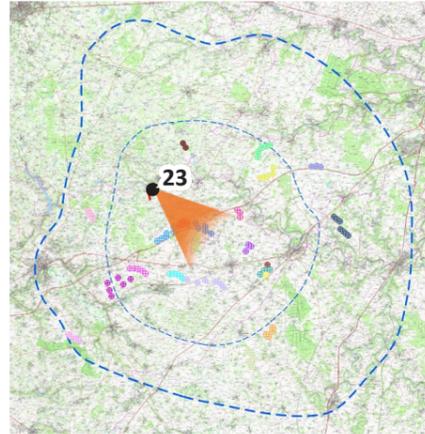
Coordonnées (L93)
X : 464528
Y : 6602968

Altitude : 171 m

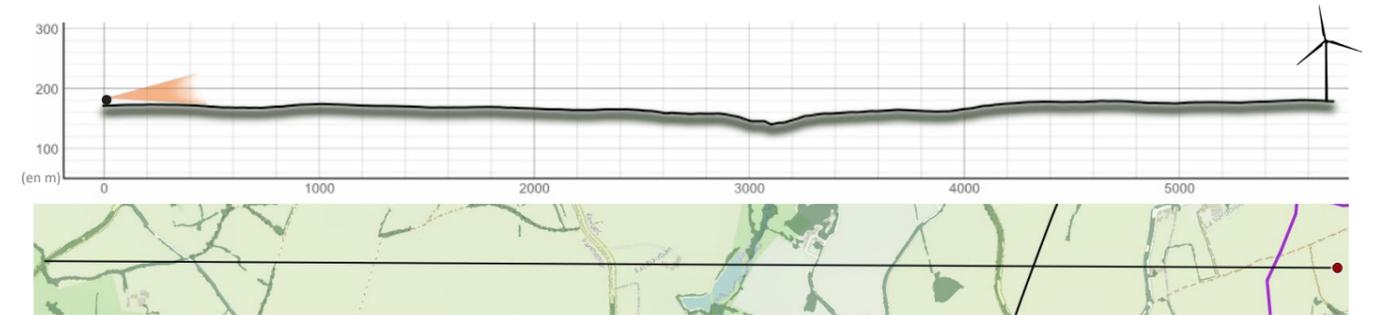
Eolienne la plus proche : E1
Distance : 5,71 km

Nombre d'éoliennes visibles : 5/5

Niveau d'enjeu : **Très fort**



Situé à l'extrémité Sud de l'unité paysagère de la Gatine de Parthenay et le long du GR364, ce point de vue illustre les perceptions depuis le secteur de Ménigoute. Ici situé sur les hauteurs de la vallée de la Vonne, les vues s'ouvrent sur les plateaux.



Esquisse 120°

3 5 1 4 2

Source : QENERGY

Photomontage 120°

Source : QENERGY



Effet visuel	Moyen
Les éoliennes du projet de Plaine de Thou sont visibles et s'organisent tel un bouquet. Situées derrière une haie arborée, leur visibilité est quelque peu filtrée. De plus, la haie bocagère à proximité participe à réduire le rapport d'échelle des éoliennes du projet en les rendant moins prégnantes.	

Effet cumulé	Minime
La haie bocagère masque une grande partie du contexte éolien global. Seul le parc de Boivre Lavasseau (autorisé) est bien visible vers l'Est mais se situe dans un champ de vision éloigné de celui du projet de Plaine de Thou.	

Niveau d'impact défini :

Fort

24. GR364 - SANXAY

Données techniques

Coordonnées (L93)
X : 469635
Y : 6604155

Altitude : 148 m

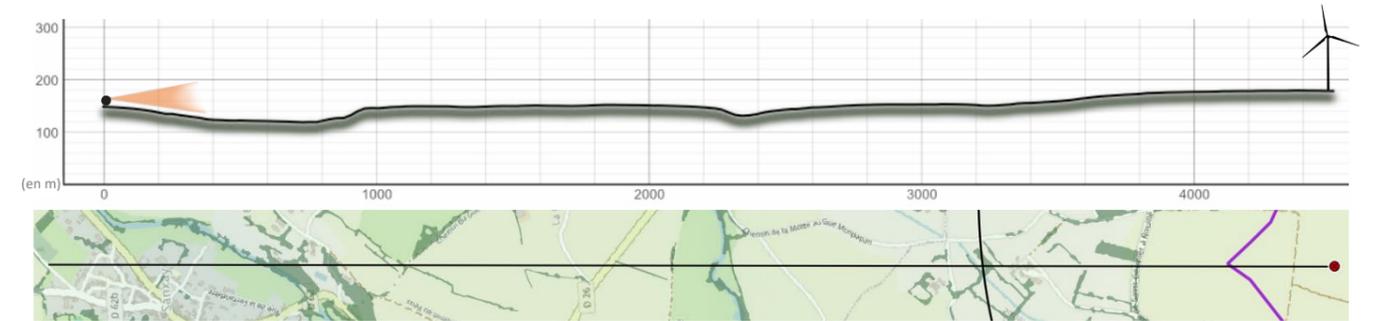
Eolienne la plus proche : E1
Distance : 4,51 km

Nombre d'éoliennes visibles : 5/5

Niveau d'enjeu : **Très fort**



Ce point de vue se situe également au coeur de la vallée de la Vonne sur les hauteurs d'un de ses méandres et le long du GR364. La position surplombante du point de vue offre des ouvertures visuelles plutôt dégagées, même si le bocage structure l'horizon.



Esquisse 120°

5 3 4 2 1



Source : QENERGY

Photomontage 120°



Source : QENERGY

Photomontage 60°



Source : QENERGY

Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

Effet visuel	Important
L'ensemble des éoliennes est visible. Un effet de superposition est à noter entre E3 et E4 et complexifie la lecture globale du parc.	

Effet cumulé	Moyen
Le projet de Plaine de Thou s'inscrit dans un rapport d'échelle plutôt cohérent avec le parc voisin de Saint-Germier. Il vient toutefois accentuer la présence de l'éolien dans le champ de vision.	

Niveau d'impact défini :
Fort

2.4. Synthèse des effets et détermination de l'impact

Les effets visuels sont alors jugés de **pas d'effet** de par la trame bocagère proche qui participe à filtrer les horizons, à **important** par la proximité de l'éolien et sa perception sur les horizons dégagés. Les effets cumulés sont qualifiés de **pas d'effet** en raison de certains contextes paysagers fermés à **moyen**, concernant les lieux d'habitation les plus proches ayant vues simultanées sur le parc éolien de Saint-Germier et le projet de Plaine de Thou.

Ainsi le croisement des enjeux et des effets permet d'établir un niveau d'impact variant de **pas d'impact** à **fort** au sein de cette échelle.

Le tableau suivant reprend, par photomontage :

- la fourchette de niveaux d'enjeux pressentis
- les niveaux d'effets visuels et cumulés déterminés
- la fourchette de niveaux d'impacts définis par le croisement des enjeux et des effets.

Numéro de la prise de vue	Commune	Lieux	Enjeux						Niveau d'enjeu	Effet visuel	Effet cumulé	Niveau d'impact
			Paysager	Dynamique	Social	Patrimonial	Touristique	Eolien				
11	Boivre-la-Vallée	D62 - GR	x	x		x	x	x	Très fort	Pas d'effet	Pas d'effet	Pas d'impact
12	Curzay-sur-Vonne	Château de Curzay	x	x	x	x	x	x	Fort	Insignifiant	Insignifiant	Faible
13	Jazeneuil	Bourg + église classée	x		x	x	x	x	Très fort	Pas d'effet	Pas d'effet	Pas d'impact
14	Jazeneuil	Hauteurs de Jazeneuil	x		x	x	x	x	Fort	Insignifiant	Insignifiant	Faible
15	Lusignan	Entrée Lusignan - D150	x	x	x		x	x	Fort	Insignifiant	Insignifiant	Faible
16	Rouillé	D150	x	x				x	Fort	Moyen	Minime	Modéré
17	Rouillé	Entrée Rouillé - D26	x	x	x			x	Modéré	Insignifiant	Insignifiant	Faible
18	Rouillé	Entrée Rouillé - D611	x	x	x			x	Fort	Pas d'effet	Pas d'effet	Pas d'impact
19	Bougon	Tumulus Bougon	x			x	x	x	Fort	Important	Moyen	Fort
20	Pamproux	La Liborliere - D1	x	x	x		x	x	Fort	Pas d'effet	Pas d'effet	Pas d'impact
21	Pamproux	D611 - D329	x	x	x			x	Fort	Moyen	Minime	Modéré
22	Saint-Germier	Bourg Saint-Germier	x	x	x		x	x	Fort	Important	Moyen	Fort
23	Ménigoute	GR - Site	x		x	x		x	Très fort	Moyen	Minime	Fort
24	Sanxay	Nord Sanxay + GR	x	x	x	x	x	x	Très fort	Important	Moyen	Fort

3. LES EFFETS À L'ÉCHELLE IMMÉDIATE

3.1. Présentation des points d'analyse

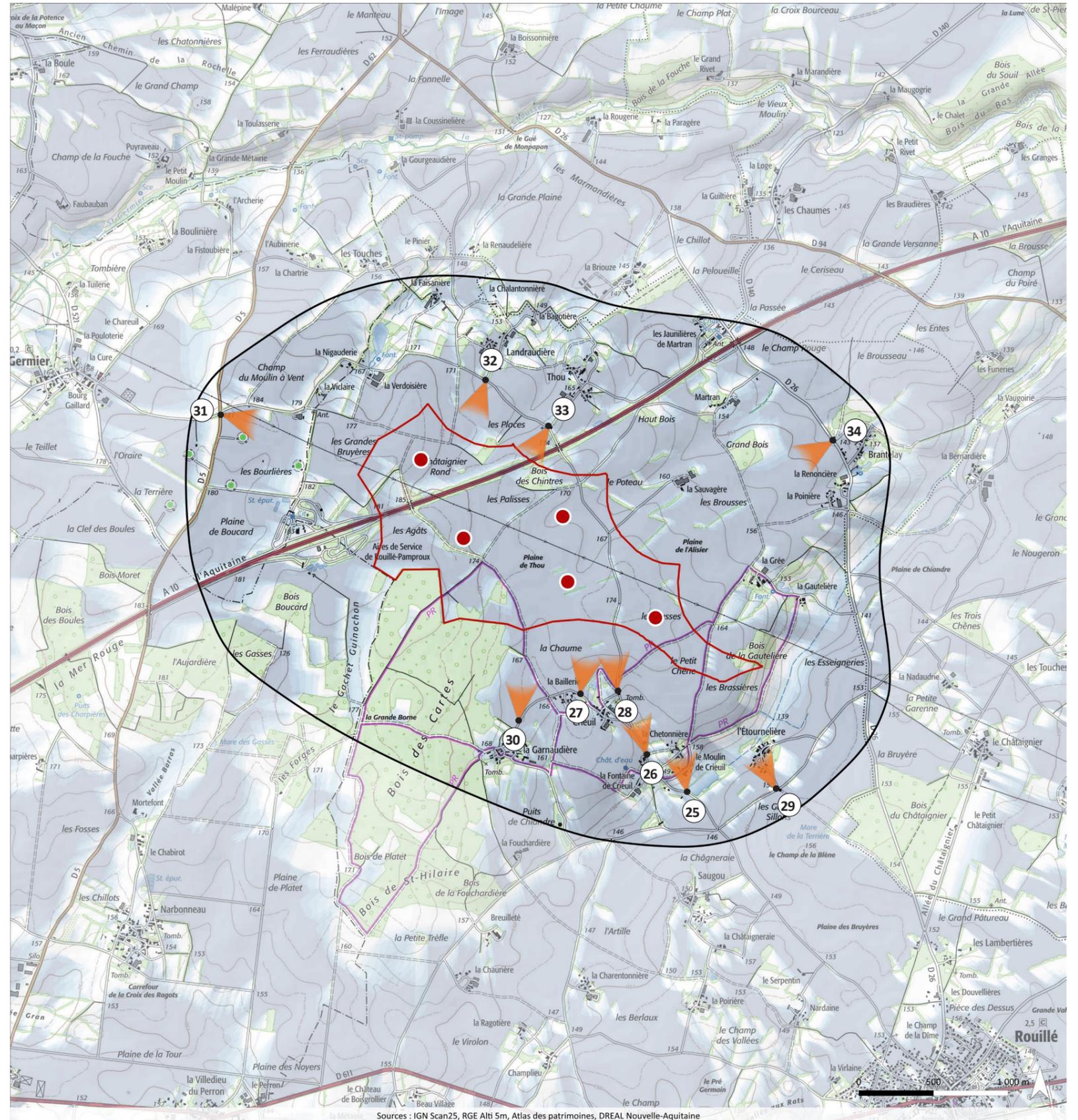
3.1.1. Localisation des points de vue

La carte ci-contre localise les points de vue utilisés à l'échelle immédiate pour la réalisation des photomontages servant à mesurer les effets produits par le projet éolien de Plaine de Thou.

Ce sont les différents modes de perception des éoliennes et les effets produits qui seront analysés par le biais de ces 10 photomontages.

Les points de vue se répartissent essentiellement au Nord et au Sud de l'aire d'étude immédiate, depuis des points sensibles pouvant potentiellement présenter des ouvertures sur le projet. Il s'agit de points d'intérêts touristique ou des lieux de vie et de circulation. Le léger jeu de relief et le maillage végétal qui anime le territoire influencent la perception de l'éolien existant et du projet de Plaine de Thou.

Illustration 31 : Carte de localisation des points de vue pour les photomontages à l'échelle immédiate
Réalisation : METAFOLIA



Légende

- Échelle immédiate
- Site d'étude
- Zone d'influence visuelle
- Éolienne du projet
- Éolienne existante
- Éolienne autorisée
- ▲ Point de vue

3.1.2. Les données techniques

Le tableau suivant regroupe les données techniques des photomontages présentés en suivant pour l'échelle immédiate.

Numéro de la prise de vue	Commune	Lieux	Enjeux						X L93	Y L93	Altitude (m)	Saison	Date de prise de vue	Éolienne la plus proche	Distance de l'éolienne la plus proche (km)	Nombre d'éoliennes visibles
			Paysager	Dynamique	Social	Patrimonial	Touristique	Eolien								
25	Rouillé	Sentier Etang du moulin	x		x	x	x		470975	6597441	143	Printemps	30/03/2023	E5	1,18	3/5
26	Rouillé	Fontaine de Creuil	x	x	x		x		470700	6597680	154	Eté	28/06/2023	E5	0,93	4/5
27	Rouillé	Hameau de Creuil - PR	x	x	x	x	x		470521	6598101	164	Automne	04/10/2023	E5	0,56	3/5
28	Rouillé	Hameau de Creuil - la Baillerie	x	x	x		x		470271	6598089	167	Printemps	30/03/2023	E5	0,72	5/5
29	Rouillé	L'Etourneliere	x	x	x		x	x	471599	6597456	151	Hiver	08/02/2023	E5	1,42	3/5
30	Rouillé	La Garnaudiere	x	x	x		x	x	469852	6597910	166	Eté	28/06/2023	E4	0,99	3/5
31	Saint-Germier	D5	x	x				x	467851	6599968	181	Printemps	21/03/2023	E1	1,38	5/5
32	Rouillé	Landraudiere	x	x	x		x	x	469622	6600204	167	Eté	28/06/2023	E1	0,69	5/5
33	Rouillé	Thou	x	x	x		x	x	470067	6599879	170	Printemps	21/03/2023	E3	0,60	4/5
34	Rouillé	Brantelay	x	x	x		x	x	471964	6599784	144	Printemps	21/03/2023	E5	1,68	4/5

3.2. Rappel des enjeux

Le tableau suivant synthétise les enjeux pour chaque photomontage présenté en suivant pour l'échelle immédiate.

Thématique	Enjeu retenu	Niveau d'enjeu	Photomontage
Contexte paysager - Enjeux paysagers	Unité paysagère : Les terres rouges - Secteur Bocager	Fort	L'ensemble des panoramas
	Unité paysagère : Le plateau de Pamproux et Lezay	Fort	
Logiques territoriales - Enjeux territoriaux	Les lieux-dits très proches : la Baillerie, la Garnaudière, la Chetonnaire, l'Etournelière, le Grée, la Gautelière, la Sauvagère, Thou, Landraulière, la Verdoisière	Très fort	28, 29, 30, 32, 33
	Les autres lieux-dits sur le plateau	Fort	27
	Les autres lieux-dit sur les pentes	Fort	26
	A10	Très fort	-
	D5	Très fort	31
	D26	Très fort	34
	Les routes communales	Fort	25 à 30, 32, 33
	Les pistes agricoles	Fort	-
Contexte éolien - Enjeux éoliens	Les parcs éoliens existants	Très fort	L'ensemble des panoramas
Dynamiques touristiques et culturelles- Enjeux touristiques et culturels	Sentier de petite randonnée : Sentier du Bois des Cartes	Très fort	25, 27

3.3. Analyse des effets

A noter, que les photomontages présentés en pages suivantes, et pour le reste de l'étude s'appuient sur les recommandations du *Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres*, édité par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer en 2016 et actualisé en octobre 2020.

L'analyse qui en découle, tient donc compte de ces dernières recommandations et permet de mettre en évidence les effets visuels et cumulés du parc dans son environnement paysager et patrimonial.

Le contexte éolien illustré sur les planches de photomontages et notamment sur les esquisses en noir et blanc présente les parcs éoliens avec des couleurs distinctes. La légende listée ci-dessous détaille le nom de chaque parc éolien recensés au sein de l'échelle immédiate.

Légende contexte éolien

	Plaine de Thou (projet)
	Saint-Germier
	Parc éolien de Lusignan-Sergies
	Parc éolien de Pamproux
	Parc éolien de Soudan
	Parc éolien de Lusignan Enercon
	Berceronne
	Croix de l'Erable
	Parc éolien de Saint-Sauvant
	Parc éolien de Souvigné
	SOCPE Champs Chagnots
	Champvoisin
	Boivre Lavausseau
	Boivre Plaine des Moulins
	Champs Carré
	Ferme éolienne de Pamproux
	Lusignan II
	La Naulerie
	Fontenelle Cloué Coulombiers
	Mélusine

25. SENTIER ÉTANG DU MOULIN - ROUILLÉ

Données techniques

Coordonnées (L93)
X : 470975
Y : 6597441

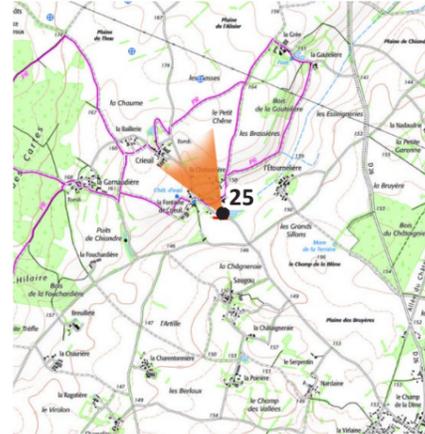
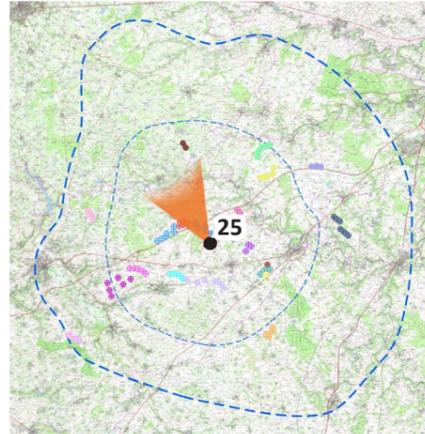
Altitude : 143 m

Eolienne la plus proche : E5
Distance : 1,18 km

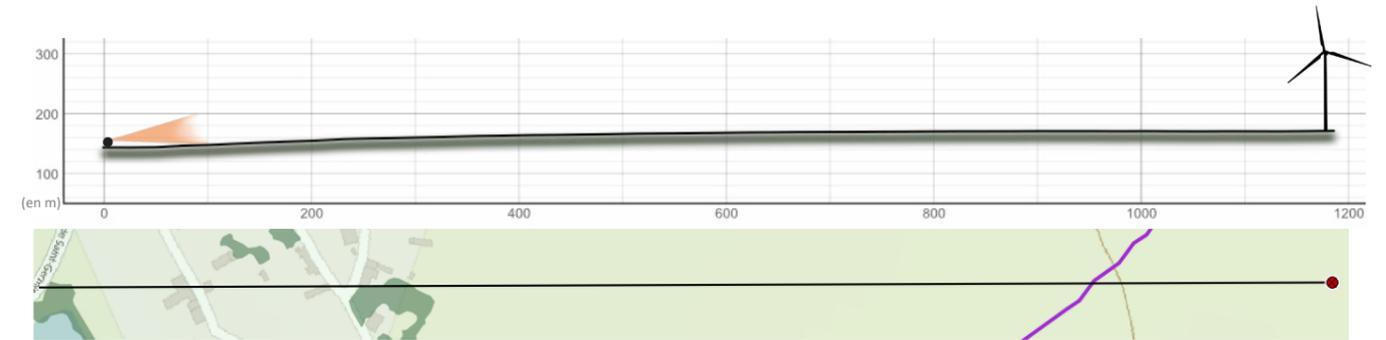
Nombre d'éoliennes visibles : 3/5

Niveau d'enjeu :

Fort



Situé en contre bas du plateau et à proximité d'un étang, ce point de vue illustre les perceptions depuis un sentier qui circule autour de l'étang et est aussi représentatif des perceptions depuis l'habitat proche.





Photomontage 60°

Source : QENERGY

Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

Effet visuel	Moyen
Les pales des éoliennes E1, E4 et E5 sont visibles derrière la végétation environnante des habitations du Moulin de Crieuil. L'effet mouvant du rotor associé la visibilité partielle de l'objet favorise la mauvaise lecture du parc.	

Effet cumulé	Pas d'effet
Seul le projet de parc éolien de Plaine de Thou est visible ici.	

Niveau d'impact défini :
Modéré

26. HAMEAU FONTAINE DE CRIEUIL - ROUILLÉ

Données techniques

Coordonnées (L93)
X : 470700
Y : 6597680

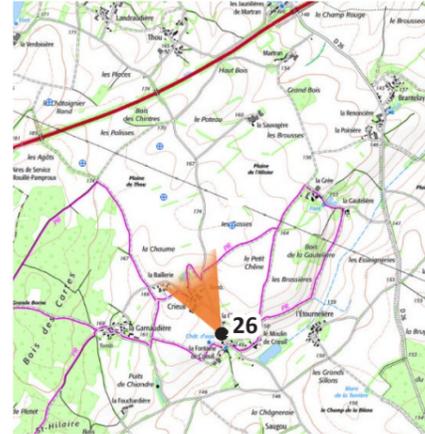
Altitude : 154 m

Eolienne la plus proche : E5
Distance : 0,93 km

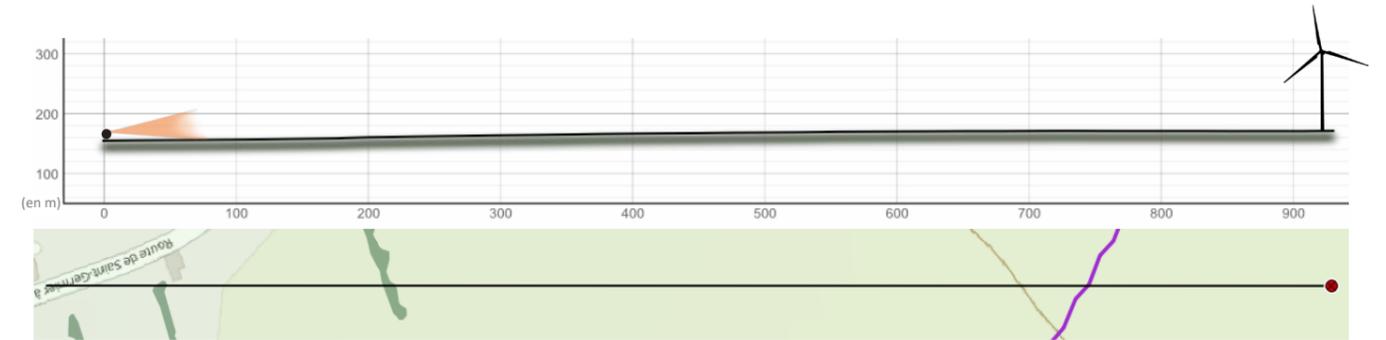
Nombre d'éoliennes visibles : 4/5

Niveau d'enjeu :

Fort



Sur le rebord du plateau agricole et depuis les habitations du hameau de la fontaine de Crieuil, la vue s'ouvre sur du parcellaire agricole animé par les arbres du hameau de Crieuil au premier plan.



Esquisse 120°



Source : QENERGY

Photomontage 120°



Source : QENERGY



Effet visuel	Important
Ici, 4 éoliennes sur 5 sont visibles et s'organisent sur deux alignements E1/E2 et E3/E4. Toutefois, les espacements hétérogènes ainsi que les différences de rapport d'échelle contribuent à une mauvaise lecture du parc dans le paysage.	

Effet cumulé	Pas d'effet
Seul le projet de parc éolien de Plaine de Thou est visible ici.	

Niveau d'impact défini :

Fort



Cette page est laissée vide afin de permettre une meilleure lecture des panoramas présentés ci-après.

27. PR - CRIEUIL - ROUILLÉ

Données techniques

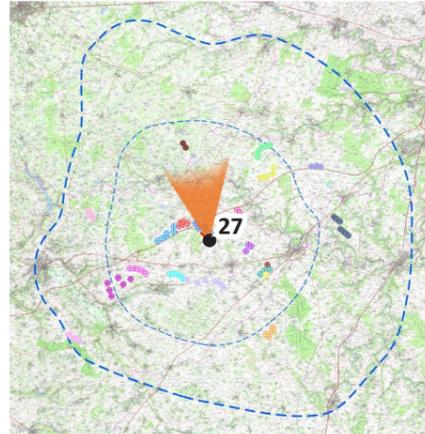
Coordonnées (L93)
X : 470521
Y : 6598101

Altitude : 164 m

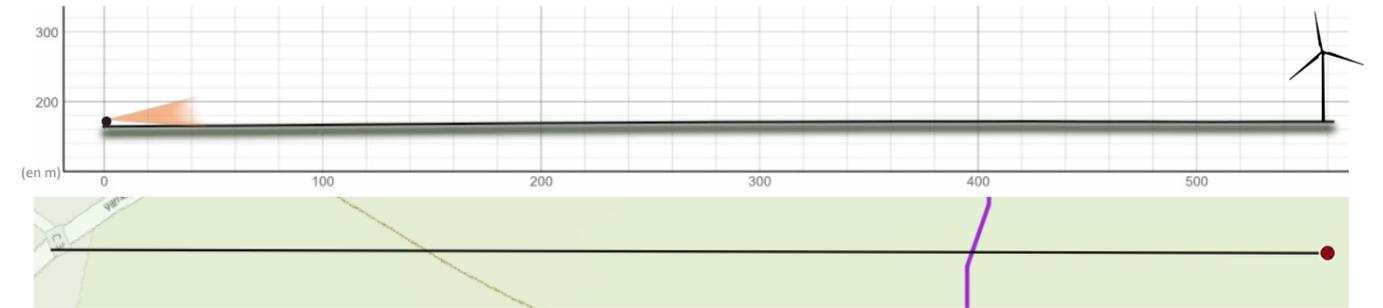
Eolienne la plus proche : E5
Distance : 0,56 km

Nombre d'éoliennes visibles : 3/5

Niveau d'enjeu : **Très fort**



Depuis les habitations du hameau de Crieuil et le long d'un sentier de petite randonnée, ce point de vue offre des perceptions sur un plateau agricole ouvert et ponctué par des arbres isolés.





Photomontage 60° 1/2



Source : QENERGY

Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

Photomontage 60° 2/2



Source : QENERGY

Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

Effet visuel	Important
Seules E3, E4 et E5 sont visibles depuis ce point. E3 et E4 s'inscrivent ici dans un alignement cohérent et lisible, tandis que E5 domine la plaine et induit un effet d'écrasement avec sa hauteur disproportionnée vis-à-vis des arbres et autres éléments verticaux existants à proximité.	

Effet cumulé	Pas d'effet
Seul le projet de parc éolien de Plaine de Thou est visible ici.	

Niveau d'impact défini :
Fort



Cette page est laissée vide afin de permettre une meilleure lecture des panoramas présentés ci-après.

28. LA BAILLERIE - ROUILLÉ

Données techniques

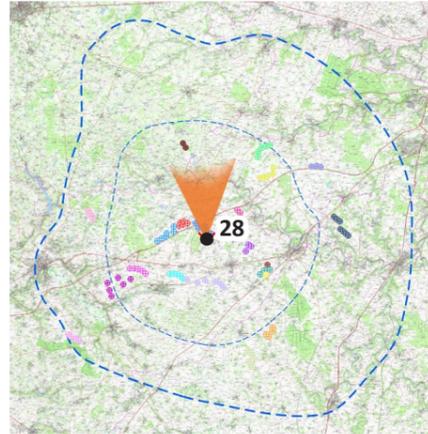
Coordonnées (L93)
X : 470271
Y : 6598089

Altitude : 167 m

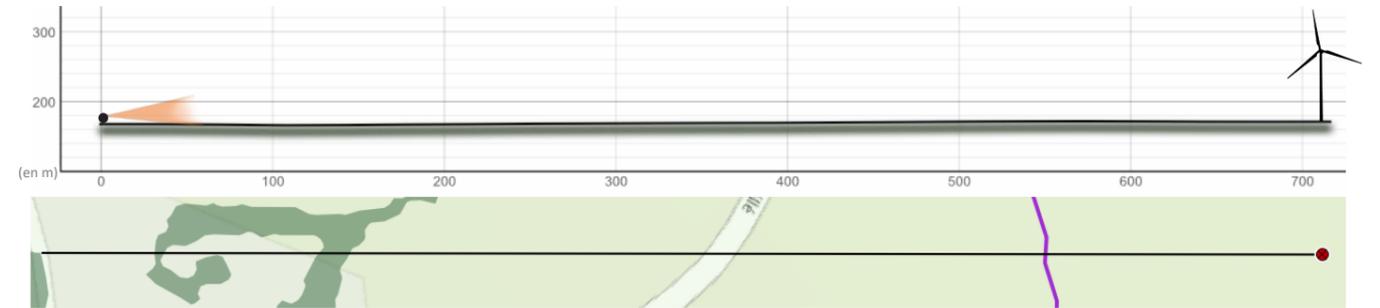
Eolienne la plus proche : E5
Distance : 0,72 km

Nombre d'éoliennes visibles : 5/5

Niveau d'enjeu : **Très fort**



Ce point de vue illustre les perceptions depuis la route desservant les habitations de la Baillerie. Ce cheminement est également recensé comme un sentier de petite randonnée.





Photomontage 60° 2/2



Source : QENERGY

Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

Effet visuel	Moyen
Le long de ce chemin desservant des habitations, les 5 éoliennes du projet sont visibles. Elle sont ponctuellement filtrées par des arbres isolés et des bosquets. L'effet d'écrasement est aussi limité par la grandeur des sujets arborés qui animent le premier plan.	

Effet cumulé	Minime
Des effets cumulés sont identifiés avec le Parc éolien de la Naulerie (en instruction). Toutefois la distance de ce dernier induit un effet cumulé limité.	

Niveau d'impact défini :
Fort

29. L'ÉTOURNELIÈRE - ROUILLÉ

Données techniques

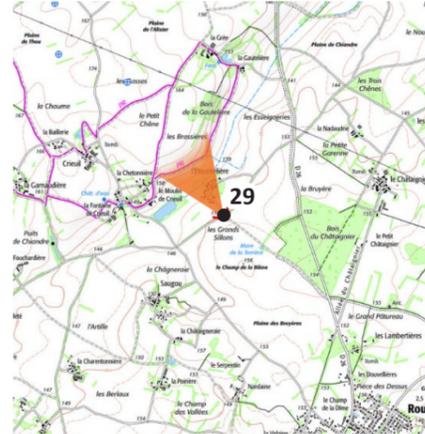
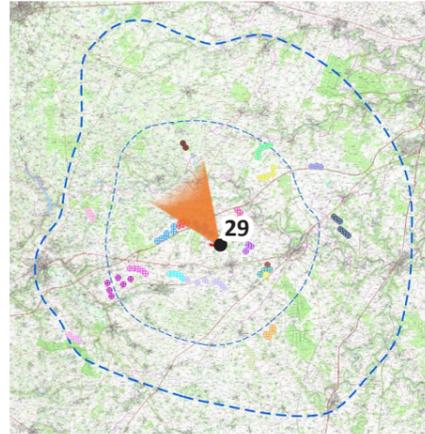
Coordonnées (L93)
X : 471599
Y : 6597456

Altitude : 151 m

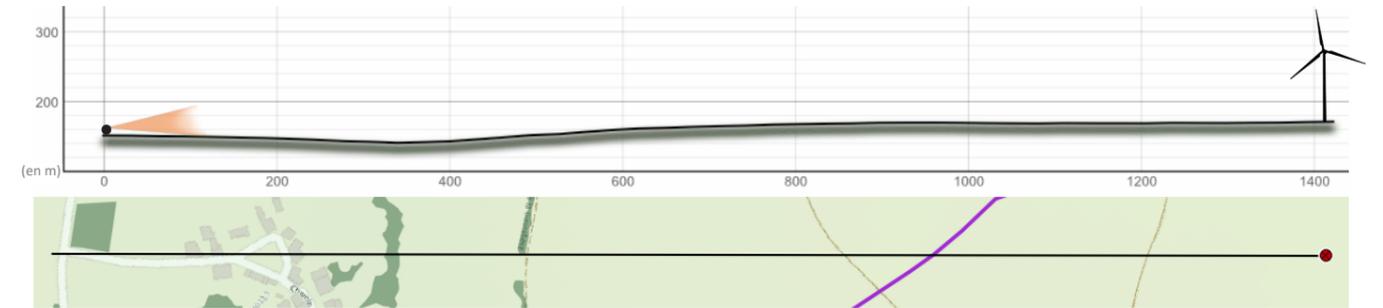
Eolienne la plus proche : E5
Distance : 1,42 km

Nombre d'éoliennes visibles : 3/5

Niveau d'enjeu : **Très fort**



Ce panorama présente une vue prise depuis la route d'accès aux habitations du lieu-dit de l'Étourmelière. Les haie en bordure de route ainsi que les bosquets animent l'horizon.





Effet visuel	Important
Depuis ce point, 3 éoliennes sur 5 sont visibles. Le bocage participe effectivement à réduire les vues sur le plateau. E5 induit un effet de surplomb notable vis-à-vis du lieu-dit de l'Etournelière qui se situe en léger contre-bas.	

Effet cumulé	Minime
Des effets cumulés existent avec le parc éolien de Saint-Germier (existant) même si il s'avère toutefois très faiblement visible depuis ce point.	

Niveau d'impact défini :
Fort



Cette page est laissée vide afin de permettre une meilleure lecture des panoramas présentés ci-après.

30. LA GARNAUDIÈRE - ROUILLÉ

Données techniques

Coordonnées (L93)

X : 469852

Y : 6597910

Altitude : 166 m

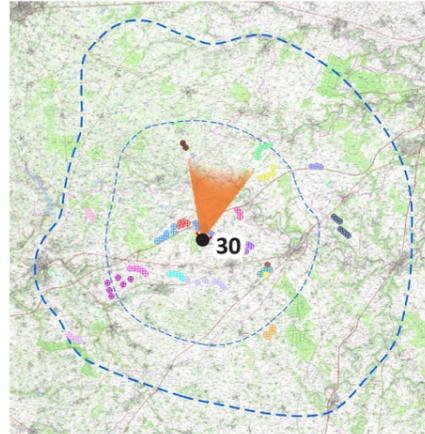
Eolienne la plus proche : E4

Distance : 0,99 km

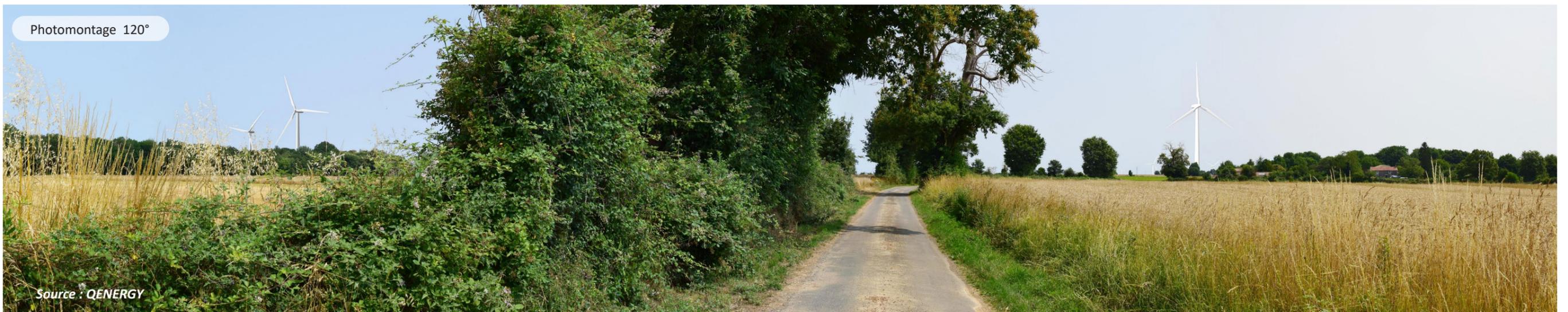
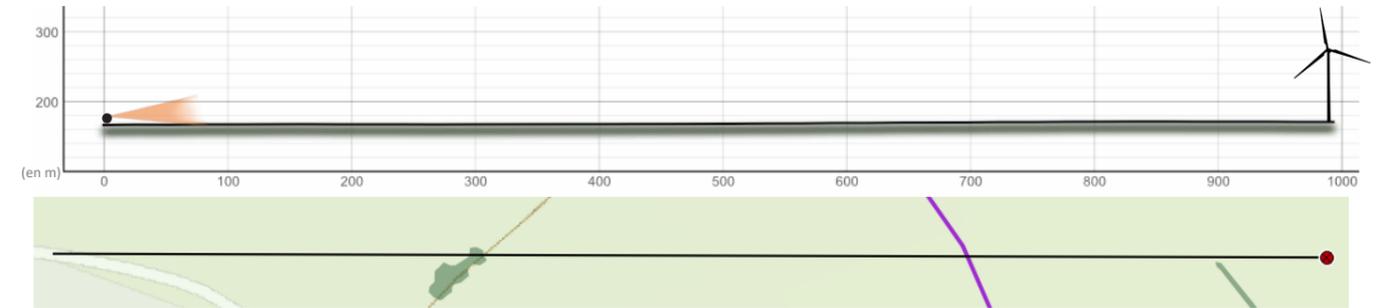
Nombre d'éoliennes visibles : 3/5

Niveau d'enjeu :

Très fort



Ce point de vue illustre les perceptions depuis l'habitat de la Garnaudière à proximité du Bois des Cartes. Les haies le long des routes ainsi que l'arbre hors forêt animent le paysage immédiat.





Photomontage 60° 2/2



Source : QENERGY

Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

Effet visuel	Moyen
Le long de ce chemin desservant des habitations de la Garnaudière, 3 éoliennes sur 5 sont visibles. Le bas de leur mât est masqué par la végétation mais leur lisibilité n'en est pas affectée.	

Effet cumulé	Moyen
Les éoliennes du projet de Mélusine s'inscrivent en arrière plan de l'éolienne E5. Aucun effet de superposition n'est à noter. Toutefois l'accumulation de motifs éoliens impacte la qualité du paysage perçu depuis ce point de vue	

Niveau d'impact défini :
Fort

31. D5 - SAINT-GERMIER

Données techniques

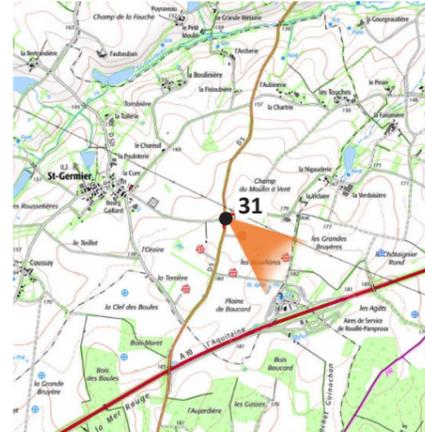
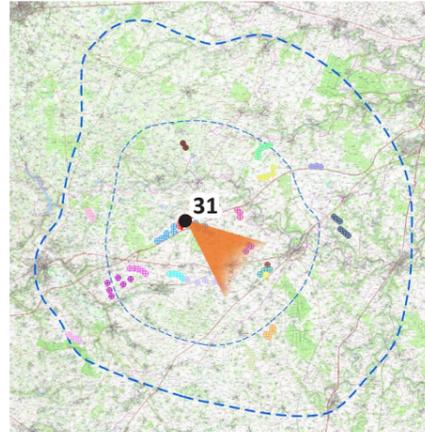
Coordonnées (L93)
X : 467851
Y : 6599968

Altitude : 181 m

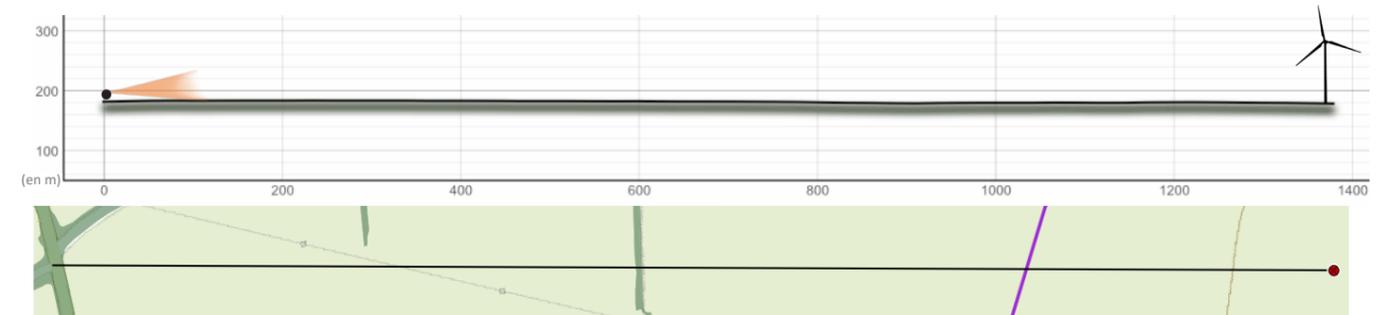
Eolienne la plus proche : E1
Distance : 1,38 km

Nombre d'éoliennes visibles : 5/5

Niveau d'enjeu : **Très fort**



Ce panorama illustre les vues depuis la route départementale D5, axe de déplacement majeur de l'aire d'étude reliant Saint-Germier à Sanxay et Pamproux plus au Sud. La route bordée de haies taillées offre une ambiance plutôt refermée.





Effet visuel	Moyen
L'effet corridor et barrière que procure cette haie taillée le long de la route départementale D5 réduit largement les ouvertures visuelles sur le plateaux. Les éoliennes du projet sont visibles par dessus la haie, notamment E1 et E2 qui sont les plus proches.	

Effet cumulé	Important
Les éoliennes E2, E4 et E5 s'inscrivent globalement dans un même alignement que deux éoliennes du parc de Saint-Germier (existant). Cependant, l'accumulation de motifs éolien, sur des plans différents induit une désorganisation de la structure du paysage.	

Niveau d'impact défini :

Fort



Cette page est laissée vide afin de permettre une meilleure lecture des panoramas présentés ci-après.

32. LANDRAULIÈRE - ROUILLÉ

Données techniques

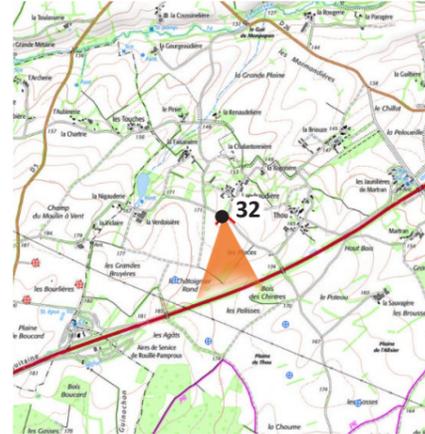
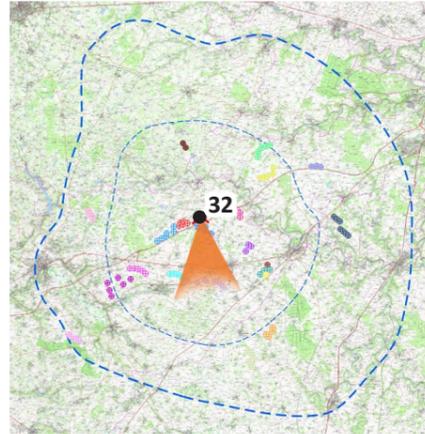
Coordonnées (L93)
X : 469622
Y : 6600204

Altitude : 167 m

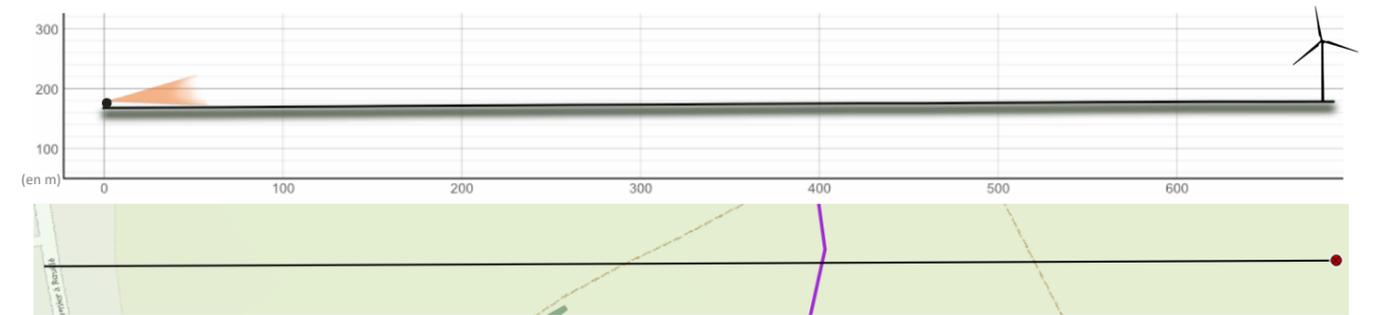
Eolienne la plus proche : E1
Distance : 0,69 km

Nombre d'éoliennes visibles : 5/5

Niveau d'enjeu : **Très fort**



Au Nord du projet et depuis les habitations de Landraulière, la vue s'ouvre sur un plateau agricole ouvert. Le bois des Cartes est perceptible dans l'horizon proche.



Esquisse 120°



Source : QENERGY

Photomontage 120°



Source : QENERGY



Photomontage 60° 1/2



Source : QENERGY

Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

Photomontage 60° 2/2



Source : QENERGY

Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

Effet visuel	Important
Le parc éolien de Plaine de Thou est visible dans son entièreté. Les éoliennes du projet s'inscrivent sur des plans différents induisant des tailles et des espacements hétérogènes.	

Effet cumulé	Pas d'effet
Seul le projet de parc éolien de Plaine de Thou est visible ici. En effet, les autres parcs éoliens sont en partie masqués par le bois des Cartes qui structure l'horizon.	

Niveau d'impact défini :
Fort



Cette page est laissée vide afin de permettre une meilleure lecture des panoramas présentés ci-après.

33. THOU - ROUILLÉ

Données techniques

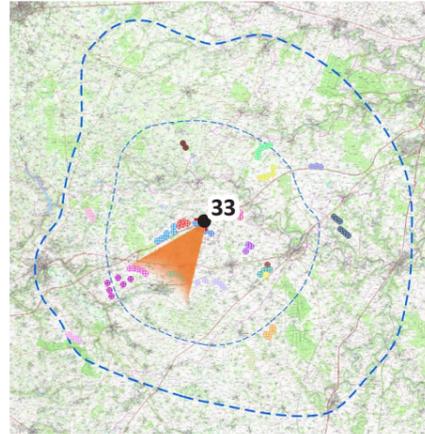
Coordonnées (L93)
X : 470067
Y : 6599879

Altitude : 170 m

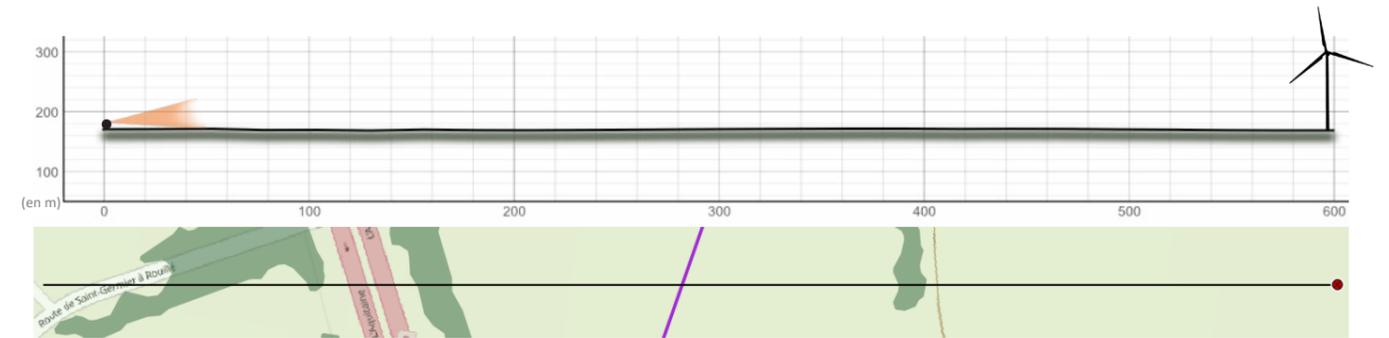
Eolienne la plus proche : E3
Distance : 0,60 km

Nombre d'éoliennes visibles : 4/4

Niveau d'enjeu : **Très fort**



Le point de vue présenté illustre les perceptions depuis l'entrée du lieu-dit de Thou. La vue est filtrée par les haies arborées qui bordent la route. Le bois des Cartes est bien visible à proximité.





Photomontage 60° 2/2



Source : QENERGY

Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

Effet visuel

Important

Le bosquet au premier plan masque E2 et E4, tandis que E3 est visible à travers son rotor qui domine même le bosquet. L'éolienne E5 s'isole et s'inscrit à proximité du bois des Cartes. Cette dernière s'impose dans la paysage et induit un effet d'écrasement vis-à-vis du boisement cité précédemment.

Effet cumulé

Important

La visibilité simultanée du projet avec le parc de Saint-Germier (existant) participe à complexifier le paysage perçu depuis ce point de vue. En effet, l'accumulation de motifs éolien ainsi que leur position sur des plans différents joue un rôle dans la mauvaise lecture du paysage.

Niveau d'impact défini :

Fort

34. BRANTELAY - ROUILLÉ

Données techniques

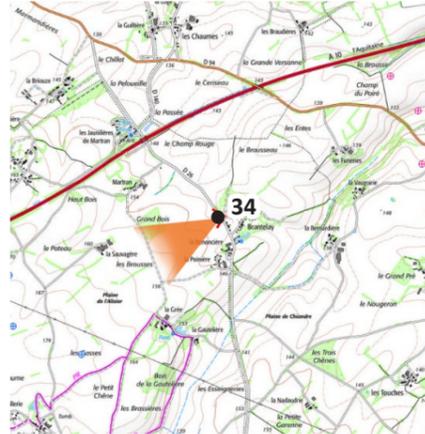
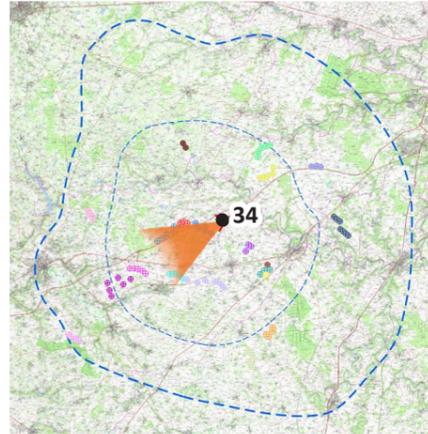
Coordonnées (L93)
X : 471964
Y : 6599784

Altitude : 144 m

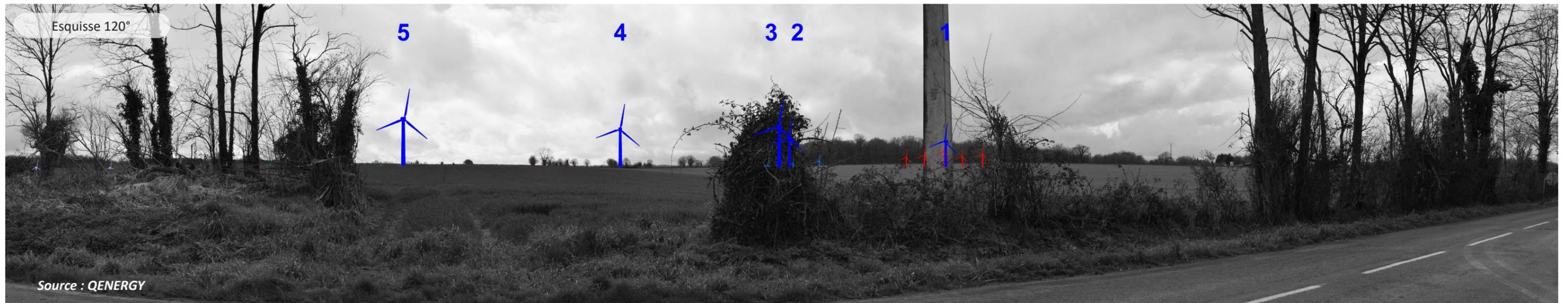
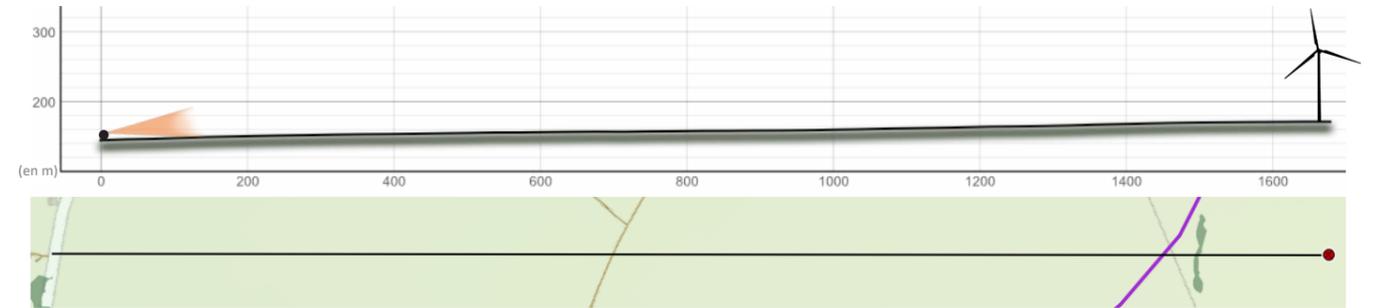
Eolienne la plus proche : E5
Distance : 1,68 km

Nombre d'éoliennes visibles : 4/5

Niveau d'enjeu : **Très fort**



Ce panorama offre une perception depuis l'habitat de Brantelay ainsi que la route départementale D26 qui le dessert. De la même manière que décrit dans les vues précédentes, des haies bordent la route est filtrent partiellement les vues sur le plateau.





Effet visuel	Moyen
La trame bocagère résiduelle au premier plan participe à réduire la prégnance du projet Comme le montre la vue filaire, les trois autres le sont aussi et dominant un bosquet à proximité.	

Effet cumulé	Pas d'effet
Seul le projet de parc éolien de Plaine de Thou est visible ici.	

Niveau d'impact défini :

Fort

3.4. Synthèse des effets et détermination de l'impact

Les effets visuels sont alors jugés de **moyen** de par la présence arborée qui participe à limiter de larges ouvertures, à **important** par la proximité de l'éolien depuis les lieux de vie et de passage. Les effets cumulés sont qualifiés de **pas d'effet** en raison de certains contextes paysagers fermés à **important**, concernant les habitations (Thou) au Nord-Ouest proches du parc éolien de Saint-Germier.

Ainsi le croisement des enjeux et des effets permet d'établir un niveau d'impact variant de **modéré** à **fort** au sein de cette échelle.

Le tableau suivant reprend, par photomontage :

- la fourchette de niveaux d'enjeux pressentis
- les niveaux d'effets visuels et cumulés déterminés
- la fourchette de niveaux d'impacts définis par le croisement des enjeux et des effets.

Numéro de la prise de vue	Commune	Lieux	Enjeux						Niveau d'enjeu	Effet visuel	Effet cumulé	Niveau d'impact
			Paysager	Dynamique	Social	Patrimonial	Touristique	Eolien				
25	Rouillé	Sentier Etang du moulin	x		x	x	x		Fort	Moyen	Pas d'effet	Modéré
26	Rouillé	Fontaine de Creuil	x	x	x		x		Fort	Important	Pas d'effet	Fort
27	Rouillé	Hameau de Creuil - PR	x	x	x	x	x		Très fort	Important	Pas d'effet	Fort
28	Rouillé	Hameau de Creuil - la Baillerie	x	x	x		x		Très fort	Moyen	Minime	Fort
29	Rouillé	L'Etourneliere	x	x	x		x	x	Très fort	Important	Minime	Fort
30	Rouillé	La Garnaudiere	x	x	x		x	x	Très fort	Moyen	Moyen	Fort
31	Saint-Germier	D5	x	x				x	Très fort	Moyen	Important	Fort
32	Rouillé	Landraudiere	x	x	x		x	x	Très fort	Important	Pas d'effet	Fort
33	Rouillé	Thou	x	x	x		x	x	Très fort	Important	Important	Fort
34	Rouillé	Brantelay	x	x	x		x	x	Très fort	Moyen	Pas d'effet	Fort

4. LES EFFETS DE SATURATION VISUELLE DES HORIZONS

4.1. Présentation générale

L'analyse précédente a permis de mettre en avant la perception des parcs éoliens depuis les lieux de vie, de passage, ainsi que depuis les sites touristiques et patrimoniaux. Afin de compléter l'étude, une analyse théorique des risques de saturation visuelle de l'horizon est réalisée depuis les lieux de vie proches. L'ensemble des lieux de vie ne sont pas présentés, de par leur position et proximité qui présentent ainsi une vision de l'éolien quasi identique. Il a été choisi à l'échelle rapprochée de sélectionner les bourgs majeurs situés dans la Zone d'Influence Visuelle (ZIV). Pour l'échelle immédiate ce sont essentiellement des lieux-dits majeurs et à enjeu (identifiés au cours de l'étude) situés dans la ZIV et qui sont répartis autour du projet de manière à exposer au mieux la saturation selon la position sur le territoire proche.

Cette analyse théorique tient compte uniquement du relief selon le BD Alti MNT 5m (cf. méthodologie). Les écrans visuels liés à la végétation sont pris en compte dans cette analyse théorique mais ne garantissent pas complètement la réalité in-situ. Ainsi les résultats obtenus sont à nuancer au regard de la réalité du terrain, qui, souvent permet de justifier l'absence d'une vision à 360° de l'éolien sur l'horizon. L'orientation du bâti selon son implantation permet également de limiter les ouvertures sur l'éolien.

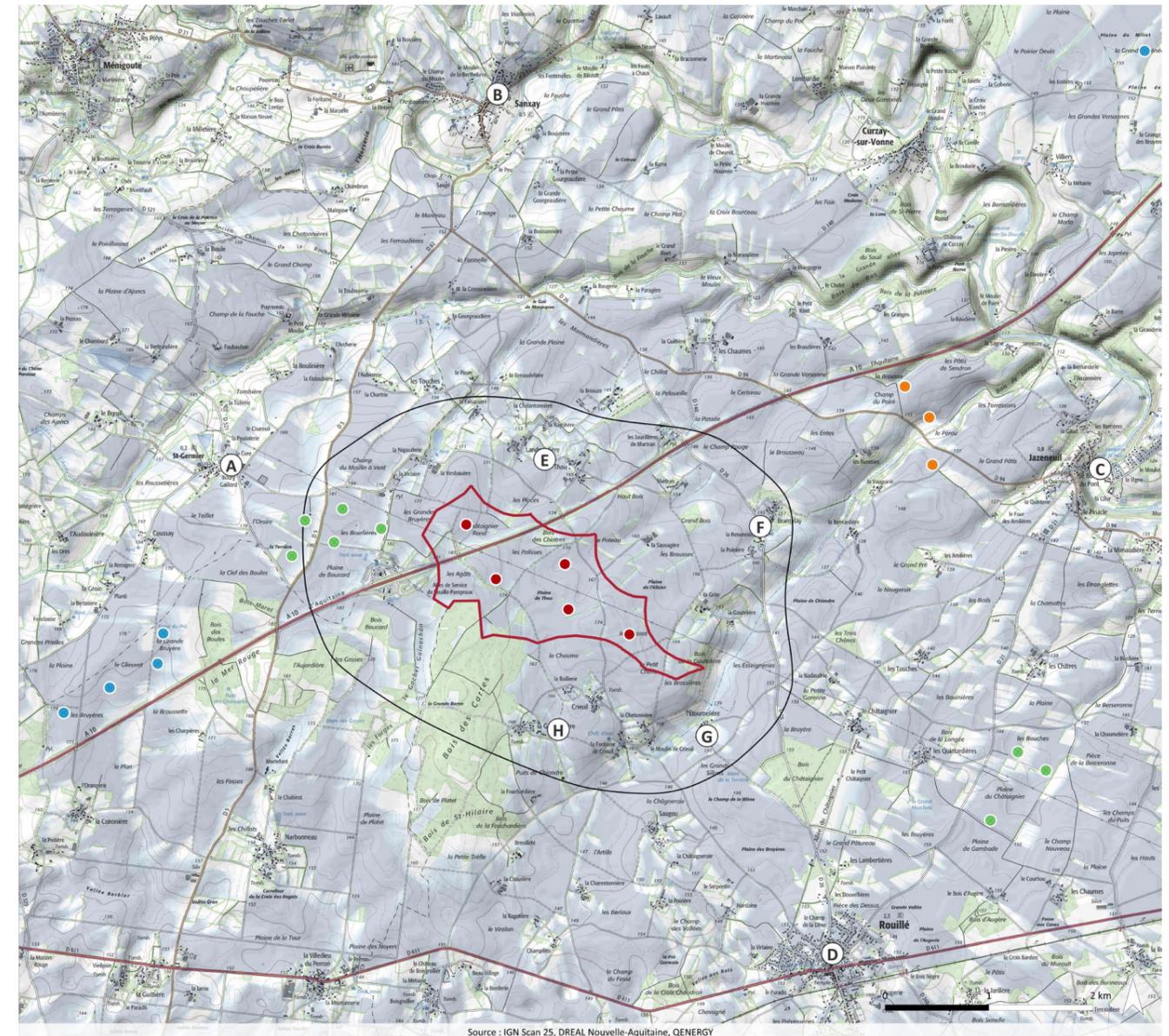
L'ensemble du contexte éolien présent sur le territoire d'étude est pris en compte dans cette analyse. Il sera traité à travers deux cartes. Une première qui tient compte uniquement du contexte éolien existant et autorisé, et une seconde qui tient compte du projet de Plaine de Thou et de l'ensemble du contexte éolien existant, autorisé et en instruction sur le territoire d'étude. L'analyse de ces deux cartes permettra de mettre en avant l'espace de respiration pour chaque point d'analyse, selon l'état actuel et l'état projet. Elle présentera l'angle occupé par le projet de Plaine de Thou et si ce dernier réduit l'espace de respiration. Les résultats obtenus permettront de préciser le risque de saturation visuelle des horizons au regard du projet de Plaine de Thou.

Ainsi 8 points d'analyse depuis des lieux de vie sont présentés, localisés sur la carte ci-contre et détaillés en suivant. Ces lieux de vie sont proches du projet ou positionnés de manière stratégique sur le territoire (à flan de plateau, en belvédère, en fond de vallée dans le cône de vision du projet...) :

- **A - Saint-Germier**
- **B - Sanxay**
- **C - Jazeneuil**
- **D - Rouillé**
- **E - Landraulière - Thou**
- **F - Brantelay**
- **G - L'Étournelière**
- **H - La Garnaudière**

A noter que la méthodologie utilisée tient compte en partie des critères déterminés par la DIREN Centre adaptés au guide de l'étude d'impact actualisé en 2020. Le détail de cette approche est précisé dans la partie méthodologie de l'étude paysagère et patrimoniale.

Illustration 32 : Localisation des points d'analyse de saturation visuelle
Réalisation : METAFOLIA



4.2. Analyse de la saturation visuelle

Les cartes ci-dessous précisent les angles couverts par l'éolien (par des codes couleurs) ainsi que l'angle de respiration pour chaque point d'analyse. En bleu sont présentés les angles couverts par les parcs existants et autorisés, en rouge l'angle couvert par le projet de Plaine de Thou et en orange les angles couverts par les parcs en instruction. Un tableau de synthèse est présenté en suivant afin de déterminer le risque de saturation pour chaque point d'analyse. Pour rappel, l'espace de respiration visuelle correspond au plus grand angle sans éolienne. La valeur seuil est déterminée entre **160° et 180°**, en dessous de cette valeur, un risque de saturation existe.

Illustration 33 : Carte saturation visuelle de l'état actuel (parcs existants et autorisés)

Réalisation : METAFOLIA

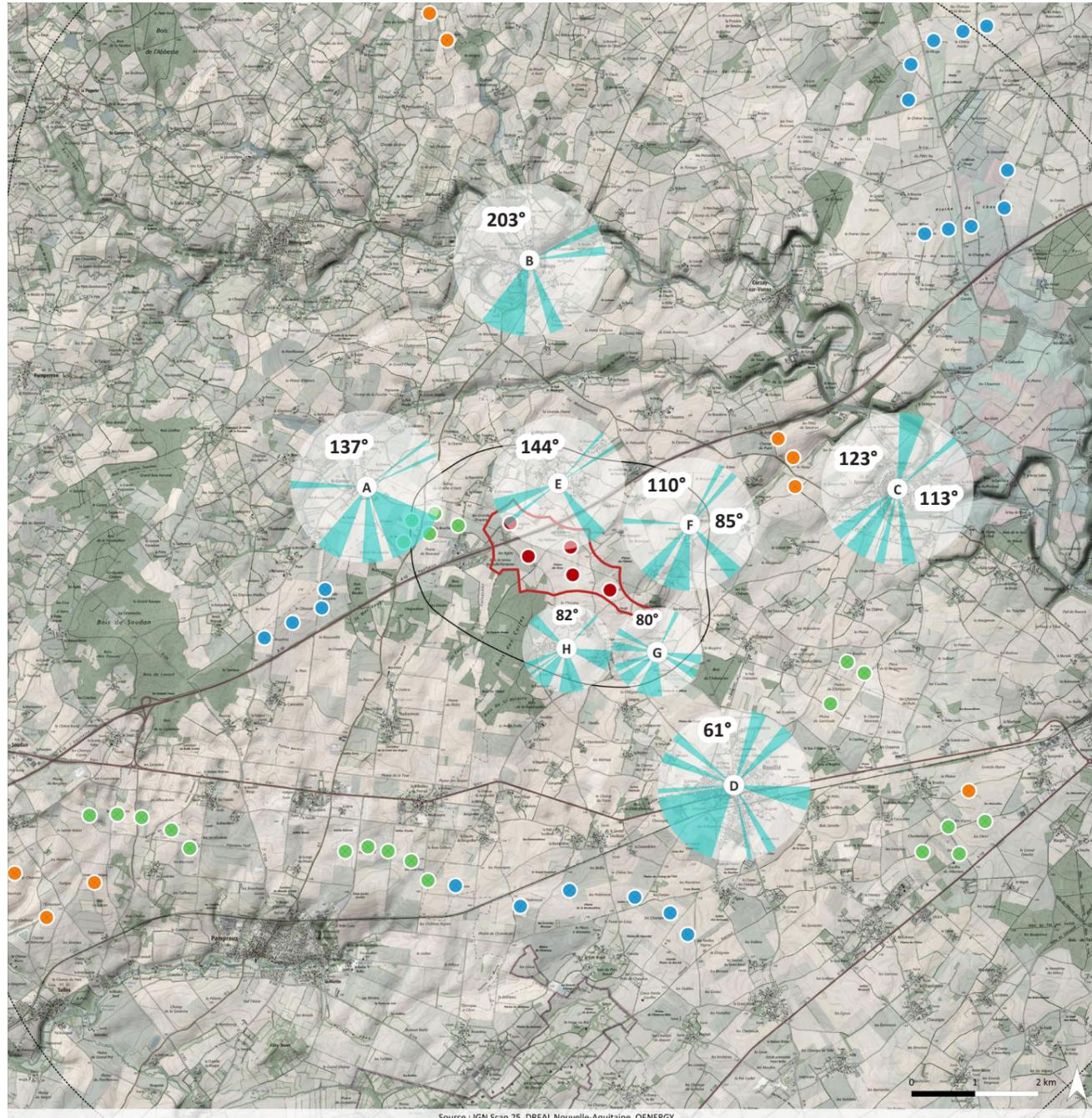
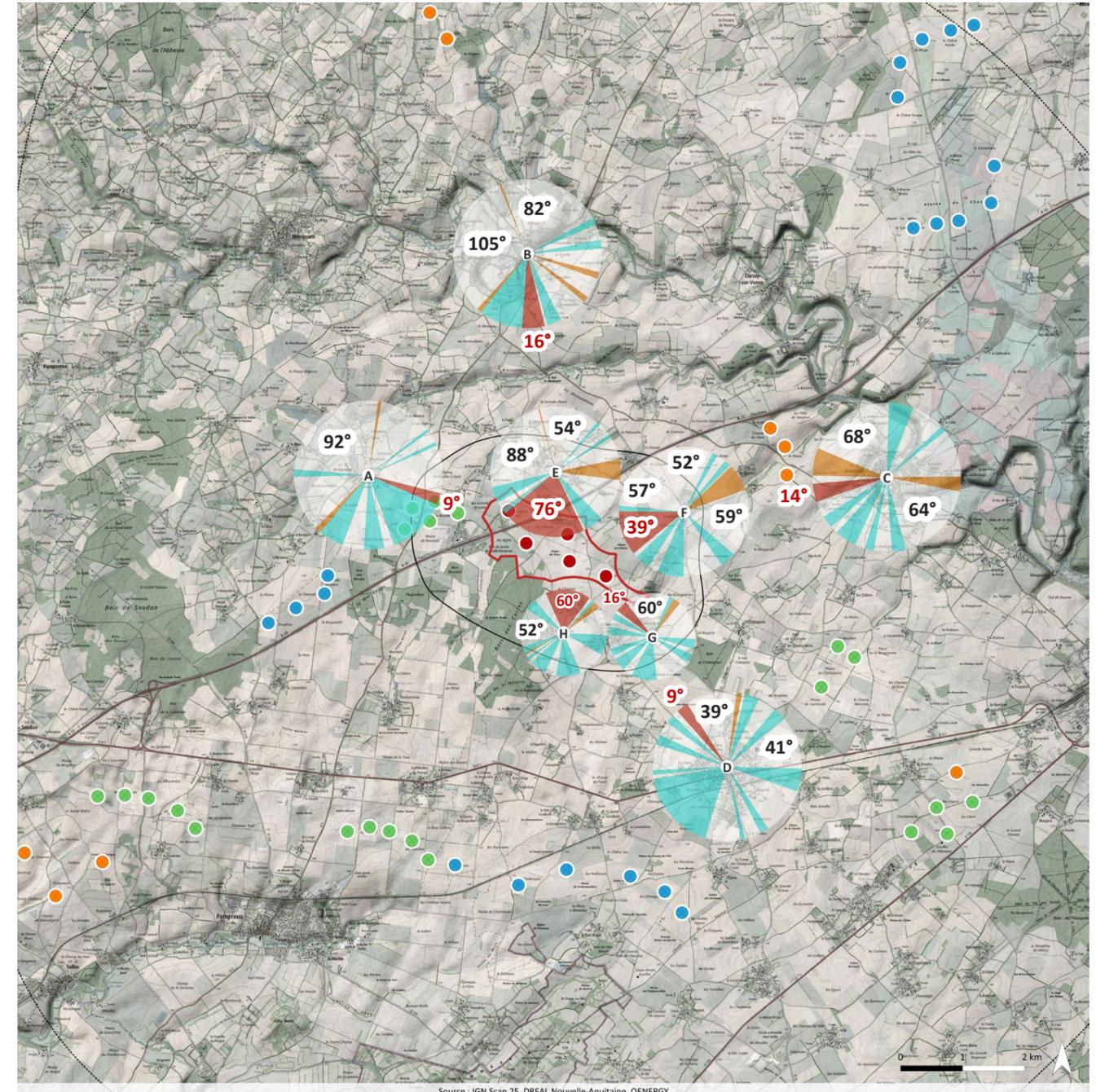


Illustration 34 : Carte saturation visuelle avec le projet et les parcs en instruction

Réalisation : METAFOLIA



Légende

- | | | |
|--------------------|---|-------------------------|
| Site d'étude | Angle intercepté par les parcs éoliens existants et autorisés | Eolienne existante |
| Eolienne du projet | Angle intercepté par les parcs en instruction | Eolienne autorisé |
| Point d'analyse | Angle intercepté par le projet de Plaine de Thou | Eolienne en instruction |

4.3. Conclusion et nuance aux études de saturation

L'analyse de saturation visuelle du projet de Plaine de Thou portée sur 8 points d'analyse a permis de comprendre l'intégration du projet dans le contexte éolien existant et en projet.

Les résultats obtenus mettent en avant un risque de saturation existant depuis l'ensemble des lieux de vie proche au projet. Toutefois le projet de Plaine de Thou participe peu à la réduction de l'espace de respiration aujourd'hui disponible, mis à part pour les lieux-dits l'Etournelière et la Garnaudière. Pour les autres points, la réduction des angles de respiration est essentiellement liée aux parcs en instruction sur le territoire.

Le projet de Plaine de Thou participe donc à réduire l'espace de respiration disponible aujourd'hui, et ce, essentiellement à l'échelle immédiate. Il contribue donc globalement à la densification de l'éolien sur l'horizon.

Il reste important de nuancer sur cette analyse théorique, la distance des projets ainsi que la configuration du **micro-relief** et de la **végétation** qui participent largement à masquer l'éolien dans le paysage et ainsi limiter le risque de saturation des horizons.

Point d'analyse	Nom	Angle de respiration actuel	Etat actuel de saturation de l'horizon	Angle occupé par le projet de Plaine de Thou	Angle de respiration avec l'ajout du projet	Etat de saturation de l'horizon avec le projet	Angle de respiration avec le projet et les parcs en instruction	État de saturation de l'horizon avec le projet et les parcs en instruction
A	Saint-Germier	137°	Risque de saturation	9°	137°	Risque de saturation	92°	Risque de saturation
B	Sanxay	203°	Pas de saturation	16°	203°	Pas de saturation	115°	Risque de saturation
C	Jazeneuil	123°	Risque de saturation	14°	113°	Risque de saturation	68°	Risque de saturation
D	Rouillé	61°	Risque de saturation important	9°	46°	Risque de saturation important	41°	Risque de saturation important
E	Landraulière-Thou	144°	Risque de saturation	76°	144°	Risque de saturation	88°	Risque de saturation
F	Brantelay	110°	Risque de saturation	39°	110°	Risque de saturation	59°	Risque de saturation important
G	L'Etournelière	80°	Risque de saturation	16°	60°	Risque de saturation important	60°	Risque de saturation important
G	La Garnaudière	82°	Risque de saturation	60°	52°	Risque de saturation important	52°	Risque de saturation important

5. LES EFFETS DES AMÉNAGEMENTS CONNEXES

Les aménagements connexes (détaillés lors de la description du projet) peuvent impacter le site du projet, par la modification, voire la destruction de certaines de ses composantes. De plus, ils deviennent de nouvelles composantes dans le paysage et peuvent avoir un effet visuel par leur mauvaise intégration dans leur contexte. Ils sont principalement perceptibles à une échelle proche, contrairement aux éoliennes qui prennent place dans le grand paysage.

Les effets analysés sont alors de 2 types :

- **les effets sur les composantes du site du projet** : ils sont liés au chantier, à la mise en place des aménagements connexes et à leur emprise finale. Ils considèrent également la modification de l'utilisation (déviation temporaire des sentiers...).
- **les effets visuels** : ils sont liés à l'insertion paysagère des aménagements connexes (postes de livraisons, revêtement des pistes...) et aux modifications définitives du paysage (création ou élargissement des pistes, défrichage...).

Pour mieux comprendre l'intégration des composantes du projet et les impacts qu'elles peuvent avoir sur les éléments paysagers qui composent le site du projet, un tableau d'analyse des impacts et un photomontage sont présentés en suivant.

5.1. Le défrichage

Le projet de Plaine de Thou se localise au sein de l'unité paysagère des terres rouges, secteur bocager. Ces paysages sont effectivement marqués par la présence de haies, taillées ou vives, ponctuées d'arbres de haut-jet. C'est ici le cas au sein du site d'étude. Des haies le long des pistes et routes créent un maillage qui anime le parcellaire agricole et le paysage immédiat.

Dans le cadre des travaux d'aménagement du projet éolien de Plaine de Thou, certaines haies qui bordent des routes (communales) et des pistes doivent être détruites pour élargir la voie de passage pour les engins. Ainsi, **677 mètres linéaires** de haie seront détruits à l'occasion des travaux.

La carte ci-contre localise à travers des aplats colorés les zones qui doivent être défrichées pour permettre une voie d'accès opérationnelle pour les engins. Cette carte situe également le point de vue qui présente un photomontage pris depuis une piste agricole et qui illustre l'effet visuel du projet à proximité immédiate et localise les zones défrichées.

Illustration 35 : Localisation des zones défrichées
Réalisation : METAFOLIA



Enjeux retenus sur le site du projet	Niveau d'enjeu	Description	Effet sur les composantes	Effet visuel	Impact défini	Possibilité de réduction d'impact
Les boisements	Fort	Cette composante n'est pas directement concernée par le projet.	Pas d'effet	Pas d'effet	Pas d'impact	Non
Les haies	Fort	Destruction de certains linéaires et arbres de haut-jet (440 m).	Important	Minime	Fort	Oui
Les cultures	Modéré	Les plateformes de maintenance (exploitation) et de montage (chantier) ainsi que leur accès s'implante sur du parcellaire agricole.	Moyen	Minime	Faible	Non
Les prairies	Modéré		Moyen	Minime	Faible	Non
A10	Très fort	Cette composante n'est pas directement concernée par le projet.	Pas d'effet	Moyen	Fort	Non
Les pistes et chemins agricoles	Fort	Certaines pistes sont élargies mais conservent leurs usages.	Minime	Important	Fort	Non
Le sentier de petite randonnée : Le sentier du Bois des Cartes	Très fort	Cette composante n'est pas directement concernée par le projet mais entretient des visibilité rapprochées sur les éoliennes.	Pas d'effet	Important	Fort	Oui

Les aplats colorés bleu turquoise localisent les zones qui sont vouées à être défrichées.

L'effet visuel de ce défrichement apparaît minime étant donné la présence du bocage qui anime l'horizon. Effectivement, vu depuis ce point, les haies conservées en arrière plan préserveront la qualité du paysage perçu à cette échelle.

35. PISTE AGRICOLE AU SEIN DU SITE D'ÉTUDE - ROUILLÉ



III. SYNTHÈSE DES IMPACTS VISUELS POTENTIELS DU PARC ÉOLIEN DE PLAINE DE THOU

L'analyse des photomontages a permis pour chaque point de vue selon un groupement d'enjeux, de définir une fourchette d'impact associée à ces perceptions plus ou moins sensibles au regard du paysage et du patrimoine. Le tableau ci-dessous regroupe l'ensemble des points de vue, toutes échelles confondues, avec leur niveau d'enjeu et d'effet associés. Ces résultats croisés permettent de définir ainsi un niveau d'impact brut pour chacun. La proposition d'application d'une mesure est également mise en évidence selon les cas de figure.

Echelle	Numéro de la prise de vue	Commune	Lieux	Enjeux						Distance de l'éolienne la plus proche (km)	Niveau d'enjeu	Effet visuel	Effet cumulé	Niveau d'impact brut	Application mesure
				Paysager	Dynamique	Social	Patrimonial	Touristique	Eolien						
Eloignée	01	Saint-Martin-du-Fouilloux	Table d'orientation Le Terrier du Fouilloux	x			x	x	x	19,38	Très fort	Pas d'effet	Pas d'effet	Pas d'impact	Non
	02	Vasles	D524	x	x				x	14,38	Modéré	Insignifiant	Pas d'effet	Faible	Non
	03	Coulombiers	GR655 - D95	x	x			x	x	13,58	Très fort	Pas d'effet	Pas d'effet	Pas d'impact	Non
	04	Marçay	Ligne LGV - D95	x	x			x	x	15,52	Fort	Minime	Insignifiant	Faible	Non
	05	Vivonne	N10 - Vivonne	x	x	x		x	x	18,92	Très fort	Pas d'effet	Pas d'effet	Pas d'impact	Non
	06	Exoudun	GR655 - D45	x	x			x	x	15,70	Très fort	Minime	Minime	Modéré	Non
	07	Exoudun	Belvédère Exoudun	x		x	x	x	x	13,54	Très fort	Pas d'effet	Pas d'effet	Pas d'impact	Non
	08	Exireuil	Les Grands ajoncs - D938	x	x	x		x	x	13,10	Modéré	Pas d'effet	Pas d'effet	Pas d'impact	Non
	09	Rom	Rom Sortie Nord - D114	x	x	x			x	18,62	Modéré	Pas d'effet	Pas d'effet	Pas d'impact	Non
	10	La Mothe-Saint-Héray	D5	x	x				x	16,00	Modéré	Pas d'effet	Pas d'effet	Pas d'impact	Non
Rapprochée	11	Boivre-la-Vallée	D62 - GR	x	x		x	x	x	9,17	Très fort	Pas d'effet	Pas d'effet	Pas d'impact	Non
	12	Curzay-sur-Vonne	Château de Curzay	x	x	x	x	x	x	4,53	Fort	Insignifiant	Insignifiant	Faible	Non
	13	Jazeneuil	Bourg + église classée	x		x	x	x	x	4,80	Très fort	Pas d'effet	Pas d'effet	Pas d'impact	Non
	14	Jazeneuil	Hauteurs de Jazeneuil	x		x	x	x	x	4,91	Fort	Insignifiant	Insignifiant	Faible	Non
	15	Lusignan	Entrée Lusignan - D150	x	x	x		x	x	7,98	Fort	Insignifiant	Insignifiant	Faible	Non
	16	Rouillé	D150	x	x				x	7,08	Fort	Moyen	Minime	Modéré	Non
	17	Rouillé	Entrée Rouillé - D26	x	x	x			x	4,97	Modéré	Insignifiant	Insignifiant	Faible	Non
	18	Rouillé	Entrée Rouillé - D611	x	x	x			x	4,12	Fort	Pas d'effet	Pas d'effet	Pas d'impact	Non
	19	Bougon	Tumulus Bougon	x			x	x	x	9,52	Fort	Important	Moyen	Fort	Non
	20	Pamproux	La Liborlière - D1	x	x	x		x	x	8,74	Fort	Pas d'effet	Pas d'effet	Pas d'impact	Non
	21	Pamproux	D611 - D329	x	x	x			x	5,72	Fort	Moyen	Minime	Modéré	Non
	22	Saint-Germier	Bourg Saint-Germier	x	x	x		x	x	2,33	Fort	Important	Moyen	Fort	Non
	23	Ménigoute	GR - Site	x		x	x		x	5,71	Très fort	Moyen	Minime	Fort	Non
	24	Sanxay	Nord Sanxay + GR	x	x	x	x	x	x	4,51	Très fort	Important	Moyen	Fort	Non
Immédiate	25	Rouillé	Sentier Etang du moulin	x		x	x	x		1,18	Fort	Moyen	Pas d'effet	Modéré	Non
	26	Rouillé	Fontaine de Creuil	x	x	x		x		0,93	Fort	Important	Pas d'effet	Fort	Oui
	27	Rouillé	Hameau de Creuil - PR	x	x	x	x	x		0,56	Très fort	Important	Pas d'effet	Fort	Oui
	28	Rouillé	Hameau de Creuil - la Baillerie	x	x	x		x		0,72	Très fort	Moyen	Minime	Fort	Oui
	29	Rouillé	L'Etournelière	x	x	x		x	x	1,42	Très fort	Important	Minime	Fort	Oui
	30	Rouillé	La Garnaudière	x	x	x		x	x	0,99	Très fort	Moyen	Moyen	Fort	Oui
	31	Saint-Germier	D5	x	x				x	1,38	Très fort	Moyen	Important	Fort	Oui
	32	Rouillé	Landraudière	x	x	x		x	x	0,69	Très fort	Important	Pas d'effet	Fort	Oui
	33	Rouillé	Thou	x	x	x		x	x	0,60	Très fort	Important	Important	Fort	Oui
	34	Rouillé	Brantelay	x	x	x		x	x	1,68	Très fort	Moyen	Pas d'effet	Fort	Oui



PARTIE 5 : MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION, DE COMPENSATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET

Rappel :

L'article R.122-3,4° du Code de l'environnement précise que l'étude d'impact doit présenter «les mesures envisagées par le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire pour supprimer, réduire et, si possible, compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement et la santé, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes».

D'après l'ADEME et le Ministère de l'écologie, «le parti d'aménagement retenu doit être accompagné de mesures proposées par le maître d'ouvrage pour supprimer, réduire ou compenser les impacts négatifs qui lui sont associés.» (Guide d'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, actualisation 2010).

Ces mesures nommées aujourd'hui « d'évitement, de réduction et de compensation » sont décrites dans cette partie de l'étude en complément de mesures d'ordre formel, spatial préalablement intégrées en partie dans le choix des variantes d'implantation (en ce qui concerne les mesures d'évitement), et synthétisées en suivant. Elles concernent ainsi le nombre et l'implantation des éoliennes, la qualité des éléments annexes partiellement évoqués lors de la description du projet.

Seuls les impacts jugés notables font l'objet de mesures.

I. LES MESURES D'ÉVITEMENT

Les mesures d'évitement ont été définies et appliquées pour le choix d'implantation final, plus finement précisées dans la partie «Choix et description de la variante d'implantation». La démarche évolutive de proposition de variantes d'implantation révèle une volonté d'éviter les impacts paysagers et environnementaux. En effet la variante retenue tient compte de différents facteurs techniques, visuels et environnementaux permettant ainsi d'éviter au regard du paysage des perceptions impactantes depuis les enjeux sensibles du territoire.

II. LES MESURES DE RÉDUCTION

Les mesures de réduction qui suivent sont des mesures d'insertion paysagère ainsi que de bons fonctionnement des tracés du territoire qui agissent sur les perceptions.

MR 1 : INTÉGRATION DES AMÉNAGEMENTS CONNEXES

Objectif à atteindre

L'objectif de cette mesure vise à réduire les impacts sur le paysage liés aux aménagements connexes. En effet le poste de livraison, les pistes d'accès et plateformes composent également le projet éolien et se doivent de s'intégrer dans leur contexte environnant.

Description

Le projet de parc éolien de Plaine de Thou s'implante sur un plateau agricole plutôt ouvert et marqué par des boisements et quelques haies. Il s'inscrit dans un contexte éolien existant, à proximité du parc de Saint-Germier. Des aménagements existent pour ce parc, et ainsi les aménagements du projet se doivent de s'inscrire dans cette même dynamique.

Les aménagements connexes concernent alors les pistes d'exploitation, les plateformes ainsi que les composantes bâties (poste de livraison).

- **Les pistes d'exploitation** : elles suivent en majorité les tracés existants des chemins agricoles et routes communales. Elles seront renforcées et élargies pour permettre le passage de gros engins. Quelques linéaires de pistes seront toutefois à créer pour permettre l'accès aux éoliennes. Elles devront présenter un revêtement similaire à l'existant, avec l'utilisation de grave concassée et compactée de teinte claire et issue des filières locales. Ce choix permet d'insérer les pistes au mieux dans leur contexte paysager environnant et ainsi de conserver des teintes et une perception identique, mais aussi de limiter le transport de matériaux.
- **Les plateformes** : deux types de plateformes sont identifiées, celles utilisées pendant la phase chantier et les permanentes pour la maintenance des éoliennes. Les plateformes temporaires seront des espaces ouverts compactés pour favoriser l'entrepôt de composantes et faciliter le passage d'engins de chantier. Les plateformes de maintenance seront en partie revégétalisées pour conserver leur vocation agricole, le reste se composera d'une plateforme compactée au même titre que les pistes.
- **Les postes de livraison** : dans un objectif d'une intégration réussie de cette composante bâtie dans son contexte paysager, il est recommandé d'utiliser une teinte unique pour habiller le poste. Des teintes gris-vert foncé sont proposées afin de l'intégrer dans l'environnement végétal fortement présent. Il est conseillé d'éviter des teintes trop criardes qui créeront un nouvel élément de repère attirant le regard.

RAL 6020

RAL 6009

RAL 6012

Coût prévisionnel

L'ensemble des coûts d'intégration des aménagements connexes est intégré au coût global du projet.

MR 3 : INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES ABORDS DE LA BAILLERIE

Objectif à atteindre

L'objectif de cette mesure vise à réduire les impacts visuels du projet sur les habitations du lieu-dit de la Baillerie. En effet, la lisière Nord des habitations s'ouvre largement en direction des éoliennes du projet de Plaine de Thou. Par la plantation d'essences locales, l'objectif de cette mesure est de rythmer le paysage immédiat en ouvrant et fermant les perceptions paysagères en direction du Nord.

Description

Le projet de plantations sera co-créé entre le paysagiste et les habitants de la Baillerie afin de répondre au mieux aux besoins des riverains directement concernés.

Il pourra être envisagé différentes formes de plantations telles que : haie continue, bosquet d'arbres ou d'arbustes (ou les deux en mélange), bande boisée (ce qui équivaldra à plusieurs rangées parallèles d'arbres ou d'arbustes), ou enfin arbre(s) isolé(s).

Les arbres plantés seront déjà bien développés, avec une force minimum de 14/16 et 3m de haut.

Ci-dessous, une liste non-exhaustive de plante à utiliser pour aménager les abords des habitations.

Arbres :

- Alisier torminal (*Sorbus torminalis*)
- Bouleau verruqueux (*Betula pendula*)
- Charme (*Carpinus betulus*)
- Chêne pédonculé (*Quercus robur*)
- Érable champêtre (*Acer campestre*)
- Merisier (*Prunus avium*)
- Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*)
- Tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*)

Arbustes :

- Aubépine (*Crataegus monogyna*)
- Bourdaine (*Fragula alnus*)
- Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)
- Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*)
- Genêt à balais (*Cytisus scoparius*)
- Néflier (*Mespilus germanica*)
- Noisetier commun (*Corylus avellana*)
- Prunellier (*Prunus spinosa*)
- Sureau noir (*Sambucus nigra*)
- Troène commun (*Ligustrum vulgare*)
- Viorne obier (*Viburnum opulus*)

Localisation

Illustration 37 : Localisation de la lisière Nord de la Baillerie
Réalisation : METAFOLIA



Coût prévisionnel

Le porteur de projet s'engage à offrir une enveloppe de 5 000 € de fournitures en végétaux pour l'aménagement des lisières de la Baillerie.

III. LES MESURES DE COMPENSATION

Les mesures de compensation principalement orientées vers les enjeux biodiversité, peuvent interagir avec les enjeux paysagers et former un intérêt commun. Ainsi comme le précise le guide relatif à l'étude d'impact, « les mesures compensatoires s'inscrivent dans le cadre du principe « pas de perte nette de biodiversité » : les mesures de compensation doivent apporter des bénéfices nets au moins équivalents aux pertes induites par les impacts résiduels ».

Ainsi, dans le cadre de ce projet, une mesure de compensation vient compléter la mesure de compensation définie pour compenser la perte des enjeux en biodiversité (Cf. MC dans le VNEI), avec la création de haies suite à la destruction d'un certain linéaire. La compensation paysagère est difficilement quantifiable, mais les thématiques écologiques et paysagères sont complémentaires et étroitement liées. En effet, les composantes paysagères clés d'un territoire participent directement à l'attractivité de la faune locale, notamment ici le réseau bocager. Les mesures pour la biodiversité sont également favorables pour le paysage.

MC 1 : COMPENSATION DES LINÉAIRES DE HAIE DÉTRUITS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Objectif à atteindre

Compenser les **impacts écologiques** suivants :

- IMN3 : Destruction/altération d'habitats d'espèce patrimoniale et/ou protégée (Couleuvre d'Esculape, Couleuvre verte et jaune, Lézard des murailles, Elanion blanc, Faucon crécerelle, Faucon hobereau, Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur, Bruant jaune, Chardonneret élégant, Linotte mélodieuse, Verdier d'Europe, Accenteur mouchet, Bruant zizi, Fauvette grisette, Fauvette à tête noire, Hypolaïs polyglotte, Mésange bleue, Mésange charbonnière, Pipit des arbres, Pouillot véloce, Rossignol philomèle, Rougegorge familier, Troglodyte mignon, Murin de Bechstein, Noctule commune, Noctule de Leisler, Pipistrelle pygmée, Barbastelle d'Europe, Grand Murin, Murin de Daubenton) ;
- IMN6 : Fragmentation du domaine vital par effet barrière en phase d'exploitation (Faucon crécerelle, Linotte mélodieuse, Fauvette grisette).

Concernant les **impacts paysagers**, l'objectif est principalement de recréer du maillage bocager dans ce secteur où chaque parcelle était anciennement séparé par un riche maillage de haies.

Description

Pour rappel, lors de la phase chantier, **677 ml de haies seront arrachés** (627 ml sur et à proximité du chantier et 50 ml supplémentaires sur les voies d'accès extra-site). Cette destruction de haies induit une destruction d'habitat de reproduction pour de nombreuses espèces. Lors de la phase d'exploitation, le Faucon crécerelle, la Linotte mélodieuse et la Fauvette grisette subissent une perte d'habitat de nidification par effet repoussoir. Pour cette mesure, c'est la perte par effet repoussoir la plus importante qui sera considérée, soit **1 409 ml pour la Linotte mélodieuse**. Pour la compensation de cette perte d'habitat, il est proposé en remplacement un linéaire équivalent à 2 fois le linéaire détruit et le linéaire perdu par effet repoussoir, **soit 2 818 ml à replanter**.

Les haies constituent des éléments écologiques marquants, garants de la fonctionnalité d'un territoire et de ses continuités naturelles. Toutefois, ce maillage végétal doit respecter certaines règles afin de garantir une attractivité accrue pour la faune :

- une **formation simple ou double** (en fonction de la place disponible et des enjeux identifiés) :
 - une pluri-stratification ;
 - une structure étagée, composée d'espèces arborescentes et arbustives ;
 - une **lisière herbacée** sera conservée et viendra compléter les deux premières strates ;
- une composition :
 - des espèces indigènes adaptées au contexte pédoclimatique local (de préférence labélisées « Végétal local ») ;
 - une diversité alliant des essences caduques et persistantes ;
- des **essences fruitières** (à baies notamment) et des **essences mellifères** seront particulièrement souhaitées, ceci pour favoriser la biodiversité.

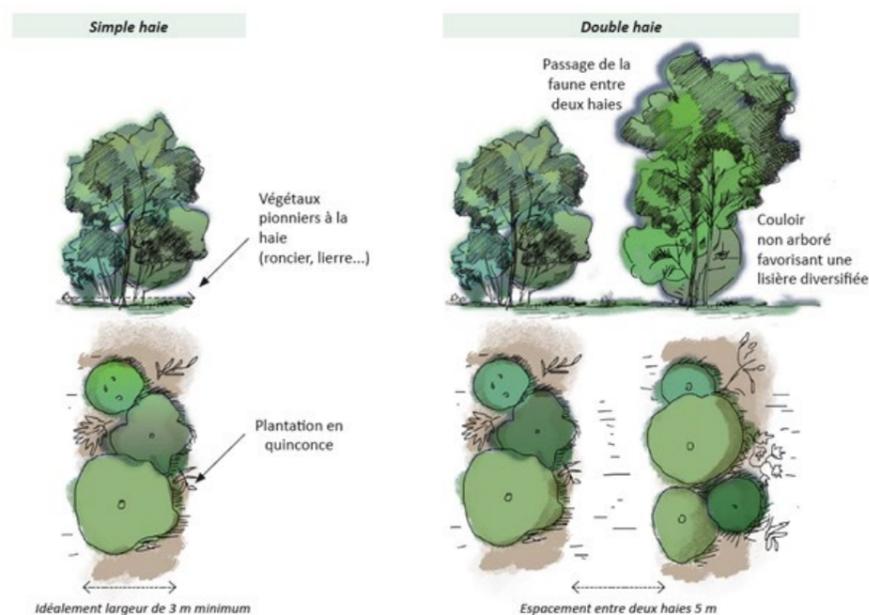
A noter que les espèces exotiques, notamment celles à caractère envahissant (*Acer negundo*, *Buddleja davidii*, *Prunus laurocerasus*, *Pyracantha* spp., *Acacia dealbata*, *Elaeagnus* spp. par exemple), sont à proscrire dans le cadre de projet en milieu naturel.

Protocole à suivre pour la réalisation :

- les haies plantées auront un aspect naturel, composées d'essences à feuillage caduc (2/3) et à feuillage persistant (1/3) ; leur motif de plantation sera réalisé sans séquençage répété ;
- le sol sera préalablement préparé, **uniquement si cela est jugé nécessaire** (sol trop compact, pauvre, ...) au plus tôt dans la saison, afin de préserver ou reconstruire un sol « vivant » : un **décompactage sur 40 cm** (en fonction du contexte édaphique et de la nature du sol) à l'aide d'une sous-soleuse, d'une mini-pelle ou de tout autre outil travaillant le sol sans le retourner, en période automnale après les premières pluies pourra être fait ;
- en cas de plantations tardives, le sol sera paillé dans l'attente de recevoir les premiers plants ;
- **les végétaux seront choisis en godets ou en racines nues** de préférence jeunes (**baliveaux**) pour une meilleure adaptation au milieu (étant donné la jeunesse des plants, il est important de réaliser les plantations au plus tôt du projet). Pour favoriser la reprise des individus, un **pralinage des racines sera réalisé** avant la mise en terre ;
- un **plombage hydraulique** (qui consiste à tasser le sol après plantation) permettra d'apporter une grande quantité d'eau au démarrage, mais aussi et surtout de chasser les poches d'air autour des racines, garantissant un meilleur contact avec le substrat et donc une meilleure reprise des plants ;
- l'**espacement entre les plants** est variable, selon les gabarits des végétaux, entre 0,5 et 1 mètre.
- une **protection des végétaux** sera réalisée (lors de plantation de jeunes végétaux) : cela consiste à mettre en place des **piquets et des filets anti-rongeurs** ou protégeant des mammifères herbivores (lapins et chevreuils notamment). Les filets, se dégradant progressivement au fil du temps et habituellement utiles dans les premières années de vie du plant, devront être **retirés au bout de 3 ans** maximum pour éviter d'éventuelles dispersions de fragments. Il est également possible de mettre en place une clôture électrique anti-sanglier si cela est nécessaire ;
- le **paillage** consistera en un apport de **bois raméal fragmenté** (rameaux frais) ou de broyat sec sur une épaisseur de 20 cm et sur un rayon de 50 cm autour de chaque plant. Il doit arriver au ras du tronc et rester en place au minimum 3 ans après la plantation. Il est recommandé de profiler le paillage pour faire une cuvette qui rabat l'eau au pied des plants.

Gestion :

D'une manière générale, **si des tailles sont nécessaires (parfois plusieurs années après la plantation de jeunes individus, selon la dimension de ceux-ci)**, les interventions devront se faire à **l'automne (à partir d'octobre)**, période de moindre impact pour les espèces susceptibles d'utiliser les haies (chasse, recherche de nourriture mais aussi nidification ou hibernation). Les débris de broyage issus des coupes pourront servir de paillage et/ou d'amendement du sol.



Coupe de principe d'une haie simple et d'une haie double

Source : ARTIFEX

Point de vigilance

- vérifier, avant le démarrage du chantier, les secteurs à protéger (mis en défens), y compris les secteurs dédiés aux plantations ;
- s'assurer que le site présente les caractéristiques abiotiques nécessaires à la création de l'habitat visé ;
- privilégier des plants indigènes labélisés « Végétal local » (produits localement et adaptés au contexte biogéographique) ou certifiés MFR (Matériel Forestier de Reproduction), garantissant leur origine, leur adaptation au contexte bioclimatique local et leur qualité génétique ;
- s'assurer de l'absence de plantes exotiques envahissantes dans les devis proposés ;
- privilégier l'aménagement et le suivi de plantations par le même organisme ;
- s'assurer de la garantie de remplacement de plants morts ;
- ne pas tailler la haie sur le dessus : la taille sommitale affaiblit en effet progressivement la haie et favorise le maintien des espèces les plus vigoureuses et la disparition des espèces les plus fragiles ;
- ne pas écorcer les troncs, ne pas éclater les grosses branches ;
- ne pas appuyer l'outil sur la haie, ni faire de "vagues" ;
- ne pas réduire la haie à moins de 1,5 m d'épaisseur.
- les périodes d'intervention varient en fonction de la région d'intervention. Les premières opérations pourront débuter dès l'automne, évitant ainsi les trop fortes chaleurs estivales et profitant des premiers épisodes pluvieux. Ainsi, les plantations se feront entre début novembre et fin février, hors période de gel.

Localisation

La localisation sera définie par QENERGY après avoir obtenu les autorisations des propriétaires des parcelles concernées par l'implantation de haies. Il serait intéressant de se rapprocher des associations locales pour mutualiser la plantation des haies propre au projet de Plaine de Thou et celles prévues dans d'éventuels programmes de replantation locaux, afin de maximiser leur attrait pour la biodiversité (connectivité, secteurs manquants de haies, etc.).

Coût de la mesure

Le tarif est donné à titre indicatif et est susceptible d'évoluer.

Plantation de 2 818 ml de haies multistrates	Env. 70 € HT/ ml soit 197 260 € HT
Entretien n1, n+3, puis tous les 5 ans	Env. 5 000 € HT/ année soit 35 000 € HT pour la durée d'exploitation du parc
Coût total de la mesure	232 260 € HT

IV. LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Les mesures d'accompagnement permettent comme leur nom l'indique d'accompagner le projet dans le but de participer à son acceptation et à sa compréhension. Il est proposé dans le cadre de ce projet une mesure d'accompagnement pédagogique.

MA 1 : RÉNOVATION DE LA CABANE DU MÉRIDIEN

Objectif à atteindre

La présente mesure permet de sensibiliser la population locale sur la présence du parc, des énergies renouvelables en s'appuyant sur le Chemin de Petite Randonnée (PR) existant (le sentier du Bois des Cartes) et de la cabane du méridien de Greenwich qui sera impactée par le chantier du projet.

Description

Un chemin de Petite Randonnée traverse le site du projet et permet de se rendre à la cabane du méridien de Greenwich, situé à proximité de l'éolienne E2, à l'intersection du chemin rural du rond du chêne à la Baillerie et du chemin rural de Boisgrollier à Curzay-sur-Vonne. Cette dernière sera impactée par le chantier du projet et fera ainsi l'objet d'une rénovation avec notamment l'ajout d'un panneau signalétique sur le méridien de Greenwich ainsi que l'ajout de divers panneaux pédagogiques :

- Sur les énergies renouvelables en général ;
- Sur le parc de la Plaine de Thou ;
- Sur le méridien de Greenwich.



Exemple de panneau didactique
Source : PIC BOIS

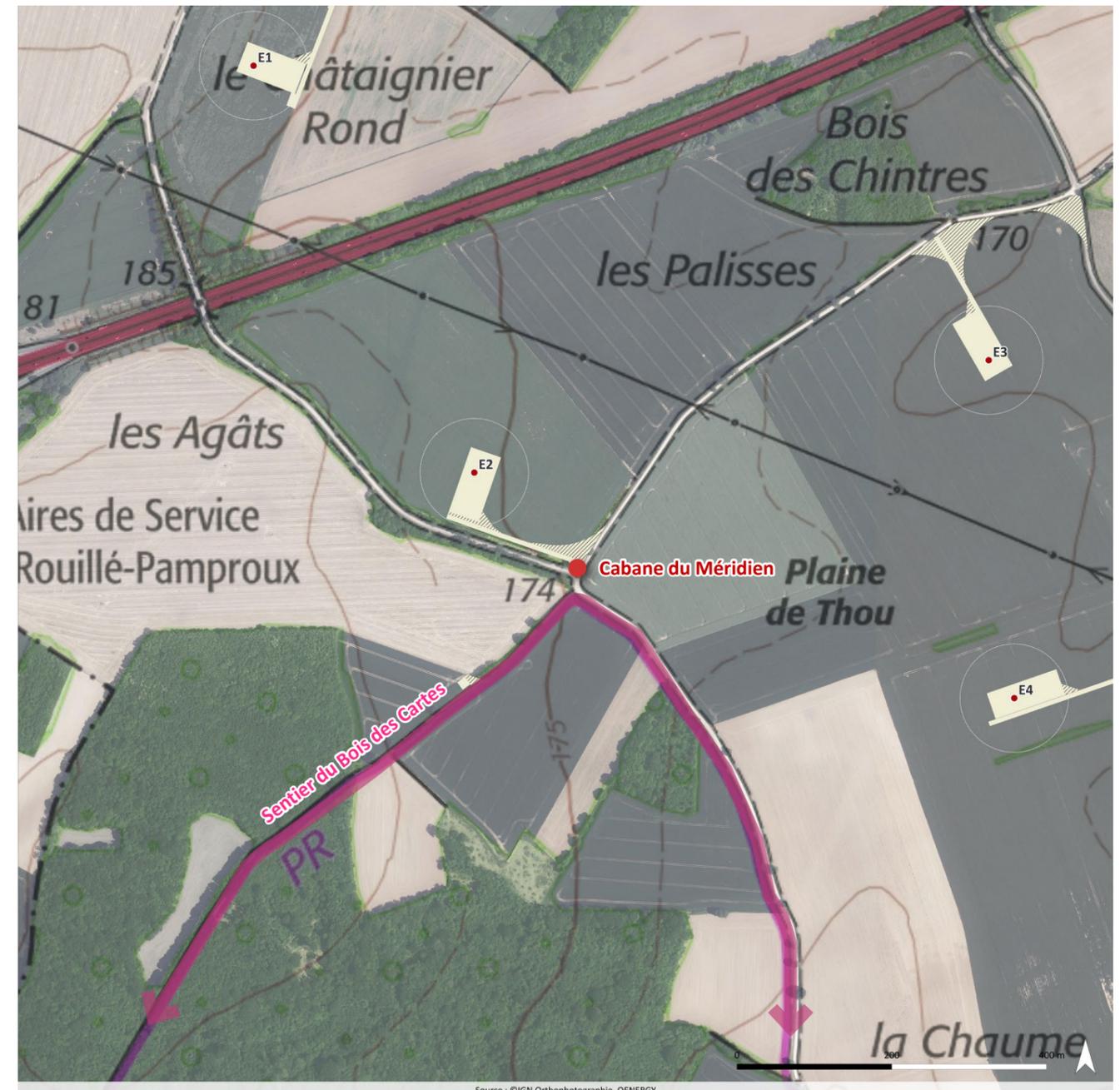
Coût prévisionnel

Le porteur de projet s'engage à investir une enveloppe de 10 000 € pour la rénovation de la cabane ainsi que la création de panneaux pédagogiques.

Localisation

La carte ci-dessous localise le sentier du Bois des Cartes et la cabane du Méridien.

Illustration 38 : Localisation du sentier du Bois des Cartes et de la cabane du Méridien
Réalisation : METAFOLIA





PARTIE 6 : CONCLUSION

I. SYNTHÈSE DES IMPACTS RÉSIDUELS

Le tableau suivant synthétise par point de vue les mesures proposées au regard des impacts potentiels pressentis. Un impact résiduel est alors défini suite à l'application de ces mesures, jouant principalement sur les enjeux proches au site d'étude. A noter que les mesures d'évitement (choix d'implantation lors des variantes) ont permis de diminuer le niveau d'impact brut du projet éolien de Plaine de Thou.

Echelle	Numéro de la prise de vue	Commune	Lieux	Enjeux						Distance de l'éolienne la plus proche (km)	Niveau d'impact brut	Application mesure	Niveau d'impact résiduel
				Paysager	Dynamique	Social	Patrimonial	Touristique	Eolien				
Eloignée	01	Saint-Martin-du-Fouilloux	Table d'orientation Le Terrier du Fouilloux	x			x	x	x	19,38	Pas d'impact	-	Pas d'impact
	02	Vasles	D524	x	x				x	14,38	Faible	-	Faible
	03	Coulombiers	GR655 - D95	x	x			x	x	13,58	Pas d'impact	-	Pas d'impact
	04	Marçay	Ligne LGV - D95	x	x			x	x	15,52	Faible	-	Faible
	05	Vivonne	N10 - Vivonne	x	x	x		x	x	18,92	Pas d'impact	-	Pas d'impact
	06	Exoudun	GR655 - D45	x	x			x	x	15,70	Modéré	-	Modéré
	07	Exoudun	Belvédère Exoudun	x		x	x	x	x	13,54	Pas d'impact	-	Pas d'impact
	08	Exireuil	Les Grands ajoncs - D938	x	x	x		x	x	13,10	Pas d'impact	-	Pas d'impact
	09	Rom	Rom Sortie Nord - D114	x	x	x			x	18,62	Pas d'impact	-	Pas d'impact
	10	La Mothe-Saint-Héray	D5	x	x				x	16,00	Pas d'impact	-	Pas d'impact
Rapprochée	11	Boivre-la-Vallée	D62 - GR	x	x		x	x	x	9,17	Pas d'impact	-	Pas d'impact
	12	Curzay-sur-Vonne	Château de Curzay	x	x	x	x	x	x	4,53	Faible	-	Faible
	13	Jazeneuil	Bourg + église classée	x		x	x	x	x	4,80	Pas d'impact	-	Pas d'impact
	14	Jazeneuil	Hauteurs de Jazeneuil	x		x	x	x	x	4,91	Faible	-	Faible
	15	Lusignan	Entrée Lusignan - D150	x	x	x		x	x	7,98	Faible	-	Faible
	16	Rouillé	D150	x	x				x	7,08	Modéré	-	Modéré
	17	Rouillé	Entrée Rouillé - D26	x	x	x			x	4,97	Faible	-	Faible
	18	Rouillé	Entrée Rouillé - D611	x	x	x			x	4,12	Pas d'impact	-	Pas d'impact
	19	Bougon	Tumulus Bougon	x			x	x	x	9,52	Fort	-	Fort
	20	Pamproux	La Liborliere - D1	x	x	x		x	x	8,74	Pas d'impact	-	Pas d'impact
	21	Pamproux	D611 - D329	x	x	x			x	5,72	Modéré	-	Modéré
	22	Saint-Germier	Bourg Saint-Germier	x	x	x		x	x	2,33	Fort	-	Fort
	23	Ménigoute	GR - Site	x		x	x		x	5,71	Fort	-	Fort
	24	Sanxay	Nord Sanxay + GR	x	x	x	x	x	x	4,51	Fort	-	Fort
Immédiate	25	Rouillé	Sentier Etang du moulin	x		x	x	x		1,18	Modéré	-	Modéré
	26	Rouillé	Fontaine de Creuil	x	x	x		x		0,93	Fort	MR2	Modéré
	27	Rouillé	Hameau de Creuil - PR	x	x	x	x	x		0,56	Fort	MR2	Modéré
	28	Rouillé	Hameau de Creuil - la Baillerie	x	x	x		x		0,72	Fort	MR3	Modéré
	29	Rouillé	L'Etourneliere	x	x	x		x	x	1,42	Fort	MR2	Modéré
	30	Rouillé	La Garnaudiere	x	x	x		x	x	0,99	Fort	MR2	Modéré
	31	Saint-Germier	D5	x	x				x	1,38	Fort	-	Fort
	32	Rouillé	Landraudiere	x	x	x		x	x	0,69	Fort	MR2	Modéré
	33	Rouillé	Thou	x	x	x		x	x	0,60	Fort	MR2	Modéré
	34	Rouillé	Brantelay	x	x	x		x	x	1,68	Fort	MR2	Modéré

II. SCÉNARII DE RÉFÉRENCE

Selon l'article R. 122-5, II, 3° du Code de l'Environnement, « L'étude d'impact comporte une description des aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement, dénommée « scénario de référence », et de leur évolution en cas de mise en oeuvre du projet et un aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en oeuvre du projet, dans la mesure où les changements naturels par rapport au scénario de référence peuvent être évalués moyennant un effort raisonnable sur la base des informations environnementales et des connaissances scientifiques disponibles ».

Le tableau suivant présente les aspects pertinents de l'environnement sous forme synthétique et son évolution avec et sans la construction du projet de parc éolien de Plaine de Thou.

Thématique	Aspects pertinents de l'environnement	Aperçu de l'évolution de l'état actuel	
	Scénario de référence	Sans le projet de parc éolien de Plaine de Thou	Avec le projet de parc éolien de Plaine de Thou
Paysage et Patrimoine	<p>Le projet du Plaine de Thou s'inscrit sur un plateau agricole des Terres rouges. L'influence bocagère est encore quelque peu présente dans le paysage, où se mêlent cultures et pâturages maillées par des haies et ponctué par des boisements.</p> <p>L'habitat se disperse en lieux-dits et fermes isolées. Quelques pôles urbains majeurs rassemblent services et commerces, notamment Pamproux, Jazeneuil, Lusignan et Saint-Maixent l'Ecole.</p> <p>Ce territoire rural est dynamisé par une agriculture céréalière et par un tourisme vert à travers la découverte de paysages remarquables et patrimoniaux notamment Exoudun, la vallée de la Boivre et les chaos granitiques de Ménigoute.</p> <p>Au coeur de ces paysages plutôt linéaires, un fort contexte éolien anime les perceptions le long des grands axes notamment.</p>	<p>Le caractère agricole fort qui dessine le territoire, offre un paysage maillé par l'arbre. Les boisements s'étendent alors sur les pentes plus prononcées des reliefs, notamment dans la vallée de la Boivre et de Clain qui offre un paysage plus confidentiel.</p> <p>Le contexte éolien qui s'inscrit sur ces plateaux anime l'horizon et participe à la création de paysages modernisés. Ce contexte tend à évoluer avec des nouveaux projets en cours sur le territoire.</p> <p>L'activité agricole permettra de maintenir ces paysages ouverts et d'entretenir le maillage arboré.</p>	<p>Le projet de Plaine de Thou s'inscrit un plateau agricole des Terres rouges au coeur d'un contexte éolien déjà bien présent. Il participe ainsi à la densification du contexte éolien sur le territoire. Malgré son nombre plutôt réduit d'éoliennes, il participe localement à augmenter la saturation visuelle du paysage, notamment pour ce qui concerne les lieux de vie proches.</p> <p>Des mesures de réduction sont effectivement mises en place pour améliorer la perception paysagère du projet depuis les lieux de vie à proximité.</p> <p>L'implantation du projet participe toutefois à la création de nouveaux paysages et conforte l'aspect moderne de ces derniers. Il ne modifiera pas réellement l'activité agricole qui sera maintenue au pied des éoliennes.</p>

III. CONCLUSION AU PROJET

1. DÉROULÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'étude pour le projet éolien de Plaine de Thou a débuté en 2023 pour le volet paysager et patrimonial. Une investigation terrain a été menée pour réaliser des prises de vue en période hivernale (février 2023). Le porteur de projet QENERGY est retourné prendre des photographies panoramique en période estivale afin d'observer au mieux les potentiels impacts du projet sur le paysage et le patrimoine, et notamment pour la réalisation des photomontages. Ainsi, l'étude se décompose en plusieurs phases comme le recommande le Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens édité par le Ministère de l'Environnement :

- Une première partie de méthodologie est détaillée afin de comprendre les différentes définitions, approches et méthodes d'analyses qui seront appliquées dans la rédaction de l'étude d'impact paysagère et patrimoniale.
- Une seconde partie qui présente l'analyse de l'état initial du territoire, correspondant à un état des lieux d'un territoire défini autour du site d'étude, s'étendant ici sur un rayon d'environ 20 km. Trois aires d'études sont définies, éloignée, rapprochée et immédiate précisant chacune d'entre elles les relations visuelles vis à vis d'un potentiel projet. A l'issue de cette partie, des enjeux bruts des composantes du territoire ont été définis, afin d'émettre des recommandations d'implantation pour le projet. Le contexte éolien existant, autorisé et en instruction sur le territoire (source DREAL) entre également en compte dans cette analyse afin d'appréhender au mieux l'insertion du projet vis à vis des composantes.
- Une troisième partie dédiée à l'analyse des variantes du projet, considérant les différentes possibilités d'implantation, les gabarits envisagés et l'intégration du projet vis à vis de l'évolution des paysages environnants notamment au regard du potentiel renouvellement des parcs existants proches.
- Une quatrième partie qui évalue les impacts du projet choisi, grâce à l'analyse des effets visuels du parc sur le paysage et le patrimoine, mis en évidence à travers des photomontages. L'étude des impacts des aménagements connexes, ainsi que l'étude de saturation visuelle des horizons depuis les lieux de vie proches, sont également mises en avant.
- Une cinquième partie proposant des mesures à appliquer en faveur du paysage et du patrimoine sont détaillées afin d'éviter, réduire, compenser et accompagner le projet.

2. CONTEXTE DU PROJET

Le territoire d'étude se situe au Nord de la région Nouvelle-Aquitaine, à cheval sur les départements de la Vienne (86) et des Deux-Sèvres (79). Il est à l'interface des bassins sédimentaires parisiens et aquitain et des vieux massifs central et armoricain. Cette diversité géologique et géomorphologique participe au fondement de ces paysages variés.

Le site du projet s'inscrit plus spécifiquement au coeur de l'unité paysagère des Terres Rouges. Cette dernière est caractérisée par un paysage qui se dessine sur des terres argilo-calcaires, quelque peu vallonné et qui s'articule entre pentes bocagères et plateaux agricoles ouverts. Le bocage maille nettement le paysage et le parcellaire, avec une dominance du chêne et du châtaignier. Quelques forêts et de beaux sujets anciens isolés au coeur du parcellaire agricole en font des éléments emblématiques de l'unité. Les haies sont également accompagnées d'un réseau de murets en pierres sèches calcaires (bocage lithique) structurant d'autant plus le paysage.

Le développement de l'éolien est nettement visible sur le territoire, avec pas moins de 11 parcs existants avec 44 éoliennes au total et 4 parcs éoliens autorisés et 20 éoliennes au total qui vont sortir de terre dans un futur proche. Ils se dispersent sur l'ensemble de l'aire rapprochée et sur la moitié Est de l'aire éloignée.

3. RÉSULTATS DES IMPACTS DU PROJET

L'étude du territoire a permis d'identifier les enjeux majeurs de ce dernier et de préciser les sites sensibles au regard du projet. L'analyse des effets du projet de Plaine de Thou à travers la présentation de photomontages notamment, a permis de déterminer les impacts du projet sur le paysage et le patrimoine. Les résultats obtenus sont décomposés par échelle :

- **Echelle éloignée**

L'échelle éloignée se dessine sur le bassin de visibilité mais également sur les composantes du grand territoire. Ce large territoire est animé par les rivières qui creusent les plateaux. La vallée de la Boivre marque le Nord de l'aire tandis que la Sèvre niortaise rythme la partie Sud. Il comprend les petites villes situées entre Niort et Poitiers comme Saint-Maixent-l'École, Valence-en-Poitou et Vivonne. Ces lieux de vie sont desservis plus ou moins directement par des voies de communications importantes (A10, N10, D611, D150).

- A cette échelle, les effets visuels sont alors jugés de pas d'effet de par la trame bocagère proche qui participe à filtrer les horizons

lointains, à minime en raison de la distance de l'éolien et sa faible perception sur les horizons. Les effets cumulés sont qualifiés de pas d'effet à minime, notamment à proximité d'Exoudun (GR655/D45) ou le projet de Plaine de Thou s'inscrit en arrière-plan du parc éolien de Soudan créant ainsi quelques effets de superposition et une densification de l'éolien sur l'horizon.

- **Echelle rapprochée**

L'échelle rapprochée quant à elle s'appuie sur les composantes paysagères mais également les usages à valeur plus locale. L'aire englobe alors l'ensemble des lieux de vie majeurs proches qui offrent également un contexte patrimonial intéressant (Lusignan, Ménigoute, Sanxay, Rouillé, Jazeneuil...). A l'image de l'aire éloignée, elle est également traversée par des grands axes majeurs (A10, D611, D150). Des sentiers de grande randonnée tels que le GR655 et le GR364 sont balisés, respectivement au Sud et au Nord de l'aire d'étude et participent à faire découvrir les paysages agricoles de ce territoire.

- A cette échelle, les effets visuels sont alors jugés de pas d'effet de par la trame bocagère proche qui participe à filtrer les horizons, à important par la proximité de l'éolien et sa perception sur les horizons dégagés. Les effets cumulés sont qualifiés de pas d'effet en raison de certains contextes paysagers fermés à moyen, concernant les lieux d'habitation les plus proches ayant vues simultanées sur le parc éolien de Saint-Germier et le projet de Plaine de Thou.

- **Echelle immédiate**

L'échelle immédiate se concentre sur les éléments paysagers présentant une relation directe au site d'étude. Elle englobe le hameau de Crieuil et de nombreux lieux-dits (l'Etournelière, la Garnaudière, Brantelay, Landraulière, la Baillerie, Thou, Matran, la Sauvagère...) et voies de communication (A10, D5, D26...) implantés à proximité du site d'étude et pouvant présenter des relations visuelles directes. Un sentier de randonnée circule au Sud et entretient des relations très rapprochées avec le site d'étude.

- A cette échelle, les effets visuels sont alors jugés de moyen de par la présence arborée qui participe à limiter de larges ouvertures, à important par la proximité de l'éolien depuis les lieux de vie et de passage. Les effets cumulés sont qualifiés de pas d'effet en raison de certains contextes paysagers fermés à important, concernant les habitations (Thou) au Nord-Ouest proches du parc éolien de Saint-Germier.

- **Implantation du projet**

L'implantation du projet dans un contexte où l'éolien est déjà présent permet également de limiter la modification des composantes du paysage qui s'inscrivent dans un environnement très proche (site d'étude). En effet les pistes et la trame végétale qui dessinent le paysage seront peu modifiées pour l'installation du parc.

- Les impacts résultants de cette analyse permettent de conclure à un projet qui se veut visible dans le paysage, mais qui s'inscrit dans une logique cohérente vis à vis de l'éolien existant. En effet son implantation plutôt linéaire créant un arc s'additionne avec le parc éolien de Saint-Germier à proximité. Toutefois, la position des éoliennes de Plaine de Thou participe donc à réduire l'espace de respiration disponible aujourd'hui, et ce, essentiellement à l'échelle immédiate. Il contribue donc globalement à la densification de l'éolien sur l'horizon.

4. LES MESURES APPLIQUÉES

L'application de mesures permet de veiller à une bonne intégration de l'ensemble du parc dans son contexte paysager et patrimonial. L'étude des variantes permet de rentrer dans une démarche d'évitement des enjeux paysagers. En effet, la position et la réduction du nombre de mâts ainsi que le choix d'un gabarit aux proportions cohérentes avec le contexte éolien environnant ont permis de présenter un projet qui s'inscrit dans une dynamique commune notamment avec le parc éolien de Saint-Germier implanté à proximité directe.

Cinq mesures sont proposées afin de réduire, compenser et accompagner le projet pour son intégration à une échelle locale :

- **MR1 : Intégration des aménagements connexes** > afin d'intégrer les éléments annexes du projet dans le paysage immédiat.
- **MR2 : Bourse aux plantes** > pour proposer aux riverains éligibles au dispositif, de planter des végétaux dans leur propriété.
- **MR3 : Intégration paysagère des abords de la Baillerie** > dans le but d'intégrer les abords du hameau par le biais de plantations.
- **MC1 : Plantation de haies** > afin de compenser les linéaires détruits lors de la phase chantier et de recréer un maillage bocager.
- **MA1 : Rénovation de la cabane du méridien** > pour sensibiliser la population sur les énergies renouvelables en s'appuyant sur le Chemin de Petite Randonnée (PR).

PARTIE 7 : BIBLIOGRAPHIE

Méthodologie générale :

- ADEME. Manuel préliminaires de l'étude d'impact sur l'environnement de parcs éoliens. éd. ADEME, Novembre 2000
- ADEME, Ministère de l'Écologie et du Développement Durable. Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens. 2005
- ADEME, Ministère de l'Environnement. Guide de rédaction - Étude d'impact sur l'environnement - Application aux parcs éoliens. 1997
- ADEME, CLER. Des éoliennes dans votre environnement : 6 fiches pour mieux comprendre les enjeux. éd. ADEME, 2002
- BCEOM, MICHEL P., Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement. L'étude d'impact sur l'environnement : objectifs, cadre réglementaire et conduite d'évaluation. 2000
- Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Les Atlas de Paysages, Méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2015
- Ministère de l'Écologie, de l'Énergie et de la Mer. Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres. Actualisation 2020
- Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable. Évaluation environnementale - Guide d'interprétation de la réforme du 3 août 2016. 2017

Paysage, tourisme et Patrimoine :

- Monumentum - <https://monumentum.fr/>
- Atlas des patrimoines, Ministère de la Culture - <http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/>
- Plateforme Ouverte du Patrimoine, Ministère de la Culture - <https://www.pop.culture.gouv.fr/>
- Atlas des paysages de Poitou-Charentes - <http://www.cren-poitou-charentes.org/paysage/connaissance-des-paysages/atlas-des-paysages-de-poitou-charentes>
- Office de tourisme Vienne - <https://www.tourisme-vienne.com/>
- Office de tourisme des Deux-Sèvres - <https://www.tourisme-deux-sevres.com/>
- Tumulus de Bougon - <https://tumulus-de-bougon.fr/>

Cartographie :

- Géoportail - <https://www.geoportail.gouv.fr/>
- DREAL Nouvelle Aquitaine : SIGENA - <https://www.sigena.fr/accueil>
- IGN (SCAN, GEOFLA, ROUTE, Orthophographie)
- IGN BD Alti et RGE Alti
- RPG 2019
- Corine Land Cover
- OpenStreetMap

PARTIE 8 : AUTEUR DE L'ETUDE

Personne	Contribution	Organisme
Mathias PAYRASTRE Chargé d'étude Paysage	Investigation terrain Rédaction de l'état initial	 artifex UNE SOCIÉTÉ DE SOCOTEC
Mathias PAYRASTRE Consultant Paysage indépendant	Réalisation de l'étude paysagère et patrimoniale complète	 metafolia Consultant Paysage, Biodiversité et Communication visuelle

Mathias PAYRASTRE

Consultant Paysage indépendant

Mathias PAYRASTRE est titulaire d'un Master 2 BEE parcours Approche écologique du paysage à l'université Paris- Saclay. Il possède, par son cursus universitaire (BTS Aménagements paysagers, licence et master de Géographie), une vision transversale du paysage et de l'aménagement du territoire.

Après 4 années passées au sein du pôle Paysage du bureau d'étude ARTIFEX, Mathias propose maintenant ses services d'expertise en tant qu'indépendant et réalise des études paysagères et patrimoniales dans le cadre de projets soumis aux procédures réglementaires tels que les parcs éoliens et les centrales photovoltaïques.

Ses compétences en espace vert lui permettent également d'accompagner ses clients jusqu'à la phase travaux lors de la mise en œuvre de mesures paysagères.



artifex

UNE SOCIÉTÉ DE SOCOTEC

SOCOTEC AMENAGEMENT BIODIVERSITE SAS
4 rue Jean le Rond d'Alembert 81000 Albi Tél. : 05 63 48 10 33 -
contact@artifex-conseil.fr - RCS 899 702 013

www.artifex-conseil.fr